CSP

HISTOIRE
DE
CICERON,
TIRÉE
DE SES ECRITS
ET
DES MONUMENS
DE SON SIÉCLE;

Avec les Preuves & des Eclaircissemens.

TOME QUATRIE'ME.



A PARIS,
Chez DIDOT, Quai des Augustins, à la Bible d'or.

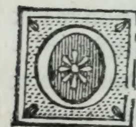
M. DCC. XLIII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



HISTOIRE DE LA VIE DE CICERON.

LIVRE DIXIE'ME.



ON avoit attendu fort impatiemment l'ouverture de la nouvelle année, pour s'assurer de l'intention des nouveaux Consuls par leurs premieres démarches. Ils avoient employé tout l'Eté à prendre les instructions de Ciceron, & n'ayant pû recevoir que d'excellentes leçons d'un si grand Maître, on devoit espérer naturellement que suivant ses vûës ils tenteroient d'établir la paix &

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

An de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

la liberté de la République, ſur le fondement d'une Amniſtie. Cependant les obligations qu'ils avoient à Céſar, & leur ancienne liaiſon avec un Parti auquel ils étoient redevables de leur fortune, leur laiſſoient des embarras & des ſcrupules qui eurent la force d'arrêter leur zele, ou de leur faire prendre du moins une conduite plus moderée que les circonſtances ne ſembloient la demander. Avant que de penſer aux armes, ils réſolurent d'employer les voyes de la négociation.

Dans ces ſentimens, à peine furent-ils revêtus de leur dignité, qu'ils entrerent en délibération au Sénat, ſur la ſituation de la République; comme s'ils n'euſſent penſé qu'à perfectionner les réſolutions de la derniere Aſſemblée & qu'à chercher de nouveaux moyens d'aſſurer la tranquillité publique. Ils s'expliquerent (a) tous deux avec beaucoup de nobleſſe & de fermeté. La liberté parut le ſeul motif qui les animoit, & s'offrant pour Chefs de la cauſe publique, ils exhorterent l'Aſſemblée à prendre des ſen-

(a) Ut Oratio Conſulum animum meum erexit, ſpemque attulit non modo ſalutis conſervandæ, verum etiam dignitatis priſtinæ recuperandæ! *Phil.* 3. 1.

timens dignes d'une ſi noble entre-priſe. Après leurs diſcours, ils inviterent Fuſius Calenus à dire le premier ſon opinion. Il avoit été Conſul quatre ans auparavant, par la nomination de Céſar ; il étoit beau-pere de Panſa ; ces deux raiſons ſuffiſoient pour autoriſer le compliment des Conſuls. D'ailleurs le ſentiment de Ciceron étoit déja connu. On ſçavoit qu'il étoit pour les plus courtes voyes, & que ne voyant plus de reſſource que dans le parti des armes, il vouloit qu'on commençât par déclarer Antoine l'Ennemi public. Mais cet avis n'étant pas goûté des Conſuls, ils engageoient Calenus à parler le premier, parce qu'il étoit intime Ami d'Antoine, & que ne pouvant douter qu'il ne propoſât quelque parti moderé, ils eſpéroient que ſon influence agiroit ſur l'Aſſemblée avant que Ciceron renouvellât des impreſſions contraires. L'opinion de Calenus fut donc » de ſuſpendre les hoſtilités & » de faire une députation à Marc-An- » toine, pour l'exhorter à ſe déſiſter » de ſon entrepriſe ſur la Gaule & à » reconnoitre l'autorité du Sénat. Piſon & pluſieurs autres Sénateurs embraſſerent ce ſentiment, ſous pré-

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

An.de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

texte qu'il étoit injuſte & cruel de condamner quelqu'un ſans l'avoir entendu.

Mais Ciceron réſolut de combattre leur propoſition, & l'entreprit avec beaucoup de chaleur. » Il la traita non-» ſeulement de vaine & d'inſenſée, » mais de téméraire & de pernicieuſe. » Il déclara qu'on ne pouvoit traiter » ſans honte avec un Citoyen qui » avoit les armes à la main ; que c'é-» toit de lui qu'il falloit attendre » des propoſitions de paix, & qu'il » auroit droit alors de prétendre à la » gloire de l'équité & de la modéra-» tion : que le Sénat lui avoit déja » donné la qualité d'Ennemi public, » & que lorſqu'il aſſiégeoit une des » plus grandes Villes de l'Italie, une » Colonie de Rome, dans laquelle il » tenoit renfermé, Decimus Brutus, » Général de la République & Conſul » déſigné, on ne devoit pas tarder un » moment à lui confirmer ce titre par » un Décret formel. Il obſerva quels » pouvoient être les motifs de ceux qui » ſe déclaroient pour une autre opi-» nion : c'étoient des liaiſons d'ami-» tié ou de parenté, des raiſons parti-» culieres d'intérêt ou de reconnoiſ-

An.de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» sance. L'amour de la Patrie ne devoit-il pas l'emporter ? L'unique point sur lequel ils avoient à délibérer étoit s'il falloit souffrir qu'Antoine opprimât la République, qu'il fît à son gré le choix de ses victimes, qu'il pillât la Ville (*a*) & qu'il réduisît les Citoyens à l'esclavage. Ciceron prouva par un long détail de ses actions & de ses discours, qu'il n'avoit pas d'autre vûë. Il avoit dit publiquement dans le Temple de Castor, que si l'on en venoit aux coups, il ne resteroit en vie que les Vainqueurs. Et dans un autre discours, il avoit osé déclarer qu'en sortant du Consulat son dessein étoit d'entretenir une Armée aux environs de la Ville, pour s'en ouvrir l'entrée lorsqu'il le jugeroit à propos. Dans une Lettre, que Ciceron même avoit lûe, il offroit à quelques-uns de ses Amis le choix des Terres (*b*) qui étoient de leur goût, en les assurant qu'ils les obtiendroient bien-tôt. Parler d'envoyer des Ambassadeurs à un Citoyen si dangereux, n'étoit-ce pas trahir la constitution de la République, la

(*a*) Philipp V. 1. 2. 3. (*b*) Ibid. 9.

An.deR.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» majesté du Peuple Romain (a), & » la discipline de leurs Ancêtres ? Dans » quelque vûë que ce Parti pût être » proposé, il n'en falloit espérer au- » cun fruit. Si c'étoit au repos qu'on » vouloit exhorter Antoine, on ne » devoit s'attendre qu'à son mépris. Si » l'on prétendoit lui donner des or- » dres, il n'étoit pas capable de s'y » soûmettre. Et ce qui ne pouvoit pro- » duire aucun bien causeroit infailli- » blement beaucoup de mal : car la » lenteur d'une négociation retarderoit » les opérations de la guerre, refroi- » diroit l'ardeur des Troupes, & fe- » roit perdre au Penple ce zele qu'il » faisoit éclater pour la cause de la » liberté.

» Il fit faire réfléxion à l'Assemblée » que les plus grandes résolutions dans » les affaires publiques naissent quel- » quefois des plus legers incidens, » sur-tout dans les guerres civiles qui » se gouvernent ordinairement par » des bruits populaires ; que les ordres » & les instructions les plus fermes atti- » reroient peu de considération à leurs » Ambassadeurs, & que le nom même » d'Ambassade entraînoit des craintes

(a) Ibid. 8. 12.

An.deR.710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» & des défiances qui n'étoient que
» trop propres à déconcerter leurs
» Amis. D'ailleurs, en vain presseroit-
» on Antoine (*a*) de lever le siege de
» Modene & d'abandonner la Gaule.
» Ce n'étoit point par des prieres
» qu'on obtenoit une soumission si
» prompte ; il falloit l'arracher par les
» armes. Tandis que les Ambassadeurs
» perdroient le tems dans leur voya-
» ge, le Peuple incertain du succès de
» la négociation auroit peine à se dé-
» clarer pour aucun Parti ; & quelle
» diligence pouvoit-on espérer dans
» les levées, aussi long-tems que la
» guerre paroîtroit douteuse ? Ainsi
» loin de consentir à la députation,
» son avis étoit toûjours qu'il ne falloit
» pas perdre un moment pour agir ;
» que toutes les affaires civiles de-
» voient être suspendues, la guerre
» annoncée par une proclamation pu-
» blique, les boutiques de la Ville
» fermées, & qu'au lieu de la robe de
» leur Ordre tous les Sénateurs de-
» voient prendre le *Sagum* ou l'habit
» militaire : qu'on devoit presser la
» levée des Troupes à Rome & dans
» toute l'Italie, sans aucune exception

(*a*) Ibid. 10.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» pour les congés ou pour les privi-
» leges; que le ſeul bruit d'une con-
» duite ſi vigoureuſe ſerviroit de frein
» à la témérité d'Antoine, & feroit
» connoître à tout le monde qu'il n'é-
» toit pas queſtion, comme il le pu-
» blioit, d'une concurrence d'intérêt
» ou d'ambition entre deux Partis,
» mais d'une guerre réelle contre la
» Patrie: que le ſoin de la Républi-
» que devoit être confié aux Conſuls,
» dans les termes qui n'étoient en
» uſage qu'à l'extrêmité du danger;
» qu'il falloit offrir leur pardon aux
» Soldats d'Antoine, qui retourne-
» roient à leur devoir avant le premier
» jour de Février. Enfin, il leur prédit
» que ſi l'on ne s'arrêtoit point ſur le
» champ à ces réſolutions, l'on y ſeroit
» forcé tôt ou tard (*a*), mais lorſ-
» qu'elles ſeroient moins avantageu-
» ſes, ou peut-être tout-à-fait inu-
» tiles.

Après avoir expliqué ſon opinion à l'égard d'Antoine, il paſſa au ſecond article de la délibération, qui regardoit les honneurs décernés dans la derniere Aſſemblée du Sénat. Il commença par Decimus Brutus, en qualité de Conſul

(*a*) Ibid. 10. 12.

déſigné

désigné ; & ne se bornant point à répeter ses louanges, il proposa qu'on fit en sa faveur un Décret dans ces termes : » Le Sénat informé que Decimus » Brutus maintient actuellement la » Province de Gaule dans la soumission, qu'avec l'assistance des Villes & des Colonies de son Gouvernement il a formé en peu de tems » une Armée considérable, & qu'il a » servi l'Etat jusqu'à present avec autant d'intégrité que de zele, déclare, que son sentiment comme celui » du Peuple, est que la République » se ressent très-utilement, dans une » conjoncture extrêmement difficile, » de la vertu, de la sagesse & des » soins de Decimus Brutus, Empereur, Consul désigné, & du zele » incroyable de sa Province, à le soutenir dans toutes ses entreprises.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Ciceron proposa ensuite d'accorder quelqu'honneur extraordinaire à M. Lepidus, qui n'y avoit jusqu'alors aucune prétention par ses services, mais qui se trouvant à la tête de la meilleure Armée de l'Empire, étoit peut-être de tous les Citoyens celui dont il y avoit le plus de mal à craindre & le plus de service à espérer. Tel fut le prétexte qu'il fit

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

valoir pour lui procurer (a) quelque diſtinction ; car ſoupçonnant ſa fidélité, & lui croyant même des liaiſons déja formées avec Antoine, il penſoit au fond à le rappeller au Parti du Sénat par quelques marques de confiance. Cependant comme il auroit été trop dur de ne pas apporter d'autre raiſon pour le Décret du Sénat, il fit remarquer, » que Lepidus avoit toûjours uſé de ſon pouvoir avec modération, & que ſon zele s'étoit ſoûtenu conſtamment pour la liberté. Qu'il en avoit donné une preuve ſignalée lorſqu'Antoine avoit offert le Diadême à Céſar; qu'en détournant la tête il avoit témoigné publiquement ſon averſion pour l'eſclavage, & que s'il avoit cédé aux conjonctures, c'étoit moins par choix que par néceſſité ; que depuis la mort de Céſar il avoit obſervé la même conduite ; enfin que la guerre s'étant rallumée en Eſpagne, il avoit préféré les voyes de la prudence & de l'humanité à celle des armes & de la violence, & qu'il avoit conſenti au rétabliſſement de Pompée. Là-deſſus Ciceron propoſa un Décret dans ces ter-

(a) Ibid. 14.

An. de R. 710
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

mes : » Comme la République a tiré
» souvent beaucoup d'avantage de
» l'administration de M. Lepidus,
» grand Pontife, & que le Peuple
» Romain l'a toûjours trouvé con-
» traire au Gouvernement Royal;
» comme il a sçû éteindre par ses
» soins, par sa vertu, sa prudence &
» sa douceur, une guerre des plus re-
» doutables, & déterminer Sextus
» Pompée, fils de Cnæus, à recon-
» noître l'autorité du Sénat, à quitter
» les armes & à reprendre dans la Ville
» la qualité de Citoyen; le Sénat & le
» Peuple, touchés des services signalés
» de M. Lepidus, Empereur & grand
» Pontife, placent dans sa vertu, dans
» son autorité & dans son bonheur,
» les plus grandes espérances de paix,
» de concorde & de liberté; & dans le
» mouvement d'une vive reconnois-
» sance, ils ordonnent par un Décret,
» qu'on lui élévera une Statue Equestre
» dorée, près de la Tribune (*a*), ou
» dans tout autre endroit du Forum
» qu'il voudra choisir.

Ciceron passant ensuite au jeune César, ajoûte de nouveaux éloges à ceux qu'il lui avoit déja donnés, & propose

(*a*) Ibid. 15.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

de lui accorder par un Décret le commandement des Troupes qu'il avoit rassemblées, sans quoi il ne pouvoit rendre à la République tous les services dont son zele & sa vertu le rendoient capable. Il demande pour lui le rang & les privileges d'un Propréteur, non-seulement pour l'augmentation de sa dignité, mais encore plus pour le mettre en état de servir utilement le Public. Enfin il trace en sa faveur la forme d'un Décret : » Etant » certain que C. César, fils de Caius, » Pontife, Propréteur s'est efforcé » heureusement, dans un tems fort » difficile, d'engager les Vétérans à la » défense de la liberté, & que sous » son autorité & sa conduite, la Lé- » gion Martiale & la quatriéme Lé- » gion ont déja défendu & défendent » encore les droits du Peuple Romain; » N'étant pas moins certain que C. Cé- » sar s'est avancé à la tête de son Ar- » mée pour secourir la Province de » Gaule; qu'il a rassemblé un Corps » de Cavalerie & d'Archers, avec un » grand nombre d'Elephans, sous son » obéissance & sous celle du Peuple, & » qu'il a soutenu également la sûreté » & la dignité de l'Etat; le Sénat & le Peuple

» Peuple Romain, engagés par toutes » ces considérations, ordonnent que » C. César, fils de Caius, Pontife, » Propréteur, sera compté désormais » parmi les Sénateurs, qu'il don- » nera son suffrage dans le rang » des Préteurs, & qu'en sollicitant » à l'avenir toute autre Magistrature, » ses sollicitations auront le même » effet qu'elles auroient suivant les » Loix, s'il avoit possédé (*a*) l'année » d'auparavant l'office de Questeur.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Si quelqu'un trouvoit de l'excès dans ces honneurs, sur-tout à l'égard d'un Citoyen aussi jeune que César, & si l'on appréhendoit qu'il ne fût capable d'en abuser, Ciceron répond que la raison & la justice ont moins de part que l'envie à cette crainte, puisqu'il seroit contraire à la nature, que celui qui a senti une fois le goût de la véritable gloire, & qui se voit généralement aimé du Sénat & du Peuple, pût jamais mettre d'autres intérêts en balance avec des avantages si précieux. Il regrete que » Jules César n'eût pas pris » les mêmes inclinations dans sa jeu- » nesse, & qu'il ne se fût pas proposé » pour unique but l'estime du Sénat &

(*a*) Ibid. 17.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» de tous les honnêtes gens. En formant
» d'autres vûës Jules avoit employé
» mal-à-propos la force de son génie à
» gagner la faveur populaire, & né-
» gligeant les sources de la véritable
» grandeur, il s'étoit acquis un pou-
» voir qu'une Nation libre & ver-
» tueuse n'étoit pas capable de suppor-
» ter. On ne devoit pas appréhender
» les mêmes excès de son héritier.
» Après les témoignages de cette ad-
» mirable prudence qu'il avoit déja
» fait éclater, on ne pouvoit se défier
» raisonnablement de sa vertu dans
» un âge plus avancé. On ne devoit
» pas craindre qu'il devînt jamais assez
» insensé pour se laisser éblouir par
» l'éclat d'une odieuse grandeur, &
» pour trouver plus de charmes dans
» le titre & l'autorité de Roi, situation
» si glissante & si dangereuse, que
» dans la douce & solide satisfaction
» qui est le fruit de la gloire & de la
» vertu. Si l'on se défioit de sa haine
» contre plusieurs Citoyens à qui la
» Patrie devoit de l'estime & de la
» considération, ces défiances de-
» voient s'évanouir depuis qu'il avoit
» sacrifié ses ressentimens à la Répu-
» blique, & qu'il avoit fait dépendre

» toute sa conduite & tous ses desseins, An.de R. 710.
» du Gouvernement. Ciceron ne fit Cicer. 64.
» pas difficulté de se rendre le garant COSS.
» de ses intentions. Il connoissoit, VIBIUS PANSA.
» dit-il, jusqu'aux plus intimes senti- A. HIRTIUS.
» mens de son cœur. Il répondoit,
» il engageoit sa parole, qu'il ne
» cesseroit jamais d'être ce qu'il étoit
» actuellement (a), c'est-à-dire, tel
» qu'on devoit souhaiter qu'il fût toû-
» jours.

Cet éloge fut suivi de celui de L. Egnatuleius, dont l'habile Orateur releva beaucoup le courage & la fidélité. Pour prix d'avoir fait passer la quatriéme Légion dans le camp de César, il proposa de lui accorder par un Décret la permission de solliciter & d'obtenir les Magistratures (b) trois ans avant le tems marqué par les Loix. Enfin, jugeant que les Vétérans, qui avoient suivi César, & sur-tout la Légion Martiale & la quatriéme Légion, ne devoient pas être sans récompense, il proposa de leur accorder une exemption de service pour eux & pour leurs enfans, excepté dans le cas de guerre civile & de séditions domestiques. Il voulut aussi que les Consuls Vibius Pansa

(a) Ibid. 18. (b) Ibid. 19.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

& A. Hirtius, ou l'un des deux, fussent chargés de leur assigner des Terres, soit dans la Campanie, soit dans tout autre lieu; & qu'après la guerre présente, étant déchargés fidellement du service militaire, ils reçussent avec la même fidélité les sommes que César leur avoit fait espérer lorsqu'ils s'étoient déclarés pour lui.

Telle fut la substance de son discours. Le Sénat consentit sans exception à l'article qui regardoit les honneurs; & quoique ceux qui étoient proposés pour Octave semblassent si extraordinaires à Ciceron même, qu'il n'avoit pas crû les pouvoir proposer sans une espece d'apologie, il se trouva plusieurs Sénateurs du premier rang qui ne les jugerent point encore (*a*) assez distingués. Philippus demanda l'érection d'une Statue; Servius Sulpicius & Servilius vouloient qu'on y ajoûtât le privilege de pouvoir posséder toutes sortes de Magistratures, & plutôt encore que Ciceron ne l'avoit proposé.

Mais l'Assemblée fut beaucoup plus partagée sur l'article de la Députa-

(*a*) Statuam Philippus decrevit, celeritatem petitionis primo Servius, post majorem etiam Servilius. Nihil tum nimium videbatur. *Ep. ad Brut.* 15.

tion (*a*). Quelques-uns des principaux Sénateurs se déclarerent vivement pour cet avis, & les Consuls, qui le favorisoient eux-mêmes, voyant que la majorité des voix penchoit pour Ciceron, éviterent adroitement d'en remettre la décision à la voye ordinaire des suffrages. Le débat dura jusqu'à la nuit. Ayant recommencé le lendemain avec la même chaleur (*b*), il fut encore prolongé jusqu'au soir, & repris le troisiéme jour. Le Sénat se tint si constamment à l'avis de Ciceron, qu'on en auroit enfin passé le Décret, si le Tribun Salvius ne s'y étoit opposé. Mais cette fermeté des Amis d'Antoine fit prévaloir à la fin le parti de la députation. On nomma sur le champ pour Députés, ou pour Ambassadeurs, trois Sénateurs Consulaires, S. Sulpicius, L. Pison & L. Philippus, dont la commission reçut néanmoins des bornes fort étroites; & ce fut Ciceron qui les regla lui-même. Ils ne furent revêtus d'aucun pouvoir pour traiter avec An-

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

(*a*) Has in sententias meas si Consules discessionem facere voluissent, omnibus istis latronibus auctoritate ipsa Senatus jampridem de manibus arma cecidissent. *Phil.* 14. 7.

(*b*) Itaque hæc sententia per triduum sic valuit, ut quanquam discessio facta non est, tamen præter paucos, omnes mihi assensuri viderentur. *Phil.* 6. 2, *Appian. p.* 559.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

toine. On les chargea ſeulement de lui porter au nom du Sénat (*a*) l'ordre abſolu de lever le ſiége de Modene & de faire ceſſer les hoſtilités dans la Gaule. Le reſte de leurs inſtructions regardoit Decimus Brutus, à qui ils devoient témoigner dans Modene, » que » la reconnoiſſance du Peuple Ro» main pour ſes ſervices & pour ceux » de ſon Armée, éclateroit bien-tôt » par des marques fort honorables.

Une ſi longue délibération piqua ſi vivement la curioſité des Citoyens, qu'ils s'aſſemblerent au Forum pour en attendre le ſuccès; & faiſant retentir comme de concert le nom de Ciceron, ils l'appellerent (*b*) par des cris réiterés, pour leur rendre compte de ce qui s'étoit paſſé au Sénat. Il monta ſur la Tribune, conduit par le Tribun Appulcius, & ſa préſence d'eſprit lui épargnant l'embarras des préparations, il apprit à l'Aſſemblée, qu'après

(*a*) Quanquam non eſt illa legatio, ſed denunciatio belli, niſi paruerit. Mittuntur enim qui nuncient ne oppugnet Conſulem deſignatum, ne Mutinam obſideat, ne Provinciam depopuletur. *Phil.* 6. 2. Dantur mandata Legatis, ut D. Brutum, militeſque ejus adeant. &c. *Ibid.* 3.

(*b*) Quid ego de univerſo Populo Romano dicam? qui pleno ac referto foro bis me una mente atque voce in concionem vocavit. *Phil.* 7. 8.

An de R. 710.
Cicer. 64.
COSS.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

de longs débats, tous les Sénateurs à la réserve d'un fort petit nombre, avoient pris enfin, sinon le parti le plus ferme & le plus glorieux, celui du moins qui convenoit dans une juste mesure aux besoins de la République, & qui mettoit l'honneur du Senat à couvert; que la députation, dont on avoit porté le Décret, étoit moins une Ambassade qu'une déclaration de guerre, si Marc-Antoine refusoit d'obéir; que cette démarche n'étoit pas sans fermeté, & qu'il auroit souhaité seulement qu'elle eût été moins lente:... qu'infailliblement Antoine rejetteroit la proposition de se soumettre, & qu'il ne falloit pas s'attendre qu'un homme qui n'avoit jamais eu de pouvoir sur lui-même, reconnût celui du Sénat & du Peuple..... Qu'il ne balançoit donc point à déclarer, comme il avoit fait au Sénat, que l'Ambassade ne produiroit aucun fruit, qu'Antoine continueroit ses ravages dans la Gaule, qu'il ne leveroit pas le siége de Modene, & qu'il ne permettroit pas même aux Ambassadeurs d'entrer dans la Ville pour conférer avec Brutus...
» Croyez-moi, reprit-il, je connois
» l'effronterie, la violence, & la té-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» merité de son caractere. Que nos » Ambassadeurs se hâtent : c'est notre » intérêt & leur résolution ; mais n'en » préparez pas moins votre habit mi- » litaire, car le Décret porte aussi que » s'il refuse d'obéir, on prendra aussi- » tôt cette livrée. Nous la prendrons, » n'en doutez pas. Antoine est inca- » pable de soumission, & nous regret- » terons bien-tôt d'avoir perdu tant » de jours que l'on pouvoit beaucoup » mieux employer..... J'appréhende » peu, continue-t'il, qu'en appre- » nant mes prédictions il change de » pensée pour le seul plaisir de me » confondre, & que cette raison lui » fasse prendre le parti de se soumet- » tre. Je suis sûr qu'il ne me dérobera » point l'honneur d'avoir pénétré ses » dispositions, & qu'il aimera mieux » que vous me reconnoissiez de la pru- « dence que de vous prouver sa mo- » destie..... Il observe ensuite, que » malgré la persuasion où il est toû- » jours que l'Ambassade étoit super- » flue, la République en pouvoit re- » cueillir néanmoins quelqu'avanta- » ge : car après le retour des Ambassa- » deurs & lorsqu'ils vous auront assu- » ré, dit-il, comme vous devez infail- » liblement

» liblement vous y attendre, (a), qu'Antoine refuse le parti de la soumission, qui d'entre vous oublieroit assez ce qu'il se doit à soi-même, pour lui accorder le titre de Citoyen? Donnons aux Ambassadeurs le tems nécessaire pour leur voyage; que votre patience se soutienne pendant quelques jours; s'ils nous rapportent la paix, je consens qu'on me croye l'esclave de mes préjugés; mais si c'est la guerre qu'ils nous annoncent, vous conviendrez qu'on peut se fier (b) quelquefois à mes lumieres.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Il les assure ensuite de sa vigilance continuelle pour la sûreté publique, & louant le zele qu'ils faisoient éclater dans une Assemblée plus nombreuse qu'il n'en avoit jamais vû, il conclut son discours par cette vive exhortation: » Chers Concitoyens! le tems de la liberté est venu. Il est venu plus tard qu'il ne convenoit au Peuple Romain. Mais je le vois dans une maturité qui ne permet plus de retardement. Jusqu'aujourd'hui toutes nos souffrances pouvoient être attribuées à quelque puissance fatale, contre

(a) Phil. 6. 1. 2. 3. (b) Ibid. 4. 6.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» laquelle nous n'avions guéres d'autre » remede que la patience. Mais si nous » retombions dans les mêmes dis- » graces, il ne faudroit en accuser » que nous-mêmes. Les Dieux ont de- » stiné le Peuple Romain à donner la » la Loi au reste du monde. Comment » seroit-il possible qu'il tombât dans » l'esclavage ? Cependant nous som- » mes à l'extrêmité du danger. Il est » question pour nous de la liberté. » Votre devoir est de vaincre (ce qui » sera le fruit infaillible de votre zele » & de votre union ,) ou de tout souf- » frir pour éviter d'être Esclaves. Que » d'autres Nations puissent se faire à la » servitude. Le partage du Peuple Ro- » main est d'être libre.

Les Ambassadeurs se disposerent immédiatement à partir pour leur commission , & sortirent de Rome dès le jour suivant , quoique la santé de Servius Sulpicius fût dans un état fort dangereux. Toute la Ville s'occupa de spéculations & de conjectures sur le succès de ce voyage. Mais Antoine en tira un avantage certain : il gagna du tems pour presser le siége de Modene , & pour prendre toutes les nouvelles mesures dont chaque événement lui offroit

l'occasion. Ses Amis en conçurent même l'espérance d'engager le Sénat dans une négociation qui donneroit le tems à tous les Chefs de la Faction de Jules César, de s'unir contre les Républiquains. Les discours de Ciceron & l'impatience qu'il marquoit de voir extirper tous les restes de la tyrannie, sembloient propres à leur inspirer cette résolution. Ils s'attacherent d'abord à prévenir les ressentimens que le refus d'Antoine pouvoit exciter. Ils préparerent des réponses spécieuses qui paroissoient capables de faire esperer un accommodement, & qui pouvoient servir du moins à refroidir l'ardeur des Citoyens pour la guerre. Calenus, qui étoit à la tête de ce Parti, entretenoit une correspondance réguliere avec Antoine, & prenoit soin de publier ses Lettres, (a) lorsqu'il les croyoit propres à décourager leurs adversaires ou à relever les esperances de leurs Amis.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Ciceron ne fut pas long-tems trompé par ces nouvelles intrigues. Dès la

(a) Ille litteras ad se mittat de spe sua secundarum rerum? Eas tu lætus proferas? Describendas etiam des improbis Civibus? Eorum augeas animos? Bonorum spem virtutemque debilites? *Phil.* 7. 2.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

premiere Assemblée du Sénat, qui fut convoquée pour quelque autre besoin, il prit occasion de réveiller le zele des Partisans du bien public, en les avertissant des projets pernicieux qui renaissoient entre leurs Ennemis. » Il » leur répresenta que les affaires pour » lesquelles ils étoient assemblés, » n'étoient pas d'une importance qui » dût les occuper beaucoup; qu'il leur » resteroit assez de tems pour regler » ce qui concernoit *la voie d'Appius*, *la* » *valeur des Monnoies*, &c. mais qu'il » avoit à leur proposer des considera- » tions plus importantes pour la sureté » publique : .... qu'on n'avoit point » oublié avec quelle ardeur il s'étoit » toujours opposé à l'ambassade; & » que l'experience justifioit déja tou- » tes ses craintes : qu'on ne s'apperce- » voit que trop de la langueur que » cette démarche avoit répandue dans » l'esprit du Peuple, & de la facilité » qu'elle donnoit à ceux qui voyoient » renaître à regret l'autorité du Sénat, » pour renouveller leurs noires en- » treprises : qu'ils avoient déja trou- » vé le secret de regagner la confian- » ce du Peuple, & de mettre toute » l'Italie dans leurs interêts; que leurs

» Armées n'attendoient que l'ordre » des Généraux pour entrer en campagne ; qu'ils publioient de feintes » réponses d'Antoine ausquelles ils » donnoient de grands éloges, comme » si l'on eut envoyé des Ambassadeurs » pour recevoir des conditions plutôt » que pour en donner. Ayant ensuite exposé le danger de la situation publique & fait tomber quelques railleries ameres sur Calenus, il ajouta » que » lui qui avoit été toute sa vie le Conseiller & le Ministre de la paix civile, qui devoit à la paix tout ce qu'il » étoit & tout ce qu'il possedoit, jusqu'à ses lumieres & ses talens, lui » enfin qui ne respiroit que la paix, se » déclaroit (*a*) néanmoins contre » toute sorte de paix avec Antoine.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

S'appercevant qu'il étoit écouté avec beaucoup d'attention il continua de prouver dans le reste de son Discours, qu'une paix telle que certaines gens la faisoient esperer, étoit deshonorable, dangereuse, & ne pouvoit être d'aucune durée. Il en prit droit d'exhorter le Sénat à redoubler sa vigilance, & à s'armer avec tant de soin qu'il ne pût être surpris par des réponses captieuses

(*a*) Philip. 7.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

ni par de fausses apparences d'équité. Antoine devoit commencer par faire ce qui lui étoit prescrit, avant que de se hazarder à marquer des prétentions. S'il y manquoit, ce n'étoit pas le Sénat qui annonçoit la guerre, c'étoit Antoine qui la déclaroit au Peuple Romain. » Pour vous, Sénateurs, je vous avertis que le point qui est maintenant » en question concerne la liberté du » Peuple de Rome, & vous n'ignorez » pas que c'est à vos soins qu'elle est » confiée. Je vous avertis qu'il concerne la vie & la fortune de tous les » honnêtes gens, qu'il concerne votre autorité, qui est perduë pour jamais si vous perdez cette occasion » de la rétablir. Je vous avertis aussi, » Pansa, car s'il est vrai qu'avec un » si admirable jugement vous n'avez » pas besoin de mes avis, vous sçavez » néanmoins que dans une tempête » les meilleurs Pilotes reçoivent quelquefois les avis des passagers : ne » souffrez point que cette (*a*) provision d'armes & de Troupes que vous » ramassez si soigneusement, devienne

(*a*) An cum municipiis pax erit quorum tanta studia cognoscuntur in decretis faciendis, militibus dandis, pecuniis pollicendis? hæc jam tota Italia fiunt. *Phil.* 7. 8. 9.

» inutile. Il se presente pour vous une occasion qui ne s'est jamais offerte à personne. La fermeté du Sénat, le zele de l'Ordre Equestre & l'ardeur du Peuple vous mettent en état de délivrer pour jamais la République de toutes sortes de craintes & de dangers.

An de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Les Consuls ne laissoient pas d'employer tous leurs soins pour empêcher que l'Ambassade ne rallentît les préparations militaires. Ils convinrent entr'eux que l'un marcheroit promptement vers la Gaule (*a*) avec les Troupes qui étoient déja disposées, & que l'autre resteroit à Rome pour presser les levées, qui se continuoient avec autant de succès à la campagne que dans la Ville. Toutes les Villes Capitales de l'Italie sembloient se disputer l'honneur de fournir le plus grand nombre de Soldats & les plus grosses contributions d'argent. Elles avoient jetté par leurs décrets une tache d'infamie sur ceux qui refusoient de s'engager au service public. Ce fut le Consul Hirtius qui partit à la tête d'une fort belle Armée, quoiqu'il fût à peine

(*a*) Consul sortitu ad bellum profectus A. Hirtius. *Phil.* 14. 2.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa A. Hirtius.

rétabli d'une maladie dangereuse. Il avoit avec lui la Légion Martiale & la quatriéme, qui passoient pour la fleur des Troupes Romaines, & qui avoient souhaité de marcher sous la conduite de l'un des deux Consuls. Hirtius se flata qu'en se joignant avec Octave il seroit capable d'arrêter tous les desseins d'Antoine, & d'interrompre les avantages qu'il remportoit de jour en jour sur Decimus Brutus, en attendant que Pansa parût avec le reste des Forces de la République, & le mît en état de livrer une bataille dont il se promettoit déja le succès. Il se contenta, dans cette esperance, de chasser Antoine de quelques postes, de le resserrer dans ses quartiers, & de lui couper les fourages. Toutes ces entreprises lui réussirent assez heureusement, comme il prit soin de le marquer à son Collegue, qui communiqua ses Lettres au Sénat. » Je me » suis (*a*) rendu maître, lui écrivit-» il, du Poste de Claterna & j'en ai » chassé la garnison d'Antoine. Sa » Cavalerie a pris la fuite avec quel-

(*a*) Dejeci præsidium, Claterna potitus sum, fugati equites, prælium commissum, occisi aliquot. *Phil.* 8. 2.

que perte. Dans ses Lettres à Ciceron, il l'assuroit qu'il n'entreprendroit rien qu'avec les plus grandes précautions; & c'étoit sans doute pour répondre aux instances que Ciceron lui faisoit sans cesse de ne pas s'exposer légerement jusqu'à l'arrivée de Pansa (*a*).

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Les Ambassadeurs retournerent à Rome au commencement de Février. Ils avoient été retardés plus long-tems qu'ils ne s'y étoient attendus, par la mort de Servius Sulpicius, qui étant arrivée le jour même qu'ils étoient entrés dans le camp d'Antoine avoit laissé, suivant les termes de Ciceron, leur Ambassade (*b*) imparfaite & affoiblie, par la perte du plus habile de ses Membres. Le rapport qu'ils avoient à faire au Sénat répondit exactement aux avis de Ciceron. Antoine avoit refusé fierement de recevoir les ordres dont ils étoient chargés pour lui. Il leur avoit ôté le pouvoir de parler à Decimus Brutus, & son mépris pour

(*a*) Hirtius nihil nisi considerate, ut mihi crebris literis significat, acturus videtur. *Ep. fam.* 12. 5.

(*b*) Cum Serv. Sulpicius ætate illos anteiret, sapientia omnes, subito ereptus è causa, totam legationem orbam & debilitatam reliquit. *Phil.* 9. 1.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

le Sénat, (*a*) avoit été jusqu'à faire battre furieusement la Ville en leur présence. Il n'avoit pas laissé de leur proposer quelques conditions qui venoient de lui-même; & quoiqu'elles fussent contraires à leurs instructions ils avoient eu la foiblesse de les recevoir, comme ils eurent l'imprudence de les répeter dans l'Assemblée du Sénat. Elles se réduisoient à demander que le Sénat promît d'assigner des terres & des récompenses à ses Troupes, & de confirmer les dons que lui & Dolabella son Collegue avoient faits pendant leur Consulat; que tous les Décrets qu'il avoit portés d'après les Regîtres & les papiers de César ne reçussent aucune alteration; qu'on ne lui demandât aucun compte de l'argent qu'il avoit pris dans le Temple d'Ops; qu'on ne fît aucune recherche sur la conduite des sept Commissaires qu'il avoit nommés pour distribuer des terres aux Véterans; enfin, que tou-

(*a*) Ante Consulis oculosque legatorum, tormentis Mutinam verberavit.... ne punctum quidem temporis, cum legati adessent, oppugnatio respiravit.... cum illi contenti & rejecti revertissent, dixissentque Senatui non modo illum è Gallia non discessisse, uti censuissemus, sed ne à Mutina quidem recessisse; potestatem sibi D. Bruti conveniendi non fuisse, &c. *Phil.* 8. 7. 8. 9.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

tes ses Loix Judiciaires ne fussent point rappellées à l'examen. A ces conditions il offroit d'abandonner la Gaule Cisalpine, pourvû qu'en échange on lui accordât pour cinq ans la grande Gaule, avec une armée de six Légions, qui seroit formée des Troupes de Decimus Brutus.

Ce recit excita l'indignation de toute la Ville, & donna beaucoup d'avantage à Ciceron pour ramener tous les Sénateurs à son sentiment. Cependant le Parti de Calenus fut encore assez fort pour lui causer de l'embarras, & pour l'emporter même dans quelques points. Au lieu de traiter l'entreprise d'Antoine de guerre & de révolte, Calenus obtint qu'elle ne portât dans le Décret que le nom de *Tumulte*. Il obtint encore qu'au lieu d'*Ennemi public* on employât le terme d'*Adversaire* (*a*). Ciceron ayant proposé de défendre à toutes sortes de personnes d'aller joindre Antoine, Calenus & ses Partisans firent excepter Varius Cotyla, un de ses Lieutenans, qui étoit actuellement au Sénat pour

(*a*) Ego princeps Sagorum : ego semper hostem appellavi, cum alii adversarium : semper hoc bellum, cum alii tumultum, &c. *Phil.* 12.7.

An. de R. 710. Cicer. 64. COSS. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

observer tout ce qui s'y passoit. Pansa lui-même concourut à toutes ces résolutions par son suffrage ; & Lucius César, quelque zele qu'il eût toujours fait éclater pour la liberté, se crut obligé aussi par la décence, en qualité d'oncle d'Antoine, (*a*) à se déclarer pour le sentiment le plus moderé.

Mais Ciceron fit prévaloir à son tour des résolutions beaucoup plus importantes. Les Partisans d'Antoine cherchant toujours à faire traîner les affaires en longueur, avoient proposé une seconde Ambassade. Cette proposition fut rejettée sur les vives remontrances de Ciceron : il insista avec la même chaleur sur le changement d'habit ; (*b*) & ses instances ayant prévalu il arriva ainsi qu'en differant la guerre en apparence, ils accepterent la chose dont ils rejettoient le nom. Dans les occasions de cette nature, les Consulaires étoient exemptés de changer de Robe en faveur de leur dignité. Mais pour rendre les malheurs de l'Etat plus sensibles, Ciceron résolut de renoncer

(*a*) Phil. 8. 1. 10.

(*b*) Equidem P. C. quanquam hoc honore usi Togati solent esse, cum est in sagis Civitas ; statui tamen à vobis, cæterisque Civibus in tanta atrocitate temporis. . . . non differre vestitu. *Phil.* 8. 11.

à ce privilege & de prendre le Sagum avec le reste de la Ville (*a*). Il rend compte à Cassius de la situation des affaires publiques dans ces tristes circonstances. » Nous avons, dit-il, » d'excellens Consuls, mais de miserables Consulaires. Notre Sénat est » admirable ; mais nos plus braves Sénateurs sont ceux qui sont le moins » distingués par leur dignité. Le Peuple & toute l'Italie pensent bien, & » l'on peut compter sur leur fermeté, » mais il n'y a rien de si détestable que » nos Ambassadeurs Philippe & Pison, qui ayant été chargés de porter » à Antoine les ordres du Sénat, ont » mieux aimé recevoir ses ordres & » rapporter ses demandes que d'exécuter leur commission. Aussi tout le » monde a-t-il recours à moi, & graces » au Ciel, je suis devenu populaire » dans une bonne cause, &c.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Le Sénat continua de s'assembler le

(*a*) Egregios Consules habemus, sed turpissimos Consulares : Senatum fortem, sed infimo quemque honore fortissimum. Populo vero nihil fortius, nihil melius, Italiaque universa. Nihil autem fœdius Philippo & Pisone Legatis, nihil flagitiosius ; qui cum essent missi ut Antonio ex S. C. certas res nunciarent ; cum ille earum rerum nulli paruisset, ultro ab illo ad nos intolerabilia postulata retulerant. Itaque ad nos concurritur, factique jam in re salutari Populares sumus. *Ep. fam.* 12. 4.

An de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

jour ſuivant, pour donner la derniere forme à toutes ſes réſolutions. Ciceron prit l'occaſion de quelque nouveau débat pour ſe plaindre d'un excès de modération:

» Il fit voir qu'il y avoit eu de l'ab-
» ſurdité dans le ſcrupule qui avoit
» fait rejetter le terme de guerre ci-
» vile; que celui de tumulte, qu'ils
» avoient préféré n'en étoit guéres
» différent, ou que s'il l'étoit effecti-
» vement, c'étoit parce qu'il faiſoit
» ſuppoſer beaucoup plus de trouble
» & de déſordre. Il prouva par toutes
» les démarches d'Antoine & par toute
» la conduite du Sénat, du Peuple, &
» des Villes d'Italie, qu'on étoit réel-
» lement dans un état de guerre civile.
» C'étoit la cinquiéme que ſa mémoire
» lui rapelloit depuis l'origine de la Ré-
» publique; mais il n'y en avoit jamais
» eu de ſi terrible & de ſi déſeſperée;
» car il ne s'agiſſoit pas d'une concur-
» rence de Partis pour la ſupériorité
» dans l'Etat, mais d'un deſſein formé
» de jetter la Patrie dans l'eſclavage... Il
» continua de reprocher à Calenus ſon
» attachement obſtiné pour Antoine,
» & de combattre les raiſons dont il
» prétendoit s'autoriſer. En vain ſe

» retranchoit-il ſur l'amour de la paix
» & ſur ſon inquiétude pour la ſûreté
» des Citoyens. La haine de l'eſclava-
» ge étoit toûjours une juſte raiſon de
» prendre les armes, ou plutôt toutes
» les autres raiſons pouvoient être ju-
» ſtes, mais celle-ci étoit néceſſaire : à
» moins que Calenus ne s'y crut moins
» intéreſſé que le reſte des Citoyens,
» parce qu'il ſe flatoit peut-être de par-
» tager l'autorité avec Antoine : mais
» s'il agiſſoit dans cette vûë, il ſe
» trompoit doublement ; en premier
» lieu, lorſqu'il préféroit ſon intérêt
» propre au bien public ; ſeconde-
» ment, lorſqu'il ſe perſuadoit qu'il y
» avoit quelque bien ſolide à eſperer
» de la tyrannie... Qu'il étoit louable
» de ménager la vie des Citoyens,
» ſi c'étoit aux honnêtes gens, aux
» amateurs de la Patrie & de la vertu
» qu'on cherchoit à rendre ce ſervice ;
» mais ſi Calenus ne vouloit ſauver
» que ceux qui étant Citoyens par le
» bienfait de la nature, étoient deve-
» nus par choix les ennemis de Rome
» & de la République, quelle diffé-
» rence eſpéroit-il qu'on pût mettre
» entre lui-même & des Citoyens ſi
» indignes de ce titre ? Que leurs An-

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

An de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» cêtres en avoient eu des notions fort
» opposées ; que lorsque Tiberius
» Gracchus, Caius Gracchus, & Saturninus avoient été tués, le premier
» par la main de Scipion Nasica, l'autre par celle d'Oppimius, & le troisiéme par celle de Marius, leurs
» meurtriers avoient eu pour approbateurs les honnêtes gens de tous les
» Ordres : ... Que la différence entre
» l'opinion de Calenus & la sienne ne
» consistoit pas dans un point de peu
» d'importance, ni à souhaiter simplement du bien ou du mal à des gens
» sans poids & sans autorité (*a*) : qu'il
» souhaitoit l'avantage de Brutus, &
» Calenus celui d'Antoine ; qu'il souhaitoit la conservation de Rome,
» & Calenus sa ruine : que cette observation n'étoit pas faite au hazard,
» & que Calenus même ne pouvoit
» l'accuser de fausseté, lorsqu'il employoit toutes sortes de voyes pour
» troubler Brutus & pour servir Antoine.

S'adressant ensuite aux autres Consulaires, il leur reprocha la mollesse honteuse de leur conduite, dans la proposition d'une nouvelle Ambassade.

(*a*) Ibid. 4. 6.

An.de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Il s'étoit consolé de la premiere, par l'espérance où il étoit qu'au retour de Philippus & de Pison, lorsqu'on apprendroit d'eux qu'ils avoient été méprisés & rejettés d'Antoine, & qu'ils ne l'avoient vû disposé ni à quitter la Gaule, ni à lever le siége de Modene, ni même à leur permettte de parler à Decimus Brutus, l'indignation feroit prendre aussi-tôt les armes & produiroit tout d'un coup l'effet du courage & de la prudence. Mais il sembloit au contraire que l'ardeur d'Antoine n'eut servi qu'à les abattre, & qu'au lieu de résolution, le retour de leurs Ambassadeurs (a) ne leur eut apporté que de la crainte. » Dieux immortels ? s'écrie-» t'il, qu'est devenu le courage de nos » Ancêtres ? Lorsque Popilius fut dé-» puté par le Sénat vers le Roi Antio-» chus, pour lui porter l'ordre de le-» ver le siége d'Aléxandrie, & que ce » Prince parut chercher des prétextes » & des délais, l'Ambassadeur de Ro-» me traça du bâton qu'il portoit à la » main un cercle autour de lui, & lui » déclara que s'il ne recevoit pas une » réponse nette & précise avant qu'il » fût sorti du cercle, il retournoit à

(a) Ibid. 7.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» Rome ſans attendre un moment de
» plus..... Il tombe enſuite ſur les
» demandes d'Antoine, dont il releve
» l'arrogance (*a*) la folie & l'abſur-
» dité. Il fait honte à Philippus & à
» Piſon, à des Citoyens de leur nom
» & de leur dignité, d'avoir eu la
» baſſeſſe de rapporter des conditions
» lorſqu'ils avoient été chargés de por-
» ter des ordres. Il ſe plaint de voir
» accorder plus d'honneur à Cotyla,
» Ambaſſadeur d'Antoine, que cet
» ennemi public n'en avoit fait à ceux
» du Sénat. Au lieu d'interdire, comme
» on le devoit, l'entrée de la Ville à
» Cotyla, on l'avoit admis la veille
» dans le Temple où le Sénat étoit
» aſſemblé, on avoit ſouffert qu'il
» obſervât tout ce qui s'y paſſoit, on
» l'avoit careſſé, invité, traité dans
» les meilleures maiſons de Rome. Si
» c'étoit la crainte qui avoit fait per-
» dre ainſi à quelques-uns des princi-
» paux Sénateurs le ſouvenir de ce
» qu'ils devoient à leur dignité, que
» craignoient-ils donc? Quel étoit le
» danger qui les effrayoit, lorſqu'ils
» n'avoient en perſpective que la li-
» berté & la mort, l'une qui étoit toû-

(*a*) Ibid. 8. 9.

» jours désirable, l'autre qui étoit le » tribut indiſpenſable de la nature, & » qu'il étoit bien plus honteux de fuir » que fâcheux de ne pouvoir éviter..... » Que dans tous les tems de la République le caractere des Sénateurs Conſulaires avoit été l'attention, la vigilance, le zele à faire » ou à propoſer ce qui pouvoit être » utile au bien public ; qu'il ſe ſouvenoit du vieux Scævola, qui pendant la guerre Marſique, accablé » ſous le poids de l'âge & de l'infirmité, tenoit ſa maiſon ouverte pour » tout le monde, n'avoit jamais été » ſurpris au lit, & ſe trouvoit toûjours » le premier aux Aſſemblées du Sénat. « Pourquoi n'imitoit-on plus de ſi » grands modeles, ou pourquoi du » moins l'envie (*a*) s'attachoit-elle à » ceux qui s'efforçoient encore de les » imiter ? Après avoir langui ſix ans » dans la ſervitude, terme qu'on ne » laiſſoit pas remplir à un eſclave honnête & induſtrieux, étoit-il quelque » travail, quelque peine, quelque » danger, qui dût paroître difficile » pour rendre la liberté au Peuple Romain ? Il propoſe, en concluant ſon

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

(*a*) Ibid. 10.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

discours, d'ajoûter une clause à leur dernier Décret : c'étoit d'accorder le pardon & l'impunité à tous ceux qui avant le 15 de Mars abandonneroient le parti d'Antoine pour rentrer dans leur devoir. Et si dans ce parti même il se trouvoit quelqu'un qui rendît service à l'Etat, il demandoit que les deux Consuls, ou l'un des deux, prissent la premiere occasion de lui procurer quelque faveur du Sénat ; comme ceux au contraire qui passeroient dans le parti d'Antoine, à l'exception de Cotyla, devoient être chargés ouvertement de la qualité d'Ennemis publics.

Toutes ces résolutions ayant été revêtues d'une forme solide, le Consul Pansa indiqua l'Assemblée au jour suivant, pour décerner de justes honneurs à la mémoire de Servius Sulpicius, qui étoit mort dans l'exercice actuel de son Ambassade. Il s'étendit beaucoup sur son éloge, & son opinion fut de lui accorder les plus honorables distinctions qu'on eût jamais déférées à ceux qui étoient morts au service de la Patrie, c'est-à-dire, des funerailles publiques, un Tombeau & une Statue. Servilius, qui porta son avis après le Consul, opina pour les funerailles &

An.de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

le Tombeau, mais rejetta la Statue, parce qu'elle n'appartenoit qu'à ceux qui avoient perdu la vie par une mort violente. Ciceron excité par la tendre affection qu'il avoit toûjours eüe pour Servilius, autant que par son zele pour le bien public, entreprit de faire rendre à son Ami tous les honneurs qui pouvoient être justifiés (a) par les circonstances. Il répondit à l'objection qui regardoit la Statue, » que le cas de Sulpicius ne le distinguoit pas de ceux » qui avoient été tués dans une Ambassade, pour le service de la Patrie; » que c'étoit son Ambassade même qui » avoit causé sa mort; que dans l'état » où sa santé étoit réduite à son départ, s'il avoit compté d'arriver auprès d'Antoine il n'avoit pas dû espérer de retourner à Rome; qu'en » arrivant au terme de sa commission » il avoit rendu le dernier soupir lorsqu'il commençoit à l'exercer : que » d'ailleurs ce n'étoit pas au genre de » mort que leurs Ancêtres avoient fait » attention, mais seulement à la cause; qu'ils avoient fait élever dans » ces occasions un monument public à » l'honneur du Citoyen qui avoit servi

(a) Phil. 9. 1.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» l'Etat aux dépens de ſa vie, pour » encourager les autres à ne redouter » aucun danger ; que l'Hiſtoire étoit » remplie de ces exemples, & que ce» lui de Sulpicius ſeroit un des plus » juſtes..... Qu'on ne pouvoit douter » que ce ne fût ſon Ambaſſade qui eut » cauſé ſa mort : qu'il avoit emporté » cette certitude avec lui, & qu'il au» roit pû prolonger ſa vie (*a*) en de» meurant dans le ſein de ſa famille, » ſous les yeux de ſa femme & de ſes » enfans : mais ayant conſidéré qu'il » démentiroit ſon caractere, s'il n'o» béiſſoit point à l'ordre du Sénat, & » qu'en obéiſſant il alloit ſacrifier ſa » vie, il avoit préféré la mort, dans » le beſoin preſſant que la Républi» que avoit de ſes ſervices, au regret » qu'il auroit eu de les lui avoir refu» ſés pour conſerver ſa vie. Les occa» ſions ne lui avoient pas manqué dans » ſa route pour prendre du repos & » des rafraîchiſſemens ; chaque Ville » lui en avoit offert ſur ſon paſſage, & » ſes Collégues l'avoient preſſé de les » accepter ; mais l'augmentation de ſa » maladie n'avoit pû l'empêcher de » hâter ſon voyage, pour répondre

(*a*) Ibid. 3.

» plus fidellement à l'attente du Sénat. » Si l'on ſe rappelloit combien il avoit » fait d'efforts pour ſe diſpenſer de ſa » commiſſion & pour faire accepter ſes » excuſes au Sénat, on devoit recon- » noître volontiers que les honneurs » qui pouvoient lui être accordés après » ſa mort, ne ſeroient qu'une répara- » tion néceſſaire pour le tort qu'on » avoit fait à ſa vie. Il étoit vrai, » quoique cette réfléxion fut cho- » quante, que le Sénat l'avoit tué en » refuſant d'agréer ſes excuſes, lorſ- » que perſonne ne pouvoit ignorer la » réalité de ſa maladie. Auſſi, con- » tinue Ciceron, ſe voyant preſſé par » les inſtances de tout le monde, auſ- » quelles Panſa joignit une exhorta- » tion plus vive & plus forte qu'il n'en » avoit jamais eu beſoin pour obéir, » il me prit à l'écart avec ſon fils, pour » nous déclarer qu'il ne balançoit » point à préférer l'exécution de vos » ordres à ſa vie. L'admiration dont » nous fûmes frappés pour ſa vertu » nous ôta la force de nous oppoſer à » ſes déſirs. Son fils parut touché juſ- » qu'aux larmes, & je ne fus pas moins » attendri. Cependant nous fûmes » obligés tous deux de nous rendre à

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» sa grandeur d'ame & à la force de
» ses raisons, lorsque revenant à vous
» il déclara qu'il étoit prêt à suivre vos
» ordres, & qu'il se garderoit bien de
» se refuser à l'exécution d'un dessein
» qu'il vous avoit inspiré.... Rendez-
» lui dônc la vie que vous lui avez
» ôtée, car la vie des morts consiste
» dans le souvenir des vivans. Votre
» intérêt demande aussi que vous assu-
» riez l'immortalité à celui que vous
» avez envoyé malgré vous à la mort;
» car lui donner une Statue à la Tri-
» bune, c'est transmettre à la Posté-
» rité (*a*) la mémoire de son Ambas-
» sade.

Après avoir fait succéder à cette exhortation, l'éloge des talens, de la vertu & du caractere de Sulpicius, il observe que de si grandes qualités pouvoient se perpétuer dans la mémoire des hommes par leur propre mérite, & qu'une Statue serviroit moins à soûtenir sa réputation qu'à faire honneur à la reconnoissance du Sénat : qu'elle serviroit encore de reproche éternel à l'audace d'Antoine ; qu'elle seroit le témoignage de la guerre impie qu'il faisoit à la République, & de l'impu-

(*a*) Ibid. 4. 5.

dence

dence qui lui avoit fait rejetter l'Ambassade du Peuple Romain. De toutes ces considérations il conclut que le Sénat devoit ordonner par un Décret, » qu'on éleveroit sur la Tribune une » Statue de cuivre à Sulpicius, avec » une Inscription sur la base, pour » faire connoître qu'il étoit mort en » servant la République; qu'on assigneroit un espace de cinq pieds » quarrés à ses enfans & à toute sa » posterité, pour assister aux Jeux des » Gladiateurs; qu'on lui feroit de » magnifiques funérailles aux depens » du Public; & que le Consul Pansa » marqueroit dans le champ Esquilin » une place de trente pieds quarrés, » pour servir de sépulture à lui, à ses » enfans & à toute sa posterité. Le » Sénat consentit à toutes ces demandes, & l'on trouve dans un Ecrivain » du troisiéme siécle, que la (a) Statue » subsistoit encore de son tems.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Sulpicius étoit d'une famille noble & Patricienne. La conformité de l'âge, des études, & des principes l'avoit lié fort étroitement avec Ciceron, & leur amitié s'étoit soutenue avec une parfaite constance. Dans leur jeunesse

(a) Pomponius, de origine Juris.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

ils avoient fréquenté les mêmes Ecoles à Rome, & s'étant (*a*) rejoints ensuite à Rhodes, ils y avoient reçû les mêmes leçons du célébre Molo. Les progrès que Sulpicius avoit faits dans toutes sortes de disciplines l'éleverent ensuite à tous les dégrés de l'Etat, avec une réputation singuliere de sçavoir, de prudence & d'integrité. Admirateur constant de la sagesse & de la modestie des Anciens, il fit une guerre perpétuelle aux vices de son tems.

Quoiqu'il ne fût point sans talens pour l'éloquence, son propre jugement lui ayant fait sentir qu'il n'étoit pas fait pour s'élever au premier rang des Orateurs, il se persuada qu'il valoit mieux être le premier (*b*) dans un art du second ordre, que le second dans le premier de tous les arts. Cette idée lui fit abandonner à Ciceron la gloire de bien parler, pour se réduire

(*a*) Non facile quem dixerim plus studii quam illum & ad dicendum, & ad omnes bonarum rerum disciplinas adhibuisse: nam & in iisdem exercitationibus ineunte ætate fuimus, & postea Rhodum una ille etiam profectus est, quo melior esset & doctior.

(*b*) Inde, ut rediit, videtur mihi in secunda arte primus esse maluisse quam in prima secundus. Sed fortasse maluit, id quod est adeptus, longe omnium non ejusdem modo ætatis, sed eorum etiam qui fuissent, in Jure Civili esse Princeps.

à la profeſſion de Juriſconſulte, qui n'étoit gueres moins honorable à Rome que celle d'Orateur. Il porta la ſcience des Loix beaucoup plus loin que tous ceux qui s'étoient propoſé le même objet avant lui. Ciceron nous apprend qu'il fut le premier qui la réduiſit en ſiſtême, & que par le ſecours d'une juſte méthode, il répandit de la lumiere ſur des connoiſſances (*a*) qui avoient été juſqu'alors fort obſcures & fort confuſes. Les ſiennes ne ſe bornoient point à des formes extérieures. Il avoit pénétré juſqu'au fond des Loix, en remontant à la premiere ſource de l'ordre & de l'équité, qui étoit devenue la regle de ſa conduite autant que de ſes déciſions (*b*). Malgré toutes ſes lumieres il fut toujours plus porté à terminer les affaires par des compoſitions pacifiques que par les procedures de la juſtice. Ses principes politiques ſe reſſentirent conſtamment

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

(*a*) Juris Civilis magnum uſum & apud Scevolam & apud multos fuiſſe, artem in hoc uno ... hic enim attulit hanc artem.... quaſi lucem ad ea quæ confuſe ab aliis aut reſpondebantur aut agebantur. *Brut.* 262. &c.

(*b*) Neque ille magis Juriſconſultus quam juſtitiæ fuit, ita ea quæ proficiſcebantur à legibus & à Jure Civili ſemper ad facilitatem æquitatemque referebat: neque conſtituere litium actiones malebat, quam controverſias tollere. *Phil.* 9. 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

de cette disposition. Il aima toujours la paix & la liberté. Son occupation continuelle, dans les tems les plus orageux de la République, étoit de moderer la violence des Partis opposés, & de combattre ou d'écarter tout ce qui pouvoit conduire à la guerre civile. Ce caractere lui étoit devenu si naturel, que l'ayant exercé particulierement dans ces derniers troubles, en proposant sans cesse de nouveaux projets d'accommodement, il en avoit obtenu le surnom de *Pacificateur* (*a*). Quoique la cause de Pompée lui eût paru la plus juste, son naturel doux & timide, qui s'étoit fortifié par les exercices tranquilles de sa profession, l'avoit empêché de prendre les armes; mais voyant que le Parti de César l'emportoit par la force, il souffrit que son fils s'y attachât, tandis qu'il continua lui-même de demeurer neutre & tranquille. Cette conduite lui attira l'estime & la considération de César; mais les faveurs qu'il en reçut ne furent point capables de lui faire ap-

(*a*) Servius vero pacificator, cum suo librariolo videtur obiisse legationem. *Ad Att.* 15. 7. Cognoram enim jam absens, te hæc mala multo ante providentem, defensorem pacis & in Consulatu tuo & post Consulatum fuisse. *Ep. fam.* 4. 1.

prouver son Gouvernement *(a)*. Après ce regne, il ne cessa point de travailler au rétablissement de la tranquillité publique, & la mort le prit dans cet exercice, auquel il avoit employé toute sa vie.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Brutus & Cassius n'avoient point communiqué leurs projets & leurs démarches au Sénat depuis qu'ils avoient quitté l'Italie. Enfin les Consuls reçurent une Lettre de Brutus, qui les informoit particulierement des avantages qu'il avoit remportés contre Caius, frere d'Antoine, en se servant des Troupes de la République pour contenir dans la soumission les Provinces

(a) Les RR. PP. Catrou & Rouillé, ont mis ce Sulpicius au nombre des Conjurés qui tuerent Jules-César. C'est une erreur qu'il est aisé de vérifier par les Ecrits de Ciceron. Il n'y eut point dans la conspiration d'autre Sénateur du rang Consulaire que Trebonius. *Hist. Rom. vol.* 17. *p.* 343. *not.* 2. Les anciens Jurisconsultes rapportent un trait remarquable de Sulpicius, qui devint la cause de son habileté dans les Loix. Il étoit allé consulter sur quelque point de droit Mutius Scevola, qui lui repeta trois ou quatre fois sa réponse sans pouvoir la lui faire comprendre. Enfin perdant patience, il lui dit qu'il étoit honteux pour un Noble Romain, pour un Patricien, pour un Avocat, de ne pas comprendre ce qu'il faisoit profession de sçavoir. Ce reproche devint un éguillon si vif pour Sulpicius, que s'étant livré entierement à cette étude, il devint le plus sçavant Jurisconsulte de Rome, & qu'il composa cent quatre-vingt Traités sur differentes Questions de Droit. *Digest. L.* 1. *Tit.* 2. *parag.* 43.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

de Macédoine, (a) d'Illyrie & de Grece. » Caius s'étoit renfermé avec sept Cohortes dans Apollonia, où l'on se » promettoit bien-tôt de le forcer. » L. Pison venoit de se rendre avec » une Légion entiere au jeune Ciceron, » qui commandoit la cavalerie de » Brutus. Celle de Dolabella, qui mar» choit en deux corps vers la Syrie, » l'une dans la Macédoine & l'autre » dans la Thessalie, avoit abandonné » ses Chefs pour se joindre au Parti » Républiquain. Vatinius avoit ouvert » à Brutus les portes de Dyrrachium, » & s'étoit remis entre ses mains avec » la Ville & ses Troupes. Dans toutes » ces Expéditions Q. Hortensius Pro» consul de Macédoine, avoit rendu » de grands services à la République, » en disposant les Troupes & les Pro» vinces à se déclarer pour la Cause de » la liberté.

Pansa n'eut pas plutôt lû ces heureuses nouvelles, que se hâtant d'assembler le Sénat pour les lui communiquer, il répandit une joie incroyable dans toute la Ville (b). Il fit publi-

(a) Phil. X. 4. 5. 6.

(b) Dii immortales! qui ille nuncius, quæ illæ literæ, quæ lætitia Senatus, quæ alacritas Civitatis erat! *Ad Brut. l. 2. 7.*

quement l'éloge de Brutus, il éleva jusqu'au Ciel sa conduite & ses services; & proposant aussi-tôt de lui décerner des actions de graces & des honneurs publics, il invita, suivant son usage, Calenus son Beau-pere à déclarer le premier son opinion. Un intervalle fort court avoit suffi à Calenus pour dresser par écrit sa réponse, (a) qu'il ne fit que lire : elle portoit en substance, » que la Lettre de Brutus étoit écrite » exactement, mais qu'ayant agi sans » autorité & sans commission, il devoit » être prié de remettre ses forces à ceux » qui seroient nommés pour les com- » mander, ou aux Gouverneurs des » Provinces.

An.deR.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Ciceron invité ensuite à parler, fit d'abord au Consul ses remercimens & ceux du Sénat, de la satisfaction qu'il leur avoit procurée de se trouver réunis lorsqu'ils s'y attendoient le moins, & de la lecture qu'il venoit de faire des Lettres de Brutus. Il observa que le Consul, en s'étendant sur les louanges de Brutus, avoit confirmé la vérité d'une maxime fort constante; » qu'on ne porte point envie à la vertu

(a) Phil. X. 1. 2. 3.

An. de R. 710
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» d'autrui, quand on trouve dans son » cœur le témoignage de sa propre » vertu.... Et s'adressant ensuite à Calenus, » il lui demanda quelles étoient » ses vûës dans cette guerre qu'il dé- » claroit perpétuellement à Brutus ? » Pourquoi il étoit le seul qui affectât » de lui paroître opposé, tandis que » tout le monde s'accordoit à l'adorer. » Que la Lettre de Brutus fût écrite » exactement, c'étoit le sujet d'un foible » éloge, & qui le regardoit beaucoup » moins que son Sécretaire. Qui s'é- » toit jamais imaginé de proposer un » Décret dans ce stile : *que des Lettres* » *sont écrites exactement ?* car ce n'est » pas une expression qui lui soit échap- » pée ; (a) elle étoit préparée, méditée ; » il l'avoit couchée par écrit.

Il l'exhorte à suivre plus souvent les conseils de Pansa, son beau-fils, que ses propres idées, s'il veut soutenir l'opinion qu'on a de son caractere. Il lui déclare qu'il n'a pû entendre sans pitié les bruits qui couroient parmi le Peuple, qu'après avoir porté son avis le premier, il n'avoit pas trouvé un seul suffrage pour soutenir le sien ; ce qui alloit apparemment lui arriver en

(a) Ibid. 2.

core dans l'Assemblée de ce jour-là. An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.
» Vous souhaiteriez, lui dit-il, qu'on » ôtat ses Légions à Brutus, même » celles qu'il a dégagées des mains » d'Antoine, & que son seul crédit » a fait entrer au service de la République : Vous souhaiteriez de le voir » encore une fois dans une espece de » bannissement, abandonné, dépoüillé : mais vous ! Peres conscripts ; si » vous abandonnez jamais Brutus, » pour quels Citoyens réservez-vous » donc vos honneurs & vos bienfaits ? » à moins que vous ne croyez les devoir à ceux qui offrent le Diadème » royal, & que ceux qui abolissent le » nom de Roi ne vous paroissent di- » gnes de votre mépris.

Il fait une peinture vive & interessante du caractere & du mérite de Brutus. Il loue sa modération, sa douceur, sa patience au milieu des injures ; le soin qu'il a eu d'éviter tout ce qui pouvoit donner naissance à la guerre civile, le désinteressement qui l'a porté à quitter la Ville & à se retirer dans une de ses Terres, où il n'a pas même souffert que ses amis l'allassent voir en trop grand nombre, enfin le parti qu'il a pris de s'éloigner de l'Ita-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

lie, (a) par la seule crainte de voir naître la guerre à son occasion : » Qu'aussi long-tems qu'il avoit vû le » Sénat dans la langueur & disposé à » tout souffrir, il s'étoit déterminé » aussi à la patience ; mais qu'en » voyant revivre l'esprit de la liberté, » il s'étoit animé à les secourir & à » rassembler tout ce qui pouvoit servir » à les défendre ; que s'il ne s'étoit » opposé aux entreprises désesperées » de Caius, la Macédoine, l'Illyrique » & la Grece étoient perduës pour la » République ; qu'on n'ignoroit pas » que la derniere de ces trois Pro- » vinces avoit offert à l'Ennemi, non- » seulement une retraite commode » lorsqu'il seroit chassé de l'Italie, » mais (b) encore toutes sortes de fa- » cilités pour y rentrer ; mais que par » les soins de Brutus, qui l'avoit mise » en état de ne rien craindre, elle » tendoit au contraire les bras à la » Capitale de l'Empire en lui offrant » toutes ses forces pour la secourir ; » que la marche de Caius au travers » des Provinces n'avoit été entrepri- » se que pour y porter le ravage & la » désolation, & pour employer contre

(a) Ibid. 3. 4. (b) Ibid. 5.

» le Peuple Romain les armes qu'il tenoit de lui ; au lieu que Brutus, dans tous les lieux où il paroissoit, répandoit autour de lui la lumiere, la confiance & la sureté ; en un mot, que l'un rassembloit des forces pour la défense de la République, & l'autre pour sa ruine ; que les Soldats mêmes n'en portoient point un autre jugement que le Sénat, comme ils l'avoient assez déclaré en prenant le parti d'abandonner Caius, qui étoit peut-être déja prisonnier avec le reste de ses gens, ou qui ne pouvoit éviter de l'être ; qu'on n'avoit rien à rédouter (a) du pouvoir de Brutus ; que ses Légions ses Mercénaires, sa Cavalerie, que lui-même en un mot étoit dévoüé au service de la République, accoutumé à sacrifier tout pour elle, autant par sa vertu que par une sorte de fatalité attachée à sa famille ; que jusqu'alors on ne pouvoit blâmer dans sa conduite qu'un excès d'éloignement pour la guerre, & de lenteur à répondre aux empressemens de toute l'Italie ; qu'on s'allarmoit sans raison si l'on craignoit

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

(a) Ibid. 6.

An. de R. 710. Cicer. 64.
COSS. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» que les Vétérans eussent de la répugnance à servir sous ses ordres, comme s'il y avoit quelque difference entre son Armée & celles d'Hirtius, de Pansa, de Decimus, du jeune César, qui avoient reçû toutes des honneurs publics pour avoir entrepris la défense du Peuple Romain; que Brutus (*a*) ne seroit pas plus suspect aux Vétérans que Decimus, puisque ceux qui lui faisoient un crime d'avoir tué César vouloient beaucoup plus de mal à Decimus qu'à lui, & le regardoient même comme celui qui devoit avoir eu le plus d'éloignement pour cette action; que leur Armée néanmoins n'avoit travaillé jusqu'alors qu'à délivrer Decimus de l'Ennemi qui l'assiegeoit: que s'il y avoit en effet quelque chose à craindre de Brutus, la pénétration de Pansa ne manqueroit pas de le découvrir; mais qu'ils venoient d'entendre de sa bouche (*b*) qu'au lieu de redouter l'Armée de Brutus, il la regardoit comme le plus ferme appui de la République: que c'étoit la méthode ordinaire des esprits mal intentionnés d'opposer le nom

(*a*) Ibid. 6. (*b*) Ibid. 7.

» des Vétérans à toutes les bonnes en- An. de R. 710.
» treprises ; que pour lui il étoit tou- Cicer. 64.
» jours prêt à louer leur valeur, mais Coss.
» qu'il ne se sentoit pas disposé à sup- Vibius Pansa.
» porter leur arrogance. Quoi ? dit-il, A. Hirtius.
» tandis que nous cherchons à secouer
» le joug de la servitude, nous nous
» laisserons effrayer par le premier
» qui nous viendra dire que les Vé-
» térans ne sont pas de cet avis ? Il
» faut que je m'explique enfin avec
» toute la force de la vérité, & toute
» la franchise qui convient à mon ca-
» ractere : si les résolutions du Sénat
» n'ont plus d'autre regle que la vo-
» lonté des Vétérans, si nos discours
» & nos (*a*) actions doivent dépen-
» dre de leurs caprices, il est tems
» de souhaiter la mort, & des Ci-
» toyens Romains la trouveront pré-
» ferable à toutes sortes d'esclavage.
» Il ajouta qu'environnés comme on
» étoit nuit & jour par une infinité
» de dangers, il n'y avoit point d'hom-
» me au monde, & bien moins de Ci-
» toyen Romain, qui dût balancer à
» donner pour la Patrie (*b*) une vie
» qu'il falloit rendre nécessairement à
» la nature : qu'Antoine étoit tout à

(*a*) Ibid. 9. (*b*) Ibid. 10.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» la fois l'Ennemi commun & parti-
» culier de tous les Citoyens ; que
» Lucius son frere, qu'il avoit avec
» lui, devoit être regardé du même
» œil, s'il ne méritoit pas encore plus
» de mépris, ne paroissant né que
» pour empêcher que Marc-Antoine
» ne fût le plus infâme de tous les
» Mortels : qu'ils avoient autour d'eux
» une bande de Brigands désesperés,
» qui ne respiroient que le pillage &
» la violence pour s'engraisser des dé-
» poüilles de la République ; qu'heu-
» reusement l'Armée de Brutus étoit
» capable de leur résister, & que le
» desir unanime de tous ceux qui la
» composoient, leur unique pensée,
» leur résolution constante étoit de
» protéger le Sénat & la liberté du
» Peuple ; qu'après avoir essayé tou-
» tes sortes de voies (a) & pris long-
» tems le parti de la patience, il ne
» leur restoit enfin que d'opposer la
» force à la force : d'où il conclut que
» le Sénat ne devoit pas refuser à Bru-
» tus ce qu'il avoit accordé à Deci-
» mus & à Octave, c'est-à-dire, qu'il
» falloit confirmer par l'autorité pu-
» blique, ce qu'il avoit entrepris de

(a) Ibid. 11.

An.de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» son propre mouvement. Ainsi il proposa un Décret dans cette forme : » Comme il est constant que par les » peines, les conseils, (a) l'industrie » & la vertu de Q. Cœpio Brutus, » Proconsul, & dans l'embarras pres- » sant de la République, les Provin- » ces de Macédoine, d'Illyrie & de » Grece avec leurs Légions, leurs Ar- » mées & leur Cavalerie, ont été » maintenues sous le pouvoir des Con- » suls, du Sénat & du Peuple Romain ; » que Q. Cœpio Brutus, Proconsul, » s'est conduit dans cette entreprise, » de la maniere la plus utile pour la » République, & la plus digne de son » caractere, de la noblesse de ses An- » cêtres, & des services qu'il a tou- » jours rendus à la République ; il est » ordonné que Q. Cœpio Brutus, Pro- » consul, prendra la protection, la » garde & la défense des Provinces » de Macédoine, d'Illyrie & de Gre- » ce ; qu'il commandera l'Armée qu'il » a levée lui-même ; que pour tous les » frais du service militaire, il aura le

(a) Il paroît par le stile de ce Décret que M. Brutus avoit été nouvellement adopté par le frere de sa Mere, Q. Servilius Cœpio, & qu'il avoit pris, suivant l'usage, le nom de son Oncle en prenant possession de son bien.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» pouvoir de diſpoſer des revenus pu-
» blics ou d'emprunter les ſommes
» qu'il jugera néceſſaires ; d'impoſer
» des contributions de grain & de
» fourage, & d'approcher avec ſes
» Troupes auſſi près qu'il voudra de
» l'Italie. Et comme il paroît par les
» témoignages de Q. Cœpio Bru-
» tus, Proconſul, que le public a
» tiré des avantages conſiderables
» des ſoins & de la vertu de Q.
» Hortenſius, Proconſul, qui a tou-
» jours agi de concert avec Q. Cœpio
» Brutus, Proconſul, & que Q. Hor-
» tenſius a conduit toutes ſes entre-
» priſes pour le bien public avec au-
» tant d'exactitude & de régularité
» que de zele ; c'eſt la volonté du Sé-
» nat que Q. Hortenſius, Proconſul,
» avec ſes Queſteurs, ſes Proqueſteurs
» & ſes Lieutenans, commande dans
» la Province de Macédoine juſqu'à
» ce que le Sénat lui nomme un ſuc-
» ceſſeur.

Ciceron envoya cette Harangue à Brutus, avec celle qu'il avoit prononcée (*a*) le premier de Janvier, & Bru-

(*a*) Legi Orationes tuas duas, quarum altera Kal. Jan. uſus es, altera de litteris meis, quæ habita eſt abs te contra Calenum. Nunc ſcilicet hoc expectas,

An.deR.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

tus lui fit cette réponse (a) : » J'ai lû vos » deux Oraisons. Vous vous attendez » sans doute aux éloges qu'elles mé- » ritent, mais je suis embarrassé si c'est » votre courage ou votre habileté qui » en méritent le plus. Je vous passe à » présent de leur donner le nom de » Philippiques, comme vous paroissiez me le faire entendre en badi- » nant dans une autre Lettre... Ainsi le nom de Philippiques, qui avoit été donné d'abord à toutes ces piéces, sans aucune vûë sérieuse & comme au hazard, fut si bien reçû, & répandu avec tant de succès par ses Amis, qu'il devint un titre fixe sous lequel tous les siecles suivans nous les ont conservées. On trouve néanmoins quelques Auteurs (b) qui les ont appellées indifféremment Antoniennes & Philippiques. Brutus marqua tant de satisfaction des deux premieres, (c) que Ciceron s'enga-

dum eas laudem. Nescio animi an ingenii tui major in illis libellis laus contineatur. Jam concedo ut vel Philippicæ vocentur, quod tu quadam Epistola jocans scripsisti. *Ad Brut. l.* 2.).

(a) M. Cicero in primo Antonianarum ita scriptum reliquit. *Aul. Gel.* 13. 1.

(b) Hæc ad te Oratio perferetur, quoniam te video delectari Philippicis nostris. *Ad Brut.* 2. 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

gea dans la ſuite à lui envoyer toutes les autres.

En quittant l'Italie Brutus s'étoit rendu directement à Athenes, où il s'étoit occupé quelques tems à prendre diverſes meſures pour ſe ſaiſir de la Gréce & de la Macédoine. Là, toute la jeune Nobleſſe Romaine, qui recevoit ſon éducation dans cette fameuſe Ecole, s'étoit raſſemblée autour de lui, & s'étoit efforcée de lui rendre autant de reſpects qu'elle en avoit reçu de careſſes. Mais il diſtingua par des marques particulieres le jeune Ciceron, & quelques jours de familiarité lui firent prendre une ſi haute idée de ſon caractere, qu'il conçut pour lui l'amitié la plus paſſionnée. » Il admira, dit Plutarque, (*a*) ſes talens naturels & ſa vertu. Il fut ſurpris de trouver dans une ſi grande jeuneſſe tant de généroſité & de grandeur d'ame, avec tant d'averſion pour la tyrannie. Quoiqu'il n'eut pas plus de trente ans, il le fit ſon Lieutenant Général, il lui donna le commandement de ſa Cavalerie, & ſans remettre plus loin l'occaſion de l'employer, il le chargea de pluſieurs commiſſions importantes avant que de

(*a*) Plut. Vie de Brutus.

quitter la Gréce. Ce jeune Citoyen, excité par ses propres sentimens autant que par l'exemple (*a*) de son pere, répondit si parfaitement par son courage & sa conduite, à l'opinion qu'il en avoit fait prendre, que Brutus rendit un témoignage fort avantageux de l'un & de l'autre, dans les Lettres publiques & particulieres qu'il écrivit à Rome. » Votre fils, marqua-t'il à Ciceron, se distingue si glorieusement » auprès de moi par son industrie, » sa patience, son autorité, sa grandeur d'ame, en un mot par toutes » sortes de vertus, qu'il semble ne pas » perdre un moment de vûë de quel » pere il est le fils. Si je ne puis vous » le rendre plus cher qu'il ne l'est » déja, faites du moins quelque fond » sur mon jugement & soyez persuadé » que pour s'élever aux honneurs de » son Pere, il n'aura pas besoin d'emprunter une partie de sa gloire. Ce témoignage de la part d'un homme tel

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

(*a*) Cicero filius tuus sic mihi se probat, industria, patientia, labore, animi magnitudine, omni denique officio, ut prorsus nunquam dimittere videatur cogitationem cujus sit filius. Quare quoniam efficere non possum ut pluris facias eum, qui tibi est carissimus, illud tribue judicio meo, ut tibi persuadeas non fore illi abutendum gloria tua ut adipiscatur honores paternos. Kal. April. *Ad Brut. l.* 2. 3.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

que Brutus, doit passer pour le véritable caractere du jeune Ciceron, surtout lorsqu'il se trouve confirmé par une Lettre de Lentulus (*a*), écrite dans le même tems : » Je ne pus voir » votre fils, dit-il, la derniere fois » que j'ai vû Brutus, parce qu'il étoit » en quartier d'hiver avec sa Cavalerie ; mais je vous proteste que pour » vous, pour lui & pour moi-même, j'ai » ressenti la plus vive joye de trouver sa » réputation si bien établie. Je ne puis » avoir pour votre fils, & pour un fils » si digne de vous, moins de tendresse » que pour un frere, ni le regarder » d'un autre œil que s'il l'étoit effectivement.

Ces grandes affaires qui occupoient entiérement Ciceron & qui faisoient le sujet de ses Lettres à Brutus, lui laissoient à peine le tems de répondre aux témoignages qu'il recevoit du mérite de son fils. Cependant il laisse voir dans quelques endroits combien il y étoit sensible. » Si le mérite de mon

(*a*) Filium tuum ad Brutum cum veni, videre non potui, ideo quod jam in hiberna, cum Equitibus erat profectus. Sed medius fidius ea esse eum opinione, & tua & ipsius & in primis mea causa gaudeo. Fratris enim loco mihi est, qui ex te natus teque dignus est. Vale. IV. Kal. Jun. *Ep. fam.* 12. 14.

» fils, (*a*) dit-il, eſt tel que vous le représentez, je m'en réjouis comme je le dois; & ſi c'eſt votre amitié pour lui qui vous porte à quelque éxagération, je me réjouis encore de voir qu'il vous eſt ſi cher. Dans une autre Lettre (*b*): » Je vous prie, » mon cher Brutus, de garder mon » fils le plus près de vous qu'il vous » eſt poſſible. Il ne peut trouver de » meilleure école que le ſpectacle con» tinuel de votre vertu.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Quoique Brutus n'annonçât que des proſpérités dans ſes Lettres publiques, il s'expliquoit plus ſincerement dans le compte qu'il rendoit à ſes Amis de ſa ſituation. Il déclaroit à Ciceron qu'il manquoit d'argent & que ſes Troupes avoient beſoin de recrûë. Il le preſſoit de lui faire obtenir ces deux ſecours de l'Italie, ſoit par un Décret du Sénat, ſoit par quelque voye moins éclatante, qui ne fût pas connue de Panſa. Ciceron

(*a*) De Cicerone meo, & ſi tantum eſt in eo quantum ſcribis, tantum ſcilicet quantum debeo, gaudeo: & ſi quod amas eum, eo majora facis, id ipſum incredibiliter gaudeo, à te eum diligi. *Ad Brut*, 2. 6.

(*b*) Ciceronem meum, mi Brute, velim quam plurimum tecum habeas. Virtutis diſciplinam meliorem reperiet nullam, quam contemplationem atque imitationem tuæ. XIII, Kal. Maii. *Ibid*. 7.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

lui répondit (a) : » Vous m'écrivez » qu'il vous manque deux choſes, de » l'argent & des recrues : il n'eſt pas » aiſé de vous ſecourir. Je ne vois » point d'autre moyen de vous procu- » rer de l'argent que celui dont le » Sénat vous a permis d'uſer, c'eſt-à- » dire, d'emprunter les ſommes dont » vous avez beſoin. Pour les recrues, » j'ignore abſolument comment il faut » s'y prendre ; car Panſa eſt ſi éloigné » de vous donner une partie de ſon Ar- » mée & de ſes recrües, qu'il ne paroît » pas même content de voir tant de » volontaires qui s'empreſſent de vous » joindre. Je m'imagine que dans la » néceſſité des affaires, il croit que » nous ne ſaurions avoir trop de for- » ces en Italie : car je me garde bien » de ſoupçonner, comme d'autres le

(a) Quod egere te duabus neceſſariis rebus ſcribis, ſupplemento & pecunia, difficile conſilium eſt. Non enim occurrunt mihi facultates quibus uti te poſſe videam, præter illas quas Senatus decrevit, ut pecunias à Civitatibus mutuas ſumeres. De ſupplemento autem non video quid fieri poſſit. Tantum enim abeſt ut Panſa de exercitu ſuo aut delectu tibi aliquid tribuat, ut etiam moleſte ferat tam multos ad te ire voluntarios : quomodo equidem credo, quod his rebus quæ in Italia decernuntur, nullas copias nimis magnas arbitretur : quomodo autem multi ſuſpicantur, quod ne te quidem nimis firmum eſſe velit : quod ego non ſuſpicor. *Ibid.* 6.

» font sans scrupule, qu'il craigne de
» vous voir trop puissant... Il semble
que Pansa raisonnoit juste en se persuadant qu'il ne pouvoit rassembler
trop de Troupes dans l'Italie, qui étoit
le centre de la guerre, & dont le sort
devoit apparemment décider de celui
de la Republique.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Mais on reçut à Rome dans le même tems, des nouvelles d'une autre nature. Dolabella étant parti de Rome avant l'expiration de son Consulat, pour s'aller mettre en possession du Gouvernement de Syrie, qui lui étoit échû par les artifices d'Antoine, avoit pris sa route par la Gréce & la Macédoine, dans l'espérance d'y lever de l'argent & des Troupes. Il s'étoit rendu de-là dans l'Asie, où sa vûë sécrete étoit d'engager cette Province à se déclarer pour son Parti. Les Emissaires dont il s'étoit fait précéder avoient tout préparé pour sa réception, lorsqu'il se présenta devant Smyrne. Quoiqu'il eut peu de monde avec lui, & qu'évitant toute apparence d'hostilités il ne demandât que la liberté du passage pour se rendre promptement dans sa Province, Trebonius, Proconsul d'Asie, refusa de le recevoir dans la Ville, &

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

consentit seulement à lui laisser prendre des rafraîchissemens hors des murs. Leur entrevûë n'en fût pas moins accompagnée de politesses & de toutes les démonstrations d'une vive amitié (*a*). Trebonius séduit par les apparences, promit à Dolabella que s'il partoit tranquillement de Smyrne, on lui ouvriroit les portes d'Ephese qui se trouvoit aussi sur sa route. L'impuissance où Dolabella se voyoit d'emporter Smyrne par la force, lui fit soûtenir jusqu'à la fin le rôle qu'il avoit commencé, Mais à peine eut-il quitté le Proconsul que recourant à l'artifice, il fit une marche de quelques milles, pour laisser à ceux qui l'avoient conduit, le tems de se retirer. Ensuite s'étant posté dans un lieu favorable, où il attendit la nuit, l'obscurité ne commença pas plutôt à le favoriser, qu'il retourna brusquement sur ses pas. Smyrne étoit gardée avec tant de négligence qu'il fit appliquer des échelles aux murs avant qu'on eût la moindre défiance de son dessein. Ses Soldats, quoiqu'en petit nombre, furent répandus en un moment dans la Ville, & s'en étant saisis sans opposition ils prirent Trebo-

(*a*) Appian. 3. p. 542.

nius

nius même (*a*), au milieu du ſommeil.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Cette expédition n'auroit pas fait tort à l'honneur de Dolabella, s'il n'eut ſouillé ſa victoire par une horrible cruauté. Il fit mettre pendant deux jours entiers Trebonius à la Torture, pour lui arracher tout l'argent qu'il avoit ſous ſa garde. Enſuite il lui fit couper la tête, il la fit porter au bout d'une pique; enfin il donna ordre que ſon corps fût traîné par les rues & précipité dans la Mer. Ainſi le ſang du malheureux Trebonius fut le premier que la haine fit répandre pour venger la mort de Céſar. Après les Chefs de la Conſpiration c'étoit la plus glorieuſe victime qui pût être immolée, puiſqu'il étoit non-ſeulement un des principaux complices, mais le ſeul du rang Conſulaire. Auſſi ne douta-t'on point que cette action

(*a*) Conſecutus eſt Dolabella, nulla ſuſpicione belli.... ſecutæ collocutiones familiares cum Trebonio, complexuſque ſummæ benevolentiæ.... nocturnus introitus in Smyrnam, quaſi in Hoſtium urbem; oppreſſus Trebonius.... interficere captum ſtatim noluit, ne nimis, credo, in victoria liberalis videretur. Cum verborum contumeliis optimum virum inceſto ore laceraſſet, tum verberibus ac tormentis quæſtionem habuit pecuniæ publicæ, idque per biduum. Poſt cervicibus fractis caput abſcidit, idque ad fixum geſtari juſſit in Pilo; reliquum corpus tractum ac laniatum abjecit in mare, &c. *Phil.* XI. 2. 3.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

n'eût été concertée entre Antoine & Dolabella, pour faire entendre hautement que c'étoit la mort de César qui leur mettoit les armes à la main, & pour attirer par ce stratagême les Vétérans dans leur Parti, ou pour leur inspirer du moins de la répugnance à combattre contr'eux. Brutus & ses Partisans se crurent assez avertis du sort auquel ils devoient s'attendre, si la fortune se déclaroit pour des ennemis si cruels, & tous les honnètes gens crurent leur perte annoncée par le même présage.

A la premiere nouvelle de la mort de Trebonius, le Sénat assemblé par le Consul ne balança point à déclarer unanimement Dolabella ennemi de la République. Tous ses biens furent confisqués, & Calenus même ayant opiné le premier contre lui, ajoûta que si l'on ouvroit quelqu'avis plus sévere il l'embrasseroit aussi-tôt. L'indignation qu'il voyoit répandue dans tous les Ordres, le força sans doute de céder aux circonstances; ou peut-être se flata-t'il de jetter Ciceron dans quelqu'embarras, lorsque son alliance avec Dolabella le porteroit à proposer un parti plus modéré. Mais s'il se trompa sur ce point, il l'embarrassa effective-

ment par une autre propoſition. Ce fut celle de choiſir un Général pour commander les forces de la République contre Dolabella. Calenus ouvrit tout à la fois deux avis : l'un que P. Servilius] fût envoyé avec une commiſſion extraordinaire du Sénat ; l'autre que les deux Conſuls ſe réuniſſent pour la conduite de cette guerre, & qu'on leur donnât dans la même vûë les Provinces d'Aſie & de Syrie. La ſeconde de ces deux ouvertures fut reçûë avec des applaudiſſemens immodérés, non-ſeulement de Panſa & de ſes Amis, mais de tout le Parti d'Antoine, qui prévoyoit tous les avantages qu'il en pouvoit recueillir : c'étoit tout à la fois détourner l'attention des Conſuls de la guerre d'Italie, donner à Dolabella le tems de ſe fortifier en Aſie, jetter des ſémences de froideur entre les Conſuls & Ciceron, & faire un mortel affront à Caſſius, qui ſe trouvant actuellement ſur les lieux, ſembloit avoir plus de droit que perſonne à cette commiſſion. Les débats ayant duré tout le jour ſans avoir produit aucune réſolution, l'Aſſemblée fut remiſe au lendemain. Servilia, bellemere de Caſſius, & tous ſes Amis s'eſ-

An. de R. 710. Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

An de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

forcerent dans cet intervalle d'engager Ciceron à rétracter ses oppositions, en lui faisant craindre d'aliéner plus que jamais l'esprit de Pansa. Mais rien ne fut capable de l'ébranler. Il étoit résolu de défendre à toutes sortes de risques l'honneur de Cassius ; & le lendemain, lorsque la délibération fut reprise avec une nouvelle chaleur, il déploya toutes les forces de son éloquence pour obtenir un Décret en sa faveur.

En commençant son discours, il fit observer » que dans la douleur publi-» que (a) pour la mort déplorable de » Trebonius, la Patrie ne laisseroit » pas de tirer quelque utilité d'un si » barbare attentat : qu'on apprenoit » enfin à connoître le caractere de » ceux qui avoient pris les armes con-» tre l'Etat ; & que des deux Chefs de » la guerre civile, l'un en exécutant » ses cruelles intentions avoit décou-» vert tout ce qu'on devoit attendre » de celles de l'autre ; qu'ils ne se pro-» posoient tous deux que la destru-» ction & la mort de tous les honnêtes » gens, & que peut-être ne se conten-» teroient-ils pas d'une mort simple,

(a) Phil. XI. 1. 2. 3.

» qui étoit le tribut ordinaire de la » nature, mais qu'ils employeroient » pour rassasier leur vengeance, les » tortures & les plus rudes supplices : » que l'entreprise de Dolabella an- » nonçoit celles d'Antoine ; qu'ils » étoient faits l'un pour l'aurre, d'une » ressemblance exacte par le fond du » caractere, & marchant d'un pas égal » à l'exécution de tous leurs noirs des- » seins. Il releve cette comparaison par divers traits de leur conduite ; & peignant ensuite avec les plus vives couleurs l'inhumanité de Dolabella, & le sort lamentable de Trebonius, il fait voir que dans une situation aussi opposée que celle du bourreau & de la victime, » Dolabella étoit nécef- » sairement le plus miserable des » deux, parce qu'il devoit souffrir plus » de ses remords, que Trebonius n'a- » voit souffert de la torture. Doutera- » t'on, dit-il, lequel est le plus misé- » rable (a), de celui que le Sénat & » le Peuple souhaitoit ardemment de » venger, & de celui qui est déclaré » traître par un consentement unani- » me ? Car sur tout autre point, ce » seroit faire outrage à Trebonius, que

An.deR.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

(a) Ibid. 4.

An. de R. 710. Cicer. 64.
COSS.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

» de comparer sa vie avec celle de Dolabella. Tout le monde sçait quelle a » été la sagesse & l'innocence de l'un, » son humanité, sa douceur, sa grandeur d'ame au service de sa Patrie; » & l'on ne sçait pas moins que l'autre » a mené une vie honteuse; que depuis » son enfance, la cruauté & la débauche ont fait ses délices, & qu'il » a toûjours fait gloire de ce que la modestie & la pudeur ne permettent pas » même de lui reprocher. Cependant, » grands Dieux! cet homme, tel que » je le dépeins, fut autrefois mon gendre; car la curiosité ne m'a jamais » porté à pénétrer ses vices, & peut-être ne serois-je pas devenu son ennemi s'il ne s'étoit déclaré le vôtre, » celui de la Patrie, des Dieux & » des Autels, celui de la nature & de » l'humanité même.

» Il les exhorte à regarder sa conduite comme un avis du Ciel, (*a*) qui » doit redoubler la vigueur de leurs » résolutions contre Antoine. Si celui » qui ne traîne à sa suite qu'un petit » nombre de ces brigands & de ces » incendiaires, dont la fureur est toûjours prête au crime, ose commettre

(*a*) Ibid. 5. 6.

» des actions si détestables, quelles » barbaries ne faut-il pas attendre » d'Antoine, qui a toute la Troupe de » ces scelerats autour de lui ? Il ne balance point à faire connoître les principaux par leur nom & par la peintute de leur caractere. Après quoi s'adressant à Calenus, il lui déclare, » que si malgré son inclination il s'est » trouvé souvent d'un avis différent du » sien, il est charmé enfin de s'accor- » der avec lui, & de faire connoître » publiquement qu'il n'a d'aversion » que pour sa cause : que dans le cas » présent, non-seulement il embrasse » volontiers son opinion, mais qu'il le » remercie même d'avoir pris un Parti » si sévere & si digne de la République, » en déclarant Dolabella l'Ennemi de » la Patrie & demandant que son bien » fut confisqué.

An. de R. 710, Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

A l'égard (*a*) du second point, qui regardoit la nomination d'un Général, il combattit également les deux opinions qu'on avoit proposées. Il soutint contre la premiere, » que ces » commissions extraordinaires étoient » toûjours odieuses lorsqu'elles n'é- » toient pas justifiées par la nécessité,

(*a*) Ibid. 7. 8.

An.deR.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» & que si le Sénat en avoit quelquefois » accordé, les cas avoient toûjours été » fort différens; qu'on ne pouvoit » charger Servilius de la commission » qu'on demandoit pour lui, sans faire » affront à toutes les personnes du mê- » me rang, qui prétendoient comme » lui au même honneur; qu'il se sou- » venoit à la verité d'avoir sollicité lui- » même une commission extraordinai- » re pour Octave César, mais que les » services de ce jeune Citoyen avoient » précédé la récompense, & qu'on ne » devoit pas moins alors à celui qui » avoit protégé volontairement & sau- » vé la République; que d'ailleurs il » n'y avoit alors à choisir qu'entre deux » partis, celui de lui ôter son Armée, » ou de lui en accorder le commande- » ment par un Décret; & qu'en la lui » laissant, on ne pouvoit pas dire pro- » prement qu'on la lui eût donnée, mais » qu'on ne la lui avoit pas ôtée: enfin » qu'une commission de cette nature » n'avoit jamais été confiée à des Séna- » teurs oisifs & sans emploi.

La seconde opinion, qui donnoit le commandement aux Consuls, ne lui parut pas moins contraire à l'intérêt public, & blessoit à son avis

la dignité des Consuls mêmes. Il fit remarquer » que dans le tems qu'un » Consul désigné se trouvoit resserré » par un siége, dont la sûreté publique » paroissoit dépendre; dans le tems que » la guerre étoit commencée en Italie » sous la conduite des deux Consuls; » la seule proposition de leur donner » un autre Commandement dans des » lieux éloignés, ne manqueroit pas » de soulever tous les esprits: & quoi- » que le Décret ne dût avoir son exé- » cution qu'après la levée du siege de » Modene, on craindroit nécessaire- » ment que l'attention des Consuls aux » difficultés présentes ne fût partagée » par les soins qu'ils seroient obligés » de donner d'avance à leur nouvelle » commission. Se tournant ensuite vers » Pansa, il le pressa de convenir que » malgré tout l'empressement qu'il » avoit pour délivrer Decimus Brutus, » la nature des circonstances le force- » roit de tourner quelquefois les yeux » vers Dolabella; & qu'en supposant » qu'il eût plusieurs Ames, il devoit » les fixer (*a*) toutes sur Modene. Pour » lui, continua-t'il, il se souvenoit » d'avoir résigné pendant son Consulat » une belle & riche Province, dans la-

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

(*a*) Ibid. 9.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» seule vûë de se procurer plus de li-
» berté pour éteindre la flâme qui s'é-
» toit allumée dans le sein de la Patrie.
» Il souhaitoit (b) que Pansa voulût
» imiter une conduite à laquelle il
» avoit quelquefois donné des éloges.
» Si les Consuls aspiroient au Gouver-
» nement de quelque Province, leurs
» désirs sans doute étoient justifiés par
» l'exemple de tous les grands hom-
» mes; mais ils devoient commencer
» par restituer Decimus à la Patrie; ils
» devoient assurer la conservation d'un
» Citoyen qui méritoit d'être conservé
» avec autant de soin que l'image sa-
» crée qu'on gardoit dans le Temple
» de Vesta & dont la sûreté faisoit celle
» du Peuple Romain. D'ailleurs un Dé-
» cret qui revêtiroit les Consuls de
» cette nouvelle commission apporte-
» roit moins de facilité que d'obstacle
» à la guerre contre Dolabella. Il fal-
» loit un Général dont l'équipage fût
» formé & tous les préparatifs déja
» faits, qui fût accoutumé au comman-
» dement, qui eût de l'autorité, de la
» réputation, des Troupes rassemblées
» sous ses ordres, un courage éprouvé
» au service de la Patrie. Il ne voyoit
» que Brutus & Cassius, entre lesquels

(a) Ibid. 10.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» le choix pût être incertain, à moins » qu'il n'y eût peut-être encore plus » d'avantage à les prendre tous deux : » qu'on ne pouvoit penser raisonna- » blement à rappeller Brutus de la Ma- » cédoine, tandis qu'il s'y employoit » avec tant de courage & de bonheur à » repousser les derniers efforts d'une » faction déseſperée, tandis qu'il y » terrassoit Caius & les restes de son » Armée, qui ne laissoient pas d'y » posséder encore quelques places con- » sidérables : qu'après avoir terminé » cette entreprise, s'il jugeoit que l'in- » térêt de la République l'obligeât de » poursuivre Dolabella, il le feroit vo- » lontairement, sans attendre les or- » dres du Sénat ; que lui & Cassius, » dans plus d'une occasion, s'étoient » tenu lieu de Sénat à eux-mêmes : que » la confusion générale des affaires for- » çoit d'oublier les régles pour se con- » duire par les circonstances (a) ; qu'on » n'ignoroit pas d'ailleurs que Brutus » & Cassius n'avoient jamais eu de » regle plus sainte & plus inviolable » que la sûreté & la liberté de la Pa- » trie : car à quelle autre Loi, reprit-il, » à quelle autre régle attribuerons-nous » ce que l'un a fait jusqu'à présent dans

(a) Ibid. 11.

An.de R.710. Cicer. 64. COSS. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» la Gréce & l'autre dans la Syrie, qu'à » celle qui est établie par Jupiter même » en faveur de la societé, & qui rend » juste & légitime tout ce qui peut con- » tribuer au bien public. La Loi n'est » que la droite raison, qui nous est » venue du Ciel, pour nous prescrire » ce qui est honnête, & nous faire con- » damner tout ce qui blesse l'honnê- » teté. Cassius n'en a pas consulté d'au- » tre lorsqu'il est passé dans la Syrie. » C'étoit la Province d'autrui, si l'on » en juge par les Loix écrites; mais » dans le renversement de ces Loix, » c'étoit sa Province par la Loi de la » nature. Enfin, pour faire confirmer aussi les actes de Cassius par l'autorité du Sénat, il proposa un Décret dans cette forme, » Le Sénat ayant déclaré » P. Dolabella Ennemi du Peuple Ro- » main, & donné ordre qu'il soit pour- » suivi à force ouverte, pour lui faire » subir le châtiment qu'il mérite des » Dieux & des hommes, c'est la volon- » té du Sénat que C. Cassius, Procon- » sul, commande dans la Syrie avec la » même autorité que s'il avoit obtenu » ce Gouvernement suivant les formes » ordinaires, & qu'il reçoive sous ses » ordres les différentes Armées de

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» Q. Marcius Crispus, Proconsul, de
» L. Statius Marcus, Proconsul, de
» M. Allienus, Lieutenant Général,
» qui seront obligés par cet acte de
» les remettre à sa conduite ; qu'avec
» ces forces & celles qu'il y pourra join-
» dre, il poursuive Dolabella par mer
» & par terre : que pour fournir aux
» nécessités de la guerre, il ait le pou-
» voir de demander des Vaisseaux, des
» Matelots & de l'argent, dans toutes
» les parties de la Syrie, de l'Asie, de
» la Bithynie & du Pont ; que dans
» toutes les Provinces où sa commission
» l'obligera de se rendre, son autorité
» soit supérieure à celle des Gouver-
» neurs ordinaires. Si le Roi Dejota-
» rus, ou son fils, assistent de leurs
» Troupes C. Cassius, Proconsul, com-
» me ils ont assisté le Peuple Romain
» dans d'autres guerres, leur conduite
» sera fort agréable au Sénat & au Peu-
» ple. Si d'autres Rois, d'autres Te-
» trarques & d'autres Puissances ren-
» dent le même service à C. Cassius
» Proconsul, le Sénat & le Peuple n'ou-
» blieront point cette obligation.

(*a*) Le Décret portoit encore ;
» qu'aussi-tôt qu'on auroit mis quelque

(*a*) Ibid. 12.

Ann. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» ordre dans les affaires publiques, les » Consuls V. Pansa & A. Hirtius, ou » l'un des deux, prendroient la pre- » miere occasion de proposer au Sé- » nat la distribution des Provinces » Consulaires & Prétoriennes; & que » dans l'intervalle elles demeure- » roient entre les mains de ceux qui » les possedoient, jusqu'à ce que le » Sénat leur eut nommé des succes- » seurs. Ciceron sortit du Sénat après la conclusion de l'Assemblée, pour aller droit au Forum, où son dessein étoit de rendre compte au Peuple de toutes les délibérations, & de lui recommander l'interêt de Cassius. Mais Pansa se hâta de le suivre, & pour affoiblir son autorité il déclara au Peuple que tous les points sur lesquels Ciceron s'étoit efforcé de faire prévaloir son avis, étoient combattus par les meilleurs amis & les plus proches parens de Cassius. Ciceron justifia aussitôt ses intentions par cette Lettre :

M. T. Ciceron, à C. Cassius.

(a) J'aimerois mieux que vous apprissiez de vos autres amis que de

(a) Ep. fam. 12. 7.

moi-même avec quelle chaleur j'ai défendu votre dignité dans l'Assemblée du Sénat & dans celle du Peuple. Mon opinion auroit aisément prévalu si Pansa ne s'y étoit pas fortement opposé. Après l'avoir proposée au Sénat, je me fis produire au Peuple par le Tribun Servilius, je dis tout ce que je pus en votre faveur, avec une voix si forte qu'elle remplissoit le Forum, & je reçus des marques de l'approbation du Peuple par des applaudissemens sans exemple. Vous me pardonnerez sans doute d'avoir fait toutes ces démarches contre l'inclination de votre Belle-mere. Sa timidité lui faisoit craindre que Pansa n'en prît occasion de se refroidir tout à fait pour vous. En effet, Pansa n'a pas fait difficulté de déclarer à l'Assemblée que votre Mere & votre Frere étoient d'un autre sentiment que le mien. Mais cette opposition n'a point été capable de m'ébranler. J'étois poussé par des considérations plus puissantes. Avec le bien de la République, qui a toujours été ma plus forte passion, j'avois en vuë votre dignité & votre gloire. Mais je ne vous déguiserai point un article sur lequel je me suis fort étendu devant le

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

An de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Sénat, & que j'ai touché aussi devant le Peuple, avec un desir très ardent de vous voir dégager ma parole. J'ai promis, & j'ai même assuré que vous n'attendriez point nos Décrets pour vous rendre utile à la conservation de la République, & que vous vous y porteriez volontairement suivant vos lumieres. Quoique nous ne sçachions ni où vous êtes, ni quelles forces vous avez actuellement sous vos ordres, je n'ai pas douté que toutes les Troupes qui sont dans vos quartiers ne fussent à votre disposition, & j'ai même supposé que vous aviez déja fait rentrer toute la Province d'Asie sous l'obéissance de la République. Faites-vous donc un devoir de vous surpasser vous-même, en ajoutant chaque jour quelque chose à votre gloire. Adieu.

Quelques Historiens ont prétendu que le succès de ce débat fut à l'avantage de Ciceron : mais il paroît au contraire par la Lettre précédente, & plus clairement encore par plusieurs autres, que l'autorité de Pansa l'ayant emporté sur la sienne, ce fut (a) aux

(a) Quum Consulibus decreta est Asia, & permissum est iis ut dum ipsi venirent, darent negotium qui ipsam obtineant, &c. Ep. fam. 12. 14.

Consuls que la commission fut décernée. Cependant Cassius suivit son conseil & s'embarrassa peu des Décrets qu'on portoit à Rome. Ayant entrepris la guerre sous ses propres auspices, il arrêta bien-tôt les triomphes de Dolabella.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Il étoit arrivé à Rome vers la fin de l'année précédente, un incident qui avoit donné lieu à diverses réflexions. La petite statuë de Minerve que Ciceron avoit dédiée au Capitole en partant pour son Exil, avoit été renversée & mise en pieces d'un coup de tonnerre. Quoique Ciceron & les Ecrivains de son tems n'ayent rien attaché d'extraordinaire à cet évenement, quelques Historiens des siécles suivans assurent qu'il fut regardé comme le présage de sa ruine. Mais le Sénat par consideration pour un Citoyen si distingué, ordonna dans une Assemblée du dix-huitiéme jour de Mars, (a) que la statuë seroit rétablie aux dépens de l'Etat. Ainsi le Monument qu'il avoit établi lui-même pour rendre témoignage à la posterité que la conserva-

(a) Eo ipso die Senatus decrevit ut Minerva nostra, custos urbis, quam turbo dejecerat, restitueretur. *Ep. fam.* 12. 25. *Dio. l.* 45. *p.* 278.

An. de R. 710. Cicer. 64. COSS. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

tion de la Patrie avoit été ſon unique objet, reçut un nouveau luſtre par le ſceau de l'autorité publique.

Pendant que le Sénat s'étoit occupé de ſes déliberations, Decimus Brutus avoit été preſſé ſi vigoureuſement dans Modene, que ſes amis commencerent à s'allarmer beaucoup pour lui. On ne doutoit point que s'il tomboit entre les mains d'Antoine, il ne fût expoſé au même ſort que Trebonius. Cette crainte agit ſi puiſſamment ſur le cœur de Ciceron, que ſur quelques nouvelles propoſitions de paix qui ſe firent au Sénat, dont Panſa ni les Partiſans d'Antoine ne parurent point éloignés, non-ſeulement il conſentit au Décret d'une ſeconde Ambaſſade, mais il accepta lui-même cette commiſſion, avec Servilius & trois autres Conſulaires. Cependant ayant bien-tôt remarqué que les amis d'Antoine n'avoient donné que de vaines eſperances, il reconnut qu'il s'étoit engagé dans une fauſſe démarche, & que le but des Ennemis de l'Etat n'avoit été que de gagner du tems pour ſe donner celui d'opprimer Decimus. Antoine attendoit Ventidius, un de ſes Lieutenans Géneraux, avec trois Lé-

gions qui devoient le mettre en état de faire tête aux deux Consuls, & ce ne fut qu'à l'approche de ces nouveaux Ennemis que Ciceron ouvrit les yeux sur son erreur. Dès la premiere Assemblée du Sénat il se hâta de retracter son opinion, en déclarant que le Décret auquel il se reprochoit d'avoir consenti, étoit aussi dangereux que deshonorant pour la République; & s'étendant avec toute la force de son éloquence sur les suites funestes d'une seconde Ambassade, il demanda instamment que cette résolution fut abandonnée.

An de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Il confessa dans son discours » qu'il » n'étoit pas glorieux pour un Sénateur, » dont l'opinion avoit servi si souvent » de regle dans les plus importantes dé» liberations, de reconnoitre qu'il s'é» toit laissé tromper: mais il se con» soloit en faisant réflexion que l'er» reur avoit été commune, & qu'un » Consul de la plus haute prudence ne » s'en étoit pas garanti: qu'après avoir » vû les dépositaires du secret d'Antoi» ne, Pison & Calenus, dont l'un gardoit » sa femme & ses enfans, & l'autre en» tretenoit avec lui un commerce ré» gulier, renouveller des propositions

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» de paix qui étoient depuis long-tems » interrompuës ; après avoir entendu » les mêmes ouvertures de la bouche » d'un Consul, dont la pénétration ne » s'en laissoit pas facilement imposer, » dont la vertu rejettoit le terme d'ac- » commodement & ne vouloit enten- » dre parler que de soumission, dont » la grandeur d'ame trouvoit la mort » préferable à l'esclavage, on avoit » pû s'imaginer qu'il y avoit quelque » raison secrete de cette conduite, » quelque plaie inconnue dans les » affaires d'Antoine, sur-tout lorsqu'on » avoit remarqué que sa famille étoit » dans une affliction extraordinaire, » & que ses Amis au Sénat laissoient » voir leur abbattement jusques dans » leurs regards *(a)*. En effet, si toutes » ces apparences ne signifioient rien, » pourquoi Pison & Calenus avoient- « ils proposé la paix ? Pourquoi dans » ces circonstances ? Pourquoi lors- » qu'on s'y attendoit le moins ? A la » vérité le Sénat n'avoit pas plutôt » porté le Décret de l'Ambassade, » qu'ils avoient protesté tous deux » qu'ils ne sçavoient rien d'extraor- » dinaire, & qu'ils avoient agi sans

(a) Phil. XII. 1.

» aucun nouveau motif; qu'il n'y avoit point eu de ſujet par conſéquent de prendre de nouvelles meſures lorſque la ſituation des affaires n'avoit pas changé : mais qu'il étoit clair que le Conſul & Calenus avoient été trompés par les Amis d'Antoine, qui préféroient ſes intérêts particuliers à ceux du Public : que pour lui, il s'étoit d'abord apperçû de l'artifice, mais confuſément, parce que l'intérêt de Decimus avoit troublé ſes yeux; que s'il pouvoit le délivrer du péril en ſe ſubſtituant à ſa place, il ne balanceroit point à s'aller renfermer dans Modene. Il ajoûta qu'Antoine n'avoit qu'à ſe ſoumettre & à propoſer humblement ſes demandes; qu'alors il ſeroit le premier peut-être à demander qu'elles fuſſent écoutées; mais que tandis qu'il auroit les armes à la main & qu'il continueroit ſes hoſtilités, il n'y avoit point d'autre parti à prendre que de lui réſiſter par la force : qu'on objecteroit peut-être qu'après que le Décret étoit porté, il n'étoit plus tems d'en revenir; mais n'étoit-il pas (a) toûjours tems pour le Sage de réparer ſes fautes lorſqu'il

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibiu, Pansa.
A. Hirtius.

(a) Ibid. 2.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» en avoit le pouvoir ? L'erreur étoit » le partage de l'humanité, mais il » n'y avoit que les insensés qui fussent » capables d'y persévérer. Si l'on s'é- » toit détourné du droit chemin pour » des espérances fausses & trompeuses, » il ne falloit pas perdre un moment » pour y rentrer, car le premier effet » du repentir devoit être un change- » ment de conduite.

» Il fit observer ensuite que loin » d'être utile à la République, une » nouvelle Ambassade produiroit des » maux infaillibles ; qu'elle en avoit » déja produits (*a*) d'irréparables, en » diminuant le zele des Villes & des » Colonies, en refroidissant le cou- » rage des Légions, qui s'étoient dé- » clarées pour la Patrie, mais qui com- » battoient avec moins d'ardeur lors- » qu'elles voyoient le Sénat mollir & » sonner la retraite : qu'il y avoit » de l'injustice d'ailleurs à traiter de la » Paix, non-seulement sans la parti- » cipation, mais contre le désir de » ceux qui soutenoient la guerre ; » qu'Hirtius & César étoient si éloi- » gnés de penser à la Paix qu'il pou- » voit prouver par leurs propres Let-

(*a*) Ibid. 3.

An.de R.710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» tres, que toutes leurs espérances » étoient dans la victoire (*a*); que ce » n'étoit point par des Négociations & » par des Traités, mais par la force » des armes qu'ils étoient résolus d'ob- » tenir la Paix : qu'il n'y avoit point » de paix à se promettre avec un enne- » mi à qui l'on ne pouvoit rien accor- » der : On avoit déclaré, après des dé- » libérations unanimes, qu'il avoit » forgé divers Décrets ; vouloit-on se » retracter & les reconnoitre pour lé- » gitimes ? On avoit annullé ses Loix, » parce qu'elles étoient l'ouvrage de » la violence ; on vouloit donc les » rétablir. On l'avoit convaincu d'a- » voir volé le Trésor du Temple d'Ops ; » il falloit donc ôter à cette action ce » qu'elle avoit d'odieux & la déclarer » innocente. Il avoit vendu des Immu- » nités, des Sacerdoces, des Royaumes ; » vouloit-on confirmer tous ces infâmes » marchés, (*b*) qui avoient été condam- » nés par des Décrets ? Lui accorder la » Gaule Transalpine avec une Armée, » n'étoit-ce pas prolonger la guerre plu- » tôt qu'assurer la paix ? N'étoit-ce pas » même (*c*) accorder la victoire à l'En- » nemi ? C'est donc dans cette vûe, re-

(*a*) Ibid. 4. (*b*) Ibid. 5. (*c*) Ibid. 6.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

„ prit-il, que nous avons endoſſé l'habit „ militaire, que nous avons pris les ar- „ mes, & que nous avons mis en mou- „ vement toute la jeuneſſe d'Italie ? Avec „ des Troupes floriſſantes & nombreu- „ ſes, notre dernier effort ſe réduit donc „ à députer une Ambaſſade ? Et moi, „ ſerai-je du nombre des Ambaſſadeurs ? „ Serai-je d'un Conſeil, où le Peuple „ Romain ne ſçaura pas même ſi j'ai „ combattu le ſentiment des autres, de „ ſorte que ſi l'ennemi emporte quelque „ avantage dont les ſuites nous ſoient „ funeſtes, je ſois expoſé à perdre mon „ crédit & ma réputation ? Il fit voir ici que quand l'Ambaſſade ſeroit abſolument néceſſaire, il étoit celui de tous les Sénateurs à qui cette commiſſion conviendroit le moins; qu'il avoit toujours pris parti contre cette propoſition; qu'il avoit propoſé le premier de prendre l'habit de guerre; qu'il avoit toujours été l'auteur des plus rigoureuſes réſolutions contre Antoine & ſes aſſociés; qu'il paſſoit dans tous les Partis pour un homme prévenu de ſes ſentimens & fort opiniâtre dans ſes principes; qu'Antoine auroit peine peut-être à ſupporter ſa (*a*) préſence;

(*a*) Ibid. 7.

que

» que si l'on comptoit pour rien la peine An.de R.710.
» qu'Antoine auroit à le voir, il sup- Cicer. 64.
» plioit du moins qu'on lui épargnât cel- Coss.
» le de voir Antoine ; que ce ne pouvoit Vibius Pansa.
» être pour lui qu'un supplice, sur-tout A. Hirtius.
» depuis que cet Ennemi public, dans
» un Discours qu'il avoit fait nouvelle-
» ment à ses Parricides, en distribuant
» des récompenses aux plus désesperés,
» avoit promis la confiscation de son
» bien à Petissius ; enfin qu'il ne se sen-
» toit point assez de force pour supporter
» la vuë d'un homme à la cruauté duquel
» il n'étoit échappé que par la vigueur
» avec laquelle il avoit défendu ses por-
» tes & ses murs, & par le zele de ses
» Concitoyens d'Arpinum : que si on le
» croyoit capable de se vaincre jusqu'à
» dissimuler son ressentiment à la vûë
» d'Antoine, il prioit du moins le Sé-
» nat d'avoir quelque considération pour
» la sureté de sa vie ; non qu'il y atta-
» chât lui-même un grand prix ; mais il
» se flattoit qu'elle ne pouvoit être mé-
» prisable aux yeux du Sénat & du Peu-
» ple Romain, & s'il ne s'aveugloit
» point en sa faveur, il pouvoit croire
» que c'étoit lui jusqu'alors qui par sa
» vigilance, ses soins & ses conseils,
» avoit arrêté les entreprises de leurs

An. de R. 710. Cicer. 64. COSS. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» Ennemis (*a*) ou les avoit rendues infructueuses. Si sa vie n'avoit pas été » exempte de dangers au milieu de » Rome, dans le sein de sa famille, » sous la garde de ses Amis & de tous » les Citoyens, que ne devoit-il pas » appréhender dans un long voyage ? » qu'il y avoit trois routes de Rome à » Modene, celle de Flaminius au long » de la mer Adriatique, celle d'Aurelius » au long de la Méditerranée, & celle » de Cassius entre les deux (*b*) autres ; » qu'elles étoient bouchées toutes trois » par les associés d'Antoine, c'est-à- » dire, par ses plus cruels Ennemis ; » la voie Cassienne par Lento, la » Flaminienne par Ventidius, & l'Au- » relienne par toute la Famille des » Clodiens ; qu'il souhaitoit donc, » si le Sénat lui en accordoit la liber- » té, de demeurer à Rome, qui étoit » son élement, son poste, & le centre » de ses observations ; que les autres » pouvoient se procurer des Armées, » des Royaumes, des Commande- » mens militaires ; mais que son par- » tage étoit la Ville, & le soin des » affaires domestiques dont il vouloit » s'occuper uniquement avec eux :

(*a*) Ibid. 8. (*b*) Ibid. 9.

An.de R.710
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» que ce n'étoit pas lui qui refusoit la » commission dont on l'avoit chargé, » mais que tous les Citoyens de Rome » la refusoient pour lui ; car s'il étoit » plus circonspect & plus réservé que » personne, il n'y avoit personne aussi » qui fût moins capable que lui de se » laisser troubler par la crainte .... » qu'un Homme d'Etat devoit laisser » après lui une réputation glorieuse, » & ne pas s'exposer au reproche » d'erreur & de folie. Qui n'a pas » pleuré, dit-il, la mort de Trebo- » nius ? Cependant quelques-uns ont » prétendu, quoiqu'il soit fâcheux de » le faire observer, qu'il merite moins » de compassion pour ne s'être pas » précautionné avec plus de soin con- » tre un lâche & perfide Ennemi, car » la prudence apprend à ceux (a) qui » font profession de garder la vie des » autres, que leur premiere attention » doit être pour la sûreté de leur pro- » pre vie.... qu'en supposant qu'il » échappât aux embûches qui lui se- » roient dressées sur la route, il n'es- » peroit pas que la rage d'Antoine le » laissât retourner vivant : que dans » sa jeunesse, servant en qualité de

(a) Ibid. 10.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» Volontaire, il se souvenoit d'avoir » assisté à la conference de Cn. Pompée & de P. Vettius Général des » Marses, qui s'étoit tenuë entre les » deux Camps; mais qu'il n'y avoit » alors entre les deux Partis ni crainte, » ni soupçon, ni excès de haine : » que pendant les guerres civiles Sylla & Scipion s'étoient rencontrés » dans une conference où la foi n'avoit pas été gardée mutuellement, » mais que tout (a) s'y étoit passé néanmoins sans violence : qu'on ne » pouvoit se promettre les mêmes ménagemens avec Antoine, ou que si » d'autres s'en flattoient ce n'étoit pas » lui qui devoit former cette espérance; qu'Antoine ne consentiroit » jamais à se rendre dans leur Camp, » & qu'ils devoient bien moins risquer de paroître dans le sien; que si » la négociation se faisoit par écrit, » son opinion se réduiroit toujours à » demander une soumission absolue » aux volontés du Sénat; que leurs » Ennemis ne manqueroient point » d'en faire de mauvaises interprétations aux Vétérans & de les exciter » peut-être à quelque violence. Que

(a) Ibid. 11.

» ma vie, conclut-il, ſoit donc reſervée pour le ſervice de l'Etat, auſſi long-tems que la nature ou la conſideration de ma dignité me permettra de la conſerver ; que ma mort arrive au moment fixé par la Loi commune ; ou ſi le deſtin en a marqué l'inſtant plutôt, qu'elle ſoit du moins glorieuſe.... Quoique la République, pour me réduire aux termes les plus moderés, n'ait pas beſoin d'une Ambaſſade, je ne laiſſerai pas de me charger de cette commiſſion ſi l'on juge que je puiſſe l'entreprendre avec ſureté. La conduite que j'y tiendrai fera foi que je conſidere moins mes propres dangers que le ſervice de l'Etat, & l'on verra qu'après une mûre déliberation je prendrai le parti que je croirai le plus utile à l'interêt public.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Quoique ce Diſcours ne renfermât point abſolument un refus, les raiſons d'abandonner l'Ambaſſade parurent ſi fortes qu'on en perdit tout-à-fait le deſſein. Vers la fin du mois, Panſa ſe mit en marche vers la Gaule, pour joindre Hirtius & Céſar Octave à la tête de la nouvelle Armée, & tenter auſſi-tôt de délivrer Decimus par une bataille déciſive.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Tandis qu'Antoine jettoit le Sénat dans l'incertitude & la confusion par les intrigues de ses Amis, il s'efforçoit d'un autre côté par ses Lettres d'ébranler la fidelité d'Hirtius & d'Octave & de leur faire abandonner le Parti qu'ils avoient embrassé. Mais leurs réponses toujours courtes & pleines de fermeté, le renvoyoient constamment à l'autorité du Sénat. Cependant comme le dénouement paroissoit approcher, il fit un nouvel effort pour les séduire, & dans une Lettre mêlée de plaintes & de flateries, il leur reprocha d'oublier leurs véritables interêts pour se laisser conduire aveuglément par Ciceron, qui ne pensoit qu'à rétablir la faction de Pompée & qu'à jetter les fondemens d'un pouvoir dont ils devoient craindre leur ruine:

Marc-Antoine, à Hirtius & César.

La mort de Trebonius m'a causé tout à la fois beaucoup de joie & de tristesse. Je n'ai pû apprendre sans une vive satisfaction qu'on avoit enfin tiré d'un traître la vengeance qui étoit dûe aux cendres du plus grand des Hommes, & que dans le cours de

l'année la Providence du Ciel se justifie par le châtiment du Parricide, qui est déja tombé sur quelques-uns des coupables, & qui menace incessamment tous les autres. Mais d'un autre côté c'est pour moi le sujet d'une vive douleur, de voir que Dolabella soit déclaré l'Ennemi public pour avoir fait justice d'un meurtrier, & que Trebonius, le fils d'un Bouffon, soit plus cher au Peuple Romain que Jules-César le Pere de sa Patrie. Une réflexion plus amere encore, c'est que vous, Hirtius, qui êtes couvert des bienfaits de César & placé de sa main dans une situation qui vous étonne vous-même; & vous, jeune Octave, qui devez tout à l'honneur que vous avez de lui apartenir, vous fassiez tous deux vos derniers efforts pour donner une couleur de justice à la condamnation de Dolabella, pour délivrer le miserable que je tiens assiégé, & pour revêtir Cassius & Brutus de toute l'autorité. Vous regardez les affaires présentes du même œil qu'on a regardé nos différends passés; le Sénat passe à vos yeux pour le Camp de Pompée, vous prenez Ciceron pour votre Chef, vous fortifiez la Macédoine par vos Troupes,

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

vous avez donné l'Afrique à Varus, la Syrie à Caſſius; vous ſouffrez que Caſca exerce les fonctions de Tribun; vous ſupprimez les revenus des Fêtes Juliennes; vous aboliſſez les Colonies de Vétérans, quoiqu'établies par les Loix; vous promettez au Peuple de Marſeille la reſtitution de ce qu'il a perdu par le droit de la guerre; vous oubliez que les Partiſans de Pompée ſont exclus des Emplois par une Loi d'Hirtius même; vous faites toucher à Brutus l'argent d'Appuleius; vous applaudiſſez à la mort de Pœtus & de Menedemus, tous deux amis de Céſar & redevables à ſon amitié du droit de Bourgeoiſie; vous refuſez votre protection à Theopompe, lorſque banni & dépouillé par Trebonius il eſt forcé de ſe refugier à Alexandrie; vous recevez dans votre Camp Sergius Galba, armé du même poignard qui lui a ſervi pour aſſaſſiner Céſar; vous débauchez mes ſoldats; vous enrollez les Vétérans ſous prétexte de vanger la mort de Céſar, & vous les employez, ſans qu'ils s'en défient, contre leur Queſteur, contre leur Général & leurs camarades. Qu'avez-vous fait, en un mot, que Pompée, s'il étoit au monde, &

ſon fils ne vouluſſent pas faire ? Vous prétendez qu'on ne doit point ſonger à la paix avant que j'aie rendu la liberté à Decimus : croyez-vous que ce ſoit là le ſentiment des Vétérans qui ne ſe ſont point encore déclarés ? C'eſt le vôtre, parce que vous vous êtes vendus aux flateries & aux honneurs empoiſonnés du Sénat. Mais vous êtes venus, direz-vous, au ſecours des Troupes que je tiens aſſiegées : je ne m'oppoſe point à leur conſervation, & je n'empêcherai point qu'elles ſe retirent où il vous plaira, pourvû ſeulement qu'elles m'abandonnent celui qui a merité de périr. Vous m'écrivez qu'on a fait renaître au Sénat des ouvertures de paix & qu'on a nommé cinq Ambaſſadeurs Conſulaires : eſt-il croyable que ceux qui m'ont pouſſé à bout lorſque je leur ai fait les plus belles offres, ſoient capables aujourd'hui de modération & d'équité ? Eſt-il vrai-ſemblable que les mêmes Hommes qui ont traité Dolabella ſi mal pour une action louable, puiſſent me pardonner lorſque je fais profeſſion des mêmes ſentimens ? Conſiderez donc lequel vous paroîtra préferable, & le plus utile à notre interêt commun, de

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

vanger la mort de Trebonius ou celle de César. Voyez quel parti vous paroîtra le plus juste pour nous, ou de nous armer les uns contre les autres pour rétablir la cause de Pompée, qui a été ruinée tant de fois, ou de joindre nos forces pour ne pas devenir le jouet de nos Ennemis, qui n'ont que de l'avantage à recueillir de votre ruine & de la mienne. La fortune a differé jusqu'à présent ce spectacle. Elle n'a pas voulu que deux armées qui sont les Membres d'un même corps, s'égorgeassent mutuellement, ni que Ciceron, comme un Chef de Gladiateurs, eut le plaisir de nous assortir pour le combat. Il est heureux de vous avoir pris dans les mêmes filets qui lui ont servi, comme il s'en vante, à prendre César. Pour moi je déclare que ma résolution est de ne souffrir aucun outrage, ni dans ma personne ni dans celle de mes amis; de ne point abandonner le Parti qui fut odieux à Pompée; de ne pas permettre que les Vétérans soient chassés de leurs possessions & traînés l'un après l'autre au supplice; de ne pas rompre les engagemens que j'ai pris avec Dolabella; de ne pas violer mon alliance avec Lepidus dont je

connois la fidelité, & de ne pas trahir Plancus le confident de tous mes desseins. Si les Dieux immortels me soutiennent aussi constamment que je l'espere dans la défense d'une si bonne cause, je vivrai avec plaisir. Mais si quelque autre destin m'attend, je trouve d'avance une vive joie dans la certitude de votre châtiment ; car vous sentirez quelque jour combien ces Pompeiens, qui sont si fiers & si violens dans leur défaite, sont capables de l'être dans leur triomphe. Enfin je n'ajoute qu'un mot : je puis pardonner les injures de mes Amis si je les trouve eux-mêmes disposés, ou à les oublier ou à se joindre à moi pour vanger la mort de César. J'ai peine (a) à me persuader qu'il me vienne des Ambassadeurs ; mais s'ils arrivent, je sçaurai ce qu'ils veulent de moi. Adieu.

An.de R.711.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Hirtius & Octave, au lieu de répondre à cette Lettre l'envoyerent directement à Ciceron, pour en faire l'usage qu'il jugeroit à propos, avec la participation du Sénat & du Peuple.

Dans cet intervalle, Lepidus écrivit une Lettre publique au Sénat. C'étoit une exhortation à prendre de nouvelles

(a) Vid. Phil. 13. 10. &c.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

mesures pour la Paix, & à prévenir l'effusion du sang des Citoyens, par quelque voye qui pût rappeller Antoine & ses Partisans au service de la Patrie. Mais il n'y faisoit aucune mention de sa reconnoissance pour les honneurs publics qui lui avoient été nouvellement décernés. Cette affectation déplut au Sénat, & parut confirmer les soupçons qu'on avoit déja de son intelligence avec Antoine. Cependant, sur la proposition de Servilius, l'Assemblée ordonna par un Décret, » qu'on » lui feroit des remercimens de son » zele pour la Paix & de son inquié- » tude pour le salut des Citoyens, » mais qu'on le prieroit de ne s'en plus » mêler & de laisser ce soin à ceux qui » étoient persuadés que la Paix étoit » impossible si Antoine n'abandon- » noit les armes & ne la demandoit » lui-même.

La Lettre de Lepidus fut pour les Amis d'Antoine une nouvelle occasion de proposer un Traité, en faisant valoir la nécessité de satisfaire Lepidus, qui étoit en état, disoient-ils, d'obtenir par la force ce que son amour pour la Paix lui faisoit désirer. Ce renouvellement d'instances, de la part

de plusieurs personnes suspectes, mit encore une fois Ciceron dans l'embarras de leur répondre & de détruire leurs argumens. » Il leur dit qu'il avoit toûjours appréhendé que des offres de » Paix équivoques n'eussent pas d'autre effet que d'éteindre le zele public » pour le rétablissement de la liberté : » qu'à la vérité ceux qui se plaisoient » dans la discorde & dans l'effusion » du sang des Citoyens devoient être » bannis de la societé des hommes ; » mais qu'on devoit considérer aussi » s'il n'y avoit pas quelquefois des » guerres toutlà-fait inévitables, où la » Paix devoit être regardée comme impossible (*a*), parce qu'elle ne pouvoit être qu'un Traité d'Esclavage : » que la guerre présente étoit de cette » nature, ayant été entreprise par une » Troupe de gens sans mœurs & sans » principes, ennemis naturels de la » societé, qui faisoient toute leur joye » de piller & de massacrer les créatures de leur espece, & que c'étoit renverser Rome que de lui rendre de » tels Citoyens (*b*) ; que le Sénat devoit se souvenir des Décrets qu'il » avoit déja publiés contr'eux ; que

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

(*a*) Phil. 13. 1. (*b*) Ibid. 2.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» jamais on n'en avoit porté de si fer-
» mes contre des ennemis étrangers
» avec lesquels on avoit renoncé à
» toute espérance de Paix. Quoiqu'on
» dût attendre du Sénat autant de pru-
» dence que de courage, & que ces
» deux qualités mêmes ne dussent ja-
» mais être séparées, il vouloit néan-
» moins les considérer séparément, &
» s'attacher aux regles de la prudence,
» qui étoit la plus circonspecte & la
» plus sure des deux. Si la prudence,
» continua-t'il, m'ordonnoit (*a*) de
» n'estimer rien autant que ma vie, de
» ne rien entreprendre au risque de
» ma tête, & d'éviter tous les dan-
» gers, quand l'esclavage devroit être
» le fruit de mes précautions, je re-
» jetterois cette sorte de vertu, sur
» quelques principes qu'elle fut ap-
» puyée : mais elle nous enseigne au
» contraire à ne désirer la conserva-
» tion de notre vie, de notre fortune
» & de nos familles, qu'avec une juste
» subordination au soin de notre li-
» berté, à ne souhaiter la possession
» de tous ces biens que dans le sein
» d'un état libre, à ne jamais aban-
» donner notre liberté pour eux & à

(*a*) Ibid. 3.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» les ſacrifier généreuſement pour la
» liberté, parce que ſans liberté ils
» changent tellement de nature qu'ils
» deviennent la ſource des plus grands
» maux. Je voudrois donc prêter l'o-
» reille aux inſpirations de la pru-
» dence, & la reſpecter comme un
» Dieu. Il proteſta que perſonne n'a-
» voit plus de conſidération que lui
» pour Lepidus, & qu'indépendem-
» ment d'une ancienne liaiſon d'ami-
» tié, il ne pouvoit refuſer la plus hau-
» te eſtime aux ſervices qu'il avoit
» rendus à l'Etat, en perſuadant au
» jeune Pompée d'abandonner les ar-
» mes, & d'épargner à ſa Patrie tous
» les malheurs d'une guerre cruelle;
» que la République (a) avoit des ga-
» ges innombrables de ſa fidélité & de
» ſa vertu; que perſonne n'ignoroit la
» nobleſſe diſtinguée de ſa naiſſance,
» les honneurs qui étoient accumulés
» ſur ſa tête, ſa qualité de grand Pon-
» tife, les embelliſſemens dont la
» Ville étoit redevable à la générosité
» de ſes Ancêtres & à la ſienne, le mé-
» rite de ſa femme & de ſes enfans,
» ſon immenſe fortune, qui n'avoit ja-
» mais été ſouillée par le ſang des Ci-

(a) Ibid. 4.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
COSS.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

» toyens, l'éloignement qu'il avoit
» pour l'injustice & la violence, &
» l'inclination qui le portoit au con-
» traire à se faire aimer par ses ser-
» vices & ses bienfaits ; qu'un homme
» de ce caractere pouvoit se tromper
» quelquefois dans son jugement, mais
» qu'il ne pouvoit jamais être volon-
» tairement l'Ennemi de sa Patrie :
» que le penchant qu'il marquoit pour
» la Paix étoit louable, s'il pouvoit
» la rendre telle qu'il venoit de la
» faire avec Sextius Pompée ; qu'aussi
» lui avoit-on décerné plus d'hon-
» neurs qu'il n'y en avoit jamais eu
» d'exemple avant lui, une Statue,
» avec une magnifique inscription,
» & le triomphe dans son absence ;
» qu'heureusement cette affaire avoit
» été si bien ménagée, que les actes de
» César ayant été confirmés pour le
» bien de la Paix, on avoit trouvé le
» moyen d'accorder le retour de Pom-
» pée avec leur validité ; qu'en effet
» rien n'étoit si sage que d'avoir mis
» Pompée en état de racheter ses pro-
» presbiens en lui fournissant les som-
» mesnécessaires ; que l'ancienne liai-
» sonqu'il avoit eüe avec son Pere lui
» faisoit désirer la commission de lui

» restituer l'héritage de ses Ancêtres ; » que son premier soin (a) seroit de le » faire nommer Augure, pour rendre » au fils la même faveur qu'il avoit » reçue du Pere ; qu'on apprenoit de » ceux qui l'avoient vû depuis peu à » Marseilles, qu'il devoit venir incessamment au secours de Modene, & » qu'il n'étoit arrêté que par la crainte » de mécontenter les Vétérans, en » quoi l'on reconnoissoit le fils d'un » Pere dont la prudence avoit toujours » égalé le courage... qu'au reste Lepidus devoit prendre garde que sa » conduite ne parût trop arrogante ; » que s'il prétendoit se faire redouter par son Armée, il devoit se souvenir que c'étoit l'Armée du Peuple Romain (a) & non la sienne... » que s'il offroit l'entremise de son » autorité, sans le secours des armes, » son intention méritoit des éloges, » mais pouvoit passer pour superflue ; » car, quoique son autorité fut telle » qu'un Citoyen de son mérite & de » sa noblesse pouvoit justement le prétendre, le Sénat n'oublioit pas non » plus ce qu'il devoit à sa dignité ; » & jamais on n'avoit vû dans le Sé-

An. de R. 710
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

(a) Ibid. 5. (b) Ibid. 6.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa A. Hirtius.

» nat tant de gravité, de prudence, » & de courage; qu'ils étoient tous si » animés contre les Ennemis de la li- » berté publique, qu'il n'y avoit point » d'autorité capable de réprimer cette » ardeur, ou de leur arracher les ar- » mes.... qu'ils se flattoient encore » des plus heureuses esperances, mais » qu'ils étoient déterminés (a) à tout » souffrir pour éviter l'esclavage; qu'il » n'y avoit rien à craindre de Lepi- » dus, puisque sa propre fortune dé- » pendoit de la sûreté des honnêtes » gens: que si la nature formoit les » caracteres honnêtes, c'étoit la bon- » ne fortune qui les confirmoit dans » leurs principes; parce qu'au fond, » quoique la sûreté & le repos fus- » sent l'interêt de tout le monde, c'é- » toit néanmoins plus particuliere- » ment celui des gens riches & heu- » reux: que personne ne l'étant plus » que Lepidus, on devoit croire aussi » que personne ne desiroit plus since- » rement la paix publique; qu'il l'a- » voit prouvé par un témoignage assez » éclatant, lorsqu'il avoit paru si affli- » gé de l'offre du diadême qu'Antoi- » ne avoit faite à Cesar, dans la ré-

(a) Ibid. 7.

» ſolution d'être ſon Eſclave plutôt » que ſon Collegue ; action qui méritoit ſeule le plus rigoureux châtiment (*a*), quand il n'auroit jamais » commis d'autre crime. Ici l'Orateur s'emporte à ſes invectives ordinaires contre Antoine ; & ſoutenant le même ton dans pluſieurs pages, il conclut enfin que toutes les propoſitions & les eſperances de paix ſont inutiles avec lui. Il en donne pour nouvelle preuve ſa Lettre à Hirtius & Octave : & l'ayant lûe à l'Aſſemblée, non, dit-il, qu'il la jugeât digne de cet honneur, mais pour faire connoître les perfides vûes de l'Auteur par ſa propre confeſſion ; il fait ſes remarques ſur chaque article, avec une raillerie vive & ingénieuſe de la fureur, de l'extravagance, de la folie, & des abſurdités qu'il y découvre à chaque mot. Il ajoute » que ſi Lepidus avoit vû cette Piece, il ceſſeroit » de croire la paix poſſible, & par » conſéquent de la conſeiller ; qu'on » accorderoit plutôt l'eau & le feu, » qu'Antoine avec la République ; que » la premiere réſolution & la plus utile étoit donc de vaincre ; la ſeconde,

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

(*a*) Ibid. 8.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» de ne craindre & de ne refuser aucun danger pour la liberté ; qu'il n'y avoit point à choisir de troisiéme parti, mais que le pire, sans doute, étoit de se soumettre lâchement par le honteux desir de vivre :.... Forcé, dit-il, par de si puissantes raisons, il se déclare pour le sentiment de Servilius, sur la Lettre de Lepidus, en proposant d'y joindre cette clause, qui pouvoit être publiée dans le même Decret, ou séparément : » Que Sextus Pompée, fils » de Cnæus, en offrant ses services & » ses Troupes au Sénat & au Peuple » Romain, avoit dignement imité le » courage & le zele de son pere & de » ses ancêtres, & répondu à l'opinion » qu'on avoit de sa propre vertu & de » ses bonnes intentions pour la République ; & que sa conduite étoit aussi » glorieuse pour lui, qu'elle étoit » agréable au Sénat & au Peuple Romain.

Après ce débat, qui se termina comme Ciceron le desiroit, il écrivit à Lepidus une Lettre assez courte, & si froide, que son dessein sembloit être de lui faire entendre qu'on étoit fort tranquille à Rome, & que toutes les

mesures qu'il pourroit prendre, y causeroient peu d'inquiétude :

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Ciceron à Lepidus.

(a) Tandis que la parfaite considération que j'ai pour vous, me porte sans cesse à ne rien épargner pour le soutien & l'augmentation de votre dignité, je n'ai pû me défendre de quelque chagrin, en vous voyant négliger de faire vos remercimens au Sénat, pour les honneurs extraordinaires qu'il vous a décernés. Je me réjouis néanmoins de l'ardeur que vous témoignez pour la paix. Si vous pouvez nous la donner, sans nous précipiter dans l'esclavage, vous travaillerez sans doute également pour votre honneur & pour l'avantage de la République. Mais si elle ne produit point d'autre effet que de remettre un furieux en possession du pouvoir arbitraire, je vous apprends que tous les honnêtes gens sont résolus ici de préferer la mort à la servitude. Il me semble donc que la sagesse vous oblige à ne plus vous mêler de la paix, puisque vous ne seriez approuvé ni du Sénat ni du Peuple. Mais

(a) Epist. fam. x. 27.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

je ne vous dis point là-dessus tout ce que vous pourrez apprendre par d'autres voyes ; votre prudence vous servira de regle. Adieu.

Plancus, qui commandoit dans la Gaule, & qui faisoit alors sa résidence à Lyon, avec un corps de Troupes assez nombreux, fortifia l'avis de Lepidus par une Lettre qu'il écrivit au Sénat dans le même sens. Ciceron lui fit cette réponse :

Ciceron à Plancus.

Le récit que Furnius nous a fait (*a*) de votre affection pour la République, a causé une satisfaction extrême au Sénat & au Peuple de Rome ; mais votre Lettre, qui a été lûe publiquement au Sénat, n'a point paru s'accorder avec le rapport de Furnius. Vous y parlez de paix, tandis qu'un homme, tel que votre Collegue, est assiégé par d'infâmes Brigands. C'est à eux à nous demander la paix, en commençant par quitter les armes ; ou s'ils la demandent armes en mains, c'est par la victoire, & non par des Traités, qu'ils doivent l'obtenir. Mais vous appren-

(*a*) Ibid. 6.

drez de votre Frere & de Furnius, comment vos Lettres & celles de Lepidus ont été reçûes, &c.

Caius, frere d'Antoine, qui s'étoit renfermé dans Apollonie avec sept Cohortes, sans oser attendre l'arrivée de Brutus qui s'avançoit vers lui, quitta cette retraite (*a*) pour en chercher une plus sure à Buthrote : mais ayant été coupé dans sa route par l'Armée de Brutus, il fut attaqué avec tant de vigueur qu'il perdit trois Cohortes ; & dans un second engagement qu'il ne put éviter avec d'autres Troupes commandées par le jeune Ciceron, il fut entierement défait & pris lui-même dans sa fuite. Ainsi Brutus se trouva maître absolu de la campagne. La joie qu'il eut de ce succès lui fit écrire une seconde Lettre au Sénat, & Ciceron lui rendit compte aussi-tôt de la satisfaction qu'elle y avoit causée. » On a fait, lui écrit-il, la lecture » de votre Lettre dans notre Assem» blée (*a*). Tout le monde y a reconnu la

(*a*) Plut. Vie de Brutus.

(*b*) Tuæ litteræ quæ in Senatu recitatæ sunt & Imperatoris consilium & Militum virtutem & industriam tuorum, in quibus Ciceronis mei, declarant : Quod si tuis placuisset de his literis referri, & nisi in tempus turbulentissimum post discessum Pansæ incidissent, honos quoque

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» prudence du Général, la valeur des » Troupes, & le merite des Officiers, » parmi lesquels mon fils n'est point » oublié. Si vos amis avoient proposé » quelque chose en votre faveur, ou » si les tems étoient plus tranquilles » qu'ils ne peuvent l'être après le dé- » part de Pansa, on auroit décerné » aux Dieux quelque juste témoignage » de la reconnoissance publique.

Brutus n'étoit pas sans embarras sur la maniere dont il devoit traiter Caius, son Prisonnier. S'il consultoit son penchant, il étoit porté à le renvoyer libre; mais il avoit raison d'en appréhender de nouveaux troubles pour lui-même & pour la République. S'il le retenoit dans son Camp, il craignoit qu'un Ennemi si dangereux n'y excitât quelque sédition par ses intrigues. S'il lui faisoit ôter la vie, il sentoit que cette extrêmité paroîtroit cruelle, & son propre caractere en étoit fort éloigné. Il écrivit à Ciceron pour le consulter : » Caius, lui dit-il, (a) est

justus ac debitus Diis immortalibus decretus esset. *Ad Brut.* 2. 7.

(a) Caius Antonius adhuc est nobiscum; sed medius fidius & moveor hominis precibus, & timeo ne illum aliquorum furor excipiat. Plane æstuo. Quod si scirem quid tibi placeret, sine sollicitudine essem. Id enim optimum esse persuasum esset mihi. *Ad Brut.* 2. 5.

» toujours

An.de R.710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» toujours dans mon camp, mais en
» vérité je ſuis touché de ſes prieres,
» & j'appréhende même qu'il ne ſe
» trouve des furieux qui ſe déclarent
» pour lui. Mon incertitude eſt ex-
» trême. Si je ſçavois votre ſentiment,
» je ſerois tranquille; car le parti que
» vous me conſeilleriez de ſuivre me
» paroîtroit infailliblement le meil-
» leur.... L'avis de Ciceron fut de garder ſoigneuſement Caius, (a) juſqu'à ce que le ſort de Decimus fût éclairci à Modene. Cependant Brutus continua de le traiter avec beaucoup de douceur, & conſerva toujours de l'inclination à lui rendre la liberté. Il en écrivit même au Sénat; & ce qui parut non-ſeulement étrange, mais choquant à tous ſes Amis de Rome, il permit à Caius d'écrire auſſi dans le ſtyle d'un Proconſul. Ciceron lui en fit des plaintes par cette Lettre :

» Pilus, votre Meſſager, nous a
» remis deux Lettres le 13 d'Avrîl,
» l'une de vous, l'autre de Caius.
» Elles ont paſſé d'abord par les mains
» du Tribun Servilius, qui les a ren-
» duës au Préteur Cornutus. Dans la

(a) Quod me de Antonio Conſulis, quoad Bruti exitum cognorimus, cuſtodiendum puto. *Ibid.* 4.

An de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» lecture qu'on en a faite au Sénat, » le titre de Proconsul, dont Caius » ose se revêtir, a causé autant de surprise que si l'on avoit vû prendre » celui d'Empereur à Dolabella, qui » nous a dépêché aussi un Exprès, mais » sans que personne ait eu, comme » votre Pilus, la hardiesse de produire » ses Lettres aux Magistrats. On a » donc lû la vôtre. Elle étoit courte, » mais extrêmement indulgente pour » Caius. Le Sénat en a paru surpris. » Pour moi, je me suis trouvé dans » quelque embarras. Devois-je dire » que c'étoit une Lettre supposée? » Mais quel parti prendre après cela » si vous aviez pris celui de l'avouer? » Devois-je reconnoître qu'elle étoit » de vous? C'étoit vous faire peu » d'honneur. Je me suis déterminé à » garder le silence.

» Le jour suivant, lorsque cette » affaire avoit déja fait beaucoup de » bruit, & que tout le monde se trouvoit offensé de la conduite de Pilus, j'ai fait l'ouverture du débat, » & j'ai dit quantité de choses du Proconsul Caius. D'autres ont parlé. » Sextius, après avoir rempli son rolle, » m'a fait observer en particulier à

An.de R.718.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» quel danger ſon fils & le mien ſe-
» roient expoſés s'ils avoient pris réel-
» lement les armes contre un Procon-
» ſul. Vous le connoiſſez. Il a toujours
» rendu juſtice à la cauſe. Mais notre
» Ami Labeon remarqua que votre
» ſceau ne paroiſſoit point à la Lettre,
» qu'elle étoit ſans date, que con-
» tre votre uſage vous n'en aviez don-
» né aucun avis à vos amis; d'où il
» conclut qu'elle étoit ſuppoſée, &
» ſes raiſons en convainquirent toute
» l'Aſſemblée. C'eſt à vous mainte-
» nant, mon cher Brutus, à conſiderer
» la nature & l'état de cette guerre.
» Je vois que le parti de la douceur
» vous plaît, & que vous le croyez
» le meilleur. En général, j'en ſuis
» perſuadé comme vous; mais je doute
» que la clemence convienne aux cir-
» conſtances où nous ſommes. Car
» s'il faut vous les expoſer, mon cher
» Brutus, nous voyons une Troupe
» de miſerables & de déſeſperés qui
» ménacent juſqu'aux Temples des
» Dieux. C'eſt la guerre qui va déci-
» der ſi nous devons vivre ou mourir.
» Qui eſt donc celui que nous épar-
» gnons; ou que nous propoſons-nous
» par ces ménagemens? Travaillons-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» nous à la sureté de ceux qui nous exterimineront jusqu'au dernier s'ils » remportent l'avantage ? Quelle dif-» ference mettrez-vous entre Do-» labella & l'un ou l'autre des An-» toines ? Si nous croyons en devoir » épargner un, nous avons traité Dola-» bella trop séverement. C'est moi par-» ticuliérement qui me suis efforcé de » faire prendre ces sentimens au Sénat » & au Peuple, quoique la nature des » choses fut assez capable de les leur » inspirer. Si vous n'approuvez » pas mes principes, je pourrai dé-» fendre votre opinion, mais je n'a-» bandonnerai point la mienne. On » n'attend de vous ni de la mollesse » ni de la cruauté. Il est aisé de trouver » un temperamment, (a) en traitant » les Chefs à la rigueur & les Soldats » avec indulgence.

Ciceron avoit fait tout ce qu'on pouvoit attendre de la prudence humaine pour le rétablissement de la République, car c'étoit à ses conseils & à son autorité qu'elle devoit ce dernier effort qu'elle faisoit elle-même pour éviter sa ruine. Comme elle n'avoit pas de plus cruel Ennemi qu'Antoi-

(a) Ad Brut. 2, 7.

ne, Ciceron avoit armé contre lui toutes les forces de l'Italie, & l'Armée du Sénat paroiſſoit capable de l'opprimer. Le jeune Octave n'étoit gueres moins rédoutable aux Amis de la liberté; mais l'oppoſition de leurs interêts perſonnels, & la jalouſie qu'ils avoient déja fait éclater mutuellement étoient autant de moyens qui pouvoient être employés à les ruiner tous deux. Ciceron ménageoit adroitement l'occaſion de les faire valoir, avec l'attention néanmoins de ſe précautionner contre Octave, en mettant la ſuperiorité des forces du côté des Conſuls, dont il avoit trouvé le ſecret de faire de zelés Partiſans de la liberté. Outre l'embarras qu'il avoit eu à conduire les affaires d'Italie juſqu'à ce point, il trouvoit d'autres obſtacles au dehors, de la part de ceux qui commandoient dans les Provinces (a). Ils devoient preſque tous leur élevation à Céſar. Ils étoient les créatures de ſa fortune, ils avoient été les ſoutiens de ſa tirannie; & toujours remplis des mêmes principes, ils eſpéroient ou de s'élever eux-mêmes au ſouverain pou-

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

(a) Vides Tyranni ſatellites in Imperiis. Vides ejuſdem exercitus in latere Veteranos. *Ad Att.* 14. 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

voir, ou du moins de le partager, en épousant la cause de quelque ambitieux qui eût plus de puissance avec les mêmes prétentions. Des Citoyens de ce caractere, qui se trouvoient à la tête d'une puissante Armée de Vétérans, n'étoient gueres disposés à marquer de la soumission pour un Sénat qu'ils s'étoient accoutumés à mépriser, ni à mettre le pouvoir militaire, qui avoit si long-tems gouverné, dans la dépendance de l'autorité civile. Cependant Ciceron n'épargna ni les exhortations par ses Lettres, ni les sollicitations par l'offre de l'autorité & des honneurs, pour leur faire préferer à toute autre vûë la gloire immortelle de sauver leur Patrie. Ceux dont il se défioit plus & qu'il pressa par conséquent avec les plus fortes instances, furent Lepidus, Pollion & Plancus, que le nombre de leurs Troupes & l'importance de leurs Gouvernemens rendoient plus capables de servir la République ou de lui nuire. Quoiqu'il fît peu de fond sur les deux premiers, il leur représenta si vivement les forces de la bonne Cause, & l'unanimité du Sénat, des Consuls & de toute l'Italie, qu'il les força de dissimuler du

moins leurs intentions & d'affecter du zele pour leur devoir ; mais sur tout de demeurer neutres jusqu'à la décision des affaires d'Italie, dont le sort de la République sembloit dépendre. Ses soins furent plus heureux à l'égard de Plancus. Il paroît par les rélations (*a*) qu'il en fait à Brutus & par les Lettres de Plancus même, qu'il tira de lui les plus fortes assurances de fidelité, & qu'il l'avoit engagé à se mettre en marche pour venir au secours de Modene lorsqu'on apprit la défaite d'Antoine. Et peu de tems plutôt, il lui avoit écrit cette Lettre : An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius

Ciceron à Plancus.

Quoique j'eusse appris de Furnius, notre ami commun, dans quelle disposition vous étiez pour la République, (*b*) cependant la lecture de vos Lettres m'en a fait juger beaucoup plus clairement. A la vérité notre sort dépend entierement d'une bataille, & je m'imagine que les armes en auront décidé lorsque vous recevrez cette Lettre; mais

(*a*) Planci animum in Rempublicam, egregium, legiones, auxilia, copias ex litteris ejus, quarum exemplum tibi missum arbitror, perspicere potuisti. *Ad Brut.* 2. 3.

(*b*) Ep. fam. 2. 10.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

vos bonnes intentions n'en ſont pas moins connues, & le deſſein dans lequel vous êtes parti ne vous a pas attiré moins d'applaudiſſemens. Si nous avions un Conſul à Rome, le Sénat n'auroit pas manqué de vous faire connoître par quelques honneurs extraordinaires combien il eſt ſatisfait de vos offres & de vos préparatifs. Mais le tems d'agir n'eſt point encore paſſé. Je trouve même qu'il ne fait qu'arriver; car, après tout, les vrais honneurs ſont ceux qu'on accorde aux ſervices rendus par les grands Hommes plutôt qu'à l'eſperance d'en recevoir. Si le Ciel nous rend une République où le mérite puiſſe obtenir le luſtre qui lui convient, comptez que le vôtre y ſera diſtingué. Ce qui doit porter véritablement le nom d'honneur n'eſt pas une ſimple invitation à quelques actes paſſagers de vertu, c'eſt la récompenſe de la vertu habituelle & du mérite éprouvé. Je vous exhorte donc, mon cher Plancus, à tourner toutes vos penſées à la gloire. Servez votre Patrie. Volez au ſecours de votre Collegue. Soutenez de toutes vos forces cet heureux accord de toutes les Nations en faveur d'une cauſe juſte &

honorable. Vous me trouverez toujours du zele à faire valoir vos intentions & à favoriser votre dignité. Enfin, je vous promets une amitié vive & constante; car outre les anciens motifs, tels que notre affection mutuelle, les bons offices, & la durée de notre liaison, j'en trouve un si puissant dans l'amour de la Patrie, qu'il me feroit préferer votre vie à la mienne. 29. Mars.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Plancus écrivit dans le même-tems une seconde Lettre au Sénat, pour l'assurer de son zele & de la résolution où il étoit de lui demeurer attaché. Il lui rendit compte aussi de diverses entreprises qu'il avoit commencées pour son service, à l'occasion desquelles on lui décerna quelques honneurs, dont Ciceron se hâta de lui donner avis:

Ciceron à Plancus.

Si la seule consideration (*a*) de la République suffit pour me faire ressentir avec la plus vive joie le secours qu'elle vient de recevoir de vous presqu'à l'extrêmité du besoin, je vous dois d'autant plus de félicitations après

(*a*) Ep. fam. X. 12.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

notre victoire & le rétablissement de la liberté, que l'interêt que je prends à votre honneur augmente beaucoup ma satisfaction. Il est aussi grand que vous puissiez le souhaiter, & je prévois qu'il se soutiendra toujours au même dégré. Jamais on n'a lû de Lettres au Sénat qui y ayent fait plus d'impression que les vôtres, soit par le mérite éminent de vos services, soit par la dignité de vos expressions & de vos sentimens. Je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru nouveau, moi qui suis lié si familierement avec vous, qui me souviens des promesses que vous m'avez réiterées dans vos Lettres, & qui ai sçû de Furnius tout le fond de vos desseins : mais le Sénat y a trouvé plus de grandeur qu'il ne s'y étoit attendu; non qu'il se défiât de vos inclinations, mais parce qu'il n'avoit pas bien conçu ce qu'on pouvoit attendre de vous, & jusqu'où vous seriez capable de vous engager pour le soutien de la bonne Cause. Ce fut le sept d'Avril que M. Varisidius m'apporta de grand matin votre Lettre. Je me sentis transporté de joie en la lisant. J'avois autour de moi un grand nombre d'excellens Citoyens, qui atten-

doient ma sortie pour m'accompagner ; je ne pus m'empêcher de leur communiquer le sujet de ma satisfaction. Dans le même instant, Munatius, notre ami commun, étant venu me joindre à l'ordinaire, je lui montrai aussi-tôt votre Lettre, dont il n'avoit encore rien appris, car Varisidius étoit venu d'abord chez moi suivant vos ordres. Quelques momens après, Munatius, qui étoit retourné chez lui, m'apporta vos deux autres Lettres, celle que vous lui écriviez à lui-même & celle qui étoit pour le Sénat. Nous résolûmes de porter celle-ci sur le champ au Préteur Cornutus, qui suivant l'ancien usage, tient la place des Consuls dans leur absence. Le Sénat fut convoqué immédiatement, & l'attente de vos nouvelles rendit l'Assemblée fort nombreuse. Après la lecture de votre Lettre, on fit naître à Cornutus un scrupule de Religion sur ce qu'il n'avoit pas bien consulté les Auspices, & cette difficulté fit remettre les affaires au jour suivant. Ce fut donc le lendemain que j'eus une contestation fort vive sur votre dignité, avec Servilius, qui avoit trouvé le moyen de se faire demander le premier son opinion. Il

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

fut abandonné de tout le monde. Mais lorsque toute l'Assemblée eut applaudi à la mienne, que je prononçai le second, le Tribun Titius, à sa priere, entreprit de s'y opposer, & le débat fut renvoyé au lendemain. Servilius parut, pour soutenir l'opposition; quoique ce fût en quelque sorte contre Jupiter même, dans le Temple duquel se tenoit l'Assemblée. J'aimerois mieux que vous apprissiez d'un autre, que de moi, de quelle maniere je le menai, & combien j'eus de difficultés à vaincre pour repousser l'opposition de Titius. Ce que je puis vous assurer, c'est que le Sénat ne pouvoit agir avec plus de gravité, de résolution, & d'égard pour votre honneur, qu'il le fit dans cette occasion; & vous ne devez pas être moins satisfait de toute la Ville, car le corps du Peuple & tous les Ordres de l'Etat sont merveilleusement unis pour la défense de la République. Continuez donc comme vous avez commencé, & rendez-vous digne d'une gloire immortelle. Tout ce qui n'a qu'une vaine splendeur & qui ne promet que des apparences de gloire, merite peu votre estime. Regardez l'éclat extérieur comme un avantage

frivole & passager. Mais le véritable honneur est placé solidement dans la vertu, & c'est par les services qu'on rend à la Patrie qu'il acquiert son plus beau lustre. L'occasion est favorable pour vous. Profitez-en, puisque vous avez sçû la saisir, & tirez-en parti jusqu'à la fin. Ainsi la République ne vous sera pas moins obligée que vous à elle. Pour moi, vous me trouverez toujours ardent à soutenir & à augmenter votre dignité. C'est une disposition que je crois devoir également & à la République, qui m'est plus chere que ma vie, & à l'amitié dont je fais profession pour vous. 11. d'Avril.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Plancus fit cette réponse à Ciceron.

C'est une vive satisfaction (a) pour moi de pouvoir penser que je ne vous ai jamais fait de promesse téméraire, & que vous n'avez jamais rien promis témerairement pour moi. Je n'ai pû vous donner de marque plus claire de mon amitié qu'en vous communiquant mes desseins avant tout autre. Vous voyez déja que mes services augmentent de jour en jour, & je vous garantis que l'avenir vous en donnera bientôt des preuves encore plus fortes.

(a) Ep. fam. X. 31.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Plut au Ciel, mon cher Ciceron, que la République pût être aussi réellement délivrée par mon secours, qu'il est vrai que votre estime & les récompenses du Sénat valent pour moi l'immortalité! Mais quand mon zele & ma persévérance n'auroient pas cet objet, je n'en serois pas plus disposé à les laisser refroidir. Si, dans la multitude des bons Citoyens, je ne me distingue point par mon courage & mon industrie, je consens que vous perdiez le soin de ma dignité. Mais en vérité, je ne desire à présent rien de plus que ce qui m'est accordé. Je demande même qu'on en demeure là; & je vous laisse pour l'avenir la disposition de la chose & du tems. Un Citoyen ne doit rien trouver de lent ni de petit dans les faveurs de sa Patrie. J'ai passé le Rhône avec mon Armée le 26. d'Avril, & de Vienne j'ai fait prendre les devans à ma Cavalerie par des chemins plus courts. Pour moi, si je ne trouve point d'obstacle de la part de Lepidus, on ne se plaindra point que j'aie manqué de diligence. S'il s'oppose à mon passage, je prendrai mes mesures suivant les circonstances. Les Troupes que je com-

mande font excellentes par leur nature, leur nombre & leur fidelité. Conservez-moi votre amitié aussi longtems que vous vous croirez sûr de la mienne. Adieu.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Pollion commandoit dans l'Espagne ulterieure avec trois Legions fort estimées. Tout ami qu'il étoit d'Antoine, il écrivit aussi à Ciceron, pour lui protester dans les termes les plus forts, qu'il étoit résolu de prendre la défense de la République contre tous ceux qui entreprendroient de lui nuire. Dans une de ses Lettres, après s'être excusé d'écrire si tard & de n'avoir pas écrit plus souvent, il dit que son caractere & la nature de ses études lui inspirent l'amour de la Paix & de la liberté : » C'est cette raison, continue-t-il, qui m'a toujours fait déplorer les causes de la derniere » guerre. Mais comme il m'étoit impossible de ne prendre d'attachement pour aucun parti, parce que » j'avois de tous côtés des ennemis » puissans, j'abandonnai un Camp où » je me croyois en danger, & tournant vers celui pour lequel j'avois » le moins d'inclination, je m'exposai volontairement à quantité de

An. de R. 710.
Cicer. 64.
COSS.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

» disgraces pour ne pas faire une figure méprisable entre les personnes de mon rang. J'ai eu pour Cesar autant de fidélité que de tendresse, parce qu'il m'a toujours traité sur le pied de ses plus anciens amis, quoique je n'eusse commencé à le connoître que dans le plus grand éclat de sa fortune. Lorsque je me suis vû assez libre pour me conduite à mon gré, j'ai pris une conduite qui a dû satisfaire tous les honnêtes gens. J'ai exécuté ce qu'on me commandoit, mais d'une maniere qui doit avoir fait connoître que je suivois moins mon inclination que les ordres d'autrui. L'injuste haine que je n'ai pas laissé de m'attirer, m'a suffisamment appris ce que vaut la liberté, & combien il est malheureux de vivre sous l'empire d'autrui. S'il s'agit donc aujourd'hui de nous assujettir au pouvoir d'un seul Maître, quel qu'il soit je me déclare son ennemi. Il n'y a point de danger que je craigne ou que je veuille éviter lorsqu'il est question de ma liberté. Mais les Consuls ne m'ont rien prescrit, ni par leurs Décrets, ni par leurs Lettres. Depuis

» les Ides de Mars, je n'ai reçû qu'une An. de R. 710.
» Lettre de Pansa, par laquelle il Cicer. 64.
» m'exhortoit à faire connoître au Coss.
» Sénat qu'il pouvoit disposer de moi Vibius Pansa.
» & de mon armée. Mais pendant A. Hirtius.
» que Lepidus déclaroit ouvertement
» à la sienne, & marquoit à tout le
» monde qu'il étoit dans les mêmes
» sentimens qu'Antoine, la démar-
» che à laquelle on vouloit m'enga-
» ger n'auroit été qu'un contretems.
» Le moyen de procurer du fourage
» à mes Troupes en traversant sa
» Province. ? Et quand j'aurois sur-
» monté tous les autres obstacles,
» pouvois-je voler pardessus les Al-
» pes, qui étoient occupées par ses
» Garnisons ? Personne n'ignore qu'é-
» tant à Cordoüe je déclarai publi-
» quement à mes Soldats que je ne
» remettrois mon Gouvernement qu'à
» celui qui se présenteroit avec la
» Commission du Sénat. Vous devez
» donc me regarder, non-seulement
» comme un homme qui desire ar-
» demment la Paix & la sureté de tous
» les Citoyens, mais qui est disposé
» à tout entreprendre pour assurer sa
» liberté & celle de la Patrie. J'ap-
» prens avec une joye extrême que

An. de R. 710
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» Gallus vous ſoit ſi cher. Je porte en-
» vie au bonheur qu'il a de joüir avec
» vous de la promenade & de vos
» autres amuſemens. Si vous me de-
» mandez combien j'eſtime cet avan-
» tage, je répons que vous le ſaurez
» quelque jour, du moins ſi le repos
» eſt un bien que nous puiſſions nous
» promettre ; car je ne m'éloignerai
» pas un moment de vous. Mais com-
» ment ne m'avez-vous jamais mar-
» qué dans vos Lettres ce que j'avois
» à faire pour me rendre plus utile,
» & ſi je devois paſſer en Italie avec
» mon armée ou demeurer dans ma
» Province ? Je ſuis réduit à me con-
» duire par mes propres lumieres.
» Quoiqu'il fut plus ſur & moins em-
» barraſſant de demeurer, j'ai fait
» reflexion qu'on avoit beſoin de Le-
» gions plus que de Provinces, & dans
» l'état où j'ai ſû qu'étoient les choſes
» je me ſuis déterminé à partir avec
» mes Troupes... A Cordoüe le 15. de
» Mars.

Il nous reſte auſſi pluſieurs Lettres de Ciceron à Cornificius, qui commandoit alors en Afrique, & qu'il exhortoit de même à défendre courageuſement la République dans ſa Pro-

vince. Ce Proconſul fut le ſeul à la fin qui lui tint parole, & qui ſe devouant au ſalut de l'Etat, perdit la vie pour maintenir ſon Gouvernement dans la ſoumiſſion.

An. de R. 710
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

P. Servilius, qu'on a vû paroître ſi ſouvent dans les diſcuſſions du Sénat, étoit d'une naiſſance & d'un rang diſtingués. Il étoit fils de ce Servilius à qui ſes exploits vers le Mont-Taurus avoient fait obtenir le ſurnom d'Iſaurique, & dès le commencement de la guerre civile il avoit été Conſul avec Jules Ceſar. Quoiqu'il affectât du zele pour la République, les liaiſons qu'il avoit avec Antoine lui attiroient de la conſidération dans le Parti des Rebelles, qui tira même avantage de ſa vanité pour en faire un rival à Ciceron dans le ménagement des affaires publiques. En effet, il cherchoit ſans ceſſe l'occaſion de troubler ce grand Citoyen dans ſes plus ſages meſures, juſqu'à mettre ſa gloire à ſe déclarer toujours pour l'opinion contraire à la ſienne. L'interêt public fit ſupporter long-tems cette conduite à Ciceron; mais piqué enfin de ſon obſtination dans l'affaire de Plancus, il ſe crut autoriſé à le traiter avec une

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

séverité extraordinaire, & loin de regreter la chaleur qui l'avoit emporté, il en rendit compte à Brutus par cette Lettre :

Ciceron à Brutus.

Vous aurez appris par les Lettres (a) de Plancus, dont je m'imagine qu'on vous a fait remettre une copie, ses excellentes dispositions pour le service de la République, avec l'état de ses Légions, de ses Troupes auxiliaires, & de toutes ses forces. Vos propres Agens vous auront informé aussi de la legereté, de l'inconstance & des mécontentemens perpétuels de Lepidus, qui, après son propre frere, ne hait rien tant que vous, qui êtes son proche parent. Dans l'extrémité où sont les affaires, l'attente du dénoument nous rend fort inquiets. Toutes nos esperances dépendent de la délivrance de Decimus, pour lequel nous avons tremblé longtems. J'ai assez d'affaires avec ce fou de Servilius, que j'ai supporté avec plus de patience qu'il ne convenoit à ma dignité. C'est l'interêt de la République qui me faisoit fermer les yeux, dans la crainte de donner aux Mécon-

(a) Ad Brut. 2. 2.

tens un Chef mal intentionné lui-même, mais considerable par sa Noblesse. Ils ne se sont pas moins liés avec lui : cependant je n'aurois pas voulu l'aliéner tout-à-fait de la République. Enfin, je me suis lassé de tous ces ménagemens, car son insolence devenoit si excessive, qu'il nous traitoit déja comme des Esclaves. Il a reçu bien des mortifications dans l'affaire de Plancus. Après un débat qui a duré deux jours, je l'ai traité si durement que j'ose m'en promettre désormais plus de modestie. Au milieu de cette contestation j'ai reçu le 19. d'Avril des Lettres de Lentulus, notre Ami commun, qui est toujours en Asie, & qui m'informoit de la situation de Cassius dans la Syrie. La lecture que j'en ai faite au Sénat, a déconcerté tout-à-fait Servilius & quantité de gens qui lui ressemblent ; car nous n'avons que trop de Sénateurs du plus haut rang qui pensent fort mal. Servilius a paru fort affligé de voir approuver au Sénat ce que j'avois proposé en faveur de Plancus. Le rolle qu'il joue est monstrueux. Adieu.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Les nouvelles que Ciceron avoit reçues de Lentulus furent bien-tôt con-

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

firmées par des Lettres particulieres de Brutus & de Caſſius, qui lui marquoient » que Caſſius s'étoit emparé » de la Syrie avant l'arrivée de Dolabella; que les Généraux L. Marcus » & Q. Criſpus s'étoient joints à lui » avec toutes leurs Troupes; que la » Légion commandée par Cæcilius » Baſſus, s'étoit ſoumiſe malgré ſon » Chef; que quatre autres Légions, » envoyées au ſecours de Dolabella » par Cléopatre Reine d'Egypte, ſous » la conduite d'Allienus, avoient pris » auſſi le parti de la ſoumiſſion: & » dans la crainte que cette Lettre, en » venant d'un Pays ſi éloigné, ne fût » interceptée par des mains ennemies, Caſſius en écrivit une ſeconde, qui contenoit un détail plus » particulier des circonſtances.

Caſſius Proconſul, à ſon cher Ciceron.

Si votre ſanté eſt bonne, (a) je m'en réjouis beaucoup. La mienne eſt excellente. J'ai reçu votre Lettre, & je ſuis vivement touché des marques de votre affection. Non-ſeulement vous me ſouhaitez toutes ſortes de biens,

(a) Ep. fam. 12. 12. It. vid. 11.

par l'ancien ſentiment de votre amitié pour moi & de votre zele pour la République, mais je vois que l'interêt que vous prenez à ma ſituation va juſqu'à vous cauſer beaucoup d'inquiétude. Comme je me ſuis figuré, premierement, que vous ne me croirez jamais capable d'être tranquille lorſque la République eſt opprimée, & ſecondement, que vous ne me ſuppoſeriez point en action ſans être inquiet pour ma ſureté & pour le ſuccès de mes entrepriſes, je ne me ſuis pas plutôt vû maître des Légions qu'Allienus amenoit d'Egypte, que j'ai pris ſoin de vous en informer par divers Exprès. Je n'ai pas manqué d'en écrire auſſi au Sénat, mais j'ai donné ordre que mes Lettres ne lui fuſſent rendues qu'après vous avoir été communiquées. Si toutes ces dépêches ne ſont point allées juſqu'à Rome, je ne puis douter que Dolabella qui depuis l'horrible meurtre de Trebonius ſe trouve maître de l'Aſie, n'ait arrêté mes Meſſagers. Toutes les Armées qui étoient dans la Syrie ſont à préſent réunies ſous mes ordres. J'avois pris avec elles divers engagemens qui m'ont obligé de demeurer quelque tems oiſif; mais je ſuis

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

prêt enfin à commencer la campagne. Mon esperance est toujours que vous ne cesserez point de soutenir mon honneur & de veiller à mes interêts. Vous êtes témoin que je n'ai jamais refusé le travail ni rédouté le danger pour servir ma Patrie; que c'est par votre conseil & votre autorité que j'ai pris les armes contre ces infâmes Brigands; que non-seulement j'ai levé des Armées pour la défense de la République & de la liberté, mais que je les ai comme arrachées des mains de nos cruels Tyrans, dans un tems, où si Dolabella s'en étoit rendu maître avant moi, le seul bruit de leur approche auroit animé le courage d'Antoine & de son Parti. Je vous conjure par cette raison, de prendre mes Troupes sous votre protection, du moins si vous croyez qu'elles ayent rendu service à l'Etat. Faites qu'elles ne se répentent point d'avoir préferé la cause de la République au desir du pillage & à l'esperance du butin. Faites aussi tout ce qui dépendra de vous pour procurer de justes honneurs aux Généraux Marcus & Crispus; car Bassus a refusé miserablement de me remettre sa Légion, & si ses soldats ne m'avoient

voient pas fait une députation malgré An. de R. 710.
lui, il auroit tenu contre moi dans Cicer. 64.
Apamée, que j'aurois été forcé par Coss.
conséquent d'emporter les armes à la Vibius Pansa.
main. Je vous demande cette grace, A. Hirtius.
non-seulement au nom de la République, qui a toujours été le plus cher objet de votre affection, mais encore au nom de notre amitié dont je connois tout le pouvoir sur votre esprit & sur votre cœur. Croyez-moi, les Troupes que j'ai sous mes ordres appartiennent au Sénat, à tous les honnêtes gens, & particuliérement à vous ; car ce qu'elles apprennent continuellement de vos dispositions & de votre conduite les attache merveilleusement à vos interêts ; & lorsqu'elles sçauront que vous prenez un soin particulier des leurs, elles croiront vous devoir tout.... Depuis que cette Lettre est écrite, j'ai appris que Dolabella étoit entré dans la Cilicie avec toutes ses forces. Je ne tarderai point à le suivre, & je vous informerai soigneusement de toutes mes démarches. Fasse le Ciel seulement que le succès réponde toujours à mes intentions ! Adieu.

Brutus, qui avoit écrit le premier de si heureuses nouvelles à Ciceron, les

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

avoit aussi marquées (*a*) à Servilia sa mere, & à sa sœur Tertia, mais il avoit recommandé à ces deux Dames de ne pas publier leurs lettres sans avoir consulté Ciceron. Il commençoit à craindre que la prosperité de Cassius ne causât de l'ombrage au jeune César, & ne fît appréhender à tous les Chefs qui s'étoient réunis contre Antoine, que le Parti de la République ne devînt plus fort qu'ils ne le desiroient pour l'utilité de leurs propres vûes. Mais Ciceron lui écrivit, (*b*) » que les nouvelles qui lui causoient » cette crainte étoient déja répandues » à Rome avant l'arrivée de ses Let» tres, & que si ses défiances n'étoient » pas sans fondement, il n'en étoit » pas moins nécessaire que ses Lettres » fussent communiquées au Public.

Ainsi par ses Lettres, (*c*) par ses Messagers, par ses exhortations & ses instances, Ciceron excitoit continuel-

(*a*) Ego scripsi ad tertiam sororem, & matrem, ne prius ederent hoc quod optime ac felicissime gessit Cassius, quam tuum consilium cognovissent. *Ad Brut.* 2. 5.

(*b*) Video te veritum esse id quod verendum fuit, ne animi partium Cæsaris vehementer commoverentur. Sed antequam tuas literas accepimus, audita res erat & pervulgata. *Ibid.* 6.

(*c*) Meis literis, meis nunciis, meis cohortationibus, omnes qui ubique essent, ad Patriæ præsidium excitatos. *Phil.* 14. 7.

lement ceux qui avoient quelque autorité dans les differentes parties de l'Empire, à ne rien ménager pour le soutien de la liberté ; & pour prix de tant de peines, il avoit sans cesse à combattre dans le sein de Rome la rage & la malignité des Factieux. Ils lui causerent plus d'embarras que jamais par les fausses nouvelles qu'ils feignirent de recevoir sur la situation de Modene. Ils ne parloient que des succès d'Antoine, ou, ce qui étoit encore plus terrible, de son union avec les Consuls pour forcer Decimus à se rendre. La frayeur se répandit si vivement dans la Ville, que tous les honnêtes gens ne pensoient plus qu'à la quitter, pour aller chercher un asile (*a*) auprès de Brutus & de Cassius. Cependant Ciceron, loin de sentir diminuer son courage, affecta de paroître gai & tranquille dans la consternation générale. Tandis que la plupart de ses amis doutoient de la fidelité des Consuls, il conserva pour eux une parfaite confiance ; & connoissant le nombre & l'excellence de leurs Troupes, il ne douta point

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

(*a*) Triduo vero aut quatriduo.... timore quodam perculsa Civitas tota ad te se, cum conjugibus, & liberis, effundebat. *Ad Brut.* 3. *Ep. fam.* 12. 8.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

que si la querelle publique étoit décidée par une bataille, (a) l'avantage ne fût infailliblement pour eux. S'il eut quelque chagrin sensible, ce fut du bruit injurieux qu'on fit courir malignement pendant quelques jours, qu'il avoit formé le dessein de se rendre maître de la Ville & de se faire déclarer Dictateur. On assuroit même qu'avant deux jours il étoit résolu de paroître publiquement avec les Faisceaux. Mais ayant engagé le Tribun Apuleius, un de ses plus fidéles amis, à détruire cette miserable calomnie dans un discours au Peuple, il fut honorablement vangé par toute l'Assemblée, (b) qui s'écria d'une voix unanime, » que Ciceron n'avoit ja» mais formé d'entreprise ni de des» sein qui n'eût pour objet le plus » grand bien de la République. Ce

(a) Tristes enim de Bruto nostro literæ nunciique afferebantur, me quidem non maxime conturbabant. His enim exercitibus ducibusque quos habemus, nullo modo poteram diffidere. Neque assentiebar majori parti hominum, fidem enim Consulum non condemnabam, quæ suspecta vehementer erat. Desiderabam nonnullis in rebus prudentiam & celeritatem. *Ad Brut.* 2. 1.

(b) Itaque P. Apuleius doloris mei concionem habuit maximam, in qua cum me liberare suspicione fascium vellet, una voce cuncta concio declaravit, nihil esse à me unquam de Repub. nisi optime cogitatum. *Phil.* 14. 6.

glorieux témoignage suffisoit pour le consoler ; & quelques heures après le discours d'Apuleius, il reçut une satisfaction *(a)* plus vive encore de la nouvelle qui arriva d'une victoire remportée sur Antoine.

Le siege de Modene, qui avoit duré environ quatre mois, est un des plus mémorables de l'Antiquité par la vigueur de l'attaque & de la défense. Antoine s'étoit posté si avantageusement & serroit de si près la Ville, qu'elle ne pouvoit recevoir le moindre secours ; & Decimus, quoique réduit depuis long-tems à la derniere extrémité, se défendoit avec une merveilleuse valeur. Les anciens Ecrivains nous ont conservé quelques-uns des stratagemes *(b)* qui furent employés dans les deux Partis. Hirtius, pour donner de ses nouvelles aux Assiegés, s'étoit procuré quelques Plongeurs, qui leur portoient entre deux eaux des avis gravés sur des lames de plomb. Mais Antoine, qui s'en apperçut, lui coupa cette communication en faisant placer sous la riviere des trappes &

(a) Post hanc concionem duabus tribusve horis optatissimi nuncii & literæ venerunt *Ibid.*

(b) Frontin. de stratagem. l. 3. 13. Plin. Hist. natur. l. x. 37. Dio. p. 315.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

des filets; ce qui donna occasion au Consul & à Decimus d'en établir une autre par les airs, en faisant porter leurs Lettres par des Pigeons.

Pansa n'avoit pas cessé de s'avancer vers son Collegue, avec quatre Légions de nouvelles levées qu'il avoit emmenées de Rome. Il n'étoit plus qu'à quelques milles du Camp de la République, lorsqu'Antoine, qui avoit compté tous les jours de sa marche fit sortir du sien une partie de ses meilleures Troupes, pour le surprendre dans sa route & le forcer au combat avant qu'il pût joindre Hirtius. Mais nous avons un détail circonstancié de cette action dans une Lettre de Sergius Galba, un des Meurtriers de César, qui étoit chargé d'un commandement considerable dans l'Armée d'Hirtius:

Galba à Ciceron.

(a) Je m'étois avancé au-devant de Pansa pour lui faire hâter sa marche, & le 15. d'Avril, nous comptions d'arriver au Camp d'Hirtius: mais le même jour Antoine fit sortir du sien la seconde & la trente-cinquiéme Légion, avec deux Cohortes Prétorien-

(a) Ep. fam. 10. 30.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

nes, la sienne & celle de Silanus, & une partie des Vétérans (*a*) rappellés. Il s'avança fierement vers nous, dans l'opinion que nous n'avions que quatre Légions de nouvelles levées. Heureusement Hirtius avoit profité de la nuit précedente pour favoriser notre marche, en nous envoyant la Légion Martiale que je commande, & deux Cohortes Prétoriennes. Dès que la Cavalerie d'Antoine se fit appercevoir, nous ne pûmes moderer l'ardeur de la Légion Martiale & des deux Cohortes, qui demanderent instamment à l'attaquer; & voyant qu'il étoit impossible de les retenir, nous prîmes le parti de les suivre contre notre inclination. Antoine étoit avec ses Légions derriere (*b*) *Forum Gallorum*, & voulant nous cacher qu'il fût si bien soutenu, il n'avoit fait paroître que sa Cavalerie, avec quelque Infanterie armée à la legere. Lorsque Pansa vit qu'il n'étoit plus maître du détachement d'Hirtius, il donna ordre à deux de ses nouvelles Légions de

(*a*) En latin *Evocati*. C'étoient des Vétérans qui avoient reçu absolument leur congé, & qui se trouvant encore de la vigueur étoient r'engagés au service par des faveurs particulieres.

(*b*) *Forum Gallorum* en latin, aujourd'hui Castel-Franco, petit Village entre Modene & Boulogne. *Cluv.*

An. de R. 710
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

le ſuivre, & nous ne fûmes pas plûtôt dégagés des bois & des marais, que nous mîmes les douze Cohortes en ordre de bataille, ſans attendre que les deux nouvelles Légions fuſſent arrivées. Antoine ne balança point alors à paroître avec ſes Troupes, qu'il rangea auſſi pour le combat, & ſans perdre un moment, il engagea l'action. Le premier choc fut ſi impétueux de part & d'autre, que j'aurois peine à vous en donner l'idée. Cependant l'aîle droite où j'étois, compoſée de huit Cohortes de la Légion Martiale, fit perdre terrain à la trente-cinquiéme Légion d'Antoine, & l'ayant miſe en fuite, la pourſuivit l'eſpace de plus de cinq cens pas. Là-deſſus obſervant que la Cavalerie ennemie cherchoit à nous envelopper, je commençai à me retirer avec mon aîle, & je donnai ordre à ce que j'avois de Troupes armées à la legere de faire tête à la Cavalerie Afriquaine, pour empêcher qu'elle ne pût nous prendre par derriere. Dans l'embarras de tous ces mouvemens je m'apperçus que j'étois au milieu des gens d'Antoine, & qu'Antoine même étoit fort près de moi. Je n'eus rien de mieux à faire

que de me couvrir les épaules de mon bouclier, & de pousser mon cheval à toute bride vers les deux nouvelles Légions qui venoient vers nous; & tandis que non-seulement les gens d'Antoine me poursuivoient, mais que les nôtres mêmes me jettoient leurs javelots sans me reconnoître, je ne sçais comment je pus échapper à tant de dangers, & me faire enfin remarquer de nos Soldats. La Cohorte Prétorienne de César soutint long-tems le combat sur la voie Emilienne; mais notre aîle gauche, qui étoit la plus foible, n'étant composée que de deux cohortes de la Légion Martiale, & de la Prétorienne d'Hirtius, fut forcée de se retirer lorsqu'elle se vit presqu'environnée de la Cavalerie d'Antoine qui est la principale force de son Parti. Toutes nos Troupes ayant fait ainsi fort heureusement leur retraite, je me retirai le dernier, & nous rentrâmes dans le Camp où nous avions passé la nuit. Jusques-là c'étoit Antoine qui pouvoit s'attribuer la victoire. Il se flatta de pouvoir nous forcer dans notre Camp, mais l'ayant entrepris, il y perdit un grand nombre de ses gens sans nous avoir fait le moindre mal.

An.deR.710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Hirtius qui avoit appris pendant ce tems-là que nous étions aux mains, étoit sorti de son Camp à la tête de vingt cohortes de Vétérans, & rencontrant Antoine à son retour il le défit entierement, dans le lieu même qui nous avoit servi de champ de bataille. Antoine regagna sur les dix heures du soir son Camp de Modene, avec toute sa Cavalerie. Hirtius se retira dans le Camp que Pansa avoit quitté le matin & où il avoit laissé deux Légions. Ainsi Antoine perdit la plus grande partie de ses Vétérans, mais il nous en a couté aussi un bon nombre de Soldats de nos Cohortes Prétoriennes & de la Légion Martiale. Nous avons pris deux Aigles & soixante Drapeaux, & l'on peut dire que nous avons remporté un avantage considerable. De notre Camp, le 18 d'Avril.

Outre cette Lettre, on reçut des informations d'Octave & des deux Consuls, qui confirmerent le récit de Galba (a) en y joignant quelques au-

(a) Cum ipse in primis Pansa pugnaret, duobus periculosis vulneribus acceptis sublatus è prælio. *Phil.* 14. 9. Hirtius ipse, Aquilam quartæ Legionis cum inferret, qua nullius pulchriorem speciem Imperatoris accipimus, cum tribus Antonii Legionibus equitatuque conflixit. *Ibid.* 10. Cæsar adolescens maximi animi ut verissime scribit Hirtius, castra mul-

tres circonſtances. » Panſa combattant avec beaucoup de valeur avoit » reçu deux bleſſures fort dangereuſes, & s'étoit fait tranſporter du » Champ de bataille à Boulogne. Hirtius n'avoit pas perdu un ſeul homme; & pour animer ſes ſoldats, il » avoit pris l'Aigle de ſa quatriéme » Légion & l'avoit portée lui-même. » Céſar, qui étoit demeuré à la garde » du Camp, avoit été attaqué auſſi pat » un autre corps d'Ennemis, qu'il avoit » repouſſé glorieuſement. Antoine lui reprocha dans la ſuite(*a*) » de s'être ſauvé du combat avec tant de frayeur, » qu'il avoit été deux jours entiers ſans » oſer reparoître, & qu'il étoit revenu » ſans cheval & ſans ſon habit de » commandement. Mais Ciceron avoit tiré les circonſtances qu'on vient de lire, des Lettres qui étoient adreſſées au Sénat, dans leſquelles Hirtius rendoit un témoignage fort honorable à la conduite & au courage d'Octave.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

Toutes ces nouvelles étant arrivées à Rome le 20. d'Avril y cauſerent

tarum Legionum paucis cohortibus tutatus eſt, ſecundumque prælium fecit. *Ibid. vid. App. l.* 3. 571.

(*a*) Priore prælio Antonius eum fugiſſe ſcribit, ac ſine paludamento equoque poſt biduum demum apparuiſſe. *Suet. Aug.* X.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

une joye proportionnée à la terreur que d'autres rapports y avoient répandue. Tout le corps du Peuple s'assembla aussi-tôt devant la Maison de Ciceron, & le conduisit au Sénat comme en triomphe. A son retour, il fut accompagné de même jusqu'à la Tribune, d'où il rendit compte à l'Assemblée, des avantages que la République venoit de remporter; & de-là il fut reconduit à sa Maison avec le même Cortége & les mêmes applaudissemens. En écrivant à Brutus (*a*), il l'assure; » Qu'il recueillit dans ce jour le fruit » de tous ses travaux; si la gloire so- » lide, dit-il, est un fruit qui doive » satisfaire un cœur sensible.

Le Sénat ayant été convoqué le jour suivant par le Préteur Cornutus, pour délibérer sur les Lettres des Consuls & d'Octave, l'opinion de Servilius fut que les Citoyens devoient quitter l'habit de guerre, & qu'il falloit ordonner des actions de graces, à l'honneur des Consuls & d'Octave. Cice-

(*a*) Cum hesterno die me ovantem ac prope triumphantem Populus Romanus, in Capitolium domo tulerit, domum inde reduxerit. *Phil.* 14. 5. Quo quidem die magnorum meorum laborum fructum cepi maximum, si modo est aliquis fructus ex vera solidaque gloria, &c. *Ad Brut.* 3.

ton, qui parla ensuite, se déclara fortement contre la proposition de quitter l'habit de guerre, avant que Décimus fût absolument délivré; » Il » prétendit que ce changement seroit » ridicule, tandis que la cause de la » guerre subsistoit encore; que c'étoit » l'Envie qui l'avoit fait proposer, & » qui vouloit ôter à Décimus, aux » yeux de la Posterité, l'honneur immortel dont il seroit pour son nom, » que le Peuple Romain eût pris l'habit de guerre dans le péril pressant » d'un Citoyen, & qu'il n'eût repris » la robe ordinaire qu'après l'avoir vû » hors de danger. *(a)* Il exhorta l'Assemblée à perseverer dans ses princi» pes, & à demeurer persuadée que le » fort de la guerre consistoit dans la » personne de Décimus; que malgré » les justes raisons qu'on avoit de se » flatter déja qu'il étoit en sureté, il » falloit remettre les effets de cette » esperance après la certitude de l'é» vénement, pour ne pas marquer » par un excès de précipitation qu'on » voulût arracher les faveurs des » Dieux ou qu'on se crût inprudem» ment au-dessus des revers de la for-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

(a) Phil. 14. 1. 2.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» tune. A l'égard des actions de gra-
» ces, il reproche à Servilius d'avoir
» omis dans son opinion deux choses,
» qu'il ne devoit pas négliger : Pre-
» mierement de donner à Antoine le
» titre d'Ennemi ; en second lieu,
» d'accorder celui d'Empereur aux
» Généraux de la République. Les
» épées de nos Soldats, dit il, sont
» teintes, ou du moins humectées de
» sang ; si c'est d'un sang Ennemi, il
» faut loüer leur courage & leur pié-
» té ; mais si ce sang est celui de nos
» Concitoyens, c'est un crime détesta-
» ble de l'avoir répandu. Pourquoi
» craindroit-on de donner le titre
» d'Ennemi à celui qui surpasse tous
» nos Ennemis en cruauté. Il est ac-
» tuellement aux mains avec quatre
» Consuls, il exerce une guerre mor-
» telle contre le Sénat & le Peuple
» Romain ; il nous prépare le ravage,
» la désolation, les supplices & les
» tortures ; il approuve l'horrible ac-
» tion de Dolabella, dont les Peu-
» ples les plus barbares se croiroient
» deshonorés ; il confesse qu'il y a
» participé par son conseil ; il dé-
» clare ce qu'on doit craindre de lui à
» Rome, par l'affreux traitement que

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» Parme vient d'essuyer : d'honnêtes » Habitans, dont tout le crime est » d'avoir été inviolablement attachés » au Sénat & au Peuple, ont souffert » une mort cruelle par l'ordre de Lu- » cius, son frere, l'horreur & la hon- » te de l'espece humaine. A qui don- » nera-t'on jamais le nom d'Ennemi, » (*a*) si l'on craint de le donner à ces » Barbares ? Annibal n'exerça jamais » tant de cruauté dans aucune Ville.

» Ciceron conjure l'Assemblée de » rappeller à sa mémoire les horri- » bles bruits qu'on avoit pris plaisir » deux jours auparavant à répandre » dans tous les quartiers de la Ville. » Quel effroi, quelle consternation » n'y avoient-ils pas causé ? Ne se » croyoit-on pas à la veille d'une » mort cruelle ou d'une fuite la- » mentable ? Et l'on faisoit difficul- » té de donner le nom d'Ennemis à » ceux dont on avoit appréhendé des » maux si funestes ? Il propose donc, » premierement d'accorder aux Gé- » néraux de la République le titre » d'Empereurs ; en second lieu, d'au- » gmenter le nombre ordinaire des » jours d'action de graces, puisque » la reconnoissance publique étoit

(*a*) Ibid. 3.

Ann. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa, A. Hirtius.

» partagée entre trois Généraux. Depuis » plus de vingt-ans on n'avoit point » décerné de supplication à l'honneur » d'un Général sous un autre titre que » celui d'Empereur : Servilius n'en » devoit donc proposer aucune ; ou » s'il jugeoit qu'on ne pouvoit s'en » dispenser dans l'occasion, il devoit » accorder du moins les honneurs ordi- » naires à ceux qui en avoient mérité » de plus distingués. L'usage n'étoit-il » pas de donner le nom d'Empereur aux » Généraux pour avoir tué quelques » milliers d'Espagnols, de Traces, ou » de Gaulois ? Comment le refuser pour » la défaite de plusieurs Légions, & » pour la mort de tant d'ennemis qui » avoient couvert le champ de ba- » taille ? Quels honneurs, quelles fé- » licitations nos Libérateurs n'au- » roient-ils pas reçûs dans ce Tem- » ple, puisqu'hier le seul mérite d'a- » voir récité leurs grandes actions me » fit conduire comme en triomphe au » Capitole ? N'est-ce pas réellement » un triomphe de recevoir de toute » la Ville le témoignage public des » services qu'on a rendus à la Patrie. » Si dans les transports de la joye » commune on ne m'a fait qu'une

» simple félicitation, c'étoit déclarer » du moins le jugement qu'on portoit » de ma conduite. Si l'on m'a fait » des remercimens, c'étoit m'accor- » der beaucoup davantage. Si l'un » & l'autre s'est trouvé réuni, que » peut-on s'imaginer de plus glorieux? » Ciceron ajoûte qu'il est forcé de » parler de lui-même, par les outra- » ges qu'il a essuyés nouvellement » de l'Envie; que l'insolence des Fac- » tieux est montée jusqu'à le faire » soupçonner d'avoir aspiré à la ty- » rannie (a), lui dont toute la vie » s'est passée à défendre la Liberté pu- » blique; comme si le destructeur de » Catilina avoit pû devenir tout d'un » coup un Catilina lui-même: que si » cet odieux rapport eut trouvé quel- » que crédit dans la Ville, le dessein » de ses Ennemis étoit de fondre sur » lui comme sur un Tyran, & de lui » ôter brusquement la vie; que ce » complot étoit manifeste, & qu'il » en prouveroit la réalité dans un » autre tems; que s'il s'étendoit là- » dessus, c'étoit moins pour se pur- » ger aux yeux d'une Assemblée de- » vant laquelle il ne croyoit pas avoir

(a) Ibid. 5.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» besoin d'apologie, que pour apprendre à quelques petits esprits
» que la vertu des bons Citoyens de-
» voit être l'objet de leur imitation
» plûtôt que de leur envie (a) : que si
» quelqu'un lui contestoit la premiere
» Place dans le Gouvernement, ce
» seroit une insigne folie de pré-
» tendre l'emporter en opposant le
» vice à la vertu; qu'il en étoit de
» la vertu comme des courses publi-
» ques, où le Vainqueur étoit celui
» qui surpassoit ses Concurrens en
» force & en vitesse : qu'on ne l'em-
» porteroit jamais sur lui par des avis
» pernicieux; qu'on y réüssiroit peut-
» être par des avis plus utiles encore
» que les siens, mais qu'il seroit alors
» le premier à s'en réjoüir : que la
» curiosité du Peuple Romain le por-
» toit sans cesse à vouloir être infor-
» mé des délibérations du Sénat, &
» qu'il formoit là-dessus le Jugement
» qu'il portoit des personnes de leur
» rang : que l'Assemblée pouvoit se
» souvenir avec quelle chaleur il s'é-
» toit déclaré le premier pour les plus
» vigoureuses résolutions en faveur de
» la Liberté, avec quel soin il avoit

(a) Ibid. 7.

» veillé depuis ce tems-là pour la ſu- An.de R.710.
» reté publique, avec quelle conſtan- Cicer. 64.
» ce il avoit ouvert nuit & jour les Coss.
» yeux & les oreilles pour recevoir Vibius Pansa.
» des avis & des informations; qu'on A. Hirtius.
» n'avoit point oublié qu'il s'étoit
» ſans ceſſe opposé à l'Ambaſſade, &
» qu'il avoit demandé conſtamment,
» qu'Antoine fût reconnu pour l'En-
» nemi public, & la ſituation de l'Etat
» pour une véritable guerre; mais
» qu'autant de fois qu'il avoit parlé
» de Guerre & d'Ennemi (c), les Con-
» ſuls avoient trouvé le moyen d'écar-
» ter ces idées: qu'il étoit difficile de
» faire prendre actuellement le chan-
» ge à l'Aſſemblée, parce qu'en pro-
» poſant des actions de graces, Ser-
» vilius avoit demandé ſans le vou-
» loir, qu'Antoine reçût le nom d'En-
» nemi; du moins s'il étoit vrai, com-
» me on ne l'ignoroit pas, que ja-
» mais on n'avoit décerné des ac-
» tions de graces qu'à l'occaſion d'un
» avantage remporté ſur des Enne-
» mis, &c. (b) S'étendant enſuite
» ſur le mérite particulier des trois
» Généraux, Panſa, Hirtius & Octa-
» ve, & faiſant voir qu'on ne pou-
» voit refuſer le titre d'Empereur à

(a) Ibid. 7. (b) Ibid. 8. 9. 10. 11.

An.de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa A. Hirtius.

» leurs ſervices, il propoſe d'ordonner conjointement à leur honneur cinquante jours d'actions de graces. Enfin il parle des récompenſes qu'il croit dûës aux Soldats, & particuliérement des honneurs qu'on doit accorder à ceux qui ſont morts en défendant la Patrie. Son zéle s'échauffe à cette ſeule idée, & s'y livrant tout d'un coup; heureuſe mort! s'écrie-t'il, heureux ſacrifice qu'on fait à la Patrie d'une vie qui doit être renduë tôt ou tard à la Nature! La mort eſt une infamie pour ceux qui la reçoivent en fuyant; mais qu'elle eſt glorieuſe au milieu de la victoire! Ainſi pendant que ces miſérables Parricides, qui ſont tombés ſous vos coups, reçoivent aux Enfers le châtiment de leurs crimes, vous, illuſtres Morts! qui avez pouſſé le dernier ſoupir en ſervant votre Patrie, vous avez obtenu l'entrée du ſéjour des ames vertueuſes. La vie eſt courte, mais le ſouvenir d'une vie bien employée eſt immortel. S'il ne duroit pas plus long-tems que l'eſpace qui nous eſt accordé pour vivre, qui ſeroit aſſez inſenſé pour aſpirer à la gloire au travers de tant

» de peines & de dangers, & pour la
» régarder comme un prix égal aux
» efforts qu'elle demande. Votre par-
» tage eſt donc heureux, ô vous! les
» plus braves de tous les Hommes
» pendant que vous avez vécu, &
» maintenant les plus reſpectables
» par la plus glorieuſe de toutes les
» morts. La mémoire de votre vertu
» n'eſt plus en danger de périr, ni
» par l'oubli de votre ſiécle, ni par
» le ſilence des ſiécles futurs, puiſque
» le Sénat & les Citoyens de Rome
» vous ont élevé comme de leurs
» propres mains un monument im-
» mortel. Les guerres Puniques, celles
» des Gaules, celles d'Italie, nous ont
» fait voir des armées célébres par
» leur courage & leurs exploits; mais
» nous ne voyons point qu'on leur ait
» jamais accordé tant d'honneurs. Et
» le ſouhait de mon cœur eſt qu'on
» les augmente encore, puiſque vous
» nous avez rendu de ſi importans
» ſervices. Vous avez chaſſé de Rome
» le furieux Antoine, vous l'avez ré-
» pouſſé lorſqu'il a tenté d'y venir.
» Qu'on vous éleve donc un monu-
» ment magnifique, & qu'on y grave
» en lettres d'or les témoignages éter-

An. de R. 710
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» nels de votre divine vertu. Que » ceux qui les liront ou qui en en- » tendront parler ne se lassent jamais » de célébrer votre mémoire, & que » la vie que vous avez acquise, à la » place de cette vie foible & périssa- » ble que vous avez perduë, soit vé- » ritablement immortelle.

Il renouvelle dans sa conclusion (a) la promesse qu'on avoit faite aux vieilles Légions, de leur payer fidélement à la fin de la guerre tout ce qui leur étoit dû ; & pour ceux qui avoient perdu la vie au service de l'Etat, il propose que les récompenses qu'on leur auroit accordées s'ils eussent vécu, soient distribuées à leurs Parens, c'est-à-dire, à leurs femmes, à leurs enfans, & à leurs freres. Il donne à toutes ces propositions la forme ordinaire des Décrets. Enfin sur les nouvelles instances par lesquelles il termina son discours, l'Assemblée ratifia sans exception tout ce qu'il avoit proposé.

Antoine, confus de sa défaite, s'étoit renfermé dans son Camp, après avoir formé la résolution de ne plus rien donner au hazard, & de se tenir constamment sur la défensive, mais

(a) Ibid, 12.

ſans renoncer néanmoins à faire uſage de ſa Cavalerie, par laquelle il l'emportoit beaucoup, pour harceler l'armée des Conſuls. Il n'avoit pas perdu l'eſperance de ſe rendre maître de Modene, qui étoit réduite à l'extrémité, & l'excellence de ſes ouvrages lui répondoit du moins qu'on n'y feroit entrer aucun ſecours. De l'autre côté, Hirtius & Octave, enflés de leur victoire, étoient réſolus de tout riſquer pour y jetter des Troupes & des munitions. Les obſervations qu'ils firent pendant deux ou trois jours leur ayant fait juger qu'ils pouvoient forcer un côté du retranchement, ils l'attaquerent enfin avec une merveilleuſe vigueur. Antoine, qui déſeſpera de leur réſiſter, aima mieux riſquer une Bataille générale que de ſe voir arracher la proye dont il étoit preſqu'en poſſeſſion. Il fit ſortir toutes ſes Légions en ordre de Bataille. Le combat fut opiniâtre & ſanglant. Les Ennemis de la liberté, quoique forcés de reculer, diſputerent vigoûreuſement chaque pas du terrain. Mais Décimus ayant ſaiſi le moment favorable pour faire une ſortie à la tête de ſa Garniſon, fixa la victoire dans ſon parti.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

Le Consul Hirtius poussa ses avantages avec tant de furie qu'il pénetra dans le Camp d'Antoine. Il avoit déja gagné jusqu'au centre, lorsqu'il y reçut un coup mortel près de la tente du Général. Pontius Aquila, un des Complices de la Conjuration, perdit aussi la vie dans le même lieu (*a*). Mais Octave, qui marchoit derriere eux pour les soutenir, assura le succès de leur entreprise, & se rendit maître du Camp après avoir taillé en piéces les meilleures Troupes de l'Ennemi, pendant qu'Antoine lui-même tournant le dos avec sa Cavalerie se hâta de fuir vers les Alpes. Quelques Historiens ont fait une rélation différente de cette Bataille ; mais les circonstances qu'on a recueillies de Ciceron, ne laissent pas douter que celle-ci ne soit la plus certaine. Le jour suivant, Pansa mourut de ses blessures à Boulogne.

(*a*) Cum alia laudo & gaudeo accidisse, tum quod Bruti eruptio non solum ipsi salutaris fuit, sed etiam maximo ad victoriam adjumento. *Ad Brut.* 4. Ibi Hirtium quoque periisse & Pontium Aquilam, &c. *Ep. fam.* X. 33. *Vid. It. Ep. fam.* XI. 13. & *Appian. l.* 3. *p.* 372.

LIVRE

LIVRE ONZIE'ME.

LA défaite d'Antoine fit croire à tout le monde que la guerre étoit terminée, & la liberté de Rome absolument rétablie. Et peut-être auroit-ce été le fruit de cette heureuse journée, si Antoine eut perdu la vie dans l'action, ou si les Consuls eussent survêcu à leur victoire ; mais quoique la mort des Consuls ne se fît pas sentir tout d'un coup, ou que la joie du triomphe empêchât le Peuple Romain de tourner son attention sur un si triste évenement, elle donna le coup fatal aux projets de Ciceron, & l'on peut la régarder comme la cause immédiate du renversement de la République (*a*). An.de R. 710. Cicer. 64.

Hirtius avoit l'esprit orné par l'étude des Belles Lettres, & les manieres extrêmement polies. Il avoit eu part à

(*a*) Hirtium quidem & Pansam.... in Consulatu Reipublicæ salutares, alieno sane tempore amisimus. *Ep. fam.* 12. 25. Pansa amisso, quantum detrimenti Respublica acceperit, non te præterit. *Ep. fam.* XI. 9. Quanto sit in periculo Respublica quam potero brevissime exponam. Primum omnium quantam perturbationem rerum urbanarum afferat obitus Consulum, &c. *Ibid.* X.

An. de R. 710. Cicer. 64. la plus intime confiance de Jules César, qui l'employoit à mettre ses actes par écrit. Comme il lui devoit toute sa fortune, & qu'il étoit infecté du même esprit, toutes ses vûës s'étoient rapportées à soûtenir le pouvoir auquel il devoit son élevation, & l'intérêt public avoit toujours été sacrifié dans sa conduite à celui de son bienfaicteur. Etant Tribun du Peuple au commencement de la guerre civile, il avoit publié une Loi qui excluoit de toutes sortes d'Offices publics ceux qui avoient porté les armes en faveur de Pompée (*a*); ce qui l'avoit rendu si odieux aux Pompeiens, qu'ils le regardoient comme leur plus mortel Ennemi.

Pansa, dont le pere avoit péri dans la proscription de Sylla, n'avoit pas eu moins d'attachement pour César (*b*), dans lequel il consideroit le restaurateur & le soutien du Parti de Marius. Il le servit dans toutes ses guerres avec autant de courage que de fidélité. Son caractere étoit grave, sincere, digne d'un Romain (*c*); & la modéra-

(*a*) Neminem Pompeianum qui vivat, tenere lege Hirtia dignitates. *Phil.* 13. 16.

(*b*) Dio, l. 43. 178.

(*c*) Pansa gravis homo & certus. *Ep. fam.* 6. 12. Quod multos miseriis levavit, & quod se his malis hominem præbuit, mira-

tion lui étant plus naturelle qu'à Hirtius, il fut touché des maux de sa Patrie & de l'oppression des Partisans de Pompée. Il en soulagea un grand nombre par le seul motif de l'humanité, & son crédit leur fit restituer leurs biens & la liberté de faire leur séjour à Rome. Cette conduite le fit aimer du Peuple, & si parfaitement estimer des honnêtes gens, que Cassius, pour défendre son Epicurisme dans une de ses Lettres à Ciceron (*a*), citoit Pansa comme un exemple de ces véritables Epicuriens, qui faisoient consister leur plaisir & leur bien suprême dans l'exercice de la vertu. Avant qu'il eut pris possession du Consulat avec Hirtius, Quintus Ciceron faisoit un assez triste portrait de l'un & de (*b*) l'autre. » C'étoit, disoit-il, deux hommes amollis par la débauche, à qui l'on » n'auroit pas dû confier le gouvernement d'une petite Ville, bien moins » la disposition de toutes les affaires de » l'Empire. Il ajoutoit que si l'on ne

An.deR.710. Cicer. 64.

bilis eum virorum bonorum benevolentia prosecuta est. *Ep. fam.* 15. 17.

(*a*) Itaque & Pansa, qui ἡδονὴν sequitur, virtutem retinet, &c. *Ibid.* 19.

(*b*) Quos ego penitus novi libidinum & languoris effeminatissimi animi plenos, qui nisi à gubernaculis recesserint, maximum ab universo naufragio periculum est, &c. *Ep. fam.* 16. 27.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» ſe hâtoit pas de leur ôter l'autorité
» publique, l'Etat étoit perdu ſans reſ-
» ſource, parce qu'Antoine les en-
» traîneroit infailliblement dans la
» ſocieté de ſes crimes. Enfin, il aſ-
» ſuroit qu'en ſervant avec eux dans
» les Gaules, il avoit vû des preuves
» incroyables de leur déreglement &
» de leur corruption, à la face même
» de l'Ennemi. Mais il faut attribuer
ce qu'il y a d'exceſſif dans les traits de
cette peinture à la mauvaiſe humeur
& à la jalouſie de Quintus; car quel-
que idée qu'il voulût donner de leur
ancienne conduite, il eſt certain qu'ils
furent d'excellens Conſuls, & que
ſoit par eſtime pour Ciceron ou par
ménagement pour ſon autorité, ils ſe
conduiſirent aſſez généralement par
ſes maximes. Ils avoient pour princi-
pe que l'ardeur de vanger la mort de
Céſar jetteroit infailliblement la Ré-
publique dans des convulſions dange-
reuſes, & qu'elle ne partoit gueres
d'une autre ſource que l'ambition de
s'élever à ſa place. La réſolution à la-
quelle ils s'attacherent de concert fut
de ſe déclarer ouvertement contre
toutes les entrepriſes qui ſeroient ca-
pables de troubler la tranquillité pu-
blique. Cependant la longue affec-

tion qu'ils avoient eue pour César leur faisoit conserver quelques restes de prévention en faveur de son Parti. De-là étoit venu l'éloignement qu'ils avoient marqué pour les voies extrêmes, aussi long-tems qu'ils avoient espéré quelque fruit de leur inclination pour la paix. Ciceron en prit droit de les blâmer, mais il ne cessa jamais de leur accorder sa confiance. Il se plaignit de l'excès de leur moderation, qu'il nommoit un défaut de vigueur, & qu'il croyoit pernicieux à la Cause de la liberté; mais quoiqu'ils ne se conformassent pas toujours à ses vûes & à ses desirs, il jugea toujours bien de leur sincerité, tandis qu'elle étoit suspecte au plus grand nombre des Citoyens. L'évenement justifia l'opinion qu'il avoit d'eux (*a*); car non-seulement

An.de R.710.
Cicer. 64.

(*a*) Quales tibi sæpe scripsi Consules, tales extiterunt. *Ad Brut.* 3. Erat in Senatu satis vehemens & acer Pansa, cum in cœteros hujus generis, tum maxime in socerum: cui Consuli non animus ab initio, non fides ad extremum defuit. Bellum ad Mutinam gerebatur; nihil ut in Pansa reprehenderes, nonnulla in Hirtio... *Ibid.* 10. Le Sénat fit frapper plusieurs Médailles à l'occasion de cette Victoire; une particulierement à l'honneur de Pansa, qui représentoit la tête de la Déesse *Liberté*, couronnée de laurier, avec cette Inscription, *Libertatis*; & Rome au revers assise sur les dépouilles des Ennemis, tenant dans sa main droite un Epieu, & dans la gauche un Poignard, le pied sur un globe, & la Victoi-

An. de R. 710. Cicer. 65.

ils exposerent leur vie, mais ils la perdirent avec une valeur admirable pour la défense de la République, & jusqu'à la fin ils répondirent à l'idée que Ciceron avoit toujours donnée de leur vertu. Hirtius néanmoins ne lui parut pas tout-à-fait exempt de blâme; mais louant Pansa sans exception, il déclare » qu'il ne manqua, ni de courage de» puis le commencement de la guer» re, ni de fidelité jusqu'au dernier » moment de sa vie.

S'ils eussent assez vêcu tous deux pour recueillir les fruits de leur victoire, leur autorité auroit suffi pour retenir Octave dans les bornes de son devoir, & pour soutenir la République jusqu'à l'arrivée de Brutus & de Cassius. Alors le même interêt réunissant Plancus & Decimus Brutus, ils auroient donné tous ensemble une forme réguliere & solide au Consulat de l'année suivante. Mais la mort des deux Consuls (a) plaçoit tout d'un

re volant vers elle pour la couronner, avec cette Inscription: *C. Pansa. C. F. C. N. Vid. Marcel. fam. Rom.*

(a) Rumor increbuit ambos opera ejus occisos, ut Antonio fugato, Republica Consulibus orbata, solus victores exercitus occuparet. Pansæ quidem adeo suspecta mors fuit, ut Glyco Medicus custoditus sit, quasi venenum vulneri indidisset. *Suet. Aug. XI. Dio*, *l.* 46. 317. *Appian. p.* 572.

coup Octave au ſommet de la puiſſance en le laiſſant maître des deux Armées, ſur tout des Vétérans, qui étoient ſi mal diſpoſés pour Decimus que rien n'avoit pû les engager à le ſuivre. Toutes les circonſtances ſe trouverent ſi heureuſement d'accord en ſa faveur, qu'on ſe perſuada généralement que leur mort n'étoit pas ſans miſtere, & qu'ils avoient été tués par ſes artifices. On avoit obſervé qu'il avoit levé le premier le cadavre d'Hirtius ſur le champ de Bataille, & quelques-uns le ſoupçonnoient de l'avoir fait tuer par ſes propres Soldats. Glycon, Médecin de Panſa, (a) venoit d'être arrêté par le Queſteur Torquatus, ſur le ſoupçon d'avoir empoiſonné les bleſſures de ſon Maître. Mais il ſemble néanmoins que le principal fondement d'un bruit ſi odieux fut l'heureuſe coïncidence du fait avec les interêts d'Octave ; car M. Brutus refuſa d'y ajouter foi. Il preſſa même Ciceron de faire rendre la liberté à Glycon & de le proteger de ſon autorité, comme

An.de R.710. Cicer. 64.

(a) Tibi Glycona Medicum Panſæ diligentiſſime commendo. Audimus eum veniſſe in ſuſpicionem Torquato de morte Panſæ, cuſtodirique ut parricidam. Nihil minus credendum, &c. Rogo te & quidem valde rogo, eripias eum ex cuſtodia. *Ad Brut.* 6.

An de R. 710. Cicer. 64.

un vertueux Domeſtique qu'il connoiſſoit incapable d'une ſi noire perfidie, & qui perdoit beaucoup par la mort de Panſa.

Ciceron eut bien-tôt les yeux ouverts ſur les dangereux effets qu'on pouvoit craindre de cet évenement. Il ſe hâta de marquer ſes (a) allarmes à Brutus. » Le jeune Céſar, lui écrit-» il, a des diſpoſitions admirables à » la vertu. Je ſouhaite qu'il ſoit auſſi » facile à gouverner dans ce haut dé-» gré d'honneur & de puiſſance qu'il » l'a paru juſqu'à preſent; mais je » crains que cela ne ſoit devenu plus » difficile. Cependant je n'en deſeſ-» pere point encore; car ce jeune » homme eſt perſuadé que nous lui » devons notre ſureté préſente, & » c'eſt moi qui ai ſervi particuliére-» ment à lui faire prendre cette idée » de lui-même. Au fond tout étoit » perdu, s'il n'eut pas chaſſé Antoine de » la Ville.... Mais Octave devint en effet plus intraitable de jour en jour,

(a) Cæſaris vero pueri mirifica indoles virtutis. Utinam tam facile eum florentem & honoribus & gratia regere ac tenere poſſimus, ut adhuc tenuimus! Eſt omnino difficilius; ſed non diffidimus. Perſuaſum eſt enim adoleſcenti, & maxime per me, ejus opera nos eſſe ſalvos: & certe, niſi is Antonium ab urbe avertiſſet, periiſſent omnia. *Ad Brut.* 3.

& le mal alla bien-tôt si loin que Ciceron se vit réduit à presser Brutus dans toutes ses Lettres d'amener son Armée en Italie, comme l'unique ressource qùe la (a) République pût esperer dans les circonstances ; & pour donner plus d'autorité à ses instances, il obtint du Sénat, un Décret, qui le rappelloit avec ses Légions à la défense de la Patrie.

An.de R.710. Cicer. 64.

Cependant la joie qui regnoit à Rome empêchoit encore qu'on n'y sentît toute la grandeur de la perte publique, & la plaie dangereuse que l'Etat venoit de recevoir par la mort des deux Consuls. Les amis d'Antoine furent quelque tems dans une si grande consternation, que n'ayant point la hardiesse d'ouvrir la bouche au Sénat, Ciceron eut la liberté de faire décerner toutes sortes d'honneurs aux trois illustres Citoyens qui étoient morts en servant la Patrie. Il fit accorder une Ovation au jeune César, & joindre en faveur de Decimus un certain nombre de jours à l'action de graces qu'ils obtinrent en commun. La délivrance de Decimus étant arrivée le jour de sa

(a) Te, cognita Senatus auctoritate, in Italiam adducere exercitum, quod ut faceres utque maturares, magnopere desiderabat Respublica. *Ad Brut*. X.

An.deR.710. Cicer. 64. naiſſance, Ciceron fit ordonner auſſi que pour éterniſer ſa victoire, ſon nom ſeroit inſcrit dans les Faſtes, ou dans le Calendrier public. Les Partiſans d'Antoine furent déclarés Ennemis de l'Etat. On vit avec étonnement Servilius même (*a*) opiner à mettre Ventidius de ce nombre, & demander pour Caſſius la conduite de la guerre contre Dolabella. Ciceron propoſa de lui aſſocier Brutus, dans la ſuppoſition du moins que Brutus jugeât lui-même cette union avantageuſe à la République.

Le Décret d'Ovation qui avoit été porté en faveur d'Octave, (*b*) ne fut point approuvé de Brutus & de ſes amis. Cependant il étoit l'effet d'une profonde politique ; car ſous une apparence d'honneur il devoit dépouiller Octave de ſon autorité, s'il eut accepté cette faveur : &, ſuivant l'ancien uſage, non-ſeulement ſa commiſſion

(*a*) Ad V. Kalend. Maias cum de iis, qui hoſtes judicati ſunt, bello perſequendis, ſententiæ dicerentur, dixit Servilius etiam de Ventidio, & ut Caſſius perſequeretur Dolabellam. Cui cum eſſem aſſenſus, decrevi hoc amplius, ut tu, ſi arbitratere utile, perſequerere bello Dolabellam, &c. *Ad Brut.* 5. *It.* 13.

(*b*) Suſpicor illud minus tibi probari, quod ab tuis familiaribus.... non probatur quod ut Ovanti introire Cæſari liceret, decreverim. *Ad Brut.* 15.

devoit finir, mais son Armée devoit être congediée, au moment qu'il mettroit le pied dans la Ville. Mais la confusion des affaires laissoit peu de force aux Loix & aux usages, du moins à l'égard de ceux qui avoient le pouvoir de s'en dispenser. An. de R. 710. Cicer. 64.

Les Gouverneurs & les Généraux qui commandoient dans les Provinces furent si frappés de la défaite d'Antoine, qu'ils renouvellerent à Ciceron les assurances de leur fidelité & de leur zele pour la cause commune. Lepidus même, qui avoit souffert que deux de ses Lieutenans, Silanus & Culleon, allassent au secours d'Antoine, entreprit de s'excuser dans des termes fort soumis, (a) & s'efforça de persuader à Ciceron » qu'ils avoient pris cette ré-» solution sans son ordre; que s'il ne » les en avoit pas punis avec la der-» niere rigueur c'étoit pour accorder » quelque chose à l'amitié, mais qu'il » les avoit laissés depuis sans emploi, » & qu'il ne les avoit pas même reçus » dans son Camp. Il lui apprenoit » qu'Antoine étoit arrivé dans sa Pro-» vince sans autre Infanterie qu'une » seule Légion & quelques Soldats

(a) Ep. fam. 10. 34.

An.deR.710. Cicer. 64.

» débandés, mais avec toute ſa Cava-
» lerie qui étoit extrêmement puiſ-
» ſante; que Ventidius l'étoit venu
» joindre avec trois Légions; qu'il
» leur déſertoit tous les jours beau-
» coup de monde; qu'il étoit réſolu
» de marcher contr'eux avec toutes
» ſes forces; & que rien ne ſeroit ja-
» mais capable de lui faire oublier ce
» qu'il devoit au Sénat & à la Patrie.
» Il le remercioit d'avoir mépriſé les
» bruits injurieux que ſes Ennemis s'é-
» toient efforcés de répandre, & de
» lui avoir fait décerner des honneurs
» publics. Enfin il le prioit d'attendre
» de lui tous les ſervices que la Répu-
» blique avoit droit de ſe promettre
» d'un Citoyen vertueux, & de lui accor-
» der particulierement ſa protection.

(*a*) Pollion écrivit encore plus ou-
vertement, » que dans une conjonctu-
» re ſi preſſante, il ſe croyoit diſpenſé
» d'attendre les ordres du Sénat; que
» tout ce qu'il y avoit de Citoyens ze-
» lés pour l'Etat devoient s'employer
» promptement à ſa conſervation; que
» le péril alloit augmenter ſi Antoine
» avoit le tems de raſſembler ſes for-
» ces; que pour lui ſa réſolution étoit

(*a*) Ibid. 33.

» non-ſeulement de ne point aban- An. de R. 710.
» donner la République, mais de ne Cicer. 64.
» lui pas ſurvivre; qu'il s'affligeoit
» d'être ſi éloigné, que la promptitu-
» de de ſon ſecours ne pouvoit ré-
» pondre à ſes deſirs, &c. Plancus
écrivit » qu'il alloit prendre les plus
» juſtes meſures (*a*) pour accabler An-
» toine s'il entroit dans ſa Province;
» que ſi cet Ennemi public venoit ſans
» une groſſe Armée, il en rendroit
» bon compte, quand Lepidus pren-
» droit le parti de le recevoir; ou que
» s'il amenoit des forces conſidera-
» bles, il ſe chargeoit d'arrêter leurs
» entrepriſes juſqu'à l'arrivée des ſe-
» cours qui le mettroient en état de
» les détruire; qu'il étoit en Traité
» avec Lepidus, pour unir leurs for-
» ces, par la médiation de Laterenſis
» & de Furnius, & que les differends
» particuliers qu'il avoit avec lui ne
» l'empêcheroient point de concourir
» de tout ſon pouvoir au ſervice de la
» République. Dans une autre Lettre,
il parle avec le dernier mépris des
forces d'Antoine, quoique jointes à
celles de Ventidius, qu'il appelle *un
Muletier*. Il aſſure que s'il les eut rencon-

(*a*) Ibid. XI.

An de R. 710. Cicer. 64.

trés, ils n'auroient pas tenu une heure contre lui (*a*).

On reprochoit aux Vainqueurs de Modene d'avoir laiſſé à Marc Antoine le tems de s'échapper : Mais Octave n'avoit jamais penſé à le pourſuivre. Il avoit déja obtenu ce qu'il s'étoit propoſé, en le réduiſant aſſez bas, & en s'élevant au contraire aſſez haut, pour faire ſes conditions avec lui dans le partage de l'Empire, dont il ſemble qu'il avoit déja formé le plan. Si la ruine d'Antoine eut ſuivi immédiatement la mort des Conſuls, le parti Républiquain auroit été trop fort pour lui & pour Lépidus, qui n'étoit qu'un foible Général quoiqu'à la tête d'une bonne armée (*b*). Envain fut-il donc ſollicité de ſe mettre à la pourſuite d'Antoine. Il trouva des excuſes, telles que la néceſſité d'engager dans ſes intérêts les Troupes des Conſuls ; & lorſqu'il feignit d'y penſer, il fit comprendre aiſément qu'il étoit trop tard.

Ciceron fut irrité particulierement

(*a*) Mihi enim ſi contigiſſet ut prior occurrerem Antonio, non me hercule horam conſtitiſſet ; tantum ego & mihi confido, & ſic perculſas illius copias, Ventidiique Mulionis caſtra deſpicio. *Ibid.* 18.

(*b*) Cum & Lepido omnes Imperatores forent meliores, & multis Antonius dum erat ſobrius. *Vell. Pat.* 2. 63.

de l'évasion d'Antoine. Il en fit des plaintes ameres à Décimus Brutus (*a*) : » S'il arrive malheureusement, lui » dit-il, qu'Antoine rétablisse ses forces, tous les services que vous avez » rendus à la République vont devenir inutiles. On nous rapportoit, » ajoute-t'il, & tout le monde a crû, » qu'il avoit pris la fuite avec un petit nombre de Troupes mal armées » & découragées, & qu'il étoit lui-» même abbatu jusqu'à perdre toute » espérance. Mais s'il est vrai au con-» traire, comme j'apprens qu'on n'en » sauroit douter, qu'il soit aussi en » état que jamais de vous faire par-» tager le péril, comment peut-on di-» re qu'il ait fui devant Modene? » C'est avoir changé seulement le sié-» ge de la guerre. Aussi m'apperçois-je » que les dispositions sont fort alterées. » Quelques-uns vont jusqu'à se plain-» dre que vous n'ayiez pas pris vous-» même le parti de le poursuivre, & » sont persuadés qu'avec beaucoup de » diligence vous pouviez achever sa » ruine. Telle est l'ingratitude des » hommes, & surtout celle de nos Ro-» mains. Ils abusent souvent de leur

An.de R 710.
Cicer. 64.

(*a*) Ep. fam. XI. 12.

An.de R.710. Cicer. 64.

» liberté contre ceux à qui ils en ont
» l'obligation. Cependant vous devez
» prendre garde que ces plaintes
» n'ayent quelque juste fondement.
» Ce qui est hors de doute, c'est que
» celui qui achevera d'accabler An-
» toine mettra fin tout d'un coup à la
» guerre. Vous devez sentir mieux la
» force de cette réflexion qu'il ne me
» convient de l'expliquer plus claire-
» ment.

Décimus, apporte dans sa réponse, diverses raisons qui ne lui avoient pas permis de suivre Antoine aussi promptement qu'il l'avoit souhaité. » J'étois,
» dit-il, sans Cavalerie & sans Voi-
» tures (a). J'ignorois la mort d'Hir-
» tius. Je ne me fiois point à César,
» jusqu'au moment du moins que
» l'ayant rencontré j'eus une confe-
» rence avec lui. Le premier jour se
» passa dans ces incertitudes. Le len-
» demain Pansa me fit avertir de l'al-
» ler joindre à Boulogne, mais j'ap-
» pris sa mort sur la route. Je retour-
» nai aussitôt vers ma petite armée,
» car diminuée comme elle est, &
» dans le besoin de toutes sortes de
» munitions, c'est le nom que je dois

(a) Ibid. 13.

» lui donner. Antoine gagna donc » ſur moi deux jours entiers. Toute » ma viteſſe à le pourſuivre n'auroit » jamais égalé celle de ſa fuite. Ses » Troupes étoient débandées, & les » miennes en trop bon ordre pour » une courſe ſi prompte. Dans tous » les lieux qui ſe trouvoient ſur ſon » paſſage il faiſoit ouvrir les Priſons, » il enlevoit les Priſonniers, ſans » s'arrêter un moment juſqu'aux Gués. » Ce lieu eſt ſitué entre l'Apen- » nin & les Alpes. La marche eſt ex- » trêmement difficile dans cette Con- » trée. Lorſque je fus à trente milles de » lui, & que Ventidius l'eut joint avec » ſes Troupes, on m'apporta une co- » pie de ſon Diſcours, dans lequel il » avoit prié ſes Soldats de traverſer » avec lui les Alpes, en leur déclarant » qu'il agiſſoit de concert avec Lépi- » dus. Mais ils s'étoient tous écrié, » (ſurtout ceux de Ventidius, car les » ſiens étoient en fort petit nombre) » qu'ils vouloient ou vaincre ou pé- » rir en Italie ; & demandant d'être » conduits à Pollentia, ils l'avoient » preſſé ſi vivement que ne pouvant ſe » faire écouter, il fut obligé de re- » mettre ſa marche au jour ſuivant.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» Sur cet avis, je fis marcher devant » moi six Cohortes vers Pollentia, & » je les suivis moi-même avec le reste » de mon armée. Mon détachement » arriva dans cette Ville une heure » avant Trebellius qui conduisoit la » Cavalerie d'Antoine. J'en ressentis » une joie extrême, car je regarde » cet avantage comme une victoire, &c. Dans une autre Lettre, il assure » que si César s'étoit laissé persuader » de traverser l'Apennin, il auroit » réduit Antoine à de si grandes ex- » trêmités, que la faim (a) auroit pro- » duit l'effet des armes pour le dé- » truire entierement : mais qu'il n'a- » voit pu faire goûter ce conseil à » César, ni César se faire obéir de » ses Troupes, & que ces deux rai- » sons étoient déplorables. Cette rélation, dont toutes les circonstances se trouvent dans les Lettres de Décimus Brutus, détruit deux faits rapportés par un ancien Ecrivain, & généralement reçûs de tous les Histo-

(a) Quod si me Cæsar audisset atque Apenninum transisset, in tantas angustias Antonium compulissem, ut inopia potius quam ferro conficeretur. Sed neque Cæsari imperari potest, nec Cæsar exercitui suo : quod utrumque pessimum est. *Ibid.* X.

riens Modernes (*a*) : l'un, qu'Octave après la victoire refusa d'entrer en conférence avec Décimus Brutus, & que celui-ci picqué de cette conduite lui défendit l'entrée de sa Province, & par conséquent la liberté de poursuivre Antoine : l'autre, que Pansa dans les derniers momens de sa vie fit appeller Octave, & lui conseilla de s'unir contre le Sénat avec Antoine. Ces deux circonstances furent sans doute inventées dans la suite pour sauver l'honneur d'Octave, & donner une couleur plus favorable au changement (*b*) qu'il fit éclater tout d'un coup dans ses principes. An. de R. 710. Cicer. 64.

Caius, frere d'Antoine, étoit encore prisonnier de M. Brutus ; mais l'indulgence de son Vainqueur lui fit vérifier les craintes & les avis de Ciceron. Il profita de la liberté qu'on lui

(*a*) Vid. Appian. l. 3. p. 573 Hist. Rom. par Catrou & Rouillé, Tom. 17. l. 4. p. 413.

(*b*) Il nous reste une Médaille originale qui confirme cette remarque. Elle fut probablement frappée à Rome, soit par Pansa même, à son départ pour Modene, soit par le Sénat, peu après la mort de Pansa, pour rendre témoignage de son étroite union avec Decimus Brutus. D'un côté est la tête d'un Silene, ou plutôt de Pan, telle qu'elle se trouve souvent sur les coins de Pansa, avec cette Inscription, *C. Pansa* ; de l'autre côté sont deux Mains droites, jointes & tenant un Caducée, avec ce nom : *Albinus Bruti F.* Vid. Famil. Vibia, dans Vaillant ou Morel.

An. de R. 710. Cicer. 64.

laissoit dans le Camp, pour séduire un grand nombre de Soldats, & les engager dans une sédition qui causa beaucoup d'embarras à Brutus. Cependant le repentir ayant bientôt succedé à l'insolence, ils tuerent eux-mêmes les Chefs de leur révolte, & n'auroient pas mieux traité le frere d'Antoine si Brutus eut consenti à le remettre entre leurs mains. Mais feignant que sa résolution étoit de le faire jetter dans la Mer, il le fit conduire dans un Vaisseau, avec des ordres plus doux (a), qui suffisoient pour l'empêcher de faire du mal & d'en recevoir. Brutus rendit compte de sa conduite à Ciceron, qui lui fit cette réponse :

» A l'égard du soulevement de la » quatriéme Légion (b), ne vous offen-» sez point de ce que je vais dire; je suis » plus satisfait de la sévérité de vos » gens que de la vôtre, & je me ré-» jouis que vous ayiez eu cette preuve » de l'affection de vos Soldats & de vo-» tre Cavalerie. Vous m'écrivez que je » poursuis Antoine fort à mon aise ; » & que vous ne m'en croyez pas » moins digne de louanges. Je crois » les vôtres sinceres. Mais je n'approu-

(a) Dio, 47. 340. (b) Ibid. 9.

» ve point votre distinction, lorsque vous ajoutez que nos animosités doivent plûtôt s'exercer en prevenant la guerre civile qu'en cherchant à nous vanger d'un Ennemi vaincu. Notre maniere de penser, mon cher Brutus, est ici fort differente. Je ne me sens pas moins de penchant que vous à la clémence : mais une sévérité salutaire me paroît toujours préférable à de spécieuses apparences de bonté. Si nous prenons tant de plaisir à pardonner, la guerre civile ne finira jamais. Pensez-y sérieusément, car je puis m'appliquer ce que Plaute fait dire à son Vieillard dans le *Trinummus :* » *Je touche à la fin de ma vie. Vous y êtes plus intéressé que moi.* Croyez-moi, Brutus, vous êtes perdu si vous n'y faites point attention ; car il ne faut pas vous flatter que le Peuple, le Sénat, & le Guide du Sénat, soient toujours les mêmes. Régardez cet avis comme un Oracle. Rien n'est plus certain. An. de R. 710. Cicer. 64.

Malgré le témoignage des anciens Ecrivains sur la mort tragique de Porcia, femme de Brutus, & sur la maniere dont elle se tua elle-même en

An. de R. 710. Cicer. 64.

apprenant le sort (*a*) funeste de son mari, on ne sauroit presque douter qu'elle ne fût morte à Rome d'une maladie de langueur, vers le tems dont nous parlons. Il paroît que sa santé étoit déja fort affoiblie, lorsque Brutus avoit quitté l'Italie, & qu'elle ne l'avoit vû partir qu'avec des ruisseaux de larmes & toutes les marques d'une douleur extrême, comme si son cœur l'eût averti qu'elle lui disoit le dernier Adieu. Plutarque parle d'une Lettre de Brutus, qui existoit de son tems, si elle n'étoit pas supposée, dans laquelle il déploroit sa mort, en se plaignant que ses amis l'avoient négligée dans sa derniere maladie. Mais ce qui n'est pas sujet au moindre doute, c'est que dans une Lettre à Atticus, il s'explique clairement sur la mauvaise santé de sa femme (*b*), avec un leger compliment à Atticus sur le soin que l'amitié lui en faisoit prendre; & la Lettre suivante, qui est de Ciceron à Brutus, ne pouvant regarder que Porcia, il faut conclure nécessairement qu'elle étoit morte de cette maladie.

(*a*) App. l. 4. 669. Dio, l. 47. 356. Val. Max. 4. 6.

(*b*) Valetudinem Porciæ meæ tibi curæ esse non miror. *Ad Brut.* 17.

Ciceron à Brutus.

An. de R. 710.
Cicer. 64.

(*a*) Je vous apporterois des motifs de consolation, pour vous rendre le même service que j'ai reçû autrefois de vous dans ma perte, si je ne savois que les remedes que vous m'offrites alors vous sont familiers. Je souhaite seulement que l'application en soit plus heureuse pour vous qu'elle ne le fut pour moi, car il seroit étrange qu'un homme tel que vous, ne fut point capable de pratiquer ce qu'il a prescrit aux autres. Pour moi, je trouvai non-seulement dans les raisons que vous m'apportiez, mais encore dans le poids de votre autorité, un motif assez puissant pour moderer l'excès de ma douleur. Vous crutes que mon abbatement ne convenoit point à un homme de courage, accoutumé surtout à consoler les autres, & vous me fites ce reproche avec plus de sévérité que vous n'en aviez eu pour moi jusqu'alors. La déférence que j'eus pour votre jugement servit beaucoup à me réveiller de cette léthargie; je redoutai votre censure & sur la foi de vos conseils je trouvai plus de force que jamais à tout ce

(*a*) Ad Brut. 9.

An. de R. 710. Cicer. 64. que j'avois appris, ou lû, ou entendu sur cette matiere. Cependant, Brutus, en payant un tribut que je devois à la nature, je n'avois que la bienséance ordinaire à menager; au lieu que le personnage que vous avez à soûtenir aujourd'hui est un rôle de Theâtre, qui vous expose aux regards du Public. Non-seulement votre armée, mais la Ville & tout l'Univers ont les yeux ouverts sur votre conduite. N'est-il pas indécent qu'un homme à qui nous attribuons la fermeté qui nous distingue, laisse voir de la foiblesse & de l'abbatement? A la vérité votre perte est extrême. L'Univers n'a rien qui puisse la réparer; & si votre cœur n'étoit pas touché d'une si cruelle disgrace, cette insensibilité paroîtroit pire que votre malheur même. Mais vous devez vous affliger avec moderation, & songer que si cette regle est utile pour les autres, elle est indispensable pour vous. Je donnerois plus d'étenduë à cette Lettre si je n'appréhendois qu'elle n'en ait déja trop. Nous vous attendons, vous & votre armée; sans quoi nous ne nous croirons pas tout-à-fait libres, quand tout le reste répondroit à nos desirs, &c.

Le tems marqué pour l'élection des Magistrats étant fort proche, & particulierement celui de remplir le Collége des Prêtres, dans lequel il y avoit plusieurs Places vacantes, Brutus fit partir pour Rome quelques jeunes Citoyens de la premiere Noblesse qui aspiroient aux dignités publiques, tels que les deux Bibulus, Domitius, Caton, Lentulus, qu'il prit soin de recommander à Ciceron par ses Lettres. Mais Ciceron fut fâché que son fils ne fût point parti avec eux, pour venir solliciter la dignité du Sacerdoce. Il en écrivit à Brutus, dont il vouloit savoir les intentions, en le priant de faire partir immédiatement son fils s'il n'étoit pas retenu par des raisons très-pressantes. Quoiqu'il pût être élû dans son absence (a), le succès paroissoit plus certain lorsqu'il seroit à Rome. Cette légere négociation fit le sujet de plusieurs Lettres. Cependant la confusion des affaires publiques, qui augmentoit de jour en jour, fit remettre l'élection des Prêtres à l'année suivante. Brutus n'avoit pas laissé de faire partir le jeune Ciceron,

An. de R. 710. Cicer. 64.

(a) Sed quamvis liceat absentis rationem haberi, tamen omnia sunt præsentibus faciliora. *Ad Brut.* 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. & d'en donner avis à son Pere, mais quoiqu'il dût être fort avancé dans sa route, Ciceron envoya un Exprès au-devant de lui, pour lui porter l'ordre de retourner sur ses pas (*a*). Il avoit déja pris terre en Italie ; ce qui ne l'empêcha point d'obéir à son Pere, » qui ne connoissoit rien de plus » agréable pour lui-même, ni de plus » honorable pour son fils, que de le » voir auprès de Brutus.

On étoit encore dans la joye des premiers succès de la guerre, lorsqu'elle fut augmentée par les nouvelles de l'Asie, qui apprirent à Rome la défaite & la mort de Dolabella. Après avoir ôté cruellement la vie à Trebonius, ce furieux Ennemi de la liberté ayant pillé tout ce qu'il avoit trouvé d'argent dans la Province, & s'étant muni de tout ce qui pouvoit être utile à son entreprise, avoit pris sa marche vers la Syrie, dont la conquête étoit l'objet de ses préparatifs. Mais il avoit été prévenu par Cassius, qui s'étant déja

(*a*) Ego autem cum ad me de Ciceronis abs te discessu scripsisses, statim extrusi Tabellarios, litterasque ad Ciceronem ut etiamsi in Italiam venisset, ad te rediret. Nihil enim mihi jucundius, illi honestius. Quamquam aliquoties ei scripseram Sacerdotum comitia, mea summa contentione in alterum annum esse rejecta, &c. *Ad Brut.* 14. *It.* 5. 6. 7.

mis en possession de cette Province se trouvoit supérieur à lui par toutes les forces qu'il y avoit rassemblées. Cependant Dolabella avoit traversé fort heureusement la Cilicie. Il s'étoit avancé jusqu'aux Portes d'Antioche, Capitale de la Syrie, qui avoit refusé de le recevoir, & qu'il avoit tenté de forcer par diverses attaques. Ayant été repoussé avec perte, il avoit pris vers Laodicée, où il étoit appellé par l'invitation des Habitans, & ce fut dans ce lieu que Cassius résolut de le surprendre. Après avoir détruit sa flotte dans plusieurs engagemens, il le serra de si près par mer & par terre, que Dolabella perdant l'espérance de s'échapper, & manquant de forces pour se défendre, prit le parti de se dérober à la vengeance du Vainqueur par une mort volontaire. Cassius eut la générosité de faire enterrer son corps, avec celui d'Octavius, son Lieutenant *(a)*, qui s'étoit tué à son exemple.

An. de R. 710. Cicer. 64.

Décimus Brutus s'étoit mis enfin à la poursuite d'Antoine, ou plûtôt se faisoit une occupation d'observer ses mouvemens, & de lui causer de l'em-

(a) Ep. fam. 12. 13. 15. Appian. l. 4. 625. Dio, l. 47. 344.

An de R.710. Cicer. 64. barras dans sa fuite. Outre les Troupes qu'il avoit commandées dès l'origine de la guerre, il avoit reçû sous ses ordres les quatre nouvelles Légions des derniers Consuls, tandis que tous les Véterans s'étoient abandonnés à la conduite d'Octave. Mais cette armée ne le rendoit point assez fort pour tenir devant celle d'Antoine depuis que Ventidius s'y étoit joint avec ses trois Légions, ni même pour l'empêcher, suivant son projet, de passer les Alpes & de se joindre à Lepidus. » Il » pressa Ciceron d'écrire à Lepidus, » pour le prier de ne pas recevoir les » Ennemis de l'Etat, quoiqu'il fût » persuadé, disoit-il, qu'un Homme » si inconsideré ne feroit jamais rien » avec sagesse. Il exhortoit aussi Cice» ron à confirmer Plancus, dont il avoit » quelque sujet de se défier, depuis » qu'il avoit appris par des papiers » interceptés qu'Antoine ne deses» peroit pas de l'engager dans ses » intérêts, & qu'il se croyoit sûr de Lépidus & de Pollion (*a*). Il écrivit

(*a*) In primis rogo te, ad hominem ventosissimum Lepidum mittas, ne bellum nobis redintegrare possit, Antonio sibi conjuncto. Mihi persuasissimum est Lepidum recte facturum nunquam.... Plancum quoque confirmetis, oro; quem spero pul-

même directement à Plancus, pour réveiller sa fidélité & son courage, en l'assurant qu'il alloit faire toute la diligence possible pour le joindre. Mais, dans toutes ses Lettres, il se plaignoit d'être sans argent, & du miserable état de son armée, qui n'étoit pas méprisable par le nombre, mais par la qualité des Troupes, dont la plûpart n'étoient que de nouvelles levées (*a*), sans expérience & sans armes. » Il m'est impossible, disoit-il, » d'entretenir plus long-tems mes Soldats. Lorsque j'ai pris les armes pour » le service de la République, j'avois » de mon propre revenu plus de deux » millions dans mes coffres. Aujourd'hui je suis si éloigné d'avoir quel» que chose à moi, que j'ai engagé » le crédit de mes amis pour me sou» tenir. J'ai à faire (*b*) subsister sept

An. de R. 710. Cicer. 64.

so Antonio, non defuturum. *Ep. fam.* XI. 9. Antonius ad Lepidum proficiscitur, ne de Planco quidem spem adhuc abjecit, ut ex libellis suis animadverti, qui in me inciderunt. *Ib.* 11.

(*a*) Cum sim cum Tironibus egentissimis.

(*b*) Alere jam Milites non possum. Cum ad Rempublicam liberandam accessi H S. mihi fuit pecuniæ cccc. amplius. Tantum abest ut meæ rei familiaris liberum sit quidquam, ut omnes jam meos amicos ære alieno obstrinxerim. Septenum numerum nunc Legionum alo, qua difficultate, tu arbitrare. Non si Varronis thesauros haberem, sufficere sumptui possem. *Ibid.* 10.

An.de R.710. Cicer. 64.

» Légions. Jugez quel embarras. Les » trésors de Varron ne me suffiroient » pas pour cette dépense. Il demandoit donc, non-seulement qu'on se hâtât de lui faire toucher une somme considérable, mais qu'on lui envoyât quelques Légions de Vétérans; surtout la Légion Martiale & la quatriéme, qui avoient pris le parti de suivre Octave. Le Sénat lui donna cette satisfaction par un Décret (*a*), à la sollicitation de Drusus, & de Paulus, frere de Lépidus. Mais Ciceron lui écrivit: » Que » ceux qui croyoient connoître ces » deux Légions assuroient que rien » ne seroit capable de les engager à » servir sous ses ordres: qu'on lui feroit toucher néanmoins la somme » qu'il désiroit (*b*); que si Lépidus se » déterminoit à recevoir Antoine, les » difficultés alloient renaître avec plus » d'embarras & de danger que jamais; » que c'étoit Décimus même qui de- » voit mettre l'Etat à couvert d'un si » fâcheux événement; que pour lui,

(*a*) Ep. fam. IX. 19.

(*b*) Legionem Martiam & quartam negant, qui illas norunt, ulla conditione ad te perduci posse. Pecuniæ, quam desideras, ratio potest haberi, eaque habebitur.... Ego plus quam feci facere non possum. Te tamen, id quod spero, omnium maximum & clarissimum videre cupio. *Ibid.* 14.

» il ne pouvoit faire plus qu'il n'avoit An. de R. 710. Cicer. 64.
» fait jusqu'alors, mais qu'il souhai-
» toit que Décimus Brutus devînt le
» plus illustre & le plus grand de tous
» les Hommes.

On a fait remarquer que Plancus étoit en négociation avec Lépidus pour unir leurs forces contre Antoine. Furnius s'étoit chargé de cette entreprise du côté de Plancus ; & de l'autre côté, c'étoit Laterensis, Lieutenant de Lépidus, Partisan zelé de la République, & qui n'épargnoit rien pour inspirer les mêmes sentimens à son Général. Lépidus même dissimuloit si bien ses intentions qu'il les avoit persuadés tous de sa sincérité, de sorte que Plancus marchant à grandes journées pour le joindre, écrivit à Ciceron le détail de ses esperances :

Plancus à Ciceron.

Après avoir écrit mes Lettres (a) j'ai fait réflexion qu'il pouvoit être utile au service Public, que vous fussiez informé de ce qui est arrivé depuis. Je me flatte que ma diligence sera de quelque avantage pour l'Etat & pour

(a) Ep. fam. X. 15.

An.de R.710. Cicer. 64. moi-même. Ayant traité avec Lepidus par un grand nombre d'Exprès, je lui ai proposé de mettre à part nos anciennes querelles pour nous reconcilier sincérement en faveur de la République, & je l'ai pressé de marquer plus de considération pour ses propres intérêts, pour ses enfans, & pour sa Patrie, que pour un Brigand desesperé. Je lui ai fait offrir, s'il y consentoit, mes services & mon secours dans toutes sortes d'occasions. C'est par l'entremise de Laterensis que cette affaire s'est négociée. Lépidus m'engage sa foi, que s'il ne peut empêcher Antoine d'entrer dans sa Province, il lui déclarera une guerre ouverte. Il me prie de me remettre en marche pour joindre incessamment mes forces aux siennes, ce qui lui paroît d'autant plus nécessaire que sa Cavalerie n'est pas comparable à celle d'Antoine. En effet, elle est àpeine médiocre; car outre qu'elle étoit déja en fort petit nombre, dix de ses meilleures Enseignes sont venuës me joindre depuis peu de jours. Des promesses si généreuses m'ont excité aussi-tôt à ne rien épargner pour soutenir les intentions de Lepidus. J'ai conçû de quelle utilité seroit notre jonction, soit pour

ruiner la Cavalerie d'Antoine, soit pour contenir par la présence de mes Troupes tout ce qu'il y a de traîtres ou de mécontens dans les siennes. Ayant fait jetter dans l'espace d'un seul jour un Pont sur l'Isere, grande Riviere du Pays des Allobroges, je l'ai passé avec mon armée le 12. de Mai. Cependant sur l'avis que Lucius, frere d'Antoine, s'étoit avancé jusqu'à Frejus avec un corps de Cavalerie & quelques Cohortes, j'ai fait partir le 14 mon frere à la tête de quatre mille Chevaux, pour aller à sa rencontre. Je le suivrai sans perdre un moment avec quatre Légions & le reste de ma Cavalerie, & je laisse derriere moi tout le gros bagage. Si la fortune favorise un peu la République, nous arrêterons ici l'audace des Rebelles, & nous verrons peut-être en un seul jour la fin de toutes nos peines: mais si le Brigand regagne l'Italie à la nouvelle de mon approche, ce sera l'affaire de Decimus Brutus de le chercher & de le joindre. Ma crainte n'est pas que Decimus manque de courage ni de prudence. Si ce malheur arrivoit néanmoins, je ferois partir mon frere avec ma Cavalerie, pour garantir l'Italie du

An.de R.710.
Cicer. 64.

An. de R. 710 ravage de ces furieux. Prenez ſoin de
Cicer. 64. votre ſanté, & m'aimez comme je vous aime. Adieu.

Mais dans tout le cours de cette affaire Lepidus agiſſoit de ſi mauvaiſe foi, qu'il étoit réſolu, à toutes ſortes de riſques, de ſoutenir les interêts d'Antoine. S'il avoit differé quelque tems à s'unir à lui, & s'il feignit à la fin d'y être forcé par ſes propres Soldats, c'étoit ſeulement pour ſauver les apparences & ſe ménager les moyens de le faire avec autant d'avantage que de ſureté pour l'un & pour l'autre. En traitant avec Plancus, ſa vûe avoit été de l'attirer proche d'eux, & de l'amuſer jusqu'au moment où ſes forces étant jointes à celles d'Antoine, ils puſſent le mettre dans la néceſſité d'entrer dans leurs meſures & lui ôter tout eſpoir de retraite ou de réſiſtance. Ainſi lorſqu'il vit Antoine prêt à le joindre, il fit dire à Plancus, qui n'étoit plus éloigné que de quarante milles, de l'attendre dans le lieu où il étoit. Plancus, qui étoit encore ſans défiance, crut par diverſes raiſons qu'il devoit continuer ſa marche. Mais (*a*) Laterenſis

(*a*) Ad Laterenſis, vir ſanctiſſimus, ſuo chirographo mittit mihi litteras, in eiſque deſperans de te,

se hâta de le faire avertir, » qu'il ne An.de R. 710. Cicer. 64.
» falloit se fier ni à Lepidus ni à son
» Armée, & qu'il étoit abandonné
» lui-même. Il l'exhortoit à ne pas
» donner dans le piege qu'on lui
» dressoit & à demeurer fidele à la
» République, en lui déclarant qu'il
» croyoit sa parole dégagée par cet
» avis, &c.

Plancus informa aussi-tôt Ciceron de l'embarras où cette perfidie le jettoit. Il lui marqua, » que Lepidus ayant
» joint son Camp à celui d'Antoine
» le 28 de Mai, ils avoient marché
» tous deux vers lui dès le même jour;
» qu'ils s'étoient approchés jusqu'à la
» distance de vingt milles avant qu'il
» en eût le moindre avis; qu'il s'étoit
» hâté de repasser l'Isere & de rompre
» le Pont qu'il y avoit fait jetter à
» son arrivée, pour se donner le tems
» de rassembler toutes ses forces & de
» les joindre à celles de Decimus Bru-
» tus qu'il attendoit dans trois jours:
» que Laterensis, dont la fidelité me-
» ritoit des louanges immortelles,
» se voyant trompé par Lepidus, avoit

de exercitu, de Lepidi fide, querensque se destitutum: in quibus aperte denunciat, videam ne fallar: suam fidem solutam esse, Reipublicæ ne desim... *Ibid.* 21.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» pris le parti de ſe tuer de ſa propre
» main, mais qu'ayant été interrompu
» dans l'exécution de ce deſſein, on
» n'étoit pas ſans eſperance pour ſa
» vie. Il demandoit qu'on lui envoyât le jeune Céſar avec toutes ſes forces, ou que ſi Céſar ne pouvoit venir lui-même il envoyât ſon Armée, puiſqu'il étoit de ſon propre interêt qu'on ne perdît point un moment. Tous les Rebelles, ajoutoit-il, ſe trouvant réunis dans un même Camp, il falloit agir contr'eux avec (a) toutes les forces de la République.

Le lendemain de ſon union avec Antoine, Lepidus écrivit au Sénat une Lettre fort courte, dans laquelle » il
» prenoit les Dieux & les Hommes à
» témoins, qu'il n'avoit rien plus
» à cœur que la ſureté & la liberté pu-
» blique. Il proteſtoit qu'on n'en au-
» roit pas attendu long-tems des preu-
» ves ſi la fortune ne s'étoit pas op-
» poſé à ſes intentions, mais que ſes
» Soldats l'avoient forcé dans un
» ſoulevement général de recevoir
» ſous ſa protection un grand nombre
» de Citoyens. Il ſupplioit le Sénat
» de mettre à part tous les reſſenti-

(a) Ep. fam. X. 23.

» mens particuliers, de ne consulter An. de R. 710.
» que le bien de la République, &, Cicer. 64.
» dans un tems de dissension civile, de
» ne pas traiter de crime & de perfi-
» die sa clemence & celle de son Ar-
» mée (*a*).

Decimus joignit enfin ses Troupes à celles de Plancus, & pendant quelque tems il vêcut en si bonne intelligence avec lui, soutenus tous deux par l'affection & le zele de toute la Province, que l'avis qu'ils en donnerent au Sénat par une Lettre commune releva le courage & l'esperance de tous les honnêtes gens. Plancus écrivit à Ciceron dans une Lettre particuliere : » Vous êtes informé sans doute de » l'état de nos forces (*b*). J'ai dans mon » Camp trois Légions de Vétérans, & » une seulement de nouvelles levées, » mais la meilleure de cette espece. » Decimus n'a qu'une Légion de Vé- » térans, avec une autre qui fut créée » il y a deux ans, & huit de nouvelles » levées. Ainsi notre Armée est nom- » breuse sans être extrêmement forte, » car nous avons éprouvé plus d'une » fois qu'il y a peu de fond à faire » sur tous ces nouveaux Soldats. Si les

(*a*) Ibid. 35. (*b*) Ep. fam. X. 24.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» Troupes d'Afrique, qui ſont toutes
» compoſées de Vétérans, ou ſi l'Ar-
» mée de Céſar venoit nous joindre,
» nous riſquerions volontiers une ba-
» taille. Comme Céſar eſt le plus
» proche de nous, je n'ai pas ceſſé de
» le preſſer, ni lui de m'aſſurer qu'il
» ſe mettroit inceſſamment en mar-
» che, quoique j'aie bien des raiſons
» de croire qu'il n'y penſe pas ſé-
» rieuſemeut & qu'il a déja pris d'au-
» tres meſures. Je n'ai pas laiſſé de
» lui dépêcher Furnius avec de nou-
» velles inſtructions. Vous ſçavez,
» mon cher Ciceron, que je ne ſuis
» pas moins obligé que vous d'aimer
» ce jeune Céſar. L'intime liaiſon que
» j'ai eue avec ſon Oncle m'a fait un
» devoir de le proteger & de le ſervir.
» Enfin ſoit que je conſidere ſes qua-
» lités naturelles, qui me paroiſſent
» aimables & portées à la modera-
» tion, ſoit que je me rappelle ce
» que je dois à la mémoire de mon
» Ami, il ſeroit honteux pour moi de
» ne pas aimer comme mon propre
» fils, celui que Jules Céſar adopta
» pour le ſien. C'eſt donc ma dou-
» leur plutôt qu'un défaut d'inclina-
» tion qui me force à vous l'écrire;

» mais si Antoine vit, si Lepidus a An.de R. 710. Cicer. 64.
» joint ses Troupes aux siennes, s'ils
» ont une Armée qui n'est pas mé-
» prisable, s'ils forment des espe-
» rances & s'ils osent les soutenir,
» c'est au jeune César qu'il faut s'en
» prendre uniquement. Je ne rappel-
» lerai point ce qui s'est passé depuis
» long-tems : mais ne doutez pas que
» s'il étoit venu quand il l'a fait es-
» perer, la guerre ne fût déja termi-
» née, ou qu'à leur grand désavan-
» tage elle n'eût été transportée dans
» la Province d'Espagne qui leur est
» absolument opposée. Il m'est im-
» possible de pénétrer par quels mo-
» tifs ou par quels conseils il s'est laissé
» détourner d'une entreprise si glorieu-
» se & même si nécessaire à ses propres
» interêts, pour solliciter ridiculement
» un Consulat de deux mois qui ne
» peut servir qu'à faire redouter ses
» intentions. Ses amis pourroient par
» leurs conseils lui rendre autant de
» service dans cette occasion qu'à la
» République, & vous principale-
» ment, à qui il a plus d'obligations
» que personne au monde, excepté
» moi néanmoins qui n'oublierai ja-
» mais que je vous en ai d'infinies.

An.deR.710. Cicer. 64.

» J'ai donné ordre à Furnius de traiter toutes ces affaires avec lui, & s'il a pour mes instances autant d'égard qu'il le doit, je lui rends assurément un grand. service. Pendant ce tems-là, nous ne sommes pas ici dans un embarras médiocre : car le péril est égal à risquer une bataille, ou à mettre l'Ennemi en état de nous faire encore plus de mal si nous lui tournons le dos. Si César vouloit écouter ce que l'honneur demande de lui, ou si les Légions d'Afrique arrivoient promptement, nous vous soulagerions bien-tôt de l'inquiétude où vous êtes pour nous. Je vous demande la continuation de votre amitié, & de me croire entierement à vous.

Quoique l'union de Lépidus & d'Antoine eût jetté la consternation dans Rome, le Sénat après avoir pris quelques jours pour délibérer sur les effets qu'on en pouvoit craindre, se trouva si encouragé par celle de Plancus & de Décimus, que se reposant sur leur courage & sur leur fidélité, non-seulement il déclara Lépidus Ennemi de la Patrie par un Décret du 30. Juin, mais il fit abbattre la Statuë dorée qu'il lui avoit

fait élever nouvellement, en reservant néanmoins à lui & à ses adherans la liberté de retourner à leur devoir jusqu'au premier de Septembre. Lépidus avoit épousé la sœur de M. Brutus. Il en avoit eu plusieurs enfans, dont la fortune se trouvoit ruinée par ce Décret, qui entraînoit la confiscation de tout le bien de leur Pere. Servilia leur grand-mere, & la femme de Cassius, qui étoit leur tante, solliciterent vivement Ciceron, ou d'empêcher qu'on ne portât ce Décret, ou d'obtenir une exception en faveur des Enfans. Mais il se crut obligé de fermer l'oreille à leurs cris. La nécessité du premier article entraînoit celle du second. Il expliqua ses sentimens à Brutus dans cette Lettre:

An. de R. 710. Cicer. 64.

Ciceron à Brutus.

Quoique je me disposasse à vous écrire par Messala Corvinus (*a*), je n'ai pas voulu que notre ami Vetus partît sans être chargé d'une de mes Lettres. La République, mon cher Brutus, est à l'extrêmité du danger. Après avoir vaincu, nous nous retrouvons par la trahison & la folie de Lépidus dans

(*a*) Ad Brut. 12.

An de R. 710. Cicer. 64. la néceſſité de recommencer le combat. Au milieu des inquiétudes & des peines auxquelles je me ſuis livré pour le ſervice de la République, rien ne m'a cauſé plus de chagrin que de n'avoir pû me rendre aux ſollicitations de votre mere & de votre ſœur; car je me ſuis flatté qu'il me ſeroit plus aiſé de vous faire approuver ma conduite. Vous conviendrez ſans doute que la cauſe de Lépidus ne peut être diſtinguée de celle d'Antoine. Tout le monde juge même qu'elle eſt beaucoup plus odieuſe, puiſqu'après avoir reçû des honneurs extraordinaires du Sénat, & lui avoir écrit peu de jours auparavant une Lettre excellente, il n'a pû ſans une horrible infidélité, non-ſeulement recevoir les reſtes de nos Ennemis, mais nous déclarer par mer & par terre une guerre cruelle, dont le ſuccès eſt abſolument incertain. En nous priant de traiter ſes enfans avec clémence, on ne nous dit point ce qu'il arrivera de nous, ſi leur pere obtenoit une victoire dont je prie les Dieux de nous préſerver. Je ſai qu'il eſt dur de faire porter aux enfans la punition du crime de leur pere: mais c'eſt une ſage inſtitution des Loix, pour faire

servir l'amour même que nous avons pour nos enfans, à nous rendre plus affectionnés & plus fidéles à la Patrie. C'est Lépidus qui est cruel pour ses enfans, & non ceux qui le déclarent l'Ennemi public. Quand il abandonneroit les armes, & qu'étant accusé seulement de violence on ne le condamneroit qu'à ce titre, il est clair que n'ayant rien à faire valoir pour sa défense, son bien seroit confisqué de même, & ses enfans enveloppés dans la même disgrace. Quelle différence néanmoins, lorsque Lépidus, Antoine & nos autres Ennemis, nous menacent actuellement, & du même mal dont votre mere & votre sœur voudroient sauver les enfans, & de bien d'autres extrêmités beaucoup plus affreuses? Notre esperance, mon cher Brutus, est dans vous & dans votre armée. Je vous l'ai déja marqué, il est de la derniere importance pour le salut de la République & pour votre gloire que vous arriviez promptement en Italie, car la Patrie a besoin de vos conseils autant que de vos forces. Je me flatte de voir incessamment mon fils, puisqu'il doit vous accompagner.

An. de R. 710. Cicer. 64.

Avant que d'avoir reçû cette Lettre, Brutus avoit appris des amis qu'il avoit à Rome ce que le Sénat méditoit contre Lépidus. Il avoit écrit ſur le même ſujet à Ciceron :

Brutus à Ciceron.

(*a*) Les craintes d'autrui m'en inſpirent à moi-même pour le ſort de Lépidus. S'il avoit le malheur de trahir nos eſperances, ce qui n'eſt, comme je l'eſpere encore, qu'un ſoupçon injuſte & téméraire, je vous conjure, mon cher Ciceron, par toute la force de notre amitié, d'oublier qu'il eſt le Pere des enfans de ma ſœur, & de ſuppoſer que c'eſt moi qui le ſuis. Si j'obtiens de vous cette grace, je ne doute point qu'alors vous ne faſſiez pour eux tout ce qui dépendra de vous. Chacun a ſes principes : pour moi je trouve dans mon devoir & dans mon inclination que je ne puis jamais faire aſſez pour les enfans de ma ſœur. En quoi les honnêtes gens m'obligeront-ils, (du moins ſi je merite que les honnêtes gens cherchent à m'obliger,) en quoi rendrai-je jamais ſervice à ma mere, à ma ſœur, & à mes

(*a*) Ibid. 13.

neveux, si je n'ai point assez de crédit auprès du Sénat & de vous, pour les mettre à couvert du plus grand malheur qu'ils ayent à redouter? Je me sens si inquiet & si agité que je ne puis ni ne dois vous écrire plus au long: car si dans un cas de cette nature j'ai besoin d'une longue Lettre pour vous exciter, je n'espere point que vous fassiez ce que je desire & ce que je m'imagine qu'on ne doit pas me refuser. Je n'ajoute donc rien à mes prieres. Considerez seulement qui je suis, & si je ne dois pas obtenir de Ciceron ce que je lui demande, ou comme du meilleur de mes amis, ou s'il ne veut rien accorder à l'amitié, comme du plus distingué des Sénateurs Consulaires. Je vous demande en grace de me faire savoir le plûtôt que vous pourrez quelle est votre résolution. Le premier de Juillet. An. de R. 710; Cicer. 64.

Une Lettre si pressante ayant fait comprendre à Ciceron que Brutus s'intéressoit plus à la fortune de ses neveux qu'il ne se l'étoit imaginé, il engagea (a) le Sénat à suspendre l'exé-

(a) Sororis tuæ filiis quam diligenter consulam, spero te ex matris & ex sororis litteris cogniturum, &c. *Ibid.* 15. *It.* 18.

An. de R. 710. Cicer. 64.

cution du Décret dans l'article qui regardoit la confiſcation.

A peine Antoine & Lépidus eurent-ils réüni leurs forces, qu'ils s'établirent une correſpondance avec Octave. Depuis la mort des Conſuls, ce jeune homme avoit marqué ſi peu de conſidération pour l'autorité du Sénat & pour celle de Ciceron, qu'il ſembloit n'attendre qu'un prétexte pour rompre ouvertement avec eux. Il avoit pris quelque tems pour obſerver la conduite d'Antoine; mais le voyant reçu & ſecondé par Lépidus, il ne trouva plus de ſyſtême qui lui promît autant d'avantage que de ſe lier avec eux, & d'entreprendre la vengeance de ſon oncle qui ſembloit le regarder particulierement. Sans penſer davantage à la guerre, il demanda le Conſulat, quoiqu'il ne fût point encore âgé de vingt ans. La Ville fut auſſi choquée qu'épouvantée de cette démarche : non que le Conſulat pût lui donner un pouvoir qu'il ne ſe fût pas déja procuré par les armes; mais c'étoit faire éclater hors de ſaiſon une ambition dangereuſe, & fondée ſur le mépris des Loix. D'ailleurs on avoit raiſon de craindre qu'il n'eût déja for-

mé des vûës pernicieuses à la liberté, lorsque loin de conduire ses Troupes où il n'ignoroit pas qu'elles étoient nécessaires, il se déterminoit à marcher vers Rome, comme s'il n'eût pensé qu'à subjuger la République. An.de R.710. Cicer. 64.

Dans le même tems, le bruit se répandit par tout l'Empire que Ciceron étoit élû Consul. Brutus *(a)* lui disoit à cette occasion dans une de ses Lettres ; » Si je voyois cet heureux jour, je » commencerois à me figurer que le » regne de la Justice est rétabli dans » la République & qu'elle est capable » de se soutenir par ses propres forces. Il est certain que s'il eut aspiré au Consulat, il auroit pû l'obtenir par les suffrages unanimes du Peuple ; mais dans un tems de violence & de confusion, le titre de Magistrat suprême, sans un pouvoir réel pour le soutenir, n'auroit servi qu'à lui susciter de nouveaux dangers, & l'auroit exposé plus que jamais aux insultes des gens de guerre, dont il se plaignoit que la *(b)* hauteur,

(a) His litteris scriptis te Consulem factum audivimus : tum vero incipiam proponere mihi Rempublicam justam & jam suis nitentem viribus si isthæc videro. *Ad Brut.* 4.

(b) Illudimur, Brute, cum militum conviciis, tum Imperatoris insolentia. *Ibid.* 10.

An. de R. 710. Cicer. 64.

& l'insolence dans leurs demandes, étoient devenues insupportables. Quelques anciens Auteurs, que les Modernes ont suivis sans précaution, assurent que s'étant laissé tromper par Octave, il favorisa ses prétentions au Consulat dans l'esperance de devenir son Collegue *(a)*, & de le gouverner pendant leur administration. Mais plusieurs de ses Lettres prouvent la fausseté de cette imputation, & que de tous les Romains il étoit non-seulement le plus opposé aux desseins d'Octave, mais le plus ardent à l'en détourner. Ecrivant à Brutus; » Jusqu'à » présent, dit-il *(b)*, César s'est con- » duit par mes conseils, & je ne puis » trop loüer son excellent naturel & » son admirable fermeté : mais cer- » taines gens par leurs Lettres, leurs » messages, & par de fausses repré- » sentations des choses, lui ont fait » concevoir l'espérance du Consulat. » Je m'en suis apperçû, & je me suis » efforcé aussi-tôt de lui ôter cette » pensée par les avis continuels que » je lui ai donnés dans son absence. » J'en ai fait un reproche aux Amis » qu'il a dans Rome, & qui semblent

(a) Plut. Vie de Ciceron. *(b)* Ad Brut. 10.

» encourager ſon ambition. Je n'ai An. de R. 710.
» pas même balancé à découvrir en Cicer. 64.
» plein Sénat la ſource de ces pernicieux conſeils, & jamais je n'ai été ſi content des Magiſtrats & de toute l'Aſſemblée que dans cette occaſion; car il n'eſt jamais arrivé que dans une déliberation ſur les honneurs qu'on devoit accorder à un Citoyen que je puis nommer très puiſſant, puiſque la meſure du pouvoir eſt aujourd'hui la force des armes, il ne ſe ſoit pas trouvé un Tribun, ni un autre Magiſtrat, ni même un ſimple Sénateur qui ait ouvert la moindre propoſition. Cependant cette fermeté & cette vertu ne gueriſſent point la Ville de ſes allarmes. Nous ſouffrons beaucoup, mon cher Brutus, & de la licence des Soldats, & de l'inſolence du Général. Chacun veut avoir autant d'autorité dans l'Etat qu'il a de moyens pour l'uſurper. On ne connoît plus ni raiſon ni moderation, ni Loi, ni coutume, ni devoir. On eſt ſans reſpect pour le jugement du Public, & ſans égard pour celui de la poſterité, &c.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

Il eſt fort étrange, comme Ciceron le remarque dans cette Lettre, qu'il ne ſe trouvât point un Magiſtrat ni un ſimple Sénateur qui voulût propoſer le Décret du Conſulat d'Octave, quoiqu'il ne manquât preſque rien à l'éb-bliſſement de ſon pouvoir. Il fut obligé d'en faire la demande par une députation de ſes Officiers ; & le Sénat les ayant reçus plus froidement qu'ils ne s'y étoient attendus, un Centurion qui ſe nommoit Cornelius, (*a*) ouvrit ſa robe & montrant la poignée de ſon épée, déclara audacieuſement qu'au refus de l'Aſſemblée on prendroit une autre voie. Mais Octave abregea lui-même les difficultés en s'approchant de la Ville avec ſes Légions. Il fut enfin nommé Conſul, avec Quintus Pedius, ſon parent, & ſon coheritier dans quelque partie de la ſucceſſion de Jules-Céſar. Cette élection s'étant faite au mois (*b*) qui

(*a*) Conſulatum vigeſimo ætatis anno invaſit, admotis hoſtiliter ad urbem Legionibus, miſſiſque qui ſibi exercitus nomine depoſcerent. Cum quidem cunctante Senatu Cornelius Centurio, princeps legationis, rejecto ſagulo, oſtendens gladii capulum non dubitaſſet in Curia dicere ; hic faciet, ſi vos non feceritis. *Sueton. Auguſt. c.* 26.

(*b*) Sextilem menſem è ſuo cognomine nominavit,

se nommoit *Sextilis*, ses flateurs pour honorer l'époque de sa fortune, changerent ensuite le nom de ce mois en celui d'*Augustus*, qu'il avoit pris lui-même pour surnom.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Le premier Acte de sa Magistrature fut de s'emparer de tout l'argent qu'il trouva dans le trésor public & d'en faire la distribution à ses Soldats. Il reprocha vivement au Sénat qu'au lieu de payer à son Armée les sommes qui lui avoient été promises par un Décret, il ne pensât qu'à la tourmenter par des fatigues perpétuelles, & qu'à l'engager dans une nouvelle guerre contre Antoine & Lepidus. Il se plaignit (a) encore de n'avoir point été nommé entre les dix Sénateurs à qui l'on avoit donné la commission d'assigner des Terres aux Soldats. Mais toutes ces plaintes étoient sans fondement. On n'avoit promis ces récompenses & ces distributions qu'après la guerre; & s'il n'avoit point été nommé dans la commission, c'étoit à cause de l'exception générale qu'on avoit crû

magis quam Septembrem, in quo erat natus, quia hoc sibi & primus Consulatus, &c. *Suet. Aug.* 31.

(a) Appian. 3. 581.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

devoir faire de tous ceux qui commandoient actuellement des Armées, parce que ſans égard pour l'avis de Ciceron, qui avoit penſé tout autrement, on ne les avoit pas crûs propres à cet emploi. Decimus & Plancus avoient été exclus comme Céſar, & n'avoient pas diſſimulé non plus leur chagrin; de ſorte que Ciceron, qui étoit un des Commiſſaires (a), voulant réparer l'imprudence d'une démarche qui faiſoit tant de mécontens, ne ſouffrit point que ſes Collegues commençaſſent l'exercice de leur Commiſſion, & remit toute l'affaire à l'arrivée des Généraux.

Céſar ne diſſimulant plus le penchant qui le portoit à changer de parti & de meſures, ſembloit prendre plaiſir dans toutes les occaſions à quereller le Sénat. Il reprocha un jour à l'Aſſemblée de lui avoir donné le nom d'Enfant, (b) & de l'avoir traité ſur

(a) Cum ego ſenſiſſem de iis qui exercitus haberent ſententiam ferri oportere, iidem illi, qui ſolent, reclamarunt. Itaque excepti etiam eſtis, me vehementer repugnante.... Itaque cum quidam de Collegis noſtris agrariam curationem ligurirent, diſturbavi rem totamque integram vobis reſervavi. *Ep. fam.* XI. 21. *It.* 20. 23.

(b) Dio, l. 46. 318. Suetone. Auguſt. 12.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

ce pied. Il trouva auſſi un prétexte pour ſe plaindre amerement de Ciceron, dont ſes nouvelles vûes lui avoient déja fait oublier les ſervices. On lui avoit rapporté qu'en parlant de lui, Ciceron s'étoit ſervi d'un terme équivoque, qui pouvoit (a) ſignifier également qu'on devoit l'élever aux honneurs & qu'on devoit s'en défaire. Il s'efforça de répandre de tous côtés cette prétendue ſatire, & de la faire prendre dans le plus malin des deux ſens. Decimus en avertit le premier Ciceron. » Je ſuis perſuadé, ajoute-» t-il dans la même Lettre, que c'eſt » un rapport qu'on lui a fait; cela » ne vient pas de lui-même. Labeo » Segulius de qui je tiens ces circon-» ces, homme dont le caractere ne » ſe dément point, a voulu me per-» ſuader auſſi que les Vétérans par-» lent mal de vous, que vous n'êtes » point en ſureté de leur part, & » que la principale cauſe de leur » mécontentement, eſt que Céſar ni » moi n'avons point été nommés

(a) Laudandum adoleſcentem, ornandum, *tollendum*. Ce dernier mot peut ſignifier, *élever aux honneurs, ou tuer*.

An.de R. 710
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

» dans la commission, parce que tout » s'est fait à votre gré & par votre » direction. Après avoir entendu » tous ces discours, quoique je fusse » prêt à me mettre en marche, je » n'ai pas voulu passer les Alpes sans » sçavoir de vous-même quelle est » maintenant la situation des affai- » res, &c.

Ciceron fit cette réponse :

» (*a*) Que les Dieux confondent » ce Segulius, le plus grand malheu- » reux qui soit au monde, qui ait été » & qui puisse jamais être. Vous » imaginez-vous qu'il n'ait fait ce » récit qu'à vous & à César ? Il l'a » repeté à tous ceux qu'il a vûs. Je » vous remercie néanmoins, comme » je le dois, mon cher Brutus, de » m'avoir donné cet avis, quoique » la chose ne soit au fond qu'une » bagatelle. C'est une preuve cer- » taine de votre amitié. A l'égard » des plaintes que Segulius attribue « aux Vétérans, je vous assure que » je souhaiterois moi-même de n'a- » voir point été nommé dans la

(*a*) Ibid. 21.

» commiſſion ; c'eſt un fardeau pour » moi. Mais lorſque je propoſai d'y » comprendre les Généraux d'Ar- » mée, ceux qui ont pris l'habitude » de s'oppoſer à tout, ne manquerent » pas de faire leurs objections ; de » ſorte que ſi vous fûtes exceptés, ce » fut abſolument contre mon opi- » nion, &c.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Ciceron parle fort legerement du fond de l'accuſation, & le trouve ſi mépriſable, qu'il ne prend pas même la peine de le déſavouer ni de faire là-deſſus ſon apologie. En effet, il paroît incroyable qu'un homme ſi prudent eût pû s'oublier juſqu'à ce point. S'il eût entretenu ces idées, ou s'il eût été tenté dans quelque occaſion de s'expliquer librement, nous en trouverions quelques traces dans ſes Lettres à Brutus : mais au contraire il y parle toujours d'Octave dans des termes fort avantageux, ſans égard même pour Brutus qui pouvoit quelquefois s'en offenſer. On n'attribuoit que trop ſouvent à Ciceron des diſcours auſquels il n'avoit point de part, & celui-ci ſans doute étoit l'invention de quelque ennemi qui vouloit pi-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

quer la jalousie d'Octave, ou lui fournir du moins le prétexte qu'il cherchoit pour rompre avec un homme, dont les maximes & les services commençoient à le gêner. Cette histoire ayant été publiée avec affectation par ceux qui l'avoient forgée, & le ressentiment d'Octave paroissant lui donner un nouveau poids, il n'est pas surprenant qu'elle ait été recueillie par les Historiens des siécles suivans, (a) & qu'elle se trouve même dans Velleius & dans Suetone, quoique celui-ci fasse connoître qu'il la croit suspecte.

Pendant que l'approche de César repandoit la consternation dans Rome, on vit entrer dans le Tibre deux Légions de Vétérans qui revenoient d'Afrique : elles furent reçûës comme un secours arrivé du Ciel. Mais cette joie dura peu. A peine furent-elles débarquées, que se laissant séduire par les autres Soldats, elles abandonnerent le Sénat qui les avoit rappellées, pour se joindre à César. Pollion, qui revint presqu'en même tems d'Espagne avec deux de ses meilleures Légions, prit parti pour Antoine & Lé-

(a) Vell. Paterc. 2. 62. Suet. Aug. 12.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

pidus. Ainsi tous les Vétérans du côté Occidental de l'Empire se trouvoient rassemblés pour vanger ouvertement la mort de leur ancien Général. La réunion de tant d'armées, & le changement imprévu des affaires d'Antoine ébrânlerent aussi la fidélité de Plancus, & lui firent prendre enfin la résolution d'abandonner Décimus Brutus, son Collegue, avec lequel il avoit gardé jusqu'alors toutes les apparences de l'amitié & de la bonne foi. Pollion fit sa paix à des conditions fort avantageuses avec Antoine & Lépidus, & peu de tems après il se rendit dans leur Camp avec toutes ses Troupes.

Décimus Brutus abandonné à la discrétion d'une armée séditieuse, qu'il voyoit disposée à la désertion & capable de le livrer à ses Ennemis, n'eut point d'autre ressource que de se sauver dans la Macedoine auprès de Marcus Brutus son Parent. Mais la distance étoit si grande & le Pays si bien gardé, que pour éviter d'être pris, il fut souvent forcé de changer de route. Enfin s'étant défait de toute sa suite, il erra long-tems seul sous

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

un habit qui le déguisoit, & malgré les difficultés d'une situation si pénible il arriva chez un ancien ami, qu'il avoit servi dans quelques occasions, & qui lui offrit sa maison comme une espece d'asyle. Mais soit qu'il y fût trahi, ou qu'il ne dût son malheur qu'à la fortune, les Soldats d'Antoine le surprirent *(a)*, & l'ayant tué sur le champ, ils porterent sa tête à leur Général.

Quelques anciens Ecrivains lui reprochent d'avoir marqué en mourant une lâcheté indigne du meurtrier de César & d'un Général qui avoit commandé dans des occasions si glorieuses. Mais leurs récits se contredisent dans plusieurs circonstances, & s'accordent si peu d'ailleurs avec le caractere de sa vie *(b)*, qu'on peut les croire inventés par ceux qui étoient alors disposés à jetter toutes sortes de taches sur les meurtriers de César.

Mais il n'y eut gueres de coup plus funeste pour le parti Républiquain, qu'une loi proposée par Octave &

(*a*) Vell. Pat. 2. 64. App. l. 3. 588. Val. Max. 9. 13

(*b*) Senec. Epist. 82. 543. Dio, l. 46. 325.

publiée par Quintus Pedius son Collegue, qui soumettoit aux recherches de la Justice ceux qui avoient eu part à la mort de César, soit dans l'exécution, soit par leurs conseils. Tous les Complices de la Conspiration furent cités aussi-tôt par divers Accusateurs. Comme il ne s'en trouva aucun qui eût la hardiesse de paroître, ils furent tous condamnés sur le témoignage de leurs Persécuteurs, & par une seconde loi on leur interdit le feu & l'eau. Pompée même, qui n'avoit point eu part à la Conspiration, fut enveloppé dans le nombre des Coupables, comme l'Ennemi irréconciliable du parti de César; après quoi, pour réparer en quelque sorte la dureté de cette loi (*a*), Octave distribua aux Citoyens ce que son oncle leur avoit légué par son Testament.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Ciceron avoit prévu que les affaires pourroient prendre ce malheureux tour, & que la fidélité même de Plancus pourroit être ébranlée. C'étoit par cette raison qu'il avoit pressé si constamment Brutus & Cassius de passer en Italie, comme le seul moyen de détourner tous les

(*a*) App. l. 3. 586. Dio, 46. 322.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

maux qu'il appréhendoit. Chaque nouvelle démarche de César le confirmoit dans sa crainte, & le rendoit plus ardent à les solliciter par ses Lettres, surtout depuis l'union d'Antoine & de Lepidus. Venez, je vous en conjure, écrivoit-il à Brutus (a), volez s'il se peut, & pressez Cassius de partir avec vous. » S'il nous reste quelque espérance de » liberté, elle n'est plus que dans vos » Troupes. Songez que vous êtes nés » pour le service de la République ; » si vous avez quelque zéle, quelque » affection pour elle, vous ne devez » pas perdre un moment. L'inconstan- » ce de Lepidus a renouvellé la guer- » re. L'armée de César est la meil- » leure, mais loin de nous être utile, » elle nous met dans la nécessité d'ap- » peller la vôtre. Aussi-tôt que vous » paroîtrez en Italie, comptez de voir » dans votre Camp tout ce qui porte » le nom de Citoyen. Decimus, à la » vérité, est toujours uni avec Plancus ; » mais vous n'ignorez pas combien » l'esprit des Hommes est sujet à chan-

(a) Quamobrem advola, obsecro, hortare idem per litteras Cassium. Spes libertatis nusquam nisi in vestrorum castrorum principiis est. *Ad Brut.* 10.

» ger, combien les impressions de parti sont profondes, ni quelle est l'incertitude des événemens de la guerre. Si nous sommes vainqueurs, comme j'ose encore l'esperer, n'aurons-nous pas besoin de vos services & de votre autorité pour mettre de l'ordre dans les affaires ? Hâtez-vous donc au nom des Dieux de venir à notre secours, & soyez persuadé qu'en nous délivrant de l'esclavage, aux Ides de Mars, vous n'avez pas rendu à votre Patrie un service plus important (a) que celui qu'elle recevra de votre diligence.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

Après beaucoup d'instances de la même nature, il lui écrivit encore cette Lettre:

Ciceron à M. Brutus.

(b) Quand je vous ai tant de fois exhorté par mes Lettres à venir promptement au secours de la République avec votre armée, je ne me serois point imaginé que votre propre fa-

(a) Subveni igitur, per Deos, idque quamprimum: tibique persuade non te Idibus Martiis quibus servitutem à tuis Civibus repulisti, plus profuisse Patriæ quam si mature veneris, profuturum. *Ib.* 14.

(b) Ad Brut. 18.

An de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

mille eût là-dessus quelque scrupule. Le 24. de Juillet, votre mere, cette femme attentive & prudente, dont toutes les pensées & toutes les inquiétudes n'ont pas d'autre objet que vous, me fit prier d'aller chez elle. Je m'y rendis sur le champ, & je trouvai avec elle Casca, Labeon & Scaptius. Elle entra aussitôt en matiere, & m'aïant demandé si l'on devoit vous proposer de revenir en Italie, ou si je croyois que vous dussiez rester dans les Provinces; je lui repondis, comme je le croyois convenable à votre honneur, que vous ne deviez pas differer un moment à nous apporter le secours que la République n'espere plus que de vous. Car à quels malheurs ne faut-il pas s'attendre dans une guerre où les armées victorieuses refusent de poursuivre un Ennemi fugitif, où des Généraux, sans avoir reçû le moindre sujet d'offense, en possession au contraire des plus grands honneurs & de la plus brillante fortune, interessés au bien public dans leur femme & leurs enfans, attachés à vous par le lien du sang, se déclarent les Ennemis de la République: Ajoutons, dans une guerre où malgré l'admirable union du Sé-

nat & du Peuple, on ne laisse pas de voir regner tant de désordre au milieu de nos murs ? Mais ce qui m'afflige le plus au moment que je vous écris, c'est de faire reflexion que m'étant rendu le garant d'un jeune Homme ou plûtôt d'un enfant, il me sera presqu'impossible de tenir fidelement ce que j'ai promis. Il est bien plus dangereux & plus délicat, surtout dans les affaires d'importance, de répondre des sentimens & des principes d'autrui, que de se rendre caution pour une dette pécuniaire. L'argent peut être payé, & la perte d'ailleurs en est supportable. Mais comment satisfaire à l'autre engagement, si celui pour qui l'on a répondu s'oppose lui-même à l'exécution de la promesse. Cependant il me reste encore quelque esperance de le retenir, quoiqu'il soit environné de gens qui travaillent à me l'arracher. Son âge est facile à séduire, & l'on s'efforce de l'aveugler par l'éclat d'un faux honneur ; mais ses dispositions paroissent excellentes. C'est donc un surcroit de travail pour moi d'employer toutes mes machines à fixer un Homme de cet âge, dans la crainte d'être moi-même accusé d'impruden-

An. de R. 710.
Cicer. 63.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

ce. De quelle imprudence néanmoins pourroit-on m'accuser ? N'ai-je pas lié en effet celui dont je répons, par des chaînes encore plus fortes que les miennes ? Aussi la République n'a-t-elle point eu lieu jusqu'à présent de me reprocher mes engagemens, puisque le caractere d'Octave a servi autant que ses promesses à le rendre fidelle & constant dans ses services. Si je ne me trompe, nos plus grands embarras actuellement viennent de l'épuisement du Trésor, car l'aversion des honnêtes gens augmente de jour en jour pour tout ce qui porte le nom de Tribut; & ce qu'on a tiré du centiéme Denier vient d'être employé à payer les deux Legions. Vous ne sauriez croire où monte la dépense des armées. J'y comprens la vôtre, car il paroît que Cassius n'est pas mal en munitions. Mais je brûle de m'entretenir bien-tôt avec vous de toutes ces affaires & d'un grand nombre d'autres. Pour ce qui regarde les enfans de votre sœur, je n'ai point attendu, mon cher Brutus, que vous prissiez la peine de m'écrire. Puisque la guerre doit traîner en longueur, les tems mêmes feront réserver toute cette affaire à vos

propres soins. Mais lorsque je doutois de la continuation de la guerre, j'ai plaidé au Sénat la cause de vos Neveux, avec une chaleur dont je me flatte que votre mere n'a pas manqué de vous informer par ses Lettres. Comptez qu'il n'y a point de cas où je ne sois dispofé, au hazard même de ma vie, à faire & à dire ce que je croirai utile à vos intérêts & conforme à vos inclinations. Le 26. de Juillet.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

(a) Dans une Lettre à Cassius : » Nous » souhaitons, dit-il, de vous voir en » Italie aussitôt qu'il sera possible, & » nous croirons la République sans » danger lorsque nous vous aurons » avec nous. Nous étions les Vainqueurs, si Lepidus n'avoit pas reçû » l'armée fugitive & désarmée d'Antoine. Aussi Antoine même ne fut-» il jamais si détesté dans Rome que » Lepidus l'est à présent. Le premier » a commencé la guerre au milieu » de la confusion, & celui-ci a choisi » indignement un tems de victoire » & de paix. Nous avons les Consuls » à lui opposer, & nous faisons beau-» coup de fond sur eux ; mais nous

(a) Ep. fam. 12. 10.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus, Q. Pedius.

» ne pouvons être ſans inquiétude
» pour le ſuccès des batailles, qui eſt
» toujours incertain. Perſuadez-vous
» donc que notre principale confian-
» ce eſt dans votre ſecours & dans ce-
» lui de Brutus, qu'on vous attend
» tous deux avec impatience, mais
» qu'on ſouhaite que Brutus ne differe
» pas un moment, &c.

Malgré tant de Lettres & d'inſtances, il ne paroît pas que Brutus & Caſſius euſſent la moindre inclination à paſſer en Italie. Il n'étoit pas facile à Caſſius, qui étoit le plus éloigné, de venir auſſi promptement qu'on le deſiroit, & cette raiſon ne permettoit pas de l'attendre auſſitôt que Brutus, qui s'étoit conſiderablement rapproché avant la bataille de Modene. Il avoit raſſemblé toutes ſes Legions ſur la Côte de la Mer, & s'étant poſté entre Apollonia & Dyrrachium, il avoit attendu l'événement de cette action, prêt à s'embarquer pour l'Italie ſi ſon ſecours y devenoit néceſſaire (*a*). Ciceron l'avoit loué de cette précaution. Mais croyant le danger paſſé après la

(*a*) Tuum conſilium vehementer laudo, quod non prius exercitum Apollonia Dyrrachioque moviſti, quam de Antonii fuga audiſti, Bruti eruptione, Populi Romani victoria. *Ad Brut.* 2.

An. de R. 710,
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

défaite d'Antoine, il avoit pris sa marche vers les extrêmités de la Grece & de la Macedoine, pour s'y opposer aux entreprises de Dolabella (a), & depuis qu'il s'étoit éloigné il paroissoit sourd à l'ordre du Sénat & à toutes les Lettres de Ciceron, qui l'appelloient continuellement en Italie. A la distance où il étoit de Rome, on ne sauroit pénétrer aisément les motifs de cette conduite. Il avoit meilleure opinion de Lepidus que le reste de son Parti. Attaché comme il étoit à tous ses sentimens, peut être affectoit-il de mépriser les défiances qu'on avoit de son beau-frere, qui étoient la principale raison qu'on avoit pour le rappeller. D'ailleurs on peut recueillir des Lettres de Ciceron, que tous les Amis qu'il avoit à Rome n'étoient pas de même avis sur son retour. Ils pouvoient soupçonner la fidélité de ses Troupes, & ne les pas croire assez fermes dans leur devoir, ou assez attachées à lui, pour les exposer en Italie contre les Vétérans, dont l'exemple & les invitations étoient capables de les enga-

(a) De Bruto autem nihil adhuc certi : quem ego, quemadmodum præcipis, privatis litteris ad bellum commune vocare non desino. *Ep. fam.* XI. 25. *It.* 26.

An.deR. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

ger à trahir leur Géneral. Mais quelque motif qu'on veuille leur attribuer, Decimus Brutus, qui jugeoit mieux qu'eux de la situation des affaires en Italie, avoit été constamment de l'avis de Ciceron. Il se voyoit lui-même environné de plusieurs armées de Vétérans, qui étoient mal disposés pour la liberté publique. Il connoissoit la perfidie de Lepidus, l'ambition du jeune Cesar, & l'irrésolution de Plancus son Collegue. Des raisons si fortes l'avoient engagé à presser Ciceron dans toutes ses Lettres d'exhorter son Parent à précipiter sa marche. Tout consideré, l'on peut se persuader raisonnablement que si Brutus & Cassius étoient passés en Italie, lorsque Ciceron avoit commencé à les en solliciter, c'est-à-dire, avant la défection de Plancus & la mort de Decimus, ils auroient sauvé la République de sa ruine.

Le besoin d'argent, dont Ciceron se plaignoit alors comme du plus grand embarras qu'on eût à Rome, est exprimé aussi avec beaucoup de force dans une de ses Lettres à Cornificius Proconsul d'Afrique, qui le pressoit de penser à l'entretien de ses Troupes. » Je ne vois, lui dit-il, au-

» cun moyen de fournir aux dépen- An. de R. 710.
» ses que vous avez faites, & que Cicer. 64.
» vous êtes obligé de faire encore Coss.
» pour les nécessités de la guerre. (*a*) C. Cæsar Octavianus.
» Le Sénat est sans Chef par la mort Q. Pedius.
» des deux Consuls, & le Trésor est
» épuisé. On s'efforce de recueillir de
» l'argent de tous côtés, pour satis-
» faire les Troupes qui ont mérité
» d'être payées fidellement ; mais je
» suis persuadé qu'on n'y parvien-
» dra point sans imposer un Tribut.
Cette imposition se faisoit par tête, suivant les forces de chaque Citoyen. On en avoit perdu l'usage depuis que Paul Emile ayant conquis la Macedoine avoit formé des fruits de sa victoire (*b*) un fond suffisant pour soulager desormais la Ville de ce fardeau. Les nécessités pressantes obligerent néanmoins de le renouveller. Mais en considerant aujourd'hui, sur le témoignage de Ciceron, l'aversion générale

(*a*) De sumptu quem te in rem militarem facere & fecisse dicis, nihil sane possum tibi opitulari, propterea quod & orbus Senatus, Consulibus amissis, & incredibiles angustiæ pecuniæ publicæ, &c. *Ep. fam.* 12. 30.

(*b*) At Perse Rege devicto Paullus cum Macedonicis opibus veterem atque hereditariam urbis nostræ paupertatem eo usque satiasset, ut illo tempore primum Populus Romanus Tributi præstandi onere se liberaret. *Val. Max.* 4. 3. *Plin. Hist. nat.* 33. 3.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

que les Citoyens avoient pour toutes ſortes de Tributs, on ne peut s'empêcher d'obſerver les funeſtes effets de la corruption des mœurs & de l'indolence, qui avoient infecté juſqu'aux plus honnêtes gens de Rome. Dans le danger extrême de la République, ils n'étoient pas moins choqués de la propoſition d'une taxe extraordinaire, & l'intérêt même de la liberté n'étoit pas capable de leur faire abandonner ſans regret la moindre partie de leur argent. L'effet de cette conduite fut tel qu'on devoit s'y attendre. En ruinant la cauſe publique par les fondemens, bien-tôt les Citoyens Romains virent non-ſeulement leur fortune, mais leur vie même expoſée à la diſcrétion de leurs Ennemis. On trouve dans les Harangues de Ciceron une remarque qui peut être appliquée aux circonſtances préſentes, & qu'elles ſervent à vérifier : » La République, dit-il (*a*), eſt toujours défenduë avec moins de vigueur qu'elle n'eſt attaquée. Si l'on en cherche la raiſon, c'eſt que les gens audacieux & corrompus, qui ſemblent

(*a*) Pro Sext. 47.

» portés à lui nuire par une aversion naturelle, n'ont besoin que d'un signe pour se mettre en mouvement; au lieu que je ne sais par quelle fatalité les honnêtes gens agissent presque toujours avec beaucoup de lenteur & de repugnance, & négligeant les désordres publics dans leur origine, attendent que la nécessité les force à prendre des mesures pour y remedier. Ainsi leurs irrésolutions & leurs délais sont la cause la plus ordinaire de leur ruine; & lorsqu'à la fin ils voudroient composer pour leur repos aux dépens même de leur honneur, ils perdent ordinairement l'un & l'autre.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Cette observation pourroit servir à justifier la conduite de Cassius, qui fut accusé de violence & de cruauté dans la méthode qu'il employa pour obliger les Villes de l'Asie à lui fournir de l'argent & les autres nécessités de la guerre. Il se trouvoit engagé dans une entreprise où il falloit vaincre ou périr, & ses Légions devoient être non-seulement entretenues, mais récompensées. Les revenus de l'Empire étoient épuisés. Les Con-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

tributions venoient lentement ; & les Puissances étrangeres, dans l'incertitude du succès de la guerre qui leur faisoit craindre d'offenser l'un ou l'autre Parti, cherchoient à demeurer neutres. Parmi tant d'obstacles, qui rendoient l'argent d'autant plus nécessaire qu'ils augmentoient la difficulté d'en trouver, la violence sembloit devenir légitime, la fin justifioit les moyens, & lorsqu'il s'agissoit du salut & de la liberté de l'Empire, il n'étoit pas tems de s'arrêter à de vains scrupules. Tel étoit le raisonnement de Cassius & le principe de sa conduite. Il rapportoit tout au succès de la Cause qu'il avoit à soutenir, & pour me servir des termes d'Appian (a), il étoit fixé sur son entreprise comme un Gladiateur sur son Adversaire.

Brutus, qui étoit d'un caractere plus doux & plus scrupuleux, s'en tenoit aux moyens ordinaires de lever des contributions. Son goût pour la Philosophie & pour les Belles Lettres lui ayant inspiré beaucoup d'affection pour les Villes de la Grece, au lieu d'en exiger de l'argent il prenoit plaisir dans tous les lieux de son passage à

(a) Appian. l. 4. 667.

voir

voir leurs jeux & leurs exercices, & à présider à leurs disputes Philosophiques. (a) On auroit pû s'imaginer qu'il voyageoit plûtôt par curiosité que pour faire les préparatifs d'une guerre sanglante. Aussi fut-il aisé, quand il eut rejoint Cassius, de distinguer la différence de leur conduite par celle de leur situation. Cassius, sans avoir reçu un sol de Rome, revenoit riche & bien fourni de toutes sortes de munitions; au lieu que Brutus, après avoir reçû plusieurs fois de Rome des remises considérables, se trouva pauvre & dans l'impuissance de se soutenir sans le secours de Cassius même (b), qui fut obligé de lui ceder le tiers de ce trésor qu'il avoit amassé malgré les clameurs de l'envie.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Tandis que Ciceron s'efforçoit glorieusement de soutenir la liberté expirante, Brutus, naturellement difficile à contenter & toujours porté à se plaindre, voyant les affaires tourner si mal en Italie, & jugeant des conseils par l'événement, parut disposé à jetter sur lui tout le blâme des disgraces communes. Il lui reprocha particulierement d'avoir inspiré au

(a) Ibid. (b) Plut. Vie de Brut.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

jeune Cesar, par cette profusion d'honneurs qu'il lui avoit fait décerner, une ambition incompatible avec la sûreté de la République, & de l'avoir armé d'un pouvoir qu'il employoit à l'oppression de la Patrie. Mais le dessein de Ciceron n'avoit jamais été de revêtir Octave d'un nouveau pouvoir. Il n'avoit pensé qu'à lui faciliter les moyens d'employer à la ruine d'Antoine, celui qu'il avoit acquis par ses propres forces ; en quoi il avoit réussi au-delà de son attente : & le reste auroit répondu de même à toutes ses esperances, s'il n'eût été traversé par des accidens qu'il n'avoit pû prévoir. Il paroît évidemment jusqu'ici qu'il avoit toujours eu quelque défiance de Cesar, & qu'au lieu de travailler à l'augmentation de son autorité, il avoit cherché continuellement le moyen de la contenir. La mort des deux Consuls avoit fait comme échaper de ses mains ce jeune ambitieux, en le rendant trop fort pour souffrir la moindre dépendance. Mais Brutus, dans l'éloignement où il étoit, ne pouvoit pas bien juger des vûës de Ciceron ni de sa conduite. Decimus, qui n'avoit pas quitté l'Italie, avoit connu si

parfaitement de quelle néceſſité il étoit d'accorder des honneurs à Ceſar *(a)*, qu'il ſemble faire entendre dans quelques-unes de ſes Lettres, que ceux qu'on lui avoit accordés ne ſuffiſoient pas.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Mais ſans s'arrêter au jugement de Brutus ni aux réflexions d'autrui, ſi l'on conſidere toute la conduite de Ciceron depuis la mort de Jules Ceſar juſqu'à la ſienne, on y trouvera autant d'uniformité que de grandeur & de nobleſſe. On n'y verra point qu'il ſe ſoit jamais écarté de ſon objet, qui fut conſtamment la liberté de ſa Patrie : au lieu que ſi l'on jette les yeux ſur celle de Brutus, on ne peut s'empêcher d'y découvrir beaucoup d'inégalités. Dans ſon exterieur il affectoit la rigueur ſtoïque & la ſévérité d'un vieux Romain. Cependant la tendreſſe de ſon naturel l'emportant quelquefois malgré lui, il trahiſſoit le fond de ſon cœur par des actions effeminées. Il avoit tué ſon Ami & ſon Bienfaiteur pour rendre la liberté à ſa Patrie. Il

(a) Mirabiliter, mi Brute, lætor, mea conſilia, meaſque ſententias à te probari, de Decemviris, de ornando adoleſcente. *Ep. fam.* XI. 14. *It.* 20.

An de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

déclaroit que pour la même Cause il n'auroit pas épargné la vie (*a*) de son Pere. Et malgré ces héroïques sentimens il ménagea celle du frere d'Antoine qui devoit être sacrifiée à la nécessité. Dolabella venoit de massacrer Trebonius. Antoine avoit approuvé ouvertement cette action. Et Brutus, par une vaine ostentation de clémence, refuse d'envoyer Caius au supplice, quoiqu'il ne pût lui accorder la vie sans mettre la sienne en danger. Lorsque Lepidus son beau-frere fut déclaré l'Ennemi Public, l'intérêt de ses neveux lui en fit témoigner un ressentiment ridicule, comme s'il n'eût pas été certain que les moyens ne lui manqueroient pas pour rétablir leur fortune, en supposant que la République se relevât de sa ruine ; ou que leur Pere prendroit lui-même ce soin dans l'autre supposition. Toutes ces foiblesses étoient-elles dignes de cet ancien Brutus, dont il descendoit par le sang, & qu'il se proposoit pour mo-

(*a*) Non concesserim quod in illo non tuli, sed ne Patri quidem meo, si reviviscat, ut patiente me plus legibus ac Senatu possit. *Ad Brut.* 16. Sed dominum, ne parentem quidem, majores nostri voluerunt esse. *Ibid.* 17.

dele ? Tandis qu'il blâmoit Ciceron de n'avoir pas gardé plus de mesures dans la dispensation des honneurs, il en prétendoit d'immenses pour lui-même. Après s'être saisi par sa seule autorité, du Commandement le plus extraordinaire qu'on eût jamais vû entre les mains d'un Citoyen, il se déclare ennemi de toutes les Commissions extraordires (a), dans quelques mains qu'elles fussent remises. Cette varieté dans sa conduite & dans son caractere porte à croire qu'il étoit plus souvent gouverné par l'orgueil & la fierté de son naturel, que par les principes constans de cette Philosophie à laquelle on croit communément qu'il étoit fort attaché.

An. de R. 71[illegible]. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Ciceron, malgré son humeur chagrine, ne se relâcha jamais dans la résolution de le soutenir par ses services. Aussi tôt qu'il eut découvert que l'intention de Cesar étoit de vanger la mort de son Oncle, il s'efforça de lui faire perdre ce terrible dessein ; & le fatiguant par ses Lettres, il ne cessa point de l'exhorter à se récon-

(a) Ego certe... cum ipsa re bellum geram, hoc est cum regno & imperiis extraordinariis & dominatione & potentia. *Ad Brut.* 17.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus Q. Pedius.

cilier avec Brutus, & à obſerver cette amniſtie dont le Senat avoit prétendu faire le fondement de la Paix publique. C'étoit ſans contredit le plus grand ſervice qu'il pût rendre à Brutus & à l'Etat. Atticus ne doutant point que Brutus n'en fut ſatisfait, lui communiqua ce que Ciceron lui avoit écrit ſur cette matiere; mais, loin de plaire à Brutus, cette nouvelle le choqua. Il prétendit qu'il y avoit de la baſſeſſe & de la honte à demander quelque choſe d'un enfant, ou à s'imaginer que la ſûreté de Brutus dépendît d'un autre que de lui-même. Il fit connoître ſes ſentimens à Ciceron & à Atticus dans des termes qui confirmerent l'opinion où Ciceron étoit depuis long-tems, & qu'il avoit déclarée plus d'une fois (*a*): » Que ſes Lettres étoient généralement dures, fieres & arrogantes, & » qu'il ne conſideroit, ni ce qu'il écri» voit, ni à qui il écrivoit. Mais les dernieres qui nous reſtent de leur commerce prouvent encore mieux la vérité de ces remarques, & nous mettront en état de porter un jugement plus ſûr de leurs principes & de leur

(*a*) Ad Brut. 6. 1. 3.

An.de R.710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus, Q. Pedius.

caractere. Ciceron voyant que sa politique excitoit souvent les plaintes de Brutus, lui rend compte de ses vûes depuis la mort de Jules Cesar, pour le forcer de reconnoître la justice & la nécessité de toutes ses démarches.

Ciceron à Brutus.

(*a*) Messala nous quitte pour se rendre auprès de vous. Connoissant la situation des affaires, & capable comme il est de vous l'expliquer avec autant de pénétration (*b*) que d'élégance, il le

(*a*) Ad Brut. 15.

(*b*) Publius Valerius Messala Corvinus, dont Ciceron nous fait ici une si belle peinture, étoit un des Hommes de son tems les plus illustres par la naissance & par les qualités personnelles. Il vécut long-tems depuis, avec l'estime & l'affection de tous les Partis, qui le regardoient comme le principal ornement de la Cour d'Auguste. Ayant pris les armes avec Brutus, il fut proscrit par le Triumvirat, mais la sentence de sa proscription fut presqu'aussi-tôt révoquée par un Edit spécial; ce qui ne l'empécha point de demeurer ferme dans son attachement à la Cause de la liberté, jusqu'à ce qu'il l'eût vûe expirer avec son Ami. Après la bataille de Philippes, les Troupes qui échapperent au carnage lui offrirent de se mettre sous sa conduite; mais prenant le parti d'accepter la paix, qui lui fut offerte par les Vainqueurs, il se rendit à Antoine avec qui il étoit lié particuliérement. Quelque tems après, Octave ayant été battu par Sextius Pompée sur la Côte de Sicile, & se voyant dans le dernier danger pour sa vie, se remit avec un seul domestique à la fidelité de Messala, qui loin de se vanger d'un homme qui avoit mis si récemment sa tête à prix, employa tous ses soins pour le conserver. Il continua d'être l'ami d'Antoine, jus-

An.deR.710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

sera plus exactement que vous ne devez l'esperer de moi dans une Lettre. Et pour vous dire tout ce que je pense de lui, *(a)* (car quoique son merite vous soit connu, je ne puis refuser mes louanges à tant d'excellentes qualités) j'aurois peine à nommer quelqu'un qui l'égale en probité, en constance, en zele pour la Patrie; de sorte que l'éloquence, dans laquelle vous sçavez qu'il excelle, merite à peine d'avoir part à son éloge, puisque dans

qu'à ce que le scandale de sa vie & ses bassesses auprès de Cléopatre lui firent embrasser les interêts d'Octave. Il fut déclaré Consul à la place d'Antoine, & l'Emploi qu'il eut à la bataille d'Actium marquoit la confiance du Vainqueur. Enfin il fut honoré du Triomphe pour avoir réduit à la soumission les Gaulois révoltés.

Tous les Historiens le representent comme un des plus grands Orateurs de Rome. Il avoit été disciple de Ciceron, & ses Partisans prétendoient que pour la douceur & l'exactitude il surpassoit son Maître. Son action étoit noble & pleine de dignité. A la perfection de l'Eloquence, il joignoit la connoissance de tous les autres Arts liberaux. Quoiqu'il fût l'admirateur de Socrates & des plus severes maximes de la Philosophie, il protegeoit les Poëtes & les beaux Esprits. Tibulle le suivit constamment dans toutes ses Expéditions, & l'a célebré dans ses Elegies. Horace, dans une de ses Odes, parle de rassembler les vins les plus exquis pour traiter un si illustre Convive. Cependant on rapporte de cet homme aimable & poli, qu'usé enfin par l'âge & les maladies, il perdit l'usage de ses sens & de sa mémoire, jusqu'à oublier son propre nom. *Appian. p.* 611. 736. *Tacit. Dial.* 18. *Quintil. X.* 1. *Tibull. Eleg.* 1.7. *Horat. Carm.* 3. 21. *Plin. Hist. nat.* 7. 24.

ce talent même, ce qu'il a de plus admirable eſt la prudence qui lui a fait choiſir avec tant de jugement & de goût la véritable maniere de parler en public. D'un autre côté ſon induſtrie & ſon application ſont ſi extraordinaires, qu'avec les plus merveilleuſes qualités on s'imagineroit qu'il ne doit preſque rien à la nature. Mais l'amitié que j'ai pour lui m'emporte trop loin. J'oublie que je parle à Brutus, qui ne connoît pas moins que moi ſa vertu, & ſes talens que je ne me laſſe point de louer. Si quelque choſe eſt capable d'adoucir le regret que j'ai de ſon départ, c'eſt qu'en ſe rendant auprès de vous, qui êtes aſſurément un autre moi-même, on doit compter tout à la fois qu'il remplit ſon devoir & qu'il a pris le véritable chemin de l'honneur. Mais c'eſt aſſez parler de lui.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Je ſuis revenu, après un aſſez long intervalle, à faire quelques réflexions ſur une de vos Lettres, dans laquelle vous louez ma conduite ſur pluſieurs points, mais vous me reprochez d'avoir fait une faute en diſtribuant les honneurs avec une eſpece de prodigalité. Vous me trouvez coupable ſur ce point. D'autres m'accuſent proba-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

blement d'avoir été trop ſevere à punir ; ou peut être me faites-vous également ces deux reproches. Si cela eſt, je ſuis bien aiſe de vous expliquer une fois mes idées & mes ſentimens ſur ces deux articles. Non que je cherche à placer ici une penſée de Solon, le plus admirable des ſept Sages & le ſeul digne du nom (a) de Légiſlateur, qui prétendoit que l'eſſence de l'adminiſtration publique conſiſtoit en deux points, les récompenſes & les punitions ; en quoi je voudrois néanmoins, comme dans tout le reſte, qu'on obſervât toujours un juſte temperamment. Mais mon deſſein n'eſt pas d'entrer ici dans la diſcuſſion d'un ſi grand ſujet. Je me borne à vous expoſer les raiſons qui ont ſervi de regle à mes avis, & de motif à mes ſuffrages depuis le commencement de la guerre.

Vous ne pouvez avoir oublié, mon cher Brutus, qu'après la mort de Jules Céſar, & vos mémorables Ides de Mars, je vous déclarai ce qui avoit manqué à votre entrepriſe, & quelle tempête je voyois prête à fondre ſur la République. Vous nous aviez délivré

(a) Le ſeul d'entr'eux qui ait écrit des Loix.

d'un grand mal, vous aviez lavé le Peuple Romain d'une honteuse tache, vous vous étiez acquis une gloire divine; cependant tous les attributs du pouvoir Royal tomboient entre les mains de Lepidus & d'Antoine, l'un inconstant, l'autre vicieux, tous deux ennemis de la paix & du repos public. Tandis que ces deux hommes s'attachoient à susciter de nouveaux troubles, nous étions sans gardes pour arrêter leurs entreprises, quoique toute la Ville fît éclater unanimement son zele pour l'interêt de la liberté. On me croyoit alors trop violent; & plus sage que moi peut-être, vous quittâtes Rome que vous veniez de délivrer, & vous refusâtes le secours de l'Italie entiere qui vous offroit de s'armer pour votre cause. Quand je vis la Ville entre les mains d'une trouppe de Traîtres, la Ville opprimée par les armes d'Antoine, & si peu de sureté dans ses murs que vous n'y aviez pû demeurer avec Cassius, je crus qu'il étoit tems pour moi d'en sortir aussi, ne fut-ce que pour m'épargner un si triste spectacle. Cependant toujours semblable à moi-même, toujours possedé de mon amour pour la Patrie, je ne pus soute-

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Otavianus.
Q. Pedius.

nir la penſée de l'abandonner dans cette ſituation. Au milieu du voyage que j'avois entrepris dans la Grece, en pleine ſaiſon des vents Eteſiens, un vent du Midi, celui auquel je devois le moins m'attendre, m'ayant repouſſé vers l'Italie, comme s'il eut voulu me détourner de ma réſolution, je vous trouvai à Velie, & votre rencontre ne me cauſa pas peu d'inquiétude; car vous vous retiriez, Brutus, vous vous retiriez, vous dis-je, puiſque vos Stoïciens ne veulent point que leur Sage puiſſe fuir. Auſſi-tôt que je fus retourné à Rome, je m'expoſai à la fureur & à la malignité d'Antoine, & lorſque je l'eus bien irrité contre moi je commençai à prendre d'autres meſures, dans le goût de celles des Brutus, car les meſures de cette ſorte ont toujours été propres à votre ſang pour aſſurer la liberté publique. Je paſſe ſur mille circonſtances qui n'ont de rapport qu'à moi, & j'obſerve ſeulement que le jeune Céſar, à qui, ſi nous voulons être ſinceres, nous devons le bonheur de vivre encore, n'a rien fait d'utile que par mes conſeils. Je ne lui ai fait décerner, mon cher Brutus, que les honneurs qui lui étoient dûs,

des honneurs néceſſaires ; car lorſque nous avons commencé à recouvrer une ombre de liberté , c'eſt-à-dire avant que la vertu de Decimus Brutus eut déployé toute ſa force , & lorſque nous étions ſans autre défenſeur que cet enfant qui nous délivra heureuſement d'Antoine , quels honneurs en effet ne meritoit-il pas? Cependant les honneurs qu'il reçut alors de moi n'étoient encore que des éloges,& des éloges fort moderés. A la vérité je lui fis accorder le commandement par un Décret ; mais ſi cette faveur étoit fort honorable pour ſon âge , il faut ſonger qu'elle ne pouvoit être refuſée à celui qui ſe trouvoit à la tête d'une puiſſante Armée. A quoi cette Armée pouvoit-elle être utile ſi elle étoit demeurée ſans Commandant ? Philippes propoſa de lui élever une Statue ; Servius qu'il pût obtenir les dignités publiques avant le tems fixé par les Loix ; Servilius que ce tems fût encore abregé ; on craignoit de ne pas faire aſſez. Mais je ne ſçais pourquoi l'on a toujours plus de liberalité dans la crainte que de reconnoiſſance après le ſuccès. Lorſque Decimus Brutus fut délivré du ſiege, jour heureux pour les Ro-

An.de R.710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

mains, qui étoit en même-tems celui de ſa naiſſance : je fis ordonner par un Décret que ce grand jour ſeroit marqué de ſon nom dans le Calendrier ; en quoi je ne fis que ſuivre l'exemple de nos Ancêtres qui ont rendu le même honneur à une femme, à Latentia, dont nos Prêtres célebrent religieuſement la Fête au mois de Février. En accordant cette diſtinction à Decimus, mon deſſein étoit d'éterniſer le ſouvenir d'une victoire inſigne. Mais je ne m'apperçus que trop le même jour, qu'il y avoit plus de mauvaiſe volonté que de gratitude dans une partie du Sénat. Le même jour, puiſque vous m'obligez de rappeller toutes ces circonſtances, je fis décerner auſſi des honneurs à la mémoire de Panſa, d'Hirtius & d'Aquila ; mais qui peut m'en faire un reproche, ſi ce n'eſt ceux qui ſe croient à la fin du danger quand ils ſont revenus des premiers mouvemens de la crainte ? Outre le ſentiment d'une juſte reconnoiſſance, j'avois un autre motif qui ne regardoit pas moins que la poſterité ; je voulois laiſſer un monument éternel de la haine publique pour nos plus cruels Ennemis. Ici, je m'imagine

aisément ce qui peut vous avoir déplû ; car vos amis de Rome, qui sont des Citoyens excellens, mais sans experience dans les affaires publiques, n'en ont pas été plus satisfaits que vous ; c'est que j'aie fait décerner une Ovation à César. Quoique j'aie pû me tromper, car je ne ressemble point à ceux qui n'approuvent que ce qui vient d'eux-mêmes, je vous confesse que dans tout le cours de la guerre j'ai crû n'avoir rien fait avec plus de prudence. Il n'est point à propos que je m'explique davantage, de peur qu'on ne m'accuse d'avoir accordé beaucoup plus à la politique qu'à la reconnoissance. C'est même en dire trop. Passons là-dessus. J'ai décerné des honneurs à Decimus Brutus. J'en ai décerné à Plancus. Il n'y a que les grandes ames qui soient sensibles à la gloire ; mais le Senat est fort sage aussi d'employer toutes sortes de moyens honnêtes pour engager tout le monde au service de la République. Je suis blâmé dans le cas de Lepidus, à qui j'ai fait élever une Statue que j'ai fait ensuite renverser. Mes premieres vûes n'étoient pas obscures. J'esperois que cet honneur le feroit renoncer à des projets

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

An.deR.710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

déſeſperés. Mais ſa folie & ſa legereté l'ont emporté ſur ma prudence. Cependant comptez que je n'ai pas fait tant de mal en lui élevant une Statue que de bien en la faiſant abbattre. J'en ai dit aſſez ſur les honneurs. Venons à l'article des punitions. J'ai ſouvent obſervé dans vos Lettres que votre paſſion eſt de vous faire une réputation de clémence par la maniere dont vous traitez les Vaincus. La ſageſſe préſide ſans doute à toutes vos actions. Mais quoiqu'on puiſſe quelquefois laiſſer le crime ſans punition, ce qui s'appelle pardonner, je ſuis perſuadé que dans la guerre préſentecette conduite eſt pernicieuſe. De toutes les guerres civiles dont je puis me rappeller le ſouvenir, il n'y en a pas une, où de quelque côté que la fortune ſe déclarât, l'on ne pût eſperer qu'il reſteroit quelque forme de République. Dans celle-ci, je ne repondrois pas quelle forme la République pourra conſerver ſi nous ſommes Vainqueurs; mais ſi nous avons le malheur d'être vaincus, il eſt certain qu'il n'y a plus de République à eſperer. On a donc pû trouver de la rigueur dans mes avis contre Antoine & contre Lepidus; mais l'eſprit de vangeance

ne s'y eſt pas mêlé. Je n'ai pas eu d'autre vûë que de détourner les mauvais Citoyens de faire la guerre à la Patrie, & d'arrêter à l'avenir cette témérité par un grand exemple. Dailleurs ces avis ne m'étoient pas plus propres qu'à tout le corps du Sénat. Il ſemble, je l'avoüe, qu'il y ait quelque cruauté à faire paſſer la punition juſques ſur des enfans, qui n'ont rien fait pour la mériter : mais qu'on me nomme un Etat où cet uſage ne ſoit point anciennement établi. Les enfans de Themiſtocles furent réduits à la derniere pauvreté. Et puiſqu'on impoſe ce châtiment à des Citoyens condamnés pour des crimes publics, pourquoi traiterions-nous nos Ennemis avec plus d'indulgence ? Mais de quel front ſe plaindroient-ils de moi, eux qui, s'ils avoient vaincu, doivent confeſſer qu'ils m'auroient bien moins épargné ? Tels ont été les motifs de tous les avis que j'ai portés au Senat ſur les récompenſes & les punitions. A l'égard des autres points, vous n'avez point ignoré mes ſentimens & mes déciſions. Il ſeroit inutile ici de les rappeller. Mais ce qui me reſte à vous dire, mon cher Brutus, eſt d'une néceſſité indiſpenſa-

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

ble ; c'eſt que vous devez vous hâter de paſſer en Italie avec votre armée. Vous ne ſauriez croire avec quelle impatience on vous attend. Vous verrez courir tout le monde à vous, auſſitôt que vous paroîtrez. Si l'avantage de la guerre eſt pour nous, comme il ſeroit déja ſi Lepidus n'avoit pas interrompu nos ſuccès & ne s'obſtinoit point à vouloir périr avec ſes Amis, on aura beſoin de votre autorité pour rétablir l'ordre dans la Ville. S'il reſte quelque difficulté à vaincre & quelque combat à livrer, tout notre eſpoir eſt dans votre autorité & dans la force de vos Troupes. Mais hâtez-vous au nom des Dieux, car vous connoiſſez le merite de la diligence & le prix des occaſions. Vous apprendrez bientôt par les Lettres de votre mere & de votre ſœur avec combien de zele je vais embraſſer l'interêt de vos neveux. J'ai plus d'égard ici à vos deſirs, auxquels il me ſera toujours fort doux de me conformer, qu'à l'honneur de ma conſtance, du moins dans l'opinion de certaines gens ; mais il n'y a rien en quoi j'aie plus à cœur d'être conſtant & de le paroître, que dans l'amitié que j'ai pour vous.

An. de R. 710, Cicer. 64. Coss. C. César Octavianus. Q. Pedius.

Brutus à Ciceron.

(*a*) Atticus m'a communiqué une partie de votre Lettre à Octave. Votre inquiétude & votre zele pour ma sureté, ne m'ont pas causé une joie nouvelle, car non-seulement il est familier pour moi, mais je me suis fait comme une habitude d'entendre tous les jours que vous avez fait ou dit quelque chose avec votre fidélité ordinaire, pour le soutien de mon honneur & de ma dignité; cependant la même partie de votre Lettre m'a causé le plus sensible déplaisir que je puisse recevoir. Vous lui faites un compliment si flatteur sur les services qu'il a rendus à la République, & les termes que vous employez sont si humbles & si supplians, que.... dois-je le dire? ..... que j'ai honte du misérable état où nous sommes réduits. Cependant, il faut le dire aussi, vous recommandez ma sureté. Mais quelle mort ne lui seroit pas préférable à ce prix? N'est-ce pas déclarer que notre esclavage n'est pas fini, & que nous n'avons fait que changer de Maître? Rappellez vos expressions, & desavouez,

(*a*) Brut. 16.

An. de R. 710. Cicer. 64. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

ſi vous l'oſez, que ce ſoit la priere d'un Eſclave à ſon Roi. On attend de lui une choſe, lui dites-vous; on lui demande de laiſſer vivre en ſureté les Citoyens qui ont l'eſtime des honnêtes gens, & celle du Peuple Romain. Mais, quoi ? S'il refuſe cette faveur, faut-il que nous renoncions à la vie ? Croyez-moi, il vaut mieux y renoncer en effet que de la devoir à lui. Non, non, je ne puis croire les Dieux ſi ennemis du ſalut de Rome, qu'Octave doive être ſupplié pour le ſalut d'un Citoyen, & bien moins pour celui des Libérateurs du monde. J'employe volontiers ces magnifiques expreſſions. Elles me conviennent, à l'égard de ceux qui paroiſſent ignorer ce qu'ils doivent craindre pour les autres, ou ce qu'ils doivent demander à ceux de qui ils croyent dépendre. Quoi, Ciceron ! vous reconnoiſſez ce pouvoir dans Octave, & vous continuez d'être de ſes Amis ? Si vous êtes le mien, pouvez-vous ſouhaiter de me voir à Rome, lorſqu'il faut en obtenir la permiſſion d'un enfant ? Dequoi le remerciez-vous donc, ſi vous vous croyez forcé de lui demander qu'il nous permette de vivre ? Lui

faites-vous un mérite d'aimer mieux que nous lui ayions cette obligation qu'à Marc Antoine. C'est au successeur d'un Tyran, & non pas au destructeur de la Tyrannie, qu'on demande la vie pour ceux qui ont bien servi la République. Comptez, mon cher Ciceron, que c'est cette apparence de désespoir & de foiblesse, dont je ne vous fais pas d'ailleurs un crime plus grand qu'à tous les autres, qui a poussé le premier Cesar à l'ambition de régner, qui a fait naître après sa mort le même desir dans le cœur d'Antoine, qui éleve aujourd'hui cet enfant si haut que vous vous croyez obligé de lui adresser des prieres pour la conservation de gens tels que nous, & qui nous réduit enfin à n'attendre notre salut que de sa compassion. Si nous nous souvenions que nous sommes Romains, ces miserables n'auroient pas plus d'ardeur à se mettre en possession du pouvoir, que nous à les en éloigner; & le régne de Cesar n'inspireroit pas tant d'audace à Marc Antoine, que la fin de sa vie lui causeroit d'effroi. Vous, qui êtes Sénateur Consulaire, vous, qui nous avez vangés de tant de trahisons, dont je

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

crains bien que le châtiment n'ait servi qu'à retarder quelque tems notre ruine, comment pouvez-vous reflèchir à ce que vous avez fait, & donner votre approbation à ce qui se passe aujourd'hui ; ou le souffrir du moins avec tant de patience, qu'il semble en effet que vous l'approuviez ? Car enfin, quel sujet de haine avez-vous personnellement contre Antoine ? Je n'en connois point d'autre que l'audace de ses entreprises, que la nécessité où il a voulu nous mettre de tenir de lui notre salut, de lui devoir la vie, à lui qui nous doit la liberté ; en un mot que l'excès de pouvoir auquel il aspire. Vous avez crû qu'on ne pouvoit se dispenser de prendre les armes pour arrêter ses usurpations & s'opposer à sa Tyrannie ? Mais quel étoit votre dessein, en le prevenant ? Etoit-ce de favoriser l'ambition d'un autre qui voudroit former les mêmes prétentions, ou de rendre la République libre & indépendante ? Mais peut-être s'agissoit-il moins de la liberté dans notre querelle, que des conditions de notre esclavage. Alors pourquoi tant d'agitation ? Nous aurions eu dans Antoine, non-seulement un Maître

facile, si nous avions consenti à le recevoir, mais un Maître liberal qui nous auroit accordé autant de part que nous l'aurions voulu à ses bienfaits. Qu'auroit-il pû refuser à ceux dont il auroit vû que la patience eût été le plus ferme appui de son Gouvernement ? Mais nous n'avons rien connu d'assez précieux pour le mettre en balance avec notre foi & notre liberté. Cet enfant, que son nom de Cesar anime contre les Destructeurs de Cesar, à quel prix n'acheteroit-il pas notre secours pour le soutien du pouvoir auquel il s'est élevé ? Voulons-nous assurer notre vie, nous voir riches, nous entendre appeller Consulaires ? C'est avec lui qu'il faut trafiquer, si nous le pouvons sans infamie. Mais la mort de César devient donc inutile ; car pourquoi nous en être applaudis, si nous ne devions pas cesser d'être Esclaves ? Demeure qui voudra dans l'indifference. Pour moi je prie les Dieux & les Déesses de m'ôter plûtôt tout autre bien que la résolution où je suis de ne point accorder à l'héritier de l'homme que j'ai tué, ce que je n'ai point accordé à cet homme ; & je déclare que si mon Pere revenoit au monde je ne lui pardonnerois

An.de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar
Octavianus
Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

pas à lui-même, d'avoir plus d'autorité que le Sénat & les Loix.

Comment vous imaginez-vous, mon cher Ciceron, que la liberté puiſſe ſubſiſter à l'appui d'un homme contre la volonté duquel nous ne pouvons trouver place dans la Ville ? D'ailleurs, comment eſperez-vous d'obtenir ce que vous lui demandez ? Vous demandez qu'il nous accorde de la ſureté : Suffit-il donc pour notre ſureté, qu'on nous accorde la vie ? Eh ! comment pourrons-nous la recevoir, s'il faut commencer par le ſacrifice de notre liberté & de notre honneur ? Croyez-vous que de vivre à Rome, ce ſoit être en ſureté ? Ce n'eſt pas du lieu, c'eſt de la choſe que je veux être aſſuré. Pendant la vie de Céſar, je ne me ſuis pas crû en ſureté juſqu'au moment où j'ai formé ma fameuſe réſolution ; & je ne connois point dans l'univers de lieu que je puiſſe regarder comme un exil, auſſi long-tems que l'eſclavage & les affronts ſeront pour moi le plus terrible de tous les maux. Ne retombons-nous pas dans notre premiere confuſion, ſi celui qui a ſuccedé au nom du Tyran, contre l'uſage des Villes de la Grece, où les rejettons des Tyrans étoient

étoient punis avec eux, a le pouvoir de se faire supplier pour la sureté des Vangeurs de la Tyrannie? Puis-je désirer de revoir une Ville, puis-je même honorer du nom de Ville, une societé d'hommes qui a refusé d'accepter la liberté, lorsqu'elle lui étoit offerte, lorsqu'on la pressoit de la recevoir, & qui se laisse plus abbattre par la terreur du nom de son dernier Roi dans la personne d'un enfant, qu'elle ne se fie à elle-même pour sa propre défense, quoiqu'elle ait vû périr ce même Roi dans le centre de son pouvoir, & par la main d'un petit nombre de Citoyens vertueux.? Non, mon cher Ciceron, ne me recommandez plus à votre Cesar; & si vous me consultez, ne vous recommandez plus vous-même à lui: A l'âge où vous êtes, vous estimez trop quelques années qui vous restent à vivre, si pour vous les assurer vous croyez devoir supplier un enfant. Mais prenez garde, je vous en avertis, que ce que vous avez fait jusqu'à présent & ce que vous faites encore de plus glorieux contre Antoine, ne passe moins pour l'ouvrage de la vertu que pour l'effet de la crainte. Si vous avez tant d'inclination pour

An.deR.719.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Octave que vous vouliez lui être redevable de notre sureté, on ne croira point que vous ayez de l'aversion pour un Maître, on vous accusera d'en vouloir un qui soit votre Ami. J'approuve assurement les éloges que vous avez donnés jusqu'ici à ses actions. Elles méritent vos louanges, s'il n'a pas plûtôt pensé à l'établissement de son pouvoir qu'à s'opposer à celui d'autrui. Mais lorsque vous jugez non-seulement qu'il doit demeurer en possession de ce pouvoir, mais que vous devez y contribuer vous-même jusqu'à le supplier pour notre sureté, vous poussez trop loin la récompense. C'est lui attribuer ce que la République sembloit avoir acquis par son secours. Ne vous tombe-t-il donc pas dans l'esprit, que si Octave mérite quelques honneurs pour avoir balancé les avantages de la guerre contre Antoine, ceux qui ont extirpé la racine d'un mal dont tous les maux présens ne sont que les restes, ne peuvent être assez récompensés par le Peuple Romain? Quels biens, quels honneurs réunis suffiront jamais pour ses vrais Libérateurs? Mais voyez combien la crainte est toujours plus puissante que la reconnoissan-

ce. Antoine vit, Antoine a les armes en main ; toute l'attention se tourne sur son Vainqueur. Pour ce qui regarde Jules Cesar, j'ai fait tout ce que j'ai pû, & ce que j'ai crû devoir ; le passé ne peut recevoir de changement : mais Octave est-il donc un personnage si important que le Peuple Romain doive attendre ce qu'il lui plaira d'ordonner de notre sort ; ou méritons-nous si peu de considération que notre sureté doive dépendre d'un seul homme ? Puisse le Ciel m'ôter tout espoir de retourner à Rome, si je m'abbaisse jamais à d'indignes supplications, & si je ne fais rougir par mes reproches ceux qui seront capables de cette bassesse : ou du moins je m'éloignerai le plus qu'il me sera possible de ceux qui consentent à vivre Esclaves, je nommerai Rome tout lieu du monde où je vivrai libre, je vous regarderai d'un œil de pitié, vous, en qui l'âge, les honneurs, & l'exemple de la vertu d'autrui ne peuvent moderer une excessive passion pour la vie. Je m'estimerai heureux de cette seule pensée, que la vertu m'ait servi constamment de regle ; car je ne connois point de plus grand bonheur que le témoi-

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octávianus.
Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

gnage d'un cœur vertueux & content de sa liberté, qui s'éleve par ses propres forces au dessus de tous les événemens humains. Je ne cederai donc jamais à ceux qui sont capables de céder ; je ne me laisserai pas vaincre par ceux qui veulent être vaincus. J'essayerai tout, j'entreprendrai, je risquerai tout, je ne me rebuterai de rien pour délivrer ma Patrie de l'esclavage. Si la fortune m'accorde le succès que mes intentions méritent, notre joie sera commune. Si elle me les refuse, je me réjouirai seul : Car à quoi toutes les pensées & les actions de ma vie peuvent-elles être mieux employées qu'à défendre la liberté de mes Concitoyens ? Je vous conjure, mon cher Ciceron, de ne pas vous livrer à vos défiances. Je vous exhorte à ne vous pas décourager. En repoussant les maux présens, ayez toujours les yeux ouverts sur les maux futurs, de peur qu'ils ne se glissent avant que vous ayiez pû les découvrir. Considerez que la fermeté & le courage qui vous ont fait sauver la République lorsque vous étiez Consul, & qui n'ont pas été moins utiles à sa défense depuis que vous êtes Consulaire, ne sont rien sans l'égalité & la constance,

La vertu éprouvée est plus difficile à soutenir que celle qui ne l'est pas. Les services qu'on attend d'elle sont autant de dettes ; & si elle répond mal à l'opinion qu'on s'en est formée, on s'en plaint avec autant de ressentiment que si l'on avoit été trompé. Quoiqu'il soit louable & glorieux pour Ciceron de s'opposer aux entreprises d'Antoine, on n'y trouve rien de surprenant, parce qu'un Consul tel que lui n'annonçoit pas moins qu'un tel Consulaire : mais si le même Ciceron ne soutenoit point à l'égard des autres toute la résolution & la grandeur d'ame qu'il a fait éclater contre Antoine, non-seulement il perdroit pour l'avenir toutes ses prétentions à la gloire, mais il se verroit dépouillé de sa gloire passée : car il n'y a de veritable grandeur que celle qui coule du jugement comme de sa source ; & soit que l'on considere vos talens naturels, ou vos anciennes actions, ou les desirs & l'attente du Peuple Romain, personne n'est plus obligé que vous d'aimer la République & de prendre la défense de la liberté. Je conclus qu'il ne faut pas se réduire à supplier Octave de nous accorder de la sureté. Excitez

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. César Octavianus. Q. Pedius.

au contraire tout votre courage, & ne doutez pas que cette Ville, où vous faites depuis long-tems un si grand rolle, ne soit libre & florissante aussi long-tems que le Peuple aura des Guides & des Chefs pour résister aux desseins des Traîtres.

Si l'on compare ces deux Lettres, on remarquera dans celle de Ciceron une vûe profonde & un solide jugement des affaires, temperés par tous les égards de la politesse & de l'amitié, avec une crainte continuelle d'offenser, dans les choses mêmes qu'il étoit obligé de blâmer. Dans la Lettre de Brutus on voit une sombre & grossiere arrogance, qui prétend à des honneurs infinis, sans vouloir les partager avec personne, qui entreprend de faire (a) des reproches & de donner

(a) On trouve dans la Lettre de Brutus à Atticus un passage qui justifieroit ses plaintes contre Ciceron si le fait qu'il y rapporte étoit bien averé. Il accuse Ciceron d'avoir reproché à Casca le meurtre de César, & de lui avoir donné le nom d'assassin. ,, Je ne ,, puis m'empêcher de vous ,, dire, ajoute-t-il, que l'am- ,, bition & la licence de ,, l'Enfant est plutôt excitée ,, que reprimée par Cice- ,, ron, qui a tant d'indul- ,, gence pour lui qu'il la ,, porte jusqu'à maltraiter ,, Casca. Mais ses injures ,, retombent doublement ,, sur lui-même, puisqu'il ,, a fait mourir plus d'un ,, Citoyen, & qu'il doit se ,, reconnoître assassin a- ,, vant que de pouvoir fai- ,, re ce reproche à Casca.

des leçons à un homme auſſi ſuperieur à lui par ſa ſageſſe que par le nombre des années, & qui ſans aucun égard pour les tems & les circonſtances, fonde toutes ces prétentions ſur le principe romaneſque des Stoïciens, que le Sage ſe ſuffit à lui-même. Il s'y trouve à la vérité des ſentimens fort nobles & des maximes dignes de l'ancienne Rome, que Ciceron auroit recommandées comme lui dans des conjonctures où l'application en eut été plus juſte. Mais une ſituation ſi critique demandoit néceſſairement d'autres principes, & l'affectation de Brutus à ſe

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

(*Ep. ad Brut.* 17.) Manuce avoue qu'il ne peut comprendre que Ciceron ait donné le nom de meurtrier à Caſca, quoique les termes de Brutus ſoient ſi clairs qu'on n'en peut recueillir autre choſe. Mais le fait eſt impoſſible en lui-même. Il ne peut abſolument s'accorder avec la conduite & les diſcours de Ciceron depuis la mort de Céſar. Et pour ce qui regarde particulierement Caſca, on doit ſe ſouvenir d'avoir vû que Ciceron refuſa d'entrer dans la moindre liaiſon avec Octave, s'il ne commençoit par trouver bon que Caſca prît tranquillement poſſeſſion du Tribunat. Il paroît donc certain que Brutus avoit été mal informé, ou qu'il avoit tiré une conſéquence injuſte de quelques diſcours dont on alteroit le ſens. Peut-être Ciceron avoit-il averti Caſca de ménager plus qu'il ne faiſoit Octave, de peur qu'avec le pouvoir qu'Octave avoit de nuire, il ne le traitât tôt ou tard comme un aſſaſſin. Brutus, ardent comme il étoit, avoit pû prendre quelque expreſſion de cette nature pour une condamnation directe de l'action de Caſca. Mais il eſt certain que toute autre interprétation ne s'accorde ni avec la vie de Ciceron ni avec ſa mort.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

renfermer alors dans les ſiens, étoit d'autant moins excuſable qu'il n'avoit pas toujours eu tant d'exactitude à les ſuivre, & qu'il lui arrivoit aſſez ſouvent d'oublier le Stoïſme & le Roman.

Octave n'eut pas plutôt reglé les affaires de la Ville & forcé le Sénat à la ſoumiſſion, qu'il retourna vers la Gaule pour joindre Antoine & Lepidus. Ils avoient déja repaſſé les Alpes avec leurs Armées, dans la ſeule vûe de ſe procurer avec lui une conférence, dont ils étoient convenus tous trois pour regler les conditions d'une triple ligue & pour diviſer entr'eux le pouvoir & les Provinces de l'Empire. Ils ſe haïſſoient mutuellement, ils avoient les mêmes prétentions à l'Empire; chacun d'eux déſiroit pour ſoi-même ce qu'il ne pouvoit obtenir que par la ruine des deux autres. Leur conference ne devoit pas ſervir par conſéquent à jetter entr'eux les fondemens d'une amitié ſincere & durable, c'étoit une choſe impoſſible; mais elle pouvoit ſuſpendre leurs reſſentimens particuliers, & leur faire unir leurs forces pour opprimer leurs Ennemis communs, qui étoient tous les Partiſans de la Répu-

blique & de la liberté ; union nécessaire à leurs vûes, & sans laquelle il n'y avoit rien à esperer pour leur ambition.

An.de R.710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar.
Octavianus.
Q. Pedius.

Le lieu qu'ils choisirent pour leur entrevûe fut une petite Isle à deux milles de Boulogne, formée par le *Rhenus* qui coule aux environs de cette Ville. Ils s'y rencontrerent avec toutes les précautions qui convenoient à leur caractere, troublés par leurs jalousies & leurs soupçons, accompagnés de leurs meilleures Troupes, c'est-à-dire, chacun de cinq Légions qui avoient leur Camp séparé, à la vûe de l'Isle. Lepidus y entra le premier, comme l'ami commun des deux autres, pour reconnoître la Place & s'assurer qu'il n'y avoit rien à craindre de la trahison. Lorsqu'il eut donné le signal dont on étoit convenu, Antoine & Octave s'avancerent des deux côtés de la riviere, & passerent dans l'Isle sur des ponts, où ils laisserent chacun de leur côté une garde de trois cens hommes. Au lieu de s'embrasser en s'abordant, leur premier soin fut d'observer s'ils n'avoient rien à rédouter l'un de l'autre, & de visiter même leurs habits, dans la crainte qu'il ne s'y trouvât quelque

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

poignard ou quelque autre arme cachée. Après cette céremonie, Octave prit sa place entre les deux autres, c'est-à-dire, la plus honorable, parce qu'il étoit revêtu de la dignité Consulaire.

Ils passerent trois jours dans cette situation, occupés à former le plan de leur ligue. Le fond des articles fut qu'ils posséderoient tous trois pendant cinq ans le pouvoir suprême, avec le titre de Triumvirs, pour fixer solidement l'Etat de la République; que dans toutes les affaires ils agiroient conjointement; qu'ils ne consulteroient que leur inclination & leur volonté dans la nomination des Magistrats de Rome & des Gouverneurs de Provinces; qu'Octave gouverneroit particulierement l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne, & les autres Isles de la Méditerranée; que Lepidus auroit l'Espagne avec la Gaule Narbonoise; Antoine les deux autres Gaules de l'un & de l'autre côté des Alpes: & pour mettre de l'égalité dans leurs titres, ils convinrent qu'Octave résigneroit le Consulat à Ventidius pour le reste de l'année; qu'Antoine & Octave soutiendroient la guerre contre Caf-

ſius & Brutus, chacun à la tête de vingt Légions; que Lepidus avec trois Légions ſe chargeroit de la garde de Rome, & qu'à la fin de la guerre ils diſtribueroient à leurs Soldats pour récompenſe de leurs ſervices le Territoire de dix-huit Villes, les plus riches de l'Italie, qui ſeroit ôté pour toujours aux anciens poſſeſſeurs. Ces conditions furent publiées dans les trois Armées & reçûes avec des acclamations de joye, & des félicitations mutuelles ſur l'heureuſe union de leurs Chefs. Les Soldats demanderent qu'elles fuſſent confirmées par un Mariage entre Octave & Claudia, fille de Fulvia femme d'Antoine & de P. Clodius ſon premier mari.

An.de R.710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

Le dernier article de cette fameuſe Conference fut une liſte de Proſcription, dans laquelle ils étoient réſolus d'envelopper tous leurs Ennemis. Les anciens Ecrivains nous apprennent qu'ils n'eurent pas peu d'embarras à s'accorder ſur ce terrible article, & qu'il fit naître entr'eux des conteſtations fort animées. Enfin le moyen qu'ils trouverent pour s'accorder, fut de ſacrifier, chacun à ſon tour, quelqu'un de leurs meilleurs amis à la

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

vengeance & au reſſentiment de leurs Collegues. On prétend que la liſte comprenoit trois cens Sénateurs & deux mille Chevaliers, tous condamnés à mourir pour la Cauſe de la liberté. La publication de la liſte générale fut remiſe à leur arrivée à Rome ; mais ils en excepterent un petit nombre de ceux qu'ils avoient le plus d'interêt à ne pas laiſſer vivre, les Chefs du Parti Républiquain, au nombre de dix-ſept, dont Ciceron étoit le principal. Leur réſolution étant de s'en défaire immédiatement, ils firent partir auſſi-tôt des Emiſſaires pour les ſurprendre & les maſſacrer avant qu'ils euſſent la moindre défiance du péril qui les ménaçoit. Il y en eut d'abord quatre de pris & de tués, aux yeux de leurs meilleurs amis. Les ſatellites du Triumvirat allerent à la chaſſe des autres dans les Maiſons particulieres & dans les Temples, ce qui répandit autant de terreur & de conſternation dans la Ville que ſi elle eût été priſe par l'Ennemi. Le Conſul Pedius fut obligé de courir dans les rues pendant toute la nuit pour calmer les allarmes du Peuple, & dès que le jour parut il publia le nom des dix-ſept victimes

qu'on cherchoit, en promettant une entiere fureté à tout le refte des Citoyens : mais il fut lui-même fi faifi d'horreur, & fi fatigué de l'ouvrage de cette nuit, (a) qu'il mourut le jour fuivant.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

Comme il ne refte aucune Lettre de Ciceron qui réponde à ce tems, on ne peut favoir de lui-même quels furent fes fentimens en apprenant l'entrevûe des trois Chefs, ni quelles mefures elle l'obligea de prendre pour fa fureté. Après avoir déclaré tant de fois qu'il n'efperoit aucune grace d'Antoine & de Lepidus, s'ils devenoient les plus forts, il ne pouvoit douter que la conférence ne lui fût fatale, fi elle s'étoit terminée à leur fatisfaction. Quelque raifon qu'il eut de craindre, il eft certain qu'il dépendoit encore de lui de fe mettre à couvert, en fe rendant auprès de Brutus dans la Macedoine. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'il crut ce remede pire que tous les maux qu'il avoit à redouter, & qu'à l'âge où il étoit, il fe fentit tant d'horreur pour le renouvellement de la guerre civile, & fi peu d'eftime

(a) App. l. 4. init. Dio, 326. Vell. Pat. 2. 95. Plut. Vie d'Antoine & de Ciceron.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

pour le petit nombre d'années qui lui restoient à vivre, » qu'il aima mieux » mourir, (*a*) comme il l'avoit souvent » déclaré, que de chercher sa sureté » dans un Camp. Il avoit d'autant plus d'indifférence pour son propre sort, que dans les circonstances présentes sa tendresse n'étoit point allarmée pour son fils qui étoit toujours avec Brutus.

Les anciens Historiens s'efforcent de nous persuader qu'Octave n'abandonna Ciceron à la vangeance de ses Collegues qu'après avoir résisté à leurs sollicitations pendant deux jours. Mais ces témoignages de regret étoient affectés, & ne peuvent passer que pour un rolle étudié, dans la seule vûë de donner une couleur moins odieuse à sa perfidie. La mort de Ciceron étoit l'effet naturel de l'union des Triumvirs. C'étoit un sacrifice qu'ils devoient juger tous trois également nécessaire à leurs intérêts. Ceux qui s'étoient assemblés pour détruire la liberté, avoient

(*a*) Reipublicæ vicem doleo quæ immortalis esse debet; mihi quidem quantulum reliqui est? *Ad Brut.* X. Iter ergo in castra? Millies mori melius, huic præsertim ætati. *Ad Att.* 14. 22. Sed abesse hanc ætatem longe à sepulchto negant opportere. *Ibid.* 16. 7.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

apporté ſans doute à leur conference la réſolution déterminée d'en détruire le ſoutien ; car une autorité telle qu'ils la voyoient à Ciceron, ne pouvoit être ſupportée dans un Ennemi, & l'experience leur avoit aſſez appris qu'il n'étoit pas capable de ſe réconcilier avec les Oppreſſeurs de la Patrie & de laliberté. Octave ſigna donc ſa mort auſſi volontiers que les deux autres, & (*a*) lorſqu'il eut ſurmonté cette prétenduë répugnance, il devint plus ardent & plus cruel que ſes Collegues à preſſer la preſcription (*b*). Dans ce tems d'horreur, dit Velleius : » Rien n'eſt ſi » honteux que de voir Octave forcé » de proſcrire quelqu'un, & ſur-tout » de proſcrire Ciceron. Mais Velleius ſuppoſe une violence dont il n'apporte point de preuve (*c*). A la vérité, pour ſauver l'honneur d'Octave & le faire conſentir à la mort de Ciceron, Lepidus lui abandonna Paullus, ſon propre frere, & Marc Antoine ne fit pas ſcrupule de ſacrifier auſſi Lucius

(*a*) Plut. Vie de Cicer. Vell. Pat. 2. 66.

(*b*) Reſtitit aliquandiu Collegis, ne qua fieret proſcriptio, ſed inceptam utroque acerbius exercuit, &c. *Suet. Auguſt.* 27.

(*c*) Nihil tam indignum illo tempore fuit, quam quod aut Cæſar aliquem proſcribere coactus eſt, aut ab illo Cicero proſcriptus eſt. *Vell. Pat.* 2. 66.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Cesar, son Oncle : c'est-à-dire, qu'ils furent mis tous deux dans la Liste ; mais loin de perdre la vie, ils furent tous deux garantis de toutes sortes d'insultes par la puissante protection de leurs Parens *(a)*.

Si l'on s'arrête un moment à considerer en général la conduite des Triumvirs, on sera surpris de voir Antoine réveillé tout d'un coup dans le sein de la débauche par la mort de Jules Cesar, passer de la plus lâche soumission à des vûës d'indépendance qu'il poursuit avec une adresse & une vigueur admirable, & sans être rebuté du nombre & de la grandeur des obstacles parvenir enfin au pouvoir absolu qu'il s'étoit proposé. Lepidus fut le principal instrument qu'il employa. Il s'en étoit d'abord servi fort heureusement à Rome ; mais lorsqu'il s'étoit crû assez fort pour soutenir seul ses prétentions, il l'avoit engagé à passer de l'autre côté des Alpes avec son armée, dans la vûë de s'en faire une ressource s'il lui arrivoit quelque disgrace en Italie. Ce systême étoit si adroit, que s'il eût emporté Modene, il se seroit rendu infailliblement seul

(a) Appian. l. 4. 610. Dio, 47. 330.

maître de Rome ; au lieu qu'ayant été vaincu, il se trouvoit forcé de recevoir deux associés à l'Empire, mais dont il étoit sûr du moins que l'un se gouverneroit toujours par ses inspirations.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

Octave ne s'étoit pas conduit avec moins de prudence & de vigueur. Il avoit de grandes qualités ; l'esprit admirable, avec une facilité à dissimuler, qui pouvoit tout persuader à l'avantage de ses inclinations. N'ayant pû se promettre, à son âge & sans autorité, de succeder immédiatement au pouvoir de son Oncle, il n'avoit pensé qu'à tenir la place vacante jusqu'à ce qu'il fût en état de s'en saisir. Dans cette vûë, il avoit joué gravement le rolle de Républiquain. Il s'étoit livré à Ciceron, il s'étoit conduit par ses conseils, autant du moins qu'ils s'étoient accordés avec son intérêt, c'est-à-dire, pour abbaisser Antoine qui étoit son plus dangereux Rival, & pour le chasser de l'Italie. Alors il s'étoit arrêté, & considerant le point de sa situation il s'agitoit pour prendre de nouvelles mesures ; lorsque se trouvant maître des affaires domestiques par la mort imprévûë des deux Con-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

ſuls, & voyant d'un autre côté reprendre de nouvelles forces à Marc Antoine par le ſecours de Lepidus, il conçut que ce qu'il avoit de plus ſolide à prétendre dans cette conjoncture étoit une part à l'Empire, en attendant qu'il fut aſſez fort pour ſe délivrer de ſes Rivaux. Ainſi la même Politique qui l'avoit engagé dans les intérêts de la Patrie pour détruire Antoine, le lia avec Antoine pour opprimer la République, ſans autre raiſon que celle de ſon intérêt propre, qui lui faiſoit ſaiſir les meilleurs moyens d'avancer ſon pouvoir.

Lepidus étoit la dupe de l'un & de l'autre. Vain, foible, inconſtant, peu capable de l'Empire, auquel ſon ambition le faiſoit aſpirer, abuſant des plus glorieuſes occaſions de ſervir ſa Patrie, pour la ruiner & pour ſe perdre lui-même. Sa femme étoit ſœur de M. Brutus, & ſon véritable intérêt auroit dû l'attacher à cette alliance. S'il eut ſuivi les conſeils de Laterenſis, qui l'avoit ſollicité ſi inſtamment de s'unir à Plancus & à Decimus Brutus pour achever la ruine d'Antoine & rétablir la liberté, le mérite d'un ſi grand ſer-

vice joint à la dignité de ſa naiſſance & de ſa fortune, l'auroit rendu néceſſairement le premier Citoyen d'une République libre. Mais ſa foibleſſe le priva de cette gloire. Il ſe flatta que le premier rang du pouvoir, qu'il regardoit alors comme ſon partage, lui aſſureroit auſſi la principale portion de l'Empire, ſans conſiderer que la ſolidité du pouvoir militaire dépend de l'habileté & de la réputation de celui qui le poſſede. La ſupériorité que ſes Collegues avoient ſur lui dans ce genre les rendoit ſurs de l'éclipſer, & ſurs même de le détruire, lorſqu'ils s'y croiroient obligés par leur propre intérêt. Et tel fut effectivement ſon ſort lorſque Ceſar le força de lui demander la vie à génoux, quoiqu'il fut actuellement à la tête de vingt Légions, & qu'il le dépoſa d'une dignité qu'il n'étoit pas capable de ſoutenir (*a*).

An de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

Ciceron étoit avec ſon frere & ſon neveu dans ſa Maiſon de Tuſculum, lorſqu'il reçut les premieres nouvelles de la proſcription, & du malheur qu'il avoit d'y être compris. Le deſſein des

(*a*) Spoliata, quam tueri non poterat, dignitas. *Vell. Pat.* 2. 8.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

Triumvirs avoit été d'en faire un ſecret juſqu'au moment de l'exécution, pour ſurprendre ceux qu'ils avoient devoués à la mort, & leur ôter le pouvoir d'échapper à la vangeance. Mais quelques Amis de Ciceron ayant trouvé le moyen de l'en informer, il partit ſur le champ, avec ſon frere & ſon neveu, pour ſa terre d'Aſture, qui étoit voiſine de la Mer. Il ſe flattoit d'y trouver quelque Vaiſſeau, qui le dérobât tout d'un coup à la fureur de ſes Ennemis. Quintus, qui ſe trouvoit ſans préparations pour un voyage ſi peu prévu, prit la réſolution de retourner à Rome avec ſon fils, dans l'eſperance de s'y tenir caché, & d'y recueillir aſſez d'argent pour fournir à ſes néceſſités dans les Pays étrangers. Mais Ciceron trouva dans cet intervalle un Vaiſſeau prêt à partir d'Aſture, dans lequel il s'embarqua au même moment. Il vogua l'eſpace d'environ deux lieues au long de la Côte, toujours combattu par les vents & les flots, qui le forcerent enfin de prendre terre à Circeum. Il paſſa la nuit dans le voiſinage de cette Ville, livré à ſes inquiétudes & à ſes irréſolutions. Il étoit queſtion de choi-

sur un lieu pour sa retraite, & de se déterminer entre Brutus & Cassius, ou Sextus Pompée. Mais après une longue délibération, il ne trouva point d'expédient plus agréable que celui de mourir (*a*). Plutarque raconte qu'il forma la pensée de retourner à Rome, & de se tuer de sa propre main dans la Maison d'Octave, pour faire tomber la vangeance de son sang sur un Perfide qui causoit tous les malheurs de la Patrie & les siens. Mais les importunités de ses domestiques le firent consentir à faire voile jusqu'à Cajete, où il prit terre encore une fois, pour se reposer dans sa Maison de Formies, qui n'étoit qu'à un mille de la Côte. Fatigué de la vie & de la mer, il déclara qu'il étoit résolu (*b*) de mourir dans un Pays qu'il avoit sauvé tant de fois. Le sommeil l'ayant saisi dans ces agitations, il dormit profondément pendant plusieurs heures, malgré le

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

(*a*) Cremutius Cordus ait, Ciceroni, cum cogitasset, utrumne Brutum an Cassium, an S. Pompeium peteret, omnia displicuisse præter mortem. *Senec. Suasor. 6.*

(*b*) Tædium tandem eum & fugæ & vitæ cepit; regressusque ad superiorem villam quæ paulo plus mille passibus à mari abest; moriar, inquit, in Patria sæpe servata. *Liv. Fragm. apud Senec. Suasor. 1. Plut. Vie de Cicer.*

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. Cæsar Octavianus.
Q. Pedius.

bruit d'un grand nombre de Corbeaux, qui, ſi l'on en croit le récit de quelques Hiſtoriens, firent entendre leurs croaſſemens autour de ſes fenêtres, comme pour l'avertir que ſa derniere heure approchoit. Les mêmes Ecrivains ajoutent qu'il y en eut un qui s'ouvrit l'entrée de ſa chambre, & qui tirant juſqu'aux couvertures de ſon lit, frappa ſes Eſclaves par la vûë d'un tel prodige, & les fit rougir d'être moins ardens pour la ſureté de leur Maître que des Animaux ſans raiſon. Auſſi furent-ils excités par cet exemple à le forcer de ſe donner quelque mouvement pour la conſervation de ſa vie. Ils le firent conſentir à ſe mettre dans une Litiere, qu'ils ſe hâterent de porter vers le Vaiſſeau par des routes détournées, au travers du bois & des allées de ſon Parc. Leur zele étoit d'autant plus animé qu'ils avoient appris au même moment, qu'on avoit vû dans le Canton des Soldats qui le cherchoient, & qui n'étoient pas éloignés de ſa Maiſon. En effet, à peine fut-il parti que les Soldats arriverent, & que s'appercevant qu'il avoit pris la fuite, ils marcherent ſi promptement

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

ſur ſes traces, qu'ils joignirent la litiere dans le bois. Leur Chef étoit Popilius Lænas, Colonel de l'armée d'Antoine, que Ciceron avoit défendu avec ſuccès dans une Cauſe capitale. Les Domeſtiques ne l'eurent pas plûtôt découvert à la tête de ſes Satellites, qu'ils ſe rangerent autour de leur Maître, réſolus de le défendre au péril de leur vie. Mais Ciceron (*a*) leur défendit de faire la moindre réſiſtance. Il jetta ſur ſes Ennemis un regard ſi tranquille & ſi ferme, qu'il déconcerta leur audace, & préſentant la tête hors de la litiere, il leur dit qu'ils pouvoient prendre ce qu'ils demandoient, & finir leur ouvrage. Ils lui couperent auſſi-tôt la tête. Enſuite lui ayant coupé les deux mains, ils ſe hâterent de retourner à Rome, & de porter à Antoine le plus agréable préſent qu'il pût recevoir. Popilius ſe chargea lui-même de le lui offrir, (*b*)

(*a*) Satis conſtat ſervos fortiter fideliterque paratos fuiſſe ad dimicandum: ipſum deponi lecticam, & quietos pati quod fors iniqua cogeret, juſſiſſe. *L. Fragm. ibid.*

(*b*) Ea ſarcina tanquam opimis ſpoliis alacer in urbem reverſus eſt. Neque ei ſceleſtum portanti onus ſuccurrit, illud ſe caput ferre quod pro capite ejus quondam peroraverat. *Val. Max.* 5. 3.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus, Q. Pedius.

ſans faire réflexion à l'infamie dont il ſe couvroit, en preſentant une tête qui avoit ſauvé la ſienne.

Il trouva Antoine ſur le Forum, environné de ſes Gardes & d'une nombreuſe Populace, & lui ayant montré de loin la proie qu'il lui apportoit, il en reçut ſur le champ pour récompenſe une couronne d'or avec une ſomme d'environ deux cent mille livres. Antoine ordonna que la tête fut attachée contre la Tribune, entre les deux mains; triſte ſpectacle pour le Peuple de Rome, & capable d'arracher des larmes à tous ceux qui ſe ſouvenoient que ces membres mutilés qu'on expoſoit au mépris des Traîtres, s'étoient exercés tant de fois & ſi glorieuſement dans le même lieu, pour la liberté de la République. La mort des autres Proſcrits, dit un Hiſtorien du même ſiécle, n'excita que des regrets particuliers, mais celle de Ciceron cauſa une douleur univerſelle (*a*). C'étoit triompher de la République

(*a*) Cæterorumque cædes privatos luctus excitaverat, illa una communem. *Cremut. Cordus apud Senec.* Civitas tenere lacrymas non potuit, quum reciſum Ciceronis caput in illis ſuis roſtris videretur. *L. Flor.* 4. 6.

même,

même, & fixer l'esclavage à Rome. Antoine en fut si persuadé, que paroissant rassasié du sang de Ciceron (*a*), il déclara que la Proscription étoit finie. Ce grand événement arriva le sept de Decembre, environ dix jours après l'établissement du Triumvirat. Ciceron étoit alors âgé de soixante trois ans, onze mois & cinq jours.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

(*a*) Plut. Vie de Cicer. Vell. Pat. 2. 64. Liv. fragm. apud Senec. Appian. l. 4. 601. Dio, 47. p. 330. Pighii Annal. ad A. U. 710.



LIVRE DOUZIE'ME.

LEs Romains conſerverent pendant pluſieurs ſiécles un ſouvenir ſi vif de la mort de Ciceron, (a) qu'ils en ont tranſmis à la Poſterité toutes les circonſtances, en la repreſentant comme un des plus mémorables évenemens de leur Hiſtoire. Il paroît que le lieu de l'exécution étoit viſité par les Voyageurs avec un reſpect (b) qui n'étoit gueres différent du culte Religieux. Quoique la haine d'une action ſi noire tombât principalement ſur Antoine, Auguſte ne put ſe garantir d'une tache d'ingratitude & de perfidie, qui ſert d'explication au ſilence que les Ecrivains du même ſiécle ont gardé ſur un Citoyen tel que Ciceron. N'eſt-il pas étrange en effet qu'on ne trouve pas même ſon nom dans Horace & dans Virgile ? Mais quoiqu'un caractere auſſi diſtingué que le ſien pût faire naître les plus nobles idées, le ſujet convenoit peu aux Poëtes de la Cour,

(a) Sæpe Clodio Ciceronem expellenti & Antonio occidenti videmur iraſci. *Senec. de ira.* 2. 2...

(b) Appian. *p.* 600.

qui auroient apprehendé, ſur-tout pendant la vie d'Antoine, que ſon nom ſeul ne parût une Satire. La flaterie ordinaire aux Courtiſans avoit mis comme à la mode d'outrager ſa mémoire, par toutes les calomnies que la malignité eſt capable d'inventer. Virgile même, au lieu de rendre juſtice à ſon merite dans une occaſion où ſon ſujet ne lui permettoit gueres de l'oublier, (*a*) aima mieux dérober quelque choſe à l'honneur de Rome, en cédant aux Grecs la ſuperiorité de l'éloquence, qu'ils avoient eux-mêmes cédée à Ciceron.

Cependant Tite-Live, à qui ſa candeur fit donner par Auguſte le nom de Pompeien, (*b*) loue Ciceron, dans le tems même que forcé de ſe ſoumettre aux conjonctures, il ſemble diminuer le crime de ſa mort. Après avoir fait l'éloge de ſes admirables qualités, il ajoûte que pour lui donner des loüanges dignes de lui (*c*), il faudroit

(*a*) Orabunt cauſas alii melius, &c. *Æneïd*. 6. 849.

(*b*) T. Livius Cneium Pompeium tantis laudibus tulit, ut Pompeianum eum Auguſtus appellaret. *Tacit. Ann*. 4. 34.

(*c*) Si quis tamen virtutibus vitia penſarit, vir magnus, acer, memorabilis fuit; & in cujus laudes ſequendas Cicerone laudatore opus fuerit. *Liv. fragm. apud Senec. Suaſor*. 6.

ſa propre éloquence. On rapporte auſſi d'Auguſte, qu'ayant ſurpris un jour ſon petit-fils qui liſoit un des Ouvrages de Ciceron, & qui ſe hâta de le cacher ſous ſa robe dans la crainte de déplaire à l'Empereur, il prit le Livre, en lut une partie, & le rendit à ce jeune homme, en lui diſant: » C'étoit un grand Homme, mon fils, » un Amateur zelé de ſa Patrie *(a)*.

Dans la génération ſuivante, c'eſt-à-dire, après la mort de ceux qui s'étoient trouvés comme engagés par des intérêts ou des différends perſonels à le haïr pendant ſa vie & à décrier ſa mémoire, l'envie, qui commençoit à s'appaiſer, laiſſa prendre à ſa réputation tout l'éclat qu'elle méritoit; & ſous le régne de Tibere, dans le tems que Cremutius Cordus, Senateur & Hiſtorien, étoit condamné à la mort pour

(a) Plutarq. Vie de Ciceron.... Macrobe rapporte un autre trait qui regarde Caton & qui ne marque pas moins la moderation d'Auguſte. Un jour Auguſte ſe trouvant dans la maiſon que Caton avoit habitée, & celui qui en étoit alors le Maître croyant lui faire ſa cour en parlant mal de ce ſévere Romain, il l'arrêta par cette réponſe: „Celui qui n'a pas voulu „ſouffrir de changement „dans la conſtitution de „ſa Patrie, étoit un hon„nête homme & un bon Ci„toyen. Malheureuſement Auguſte prononçoit ſa propre condamnation, puiſqu'il avoit non-ſeulement renverſé, mais uſurpé le Gouvernement de ſon Païs. *Macrob. Saturn.* 2, 4.

avoir loué Brutus, un autre Ecrivain ne pût s'empêcher, dans un transport de zele pour Ciceron, de se livrer aux plaintes les plus ameres contre Antoine (a) : » Tu n'as rien gagné, s'écrie-» t-il, non, Antoine, tu n'as rien ga-» gné en mettant à prix cette illustre » tête, en procurant la mort d'un si » grand Consul & du Conservateur » de la République. Tu as ravi à Ci-» ceron une vie incommode, & qui » touchoit à sa fin par la nécessité de » la nature, une vie qu'il auroit trou-» vée plus insuportable que la mort » sous ton Empire; mais loin d'obs-» curcir la gloire de ses discours & de » ses actions, tu ne l'as rendue que » plus éclatante. Il vit, & il vivra » dans la mémoire de tous les siécles. » Aussi long-tems que ce systême de » la nature (formé par le hazard ou » par la Providence, ou par quelque » autre cause qu'on veuille s'imaginer, » mais que Ciceron a compris seul » entre les Romains, & qu'il a illustré » par ses Ecrits) conservera son existen-» ce & sa force, il verra subsister avec » lui la renommée & les louanges de » Ciceron. Toute la postérité admire-

(a) Vell. Paterc. 2. 66.

» ra les Ouvrages qu'il a composés » contre toi; elle lira l'histoire de sa » mort avec horreur, &c..... Depuis ce tems tous les Ecrivains de Rome, Poëtes & Historiens, se sont efforcés à l'envi de louer Ciceron (*a*), » comme le plus illustre de leurs Concitoyens & comme le Pere de l'Eloquence & du savoir. Ils ont prétendu, qu'il avoit fait plus d'honneur » à leur Patrie par ses Ouvrages que » tous leurs Conquerans par la force » des armes, & qu'il avoit étendu la » réputation de leur esprit au-delà des » bornes de leur l'Empire. Environ trois siécles après sa mort, les Empereurs Romains lui rendirent une espece de culte dans la Classe des Divinités inférieures; & suivant l'idée d'Erasme (*b*), s'il eut connu les principes de la Philosophie Chrétienne il auroit mérité d'être mis au rang de ces Ames bienheureuses, (*c*) à qui l'Eglise rend un

(*a*) Facundiæ latiarumque litterarum parens, atque omnium triumphorum laureâ adepte majoré quanto plus est ingenii Romani terminos in tantum promovisse quam imperii. *Plin. Hist.* 7. 30. Qui effecit ne quorum arma viceramus, eorum ingenio vinceremur. *Vell. Pat.* 2. 34.

(*b*) Lamprid. vit. Alex. Sever. c. 31.

(*c*) Quem arbitror si Christianam Philosophiam didicisset, in eorum numero censendum fuisse qui nunc ob vitam innocenter

culte Religieux, ſous le titre de Saints.

En raſſemblant tous les traits ſous leſquels il nous eſt repréſenté par les Anciens, on trouve qu'il avoit la taille haute, mais mince, le cou d'une longueur extraordinaire, le viſage mâle & les traits réguliers, l'air ſi ouvert & ſi ſerein qu'il inſpiroit tout à la fois (a) la tendreſſe & le reſpect. Son temperamment étoit foible, mais il l'avoit fortifié ſi heureuſement par ſa frugalité qu'il l'avoit rendu capable de toutes les fatigues d'une vie fort laborieuſe & de la plus conſtante application à l'étude. La ſanté & la vigueur étoient devenuës ſa diſpoſition habituelle. Le ſoin qu'il prenoit pour les conſerver étoit de ſe baigner ſouvent, de ſe faire frotter le corps, & de prendre chaque jour dans ſon Jardin l'exercice d'une courte promenade pour ſe rafraîchir la voix (b). Dans la belle ſaiſon il s'étoit accoutumé à viſiter régulierement toutes les Mai-

pieque tranſactam pro divis honorantur. *Eraſm. Ciceronian. verſ. finem.*

(a) Equidem facies decora ad ſenectutem, proſperaque manſit valetudo. *Aſin. Poll. apud Senec. Suaſor. 6.*

(b) Cum recreandæ voculæ cauſa mihi neceſſe eſſet ambulare. *Ad Att. 2, 23.* Plut. Vie de Cicer.

ſons qu'il avoit dans différentes parties de l'Italie. Mais le principal fondement de ſa ſanté étoit la tempérance. Elle ſervit conſtamment à le préſerver de toutes ſortes de maladies violentes ; & s'il étoit quelquefois atteint d'une legere indiſpoſition, il n'avoit point d'autre méthode que de redoubler ſon abſtinence pour extirper le mal par le jeûne (*a*).

Dans les habits & la parure, que les Sages ont toujours regardés comme les indices de l'ame, il obſervoit ce qu'il a preſcrit dans ſon Traité des Offices, c'eſt-à-dire, toute la modeſtie & la décence qui convenoit à ſon rang & à ſon caractere. Il aimoit la propreté ſans affectation. Il évitoit avec ſoin les ſingularités, également éloigné de la négligence groſſiere & de la délicateſſe exceſſive. L'une & l'autre en effet ſont également contraires à la véritable dignité (*b*), l'une ſuppoſe qu'on l'ignore ou qu'on la mépriſe ; l'autre qu'on y prétendpar des voies pueriles.

(*a*) Cum quidem biduum ita jejunus fuiſſem, ut ne aquam quidem guſtaram. *Ep. fam.* 7. 26. *Plut. Vie de Cicer.*

(*b*) Adhibenda munditia non odioſa neque exquiſita nimis ; tantum quæ fugiat agreſtem & inhumanam negligentiam. Eadem ratio eſt habenda veſtitus, in quo, ſicut in pleriſque rebus, mediocritas optima eſt. *De Off.* 1. 35.

Rien n'étoit plus aimable que sa conduite & ses manieres, dans sa vie domestique, & dans la société de ses Amis. C'étoit un Pere indulgent, un Ami zelé & sincere, un Maître sensible & généreux. Ses Lettres sont remplies des plus vives expressions de sa tendresse pour ses enfans. (a) Combien de fois confesse-t-il que leurs caresses lui faisoient oublier ses peines, & qu'elles le soulageoient de toutes les fatigues du Senat & du Forum? Sa bonté s'étendoit, dans une juste proportion, jusqu'à ses Esclaves, lorsque leur fidélité & leurs services avoient mérité quelque part à son affection. On a déja pû le remarquer dans l'exemple de Tiron, dont la distinction ne venoit que de celle de son mérite. Dans une Lettre à Atticus (b): » Je finis, » dit Ciceron, car je n'ai pas l'esprit » libre à présent. J'ai perdu Sositheus, » mon Lecteur, jeune homme d'une » grande esperance. Cet accident m'a » plus affligé qu'on ne se l'imagine-

(a) Ut tantum requietis habeam quantum cum uxore & filiola & mellito Cicerone consumitur. *Ad Att.* 1. 18.

(b) Nam puer festivus, Anagnostes noster, Sositheus decesserat, meque plus quam servi mors debere videbatur, commoverat. *Ad Att.* 1. 12.

» roit de la perte d'un Esclave.

Il avoit les plus sublimes notions de l'amitié, c'est-à-dire, de l'excellence de sa nature, & de son utilité dans le commerce de la vie. L'agréable Ouvrage qu'il nous a laissé sur cette matiere, ne contient point de régles & de maximes qu'il n'exerçât continuellement; car dans cette varieté de liaisons où l'éminence de son rang & la multitude de ses relations l'avoient engagé, jamais on ne l'accusa d'avoir manqué de droiture ou de constance, ou même de zele & de chaleur pour le moindre de ceux à qui il avoit une fois accordé le titre d'Amis, & dont il estimoit le caractere. Il faisoit ses délices de servir à l'avancement de leur fortune, & de les secourir dans l'adversité; fidelle dans l'une & l'autre situation, mais plus ardent dans leurs disgraces, parce qu'alors il sentoit plus vivement le besoin qu'ils avoient de son secours, & que ses services étoient plus désinteressés (a): » L'amitié, di-

(a) Ubi illa sancta amicitia? Si non ipse amicus per se amatur toto pectore. *De Leg.* 1. 18. Quam si ad fructum nostrum referemus, non ad illius commoda, quem diligimus, non erit illa amicitia, sed mercatura quædam utilitatum suarum. *De Nat. Deor.* 1. 44.

» soit-il, meriteroit-elle ce nom si
» nous n'y cherchions que nos propres
» avantages? Ce ne seroit plus qu'un
» commerce d'interêt. Il donne à la gratitude le nom de mere de toutes les vertus. Il la met au premier rang de tous les devoirs (*a*); & dans son langage, *vertueux* & *réconnoissant*, sont des termes synonimes, parce que ces deux qualités se trouvent toujours inséparablement unies dans le même caractere. Ses Ouvrages sont remplis de sentimens de cette nature, & toute sa vie les représentoit par des exemples. L'opinion qu'on en avoit à Rome y étoit si bien établie, qu'un de ses Amis lui faisant des excuses de l'importunité avec laquelle il lui demandoit quelque faveur, lui faisoit observer à lui-même: » Qu'il avoit accoutumé ses
» Amis non à le prier, mais à lui ordonner familierement de leur rendre service (*b*).

(*a*) Cum omnibus virtutibus me affectum esse cupiam, tamen nihil est quod malim quam me & gratum esse & videri. Est enim hæc una virtus non solum maxima, sed etiam mater virtutum omnium... quæ potest esse jucunditas vitæ sublatis amicitiis? quæ porro amicitia potest esse inter ingratos? *Pro Planc.* 33. *de Fin.* 2. 22.

(*b*) Nam quod ita consueris pro amicis laborare, non jam sic sperant abs te, sed etiam sic imperant tibi familiares. *Ep. fam.* 6. 7.

Cependant il n'étoit pas plus généreux pour ses Amis que facile à fléchir pour ses Ennemis ; le moindre témoignage de regret & de soumission lui faisoit perdre le souvenir des plus grandes injures. Quoique le pouvoir & l'occasion ne lui manquassent point pour se vanger, c'étoit assez qu'il eût cette certitude pour lui faire chercher des raisons de pardonner. Jamais il ne rejetta des offres de réconciliation, de la part même de ses plus mortels Ennemis, & l'histoire de sa vie est remplie de ces exemples. Il déclara plus d'une fois en public, que rien ne lui paroissoit si louable & si digne d'une grande ame que cet empire sur soi-même qui sçait faire oublier les injures. (*a*) Il regardoit la moderation dans la vangeance la plus juste, & le temperamment dans les punitions, comme un devoir naturel. Le repentir d'un coupable lui paroissoit un droit à l'indul-

(*a*) Est enim ulciscendi & puniendi modus. Atque haud scio an satis sit, eum qui lacessierit, injuriæ suæ pœnitere. *De Off.* 1. XI. Nihil enim laudabilius, nihil magno viro dignius, placabilitate & clementia. *Ibid.* 25. Cum parcere vel lædere potuissem, ignoscendi quærebam causas, non puniendi occasiones. *Fragm. Ciceron. ex Marcellino.* Neque vero me pœnitet mortales inimicitias, sempiternas amicitias habere. *Pro C. Rabir. Post.* 12.

gence de ſon Juge; & c'étoit une de ſes maximes ordinaires, » Que les haines devoient être paſſageres & les » amitiés immortelles.

L'état de ſa maiſon répondoit par ſa ſplendeur à la dignité de ſon caractere. Sa porte étoit ouverte aux Etrangers qui méritoient quelque diſtinction par leur mérite, & à tous les Philoſophes de l'Aſie & de la Grece. Il en avoit conſtamment pluſieurs auprès de lui (*a*), qui faiſoient partie de ſa famille, & qui lui furent attachés dans cette familiarité pendant toute leur vie. Ses apartemens étoient remplis le matin d'une multitude de Citoyens qui ſe faiſoient honneur d'aſſiſter à ſon lever, & Pompée même ne dédaigna point de ſe faire voir quelquefois dans cette foule. La plûpart y venoient nonſeulement pour lui rendre un devoir de politeſſe, (*b*) mais pour l'accompagner

(*a*) Doctiſſimorum hominum familiaritates, quibus ſemper domus noſtra floruit, & Principes illi, Diodotus, Philo, Antiochus, Poſidonius, à quibus inſtituti ſumus. *De Nat. Deor.* 1. 3. Erat cum Diodoto Stoico; qui cum habitaviſſet apud me, mecumque vixiſſet, nuper eſt domi meæ mortuus. *Ad Brut.* 433.

(*b*) Cum bene completa domus eſt tempore matutino, cum ad Forum ſtipari gregibus amicorum deſcendimus. *Ad Att.* 1. 18. Mane ſalutamus domi bonos viros multos.... ubi ſalutatio defluxit, litteris me involvo. *Ep. fam.* 9.

ensuite au Sénat & au Forum, où ils attendoient la fin des délibérations & des autres affaires pour le reconduire jusqu'à sa Maison. Les jours où l'intérêt public ne l'appelloit point hors de chez lui, son usage, après ces visites du matin, qui finissoient ordinairement avant dix heures, étoit de se retirer dans sa Bibliotheque, & de s'y tenir renfermé, sans mêler d'autre amusement à ses occupations que l'entretien & les caresses de ses enfans, qu'il y recevoit dans quelques intervalles de loisir. Son principal repas étoit le souper, suivant l'usage de ce siécle, où les Grands aimoient à voir leurs Amis rassemblés à leur table, & faisoient durer ce plaisir pendant une partie de la nuit *(a)*; ce qui ne l'empêchoit point de sortir régulierement du lit avant le jour, quoiqu'il ne dormît jamais à midi, suivant le regime que tout le monde observoit à Rome, & qui s'y conserve encore aujourd'hui.

Mais sa temperance & son applica-

20. Cum salutationi nos dedimus amicorum, abdo me in Bibliothecam. *Ep. fam.* 7. 28. Post horam quartam molesti cæteri non sunt. *Ad Att.* 2. 14.

(a) Nunc quidem propter intermissionem Forensis operæ, & lucubrationes detraxi & meridiationes addidi, quibus uti antea non solebam. *De Divin.* 2. 58.

tion à l'étude ne lui ôtoient point le goût de la joie & de la bonne chere, ſoit à ſa table ou à celle de ſes Amis. Il mettoit alors toutes ſes regles à l'écart, juſqu'à oublier quelquefois la foibleſſe de ſa Conſtitution. Il étoit gai, vif, agréable *(a)*, il animoit les Convives par les charmes de ſon eſprit & de ſon humeur. Dans une Aſſemblée d'Amis, qui ne ſe réüniſſoient que pour jouir des douceurs de la Société, il ſe ſeroit reproché de la groſſiereté & de la rudeſſe s'il n'eût point contribué à la joie commune, ou s'il l'eût troublée par ſa reſerve & ſa froideur. D'ailleurs il avoit réellement du goût pour ces parties d'amuſement. Son humeur étoit naturellement enjouée, & ſon eſprit tourné à la raillerie. Ce talent lui avoit été fort utile au Barreau pour reprimer l'inſolence de ſes Adverſaires, pour ſe concilier l'attention & la faveur des Juges, en jettant de l'agrément dans les cauſes

(a) Ego autem exiſtimes quod lubet, mirifice capior facetiis, maxime noſtratibus. *Ep. fam.* 9. 15. Nec id ad voluptatem refero, ſed ad communitatem vitæ atque victus, remiſſionemque animorum, quæ maxime ſermone efficitur familiari, qui eſt in conviviis dulciſſimus. *Ibid.* 24. Convivio delector. Ibi loquor quod in ſolum, ut dicitur, & gemitum etiam in riſus maximos transfero. *Ibid.* 26.

les plus ennuyeuses (*a*), & pour leur faire quelquefois adoucir une Sentence en les faisant rire aux dépens de l'Accusateur.

L'usage qu'il en fit dans les affaires publiques fut toujours assez mesuré pour ne lui attirer aucun reproche ; mais dans les conversations particulieres (*b*) il fut quelquefois accusé d'avoir poussé trop loin la raillerie, & de s'être abandonné à la vivacité de son esprit sans faire attention au chagrin que ses bons mots étoient capables de causer. Cependant de tous ceux qui nous ont été transmis par l'Antiquité, il n'y en a point qui paroissent tomber sur d'autres personnes que des méchans & des ridicules, gens dont il méprisoit la folie ou dont il détestoit les vices. S'il échauffa quelquefois la bile de ses Ennemis, & s'il irrita plus leur malignité qu'il ne le devoit pour son propre repos, il ne paroît point qu'il

(*a*) Suavis est & vehementer sæpe utilis jocus & facetiæ.... Multum in Causis persæpe lepore & facetiis perfici vidi *De Orat.* 2. 54. Quæ risum judicis movendo & illos tristes solvit affectus, & animum ab intentione rerum frequenter avertit, & aliquando etiam reficit, & à satietate vel à fatigatione renovat. *Quintil. l. 6. c.* 3.

(*b*) Noster vero non solum extra judicia, sed in ipsis etiam orationibus habitus est nimius risus affectator. *Ibid... Plut. Vie de Cicer.*

ait jamais bleſſé ou perdu un Ami, ni perſonne à qui il dût de l'eſtime, par une raillerie inconſiderée.

Il eſt certain que la réputation de ſon eſprit n'étoit pas moins étenduë que celle de ſon éloquence, & que pendant ſa vie même on publia de faux Recueils de ces Bons-mots (*a*) qui ſe répandirent dans toutes les Maiſons de Rome (*b*). Trebonius, ſon intime Ami, ſe crut obligé par l'intérêt qu'il prenoit à ſa gloire d'en donner une édition autentique. Jules Ceſar ayant formé le deſſein de recueillir les Apophtegmes, ou les penſées mémorables des Hommes célébres, recommanda inſtamment à pluſieurs de ſes Amis qui fréquentoient Ciceron (*c*), de lui communiquer ce qui échappoit de remarquable à ce grand Homme. Mais le plus parfait Recueil de ces ingenieuſes ſaillies fut

(*a*) Ais enim, ut ego diſceſſerim, omnia omnium dicta in me conferri... *Ep. fam.* 7. 32. *It.* 9. 16.

(*b*) Liber iſte quem mihi miſiſti, quantum habet declarationem amoris tui? Primum, quod tibi facetum videtur quicquid ego dixi, quod aliis fortaſſe non item; deinde quod illa, ſive faceta ſunt, ſive ſic fiunt, narrante te, venuſtiſſima. *Ep. fam.* 15. 21.

(*c*) Audio Cæſarem, cum volumina jam confecerit Apothegmatum, ſi quod afferatur pro meo, quod meum non ſit, rejici velle.... hæc ad illum cum reliquis actis perferuntur; ita enim ipſe mandavit. *Ep. fam.* 9. 16.

celui que Tiron publia, en trois Livres, après la mort de ſon Maître, quoiqu'au jugement de Quintilien, il eut pû retrancher quelque choſe du nombre, (a) & mettre plus de jugement dans le choix. Il ne nous reſte aucun de ces Livres, & nous n'avons point d'autres monumens des Bons Mots de Ciceron que ce qui s'en trouve diſperſé dans les Ouvrages de quelques anciens Auteurs & dans les ſiens. Encore étoit-on perſuadé, au ſiécle de Quintilien, que ces reſtes ne pouvoient être expliqués avantageuſement, quoique pluſieurs perſonnes l'euſſent entrepris ; ſoit parce que le goût étoit changé, ſoit parce qu'étant dépouillés de l'action & du geſte qui en faiſoit peut-être le principal merite, il étoit difficile de leur rendre cette ſorte d'agrément. Il ſeroit bien moins ſurprenant qu'ils nous paruſſent froids & inſipides, à nous qui ignorons non ſeulement les faits & les caracteres auſquels ils ſe rapportent, mais encore plus les manieres, le goût, & les

(b) Utinam libertus ejus Tiro, aut alius, quiſquis fuit, qui tres hac de re Libros edidit, parcius dictorum numero indulſiſſet, & plus judicii in eligendis, quam in congerendis ſtudii adhibuiſſet. *Quintil. l.* 6. *c.* 3.

usages particuliers de ce tems-là. Cependant Quintilien (*a*) jugeoit aussi qu'il en étoit comme de toutes les autres productions de son esprit, où l'on trouveroit plutôt à faire des retranchemens que des additions.

Ciceron possedoit un grand nombre de belles Maisons dans les differentes parties de l'Italie. Quelques Ecrivains en comptent jusqu'à dix-huit, qu'il avoit achetées ou bâties lui-même, à la réserve de celle d'Arpinum qui lui étoit venue de ses Ancêtres. Elles étoient situées généralement dans le voisinage de la mer, à des distances raisonnables, au long de la côte inferieure, entre Rome & Pompeianum, qui n'étoit éloigné de Naples que de quelques milles. Il ne devoit rien manquer à l'élegance des Edifices (*b*) ni à l'agrément de leur situation, puisqu'il les appelle lui-même les *délices de l'Italie*. Celles qu'il habitoit le plus volontiers & où il passoit régulierement quelque partie de l'année étoient Tus-

(*a*) Qui tamen nunc quoque, ut in omni ejus ingenio, facilius quid rejici quam quid adjici possit invenient. *Ibid.... Macrob. Sat.* 2. 1.

(*b*) Quodque temporis in Prædiolis nostris & belle ædificatis & satis amœnis consumi potuit, in peregrinatione consumimus. *Ad Att.* 16. 3. Cur ocellos Italiæ, villulas nostras, non video? *Ibid.* 6.

culum, Antium, Asture, Arpinum; la Formiane, la Cumane, la Puteolane & la Pompeiene. Les quatre dernieres tiroient leurs noms des Villes les plus voisines. Elles avoient toutes assez d'étendue pour recevoir avec sa Famille un grand nombre de ses Amis, dont plusieurs, qui étoient de la premiere qualité, s'y arrêtoient ordinairement quelques jours avec lui quand ils avoient quelque voyage à faire aux environs de Rome. Mais outre ces Maisons qui pouvoient être regardées comme autant de Terres, & qui étoient accompagnées d'un Parc & d'un grand Jardin, il en avoit de moins considerables sur la route, qu'il appelle lui-même de petites Auberges, ou des lieux de repos, (a) bâtis apparemment pour la commodité de ses voyages lorsqu'il passoit d'une Terre à l'autre.

Celle de Tusculum avoit appartenu au Dictateur Sylla, & l'on y voyoit encore dans les appartemens une peinture (b) qui représentoit la célebre victoire qu'il avoit remportée près de

(a) Ego accepi in diversoriolo Sinuessano tuas litteras. *Ad Att.* 14. 8.

(b) Idque etiam in villa sua Tusculana, quæ postea fuit Ciceronis, Sylla pinxit. *Plin. Hist. nat.* 22. 6.

Nole, dans la guerre Marsique, où Ciceron avoit porté les armes en qualité de Volontaire. Cette belle Maison étoit à quatre milles de Rome, sur le sommet d'une fort agréable colline, qui étoit couverte d'un grand nombre d'autres Maisons, & d'où la vûe embrassoit Rome & toute la campagne voisine. Le terrain de Ciceron étoit arrosé d'un grand nombre de ruisseaux & coupé par des canaux fort larges, pour lesquels il payoit une rente annuelle à la Communauté *(a)* de Tusculum. A si peu de distance de Rome, il avoit la commodité de se procurer l'air de la campagne à toutes les heures, & d'aller se délasser avec sa famille ou ses amis des exercices fatigans du Barreau. Aussi passoit-il ses plus agréables momens dans cette délicieuse retraite, & le goût qu'il y prenoit l'avoit porté à l'orner avec plus de soin *(b)* que toutes ses autres Maisons.

(a) Ego Tusculanis pro aqua crebra vectigal pendam, qui à municipio fundum accepi. *Cont. Rull.* 3. 2.

(b) Quæ mihi antea signa misisti, ea omnia in Tusculanum deportabo. *Ad Att.* 1. 4. Nos ex omnibus laboribus & molestiis uno illo in loco conquiescimus. *Ibid.* 5. Nos Tusculano ita delectamus ut nobismetipsis tum denique, cum illo venimus, placeamus. *Ibid.* 6. La situation

Lorſqu'il ſe ſentoit quelque dégoût extraordinaire pour la Ville, ou que le rédoublement de ſes travaux l'avoit diſpoſé à ſouhaiter un azile encore plus paiſible, il ſe retiroit dans ſa Maiſon d'Antium ou dans celle d'Aſture. Il avoit dans la premiere ſa meilleure collection de Livres, & n'y étant qu'à trente milles de Rome, il pouvoit être informé tous les jours de ce qui s'y paſſoit. Aſture étoit une petite Iſle à l'embouchure d'une riviere de même nom, éloignée d'environ deux lieues de la Côte, entre les Promontoires d'Antium & de Circeum. Peu de lieux réuniſſoient auſſi parfaitement toutes les qualités d'une profonde ſolitude. L'Iſle d'Aſture étoit couverte d'un bois épais, partagé par des allées ſombres, où Ciceron paſſoit les momens fâcheux & mélancoliques de ſa vie.

de cette Maiſon, qui avoit été vraiſemblablement bâtie par Sylla, confirme ce que Seneque a obſervé des Maiſons de campagne des grands Capitaines de Rome, tels que Marius, Pompée, Céſar; qu'elles étoient toujours ſituées ſur des collines ou ſur le plus haut terrain qu'ils puſſent trouver, parce qu'il leur paroiſſoit plus militaire de commander le Pays qui étoit autour d'eux, & que cette poſition avoit l'air d'un camp. *Senec. Ep.* 51. Mais le délicieux Tuſculum appartient à preſent à des Moines, dont le Couvent s'appelle *Grotta ferrata.* Ils montrent encore les reſtes des colomnes & des Edifices de Ciceron, & les Aqueducs qui portoient l'eau dans les Jardins.

Dans les plus grandes chaleurs de l'Eté, la Maison d'Arpinum, & la petite Isle qui lui appartenoit, avec ses Bosquets & ses Cascades, servoit à le défendre contre les dangers de la saison. Il écrivoit à son frere, pendant l'Eté le plus ardent qu'il eût jamais vû, qu'il prenoit un plaisir extrême à se rafraîchir dans les eaux du Fibrenus (a).

Ses autres Maisons étoient situées dans les lieux les plus ouverts de l'Italie, où les plus honnêtes gens de Rome avoient aussi des Terres & des Maisons de Campagne. Il en avoit deux à Formies, une haute & une basse, c'est-à-dire, celle-ci proche du Port de Cajete, & l'autre sur les Montagnes voisines. Il en avoit une troisiéme sur le rivage de Baies, entre le lac d'Averne & le lieu qu'on nomme aujourd'hui Pouzzoles ; c'est celle qu'il appelle la Puteolane. Celle qu'il nomme Cumane étoit sur les Collines de l'ancienne Cumes. Pompeianum, qui n'étoit qu'à quatre lieuës de Naples, passoit pour un lieu fort agréable par

(a) Ego ex magnis caloribus, non enim meminimus majores in Arpinati, summa cum amœnitate fluminis, me refeci ludorum diebus. *Ad Quint.* 3. 1.

la pureté de l'air, la fertilité du terroir, & la délicatesse de ses fruits. La Puteolane avoit été bâtie sur le plan de l'Academie d'Athenes, dont elle portoit le nom. Elle étoit embellie d'un Portique, & d'un Bosquet, pour les Conférences Philosophiques. Quelque tems après la mort de Ciceron, elle tomba entre les mains d'Antistius Vetus *(a)*, qui la fit reparer, avec une augmentation d'ornemens. Une veine d'eau chaude qui fut découverte tandis qu'on y travailloit, donna sujet à Laurea Tullius, un des Affranchis de Ciceron, de composer une Epigramme que Pline nous à conservée *(b)*.

(*a*) Plin. Hist. nat. 31. 2.

(*b*) Quo tua Romanæ vindex clarissime linguæ
Sylva loco melius surgere jussa viret,
Atque Academiæ celebratam nomine Villam
Nunc reparat cultu sub potiore Vetus;
Hic etiam apparent lymphæ non ante repertæ,
Languida quæ infuso lumina rore levant.
Nimirum locus ipse sui Ciceronis honori
Hoc dedit, hac fontes cum patefecit ope.
Ut quoniam totum legitur sine fine per orbem,
Sint plures, oculis quæ medeantur, aquæ.
Plin. Ibid.

Cette Maison de campagne devint ensuite un Palais Imperial, où l'Empereur Adrien mourut & fut enterré. Ce fut là qu'il fit à son ame ce célébre adieu;

Animula vagula, blandula,
Hospes, comesque corporis,
Quæ nunc abibis in loca,

Toutes

Toutes les Maisons de Ciceron étoient meublées avec une élegance proportionnée à la délicatesse de son goût & à la magnificence des Edifices. Ses Galeries étoient ornées des plus belles Statues & des meilleures Peintures de la Grece. Sa vaisselle & ses autres meubles y répondoient par la beauté de la matiere & par l'excellence de l'ouvrage. Pline parle d'une Table de Cedre qui existoit encore de son tems. C'étoit, dit-il, la premiere qu'on eût vûë à Rome, & Ciceron l'avoit achetée environ mille francs (*a*). Il étoit persuadé qu'un Citoyen de son rang devoit soutenir dans toutes les circonstances de sa conduite l'uniformité de son caractere, & relever encore sa dignité par la splen-

Pallidula, rigida, nudula,
Nec, ut soles, dabis Jocos.
Ælii Spartian. Vit. Had. 25.

Ciceron n'a pas dû se trouver dans le même embarras pour son ame, si Erasme ne s'est pas trompé : UBI nunc agat anima Ciceronis fortasse non est humani judicii pronunciare ; me certe non admodum adversum habituri sint in ferendis calculis, qui sperant illum apud superos quietam vitam agere. *Erasm. Proem. in Tuscul. Quæst. ad Joan. Vlatten.*

(*a*) Extat hodie M. Ciceronis in illa paupertate, & quod magis mirum est, illo ævo empta H. S. X. *Plin. Hist. nat.* 13. 15. Nullius ante Ciceronianam vetustior memoria est. *Ibid.* 16.

deur de ſa vie. C'étoit le morif qui lui avoit fait acheter tant de Maiſons, & qui les lui avoit fait choiſir dans les Cantons les plus célébres de l'Italie, ſur-tout au long de la voie d'Appius, où elles ſe préſentoient aux obſervations des Voyageurs, & comme à la rencontre de ſes Amis, qui y trouvoient toutes ſortes de commodités.

Un Lecteur qui ſe rappellera la médiocrité du Patrimoine de Ciceron, aura peine à comprendre quelle étoit la ſource d'un revenu aſſez vaſte pour fournir à la conſtruction de tant d'édifices, & aux frais continuels de leur entretien. Mais l'étonnement doit ceſſer ſi l'on conſidere les grandes occaſions qu'il avoit eûës d'augmenter ſa fortune. Les Grands de Rome avoient deux voies toujours ouvertes pour acquerir des richeſſes : Premierement les Magiſtratures publiques & les Gouvernemens des Provinces ; en ſecond lieu, les préſens des Rois, des Princes, & des Etats étrangers, qu'ils s'étoient attachés par leurs ſervices & par leur protection. Quoique Ciceron eût uſé de ces avantages avec une admirable modération, ce qu'il en avoit tiré ſuffiſoit à un homme ſi prudent, ſi reglé,

si supérieur (*a*) aux plaisirs frivoles, pour fournir à toutes ses dépenses. On doit se souvenir qu'en quittant la Cilicie, où par une générosité sans exemple il avoit épargné à la Province six millions de nos livres, que tous les autres Gouverneurs auroient fait tourner à leur propre utilité, il ne laissa point à la fin de son année de confier aux Receveurs publics une somme d'environ cinq cens mille livres, (*b*) qu'il avoit ménagée sur les plus justes appointemens de son Emploi, & qui lui fut remise après son retour en Italie.

Il y avoit d'ailleurs une troisiéme voie pour s'enrichir, qui étoit estimée la plus honorable, & qui avoit procuré à Ciceron de fréquens secours. C'étoient les legs qu'on recevoit de ses Amis à leur mort. Par un usage qui n'a gueres été commun que chez les Romains, les Cliens & tous ceux qui avoient fait profession de quelque attachement particulier pour une illustre famille, laissoient à leurs Patrons

(*a*) Parva sunt, quæ desunt nostris quidem moribus, & ea sunt ad explicandum expeditissima, modo valeamus. *Ad Quint.* 2. 15.

(*b*) Ego in Cistophoro in Asia habeo ad H. S. bis & vicies; hujus pecuniæ permutatione fidem nostram facile tuebere. *Ad Att.* XI. 1.

une partie considerable de leur bien, comme le témoignage le plus certain de leur respect & de leur gratitude; & le crédit d'un Citoyen augmentoit, à mesure que ses richesses s'accroissoient par cette voie. C'est ainsi que Ciceron remarque à l'honneur de Lucullus que pendant qu'il gouvernoit l'Asie (*a*) il lui étoit tombé plusieurs successions considerables, & Cornelius Nepos nous apprend qu'Atticus avoit succedé de même à quantité d'héritages, auxquels il n'avoit point eu d'autre titre que la bonté de son caractere (*b*) & la fidelité de son amitié. Ciceron avoit reçû un grand nombre de ces présens testamentaires. Il s'en félicite lui-même dans plusieurs de ses Lettres (*c*); & lorsqu'Antoine lui reprocha faussement d'avoir été négligé dans ces occasions, il déclara dans sa réponse que son bien s'étoit accrû par cette seule voie d'environ quatre millions de notre monnoie, dont il étoit redevable à des donations libres & volontaires, &

(*a*) Maximas audio tibi, L. Luculle, pro tua eximia liberalitate, maximisque beneficiis in tuos venisse hereditates. *Pro Flacc.* 34.

(*b*) Multas enim hereditates nulla alia re quam bonitate est consecutus. *Vit. Att.* 21.

(*c*) Ad Att. 2. 20. XI. 2. Pro Milon. 18.

non, comme il en accusoit Antoine, (a) à des testamens forgés dont les Auteurs étoient inconnus.

On n'a jamais reproché de vice habituel à Ciceron, & dans le plus corrompu de tous les siécles son caractere fut un exemple éclatant de toutes les vertus (b). L'avarice, l'envie, la malignité, la débauche, & les autres passions grossieres qui exercent leur empire sur les ames vulgaires, ne prirent jamais le moindre ascendant sur la sienne. Ceux qui liront avec soin ses Lettres familieres n'y découvriront rien de bas, d'indécent, d'emporté, rien qui sente l'artifice & la mauvaise foi. Tout y respire des principes uniformes de bonté, de justice, de tendresse pour ses Amis, & d'affection pour la République. On n'y apperçoit point d'autre source de ses pensées & de ses actions. Jamais un cœur ne fut plus libre de l'envie, quoique personne n'eût essuyé de plus cruels effets de celle d'autrui. C'est un éloge sur le-

(a) Hereditates mihi negasti venire.... Ego enim amplius H. S. ducenties acceptum hereditatibus retuli.... Me nemo nisi amicus fecit hæredem.... te is, quem tu vidisti nunquam. *Phil.* 2. 16.

(b) Cum vita fuerit integra, nec integra solum, sed etiam casta. *Erasm. Ep. ad Joan. Vlatten.*

quel tous les anciens Ecrivains s'accordent, & dont on ſent la vérité dans tous ſes Ecrits. Il y donne continuellement des louanges à ce qui lui en paroît digne, juſques que dans ſes Rivaux & ſes Adverſaires. Il célébre le mérite par tout où il le reconnoît, dans les Anciens, comme dans ſes Contemporains, dans la Grece comme dans l'Italie ; & ſans ceſſe il vérifie la maxime qu'il avoit établie dans une de ſes Harangues au Senat *(a)* : » Qu'on ne » porte point envie à la vertu d'un » autre, quand on trouve dans ſon » propre cœur le témoignage de la » ſienne.

L'enjoument de ſon humeur & la vivacité de ſon eſprit le rendoient naturellement capable de plaire aux femmes. Il avoit paſſé dans leur commerce une partie de ſa jeuneſſe ; & dans un âge plus avancé il s'étoit trouvé engagé pendant l'abſence d'un grand nombre de Citoyens diſtingués, à conferer ſouvent avec les Dames du plus haut rang ſur les intérêts de leurs maris & de leurs freres. Cependant on

(a) Declaraſti verum eſſe id quod ego ſemper ſenſi, neminem alterius, qui ſuæ conſideret, virtuti invidere. *Phil.* X. 1. *Plut. Vie de Cicer.*

ne trouve aucune trace de galanterie dans toute son Histoire (a). Vers la fin de sa vie il racontoit fort agréablement dans une Lettre à Pœtus, les circonstances d'un souper qu'il avoit fait avec leur Ami Volumnius, Epicurien de la premiere Classe, où Cytheris, fameuse Courtisane qui avoit été l'Esclave de Volumnius & qui étoit alors sa Maîtresse, tenoit rang au nombre des Convives. Après avoir badiné sur cet incident, il ajoûte: » Qu'il ne s'étoit pas défié qu'elle dût » être de cette Fête, & que malgré » l'inclination qu'il avoit pour les Par- » ties de bonne chere, dans sa jeunesse » même il avoit été sans goût pour » cette autre sorte de plaisir; à plus for- » te raison, dit-il, depuis qu'il étoit » parvenu à la vieillesse. Il entretint néanmoins une étroite familiarité, & même un commerce de Lettres, avec une Dame nommée Cerellia, qui donne ridiculement à l'Historien Dion un sujet de scandale, quoiqu'il avoue que cette femme n'avoit pas moins de soixante dix ans. Ciceron loue souvent dans

(a) Me vero nihil istorum, ne Juvenem quidem movit unquam, ne nunc senem. *Ep. fam.* 9. 26.

ſes Lettres (*a*) le goût qu'elle avoit pour les Livres & pour la Philoſophie. Ce penchant commun lui faiſoit aimer ſon entretien & ſes Ecrits. Mais ſi la complaiſance qu'il devoit à ſon ſexe & l'eſtime qu'il avoit pour ſes talens lui faiſoient reſpecter ſa perſonne, on remarque aiſément par quelques traits de ſes Lettres à Atticus qu'il avoit peu d'affection pour elle, & qu'elle n'avoit réellement aucune ſorte d'aſcendant ſur lui.

Les défauts de Ciceron étoient en fort petit nombre. Ils venoient moins de ſa volonté que de ſa conſtitution naturelle, & c'eſt à la condition humaine qu'ils doivent être attribués plus qu'à lui. On a crû qu'il s'enfloit trop dans la proſperité, qu'il s'abbatoit trop au contraire dans la diſgrace (*b*), & que dans l'une ou l'autre de ces deux ſituations il ſe perſuadoit trop aiſément

(*a*) Mirifice Cærellia, ſtudio videlicet Philiſophiæ flagrans, deſcribit à tuis: iſtos ipſos de finibus habet. *Ad Att.* 13. 21. Cærelliæ facile ſatisfeci, nec valde laborare viſa eſt: & ſi illa, ego certe non laborarem. *Ibid.* 15. 1. *It.* 12. 51. *Ep. fam.* 13. 72. *Quintil.* 6. 3. *Dio*, 303.

(*b*) Utinam moderatius ſecundas res, & fortius adverſas ferre potuiſſet! Namque utræque cum venerant ei, mutari eas non poſſe rebatur. *Aſin. Poll. apud Senec. Suaſor.* 6.

qu'elles ne devoient jamais finir. C'est Pollion qui nous en a tracé cette peinture, & peut-être n'est-elle point sans ressemblance. Brutus en a touché la premiere partie dans une de ses Lettres (*a*). Il l'avertit civilement de ne pas se fier trop à ses esperances, lorsque les affaires commençoient à tourner heureusement contre Antoine. Ciceron passe condamnation lui-même sur le second reproche : » Si quelqu'un, dit-il, est prompt à s'allarmer dans les grands périls, & se porte toujours à la crainte plûtôt qu'à l'esperance, c'est moi : & si c'est un vice, je n'en suis pas exempt. (*b*). Cependant lorsqu'il explique ensuite la nature de sa timidité, il nous apprend qu'elle servoit moins à lui faire redouter les dangers, qu'à les lui faire prévoir ; explication qui se trouve pleinement (*c*) confirmée par la der-

(*a*) Qua in re, Cicero, vir optime ac fortissime, mihique merito & meo nomine & Reip. carissime, nimis credere videris spei tuæ. *Brut. ad Cicer.* 4.

(*b*) Nam si quisquam est timidus in magnis periculosisque rebus, semperque magis adversos rerum exitus metuens quam sperans secundos, is ego sum. Et si hoc vitium est, eo me non carere confiteor. *Ep. fam.* 6. 14.

(*c*) Parum fortis videbatur quidem ; quibus optime respondit ipse non se timidum in suscipiendis, sed in providendis periculis : quod probavit morte quoque ipsa, quam præstantissimo suscepit animo. *Quintil. l.* 12. 1.

niere partie de ſa vie, & ſur-tout par le courage & la fermeté qu'il fit paroître à ſa mort.

Mais la plus vive & la plus éclatante paſſion de ſon cœur fut ſon amour pour la gloire & cette ſoif de louanges que rien n'étoit capable de ſatisfaire. Il la confeſſoit lui-même, (*a*) il la nourriſſoit avec indulgence, &, comme il le dit dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages, il la portoit quelquefois juſqu'à la vanité. Ses Ennemis en prirent ſouvent droit de tourner ſon arrogance en ridicule; & la vivacité qu'on lui voyoit à célébrer perpétuellement le mérite de ſes ſervices, ſembloit juſtifier leur cenſure (*b*). Mais puiſqu'on a toujours regardé cette paſſion comme le foible de ſon caractere, & que de ſiécle en ſiécle on en a porté le même jugement ſans l'avoir bien examinée, & peut-être ſans l'avoir compriſe, ce n'eſt pas m'éloigner de mon ſujet que d'en découvrir ici la ſource, c'eſt-à-dire,

(*a*) Nunc quoniam laudis avidiſſimi ſemper fuimus. *Ad Att.* 1. 15. Quin etiam, quod eſt ſubinane in nobis & non ἀφιλόδοξον; bellum eſt enim ſua vitia noſſe. *Ibid.* 2. 17. Sum etiam avidior etiam quam ſatis eſt gloriæ. *Ep. fam* 9. 14.

(*b*) Et quoniam hoc reprehendis quod ſolere me dicas de me ipſo glorioſius prædicare... *Pro Dom.* 35.

d'expliquer la nature de cette gloire, dont il faisoit comme son idole.

(*a*) La véritable gloire, suivant la définition qu'il en donne lui-même, est une grande réputation, fondée sur les services qu'on a rendus ou à ses Amis, ou à sa Patrie, ou à tout le genre humain. (*b*) Elle ne consiste point, dit-il, dans la fumée de la faveur populaire, ni dans les applaudissemens d'une aveugle multitude, que les Sages ont toujours comptés pour rien, & pour lesquels il n'a jamais eu lui-même que du mépris, mais dans l'ap-

(*a*) Si quidem gloria est illustris & pervagata multorum & magnorum vel in suos, vel in Patriam, vel in omne genus hominum fama meritorum. *Pro Marcel.* 8.

(*b*) Si quisquam fuit unquam remotus & natura, & magis etiam ut mihi quidem sentire videor, ratione atque doctrina ab inani laude & sermonibus vulgi, ego profecto is sum. *Ep. fam.* 15. 4. Est enim gloria consentiens laus bonorum, incorrupta vox bene judicantium de excellente virtute : ea virtuti resonat tanquam imago; quæ quia recte factorum plerumque comes est, non est bonis viris repudianda. *Tusc. quæst.* 2. 3. Qui autem bonam famam Bonorum, quæ sola vera gloria nominari potest, expetunt, aliis otium quærere debent & voluptates, non sibi. Sudandum est his pro communibus commodis, adeundæ inimicitiæ, subeundæ sæpe pro Republica tempestates. Cum multis audacibus, improbis, nonnunquam etiam potentibus dimicandum. *Pro Sext.* 66. Carum esse Civem, bene de Repub. mereri, laudari, coli, diligi, gloriosum est.... quare ita guberna Rempublicam ut natum esse te Cives tui gaudeant; sine quo nec beatus, nec clarus esse quisquam potest. *Phil.* 1. 14.

probation unanime de tous les gens de bien, & dans le témoignage incorruptible des Juges éclairés, qui répond au mérite & à la vertu comme l'écho répond à la voix, & qui ne doit point être rejetté par les honnêtes gens, puisqu'il accompagne inséparablement les actions honnêtes. Il ajoute que celui qui aspire à cette sorte de gloire ne doit point se promettre pour fruit de ses peines, de l'abondance, du plaisir & de la tranquillité; qu'il doit au contraire sacrifier son repos à celui d'autrui, s'exposer pour le bien public à toutes sortes de tempêtes & de dangers, soutenir toutes sortes de combats contre les méchans & les audacieux; & lutter même quelquefois contre ceux qui sont en possession du pouvoir: enfin qu'il doit se rendre si utile & si cher à ses Concitoyens, qu'ils regardent sa naissance comme un bienfait du Ciel. Telle est l'idée qu'il nous donne de la véritable gloire. On conviendra sans doute que c'est un des plus nobles motifs qui puissent remuer le cœur humain; un principe que Dieu même a imprimé dans la Nature, pour en relever la dignité; qui a toujours d'autant plus de force que l'ame

a plus de grandeur & d'élevation, & qui eſt la ſource, en un mot, de tout ce que l'Hiſtoire nous repréſente de louable & de grand dans les différens âges du Paganiſme. Qu'on me nomme, dit Ciceron, un ſeul de nos Citoyens (*a*) qui ait ſervi honorablement la République dans une autre vûë que celle de la gloire & de l'immortalité. Donnez-moi, dit Quintilien, un Diſciple (*b*) que la louange excite, & que la gloire ſoit capable d'échauffer; je ne craindrai point que l'indolence & la pareſſe l'empêchent jamais de répondre à mes eſperances. Je ne ſais, dit Pline, ſi je dois compter ſur l'eſtime de la Poſtérité (*c*); mais je ſuis ſur de m'en être rendu digne; non par mon mérite, ce que je ne pourrois dire ſans orgueil, mais par mon ardeur, par mon travail, & par le cas que j'en ai toujours fait.

Il ne paroîtra point ſurprenant que

(*a*) Neque quiſquam noſtrum in Reipublicæ periculis cum laude ac virtute verſatur, quin ſpe poſteritatis fructuque ducatur. *Pro C. Rabir.* X.

(*b*) Mihi detur ille puer quem laus excitet, quem gloria juvet; in hoc deſidiam nunquam verebor. *Quintil.* 1. 3.

(*c*) Poſteris an aliqua cura noſtri, neſcio Nos certe meremur, ut ſit aliqua, non dico ingenio; id enim ſuperbum: ſed ſtudio, ſed labore, ſed reverentia poſterum. *Plin. Epiſt.*

les Anciens aient poussé si loin ce principe, & qu'ils aient consideré la gloire comme la plus parfaite récompense de la vertu, si l'on fait refléxion (a) que la plûpart n'avoient aucune notion d'une récompense future, & que ceux mêmes qui croyoient les gens de bien destinés à quelque bonheur dans un autre état, n'en avoient que des idées incertaines, qui excitoient leurs desirs plûtôt que leurs esperances. Ils s'attachoient avec joie, par conséquent, à ce qui étoit en quelque sorte à leur portée. Leur imagination créoit un avenir composé de gloire & d'honneur, une immortalité qui consistoit dans les applaudissemens perpetuels de la Posterité. Cette agréable fiction, qui sembloit prolonger l'étendue de leur vie, & donner une espece d'éternité à leur éxistence, avoit d'autant plus de force pour soutenir leur courage & leur vertu, qu'en supposant même qu'il ne leur restât nul sentiment après la mort, ils prenoient plaisir à penser qu'on seroit occupé du sou-

(a) Sed tamen ex omnibus præmiis virtutis, si esset habenda ratio præmiorum, amplissimum esse præmium gloriam. Esse hanc unam, quæ brevitatem vitæ posteritatis memoria consolaretur. *Pro Milon.* 35.

venir de leurs actions, & que l'exemple qu'ils auroient laissé à l'imitation de leurs Descendans continueroit encore de les rendre utiles au genre humain. C'est ainsi que Ciceron déclare souvent, qu'il ne regardoit pas proprement comme sa vie ce cercle étroit de jours & d'années, dans lequel il se voyoit renfermé sur la terre; mais que jettant les yeux plus loin, il consideroit ses actions comme une semence repanduë dans le vaste champ de l'Univers, qui devoit lui produire dans la succession infinie des siécles un fruit éternel de gloire & d'immortalité. On ne dira point qu'il se soit trompé dans ses esperances, ni qu'il ait manqué sa fin; car aussi long-tems que le nom Romain subsistera dans la mémoire des Hommes, & que le sçavoir, la vertu & la liberté conserveront de l'estime & du crédit dans le monde, il sera grand, célébre & respectable aux yeux de la Postérité.

A l'égard de la seconde preuve de sa vanité, qu'on tire des louanges qu'il se donne sans cesse dans ses discours au Sénat & au Peuple, quoique le commun des Lecteurs la croient bien confirmée par une infinité de

paſſages, dont le ſens ne ſauroit paroître équivoque; ſi l'on conſidere les circonſtances du tems & le rolle éclatant qu'il avoit ſoutenu, on trouvera non-ſeulement que cette ardeur de faire entendre ſes louanges étoit excuſable, mais qu'elle étoit quelquefois néceſſaire. Le deſtin de Rome étoit au dernier dégré d'incertitude. Tous les Partis faiſoient leurs efforts, pour opprimer la République ou pour la faire triompher. Ciceron ſervoit de Chef aux Défenſeurs de la liberté, ou du moins toutes leurs démarches étoient reglées par ſes conſeils. Depuis long-tems il avoit été l'objet commun de la rage (a) & de la malignité de tous ceux qui aſpiroient à la tyrannie par l'uſurpation du pouvoir, & tandis qu'ils avoient toutes les forces Militaires de l'Empire pour ſoutenir leurs entrepriſes, il étoit ſans autres armes pour ſa défenſe qu'une autorité acquiſe par de longs ſervices & par

(a) Vigeſimus annus eſt cum omnes ſcelerati me unum petunt. *Phil.* 12. X. c. 6. At plerumque illud quoque non ſine aliqua ratione fecit. Ut illorum, quæ egerat in Conſulatu frequens commemoratio, poſſit videri non gloriæ magis quam defenſioni data: plerumque contra inimicos atque obtrectatores plus vendicat ſibi; erant enim tuenda, cum objicerentur. *Quint.* XI. 1.

la persuasion bien établie de son intégrité. Ainsi dans la nécessité de répondre aux calomnies perpétuelles des Factieux, il étoit obligé de faire valoir le mérite & l'utilité de ses conseils, pour confirmer la confiance du Peuple que les Ennemis publics s'efforçoient de ruiner par toutes sortes d'artifices. » L'éloge qu'il faisoit de ses ser-» vices, dit Quintilien, étoit moins » pour sa gloire que pour sa défense. » Il cherchoit à repousser la calom-» nie, & à justifier sa conduite lors-» qu'elle étoit attaquée. C'est ce qu'il déclare lui-même dans toutes ses Ha-» rangues.(a) Jamais, disoit-il, on ne » l'avoit entendu parler de lui, que » lorsqu'il y avoit été forcé. On lui im-» putoit de faux crimes, & sa coutu-» me étoit d'y répondre par des ser-» vices réels. Un Homme qui avoit » été chargé des plus grandes affaires » & qui avoit essuyé particulierement » les traits de l'envie, pouvoit-il ré-» futer les outrages de ses Ennemis,

(a) Quis unquam audivit, cum ego de me nisi coactus ac necessario dicerem? Dicendum igitur est id quod non dicerem nisi coactus; nihil enim unquam de me dixi sublatius, adsciscendæ laudis causa potius, quam criminis depellendi.... *Pro Dom.* 35. 36.

» ſans mêler quelquefois ſes louanges à ſon Apologie ? Et s'il arrivoit, » après avoir travaillé ſi conſtamment » pour le bien public, qu'une juſte » indignation lui arrachât par intervalles quelques expreſſions qui tendiſſent à ſa gloire (*a*), cette foibleſſe » ne méritoit-elle pas d'être pardonnée ? Quand on ne troubloit point » ſon repos, ajoutoit-il, quand ſes » Ennemis gardoient le ſilence, il auroit été honteux pour lui de ne pouvoir ſe taire ; mais (*b*) quand il ſe » voyoit accuſé, outragé, expoſé à la » haine publique par de fauſſes imputations, ſi l'on croyoit qu'il ne devoit rien à ſa dignité, pouvoit-on » lui refuſer du moins le droit de défendre ſa liberté ? Tel eſt donc préciſément l'état de la queſtion ; & la preuve en eſt claire dans toutes les circonſ-

(*a*) Poteſt quiſquam vir in rebus magnis cum invidia verſatus, ſatis graviter contra inimici contumeliam, ſine ſua laude reſpondere ?.... Quanquam ſi me tantis laboribus pro communi ſalute perfunctum efferret aliquando ad gloriam in refutandis maledictis improborum animi quidam dolor, quis non ignoſceret ? *De Haruſp. reſp.* 8.

(*b*) Si, cum cæteri de nobis ſilent, non etiam noſmetipſi tacemus, grave. Sed ſi lædimur, ſi accuſamur, ſi in invidiam vocamur, profecto concedetis, ut nobis libertatem retinere liceat, ſi minus liceat dignitatem. *Pro Syll.* 29.

tances de ſon Hiſtoire. Ciceron étoit enflammé d'une vive paſſion pour la gloire, & n'aimoit rien avec tant d'ardeur que les louanges. Il prenoit plaiſir aux applaudiſſemens qu'il avoit mérités par ſes actions. Mais ſon cœur & ſon imagination étoient encore plus flattés de la réputation qu'il ſe promettoit après ſa mort, & nous avons déja fait obſerver que cette noble paſſion n'a jamais tant de force que dans les grandes ames. Après cela peut-on ſe défendre d'une juſte indignation, lorſqu'on entend de frivoles déclamateurs, qui n'ont jamais été capables de pénetrer le véritable caractere de Ciceron ni de ſentir combien le leur eſt mépriſable, prononcer témerairement que Ciceron étoit *le plus vain de tous les Hommes*.

Mais le point de vûë ſous lequel il peut être conſideré avec autant d'utilité que de ſatisfaction par un Lecteur qui cherche à s'inſtruire, eſt du côté de ſa doctrine & de la prodigieuſe étenduë de ſes connoiſſances. Cette ſorte de mérite brille avec tant d'éclat dans tous les monumens qui nous reſtent de lui, qu'il diminuë en quelque ſorte la dignité génerale de ſon ca-

ractere. L'idée de l'homme ſçavant abſorbe celle du Sénateur, & lorſqu'on le regarde comme le plus grand des Ecrivains, on oublie qu'il étoit auſſi le plus grand Magiſtrat de Rome. Nous apprenons la Langue Latine au College. La lecture de ſes Ouvrages ſert à nous former le ſtile & les ſentimens. Nous l'abandonnons enſuite, & ce qui nous en reſte n'eſt gueres que l'idée d'un Orateur ou d'un Philoſophe. Cependant il en eſt des caracteres comme des peintures. On ne peut juger d'une Partie ſans avoir jetté les yeux ſur-toute l'étenduë du Tableau. La perfection de chaque trait dépendant du rapport & de la proportion qu'ils ont tous entr'eux, ils tirent l'un de l'autre une augmentation de ſplendeur & de grace, dont on ne peut être frappé qu'en les obſervant tous enſemble. Le ſçavoir de Ciceron, conſideré ſans mêlange, fera naître une juſte admiration; mais ce ſentiment augmentera beaucoup lorſqu'une qualité ſi rare ſera conſiderée dans le premier Miniſtre d'un puiſſant Empire. Son habileté dans l'adminiſtration eſt ſurprenante; mais elle cauſera beaucoup plus d'étonnement lorſ-

qu'on fera réflexion qu'elle se trouve dans le plus sçavant Philosophe & l'Orateur le plus éloquent de son siécle. Et l'union de ces deux caracteres nous (a) représente le plus parfait modele que la nature & l'éducation puissent former.

De tant d'Ecrivains qui ont employé toute leur vie à l'étude, il n'y en a point qui nous ait laissé des fruits plus abondans & plus précieux de ses lumieres, dans toutes les Parties des Sciences & des Beaux-Arts. L'Eloquence, la Poësie, la Philosophie, la Jurisprudence, l'Histoire, la Critique, la Morale (b); on ne nommera rien sur quoi Ciceron n'ait écrit avec autant de succès que les plus grands Maîtres de son tems; & dans plusieurs de ses Ouvrages il a surpassé les plus grands Ecrivains de tous les siécles. Ce qui

(a) Cum ad naturam eximiam atque illustrem accessit ratio quædam conformatioque doctrinæ, tum illud nescio quid præclarum ac singulare solere existere. *Pro Arch.* 7.

(b) M. Cicero in Libro, qui inscriptus est de Jure Civili in artem redigendo, verba hæc posuit. *Aul. Gell.* 1, 22. M. Tullius non modo inter agendum nunquam est destitutus scientia Juris, sed etiam componere aliqua de eo cœperat. *Quintil.* 12. 3. At M Tullium, non illum habemus Euphranorem, circa plurium artium species præstantem, sed in omnibus quæ in quoque laudantur, eminentissimum. *Ibid.* C. X.

nous reste de ses compositions n'est qu'une petite partie de ce qu'il avoit publié ; & quoique la plûpart nous soient venues fort imparfaites, c'est-à-dire, ou mutilées par le tems, ou altérées par la barbarie d'un grand nombre de siécles, elles passent justement pour les plus beaux restes de l'Antiquité. Semblables aux Livres des Sybilles, leur prix n'auroit pas diminué quand il s'en seroit encore perdu davantage.

L'assiduité de Ciceron au travail surpasse toutes nos idées & paroît presque incroyable. C'est par cette industrieuse & constante application qu'il trouva le secret d'exécuter tant de merveilles, & de concilier perpétuellement l'étude des Sciences & le soin des affaires. Il ne sacrifia jamais un seul moment de son loisir à l'oisiveté, & les moindres intervalles étoient soigneusement ménagés pour le travail. (*a*) Le tems que les autres don-

(*a*) Quantum cæteris ad suas res obeundas, quantum ad festos dies ludorum celebrandos, quantum ad alias voluptates & ipsam requiem animi & corporis conceditur temporum; quantum alii tribuunt tempestivis conviviis, quantum denique aleæ, quantum pilæ, tantum mihi egomet ad hæc studia recolenda sumsero. *Pro Arch.* 6. Cui fuerit ne otium quidem unquam otiosum. Nam quas tu commemo-

nent aux Spectacles, aux Fêtes, aux plaisirs, ou même au sommeil & aux autres soulagemens de la nature, il le déroboit pour se renfermer avec ses Livres, & pour ajouter de jour en jour quelque chose à ses lumieres. Les jours d'affaires, s'il avoit quelque Ouvrage à composer, il ne pouvoit trouver d'autre tems que celui qu'il étoit accoutumé d'employer à faire quelques tours de promenade; & dans le mouvement *(a)* même de cet exercice il dictoit ses pensées à ses Secretaires qui marchoient près de lui. Nous avons un grand nombre de ses Lettres, les unes dattées avant la pointe du jour, les autres au Senat, d'autres à table *(b)*, d'autres dans l'Assem-

ras legere te solere orationes, cum otiosus sis, has ego scripsi ludis & feriis, ne omnino unquam essem otiosus. *Pro Planc.* 27.

(*a*) Ita quicquid conficio aut cogito, in ambulationis fere tempus confero. *Ad Quint.* 3. 3. Nam cum vacui temporis nihil haberem, & cum recreandæ voculæ causa mihi necesse esset ambulare, hæc dictitavi ambulans. *Ad Att.* 2. 23.

(*b*) Cum hæc scribebam ante lucem.... *Ad Quint.* 3. 2. 7. Ante lucem cum scriberem contra Epicureos, de eodem oleo & opera exoravi nescio quid ad te & ante lucem dedi. Deinde, cum, somno repetito, simul cum sole experrectus essem... *Ad Att.* 13. 38. Hæc ad te scripsi apposita secunda mensa. *Ibid.* 14. 6. 21. 15. 13. Hoc paululum exaravi ipsa in turba matutinæ salutationis. *Ad Brut. l.* 2. 4.

blée qui se faisoit chez lui à l'heure de son lever.

On s'accorde à regarder les Lettres des Grands-Hommes comme la plus agréable partie de leurs Ouvrages. Le cœur est touché dans cette Lecture à proportion que celui de l'Ecrivain paroît s'ouvrir. Nous estimons, chacunes dans leur genre, les Lettres des Gens d'esprit, des Sçavans, des Grands-Ministres ; mais nous n'en avons point, dans aucune sorte de genre, qui pour la pureté du stile, l'importance des matieres, & la dignité des personnes qui s'y trouvent mêlées, soient comparables à celles de Ciceron. Il nous en reste environ mille, toutes écrites depuis sa quarantiéme année. C'est une fort petite partie de celles qui étoient sorties de sa plume, & de celles mêmes qui furent publiées après sa mort par Tiron son Affranchi. Les anciens Auteurs en nomment plusieurs Livres qui sont entierement perdus ; comme le premier Livre des Lettres à Licinius Calvus (*a*), le premier des Lettres à Quintus Axius, le second des Lettres à son fils, le se-

(*a*) Voyez les fragmens de ses Lettres dans les Editions de ses Oeuvres.

cond des Lettres à Cornelius Nepos, le troisiéme des Lettres à Jules Cesar, le troisiéme des Lettres à Octave, le troisiéme des Lettres à Pansa, le huitiéme des Lettres à M. Brutus, le neuviéme des Lettres à A. Hirtius. De tant de Lettres, si l'on en excepte un petit nombre à Jules Cesar & à Brutus, il ne nous reste que des phrases & des sentences dispersées dans les ouvrages des Anciens Critiques ou des Grammairiens. Ce qui en augmente encore le prix (*a*), c'est qu'elles n'avoient jamais été destinées pour le Public, & que Ciceron n'en gardoit même aucune copie. L'année qui préceda sa mort, Atticus lui ayant marqué là dessus quelque curiosité, il lui répondit qu'il n'en avoit aucun Recueil, mais que Tiron en avoit conservé environ soixante-dix.

On peut s'attendre de voir dans cette partie de ses Ouvrages, l'Homme à découvert, sans la moindre apparence de déguisement & d'affectation, surtout dans les Lettres à Atticus, avec qui il s'entretenoit aussi librement qu'avec lui-même. Il lui découvroit la naissance &

(*a*) Mearum Epistolarum nulla est Sed habet Tiro instar septuaginta. *Ad Att.* 16. 5.

le progrès de toutes ses idées. On remarque qu'il n'entreprenoit rien sans le consulter ; de sorte que ce Recueil (*b*) peut être régardé comme des Mémoires autentiques de son tems, qui contiennent les plus importans matériaux de cette Partie de l'Histoire Romaine, & qui nous découvrent le fond & les ressorts des plus grands événemens. C'est faute de les avoir consultés, ou de les avoir bien approfondis, que tous nos Ecrivains Modernes paroissent si superficiels, & commettent tant d'erreurs dans l'Histoire de ce fameux siécle ; aimant mieux transcrire les relations stériles & imparfaites des derniers Historiens Grecs, que de chercher avec un peu d'attention & de travail le fidéle récit des faits dans leur véritable source.

(*b*) Les Lettres familieres de Ciceron n'ont point une élégance recherchée. Il employoit les premiers termes qui se présentoient à sa plume, & qui étoient dans l'usage ordinaire de la conversa-

(*a*) Quæ qui legat, non multum desideret Historiam contextam eorum temporum ; sic enim omnia de studiis Principum, vitis Ducum, ac mutationibus Reipublicæ perscripta sunt, ut nihil in his non appareat. *Corn. Nep. Vit. Att.* 16.

(*b*) Epistolas vero quotidianis verbis texere solemus. *Ep. fam.* 9. 21.

tion. S'il écrivoit dans un moment où ſon eſprit fut diſpoſé à la joie, ſes expreſſions étoient legeres, naturelles (a); elles ſembloient couler de ſon ſujet; l'abondance n'en diminuoit point le feu ni la fineſſe, & dans ces occaſions il ne rejettoit point un mot badin s'il le croyoit propre à faire rire ſon Ami. Dans ſes Lettres de compliment, dont pluſieurs ſont adreſſées aux plus grands Hommes de la République, le deſir qu'il avoit de plaire eſt exprimé d'une maniere douce & aiſée, dans les ſentimens comme dans les termes, ſans y employer ces titres pompeux, ni ces magnifiques épithetes que l'uſage moderne a introduits dans le commerce avec les Grands, & qu'il a revêtus mal à propos du nom de politeſſe. Dans ſes Lettres politiques, toutes ſes maximes ſont tirées d'une profonde connoiſſance des Hommes & des affaires. Il touche toujours le principal point des difficultés qui l'embaraſſent, il prévoit les dangers, il prédit les diſgraces, &

(b) Quicquid in buccam venerit. *Ad Att.* 7. X. 14. 7. En faiſant un reproche à Antoine de ce qu'il avoit publié une de ſes Lettres, „combien de choſes badines, dit-il, ne met-on „pas dans une Lettre, qui „paſſeroient pour des fo„lies & des impertinences „ſi elles étoient publiées? *Phil.* 2. 4.

l'effet de ses prédictions ne manquoit gueres de justifier la sagesse de ses conseils. Cette remarque est prouvée dans l'Histoire de sa Vie par tant d'exemples, qu'un des meilleurs Ecrivains de son tems *(a)* n'a pas fait difficulté de dire de lui : » Que sa prudence » étoit une espece de *divination*, & » que non-seulement il avoit pré- » dit mille choses qui étoient ar- » rivées pendant sa vie, mais que ses » lumieres, comme celles des Prophe- » tes, s'étoient étendues jusqu'aux évé- » nemens qui avoient suivi sa mort. Mais de toutes ses Lettres, il n'y en a point qui fassent plus d'honneur à son caractere que les Lettres de recommandation. Dans les autres on voit éclater son esprit & ses talens. Dans celles-ci *(b)* c'est la tendresse de son cœur

(a) Ut facile existimari possit prudentiam quodammodo esse divinationem. Non enim Cicero ea solum quæ vivo se acciderunt futura prædixit, sed etiam quæ nunc usu veniunt, cecinit ut vates. *Corn. Nep.* 16.

(b) On peut tirer une objection contre le caractere qu'on fait ici de ces Lettres, d'un passage où Ciceron fait entendre en écrivant à un Proconsul d'Afrique, qu'ils étoient convenus de quelque signe par lequel ils se marquoient mutuellement quel égard ils devoient avoir pour leurs récommandations. *Ep. fam.* 13. 6. Mais ce trait semble ne regarder qu'une personne, qui ayant de grandes affaires en Afrique pouvoit faire craindre à Ciceron & au Proconsul qu'il ne leur fût également in-

& sa probité qui se font admirer. Il sollicite l'interêt de ses Amis avec cette chaleur & cette force d'expres-

commode. Cependant il ne laisse point dans la même Lettre de recommander en général l'interêt de la même personne, avec beaucoup d'ardeur & d'affection. Mais quand il auroit suivi la même méthode avec tous les autres Proconsuls, il paroît non-seulement raisonnable, mais même nécessaire, qu'un homme de son rang & de son autorité, de qui tout le monde pouvoit esperer des bienfaits ou des services, eût quelque moyen de faire distinguer ses véritables amis, de ceux qui ne lui arrachoient sa recommandation que par leurs importunités. Il nous apprend qu'il se trouvoit fort souvent dans ce cas : „ On „ est si persuadé, écrit-il à „ un Ami, que vous avez „ pour moi quelque considération, que je suis sans „ cesse importuné par les „ demandes qu'on me fait „ d'une recommandation „ auprès de vous. Mais „ quoiqu'il m'arrive quelquefois d'en donner à des „ gens dont l'interêt me „ touche peu, je ne le fais „ ordinairement néanmoins que pour mes véritables Amis.... Dans une autre Lettres : „ Notre „ amitié, dit-il, & l'affection que vous me portez sont si connues, que „ je me trouve obligé de „ vous recommander bien „ des gens : mais quoique „ je ne puisse me dispenser „ de souhaiter du bien à „ tous ceux que je recommande, il s'en faut beaucoup néanmoins que je „ leur porte à tous la même „ amitié, &c. *Ep. fam.* 13. 70. 71.

Souvent Ciceron fait entrer des mots grecs dans ses Lettres, apparemment parce qu'il n'en trouvoit pas qui exprimassent mieux en latin ce qu'il vouloit dire. Lorsqu'il étoit affligé ou d'une humeur chagrine, il n'avoit pas besoin de grec pour exprimer sa douleur, parce que c'est un sentiment de toutes les Langues ; mais lorsqu'il étoit dans une assiete tranquille, il mêloit volontiers dans son stile des mots de cette Langue ; ce qui étoit aussi fort ordinaire à Atticus, comme on le voit par quelques petits fragmens de ses Lettres. Au contraire lorsque Ciceron écrivoit pour le Public, même sur des matieres qui auroient eu souvent besoin du

ſion, dans laquelle il étoit un ſi grand Maître. Il apporte toujours quelque raiſon particuliere pour juſtifier ſon zele, juſqu'à déclarer ſouvent qu'il y croit ſon honneur même intereſſé.

Après tout, les Lettres de Ciceron n'ont point de qualité plus précieuſe

ſecours de la Langue Grecque, comme dans ſes Ouvrages Philoſophiques, alors il ſe faiſoit une loi de n'employer que des mots latins, quelque peine qu'il eût à en trouver qui répondiſſent juſte aux termes dont les Philoſophes Grecs s'étoient ſervis. On voit dans une Lettre à Atticus (*L.* 13. 21.) qu'il fut bien embarraſſé à trouver un mot qui rendît celui dont ſe ſervoient les Philoſophes Septiques pour dire, *ſuſpendre ſon jugement.*

Entre les Lettres de Ciceron il y en a un grand nombre d'autres qui ſont de pluſieurs grands Hommes du même tems, & ce ne ſont pas toujours les moins curieuſes. Il y en a de Céſar, de Pompée, d'Antoine, & ces monumens ſont précieux. On remarque dans celles de Céſar cette moderation au milieu de la plus haute fortune qui lui gagnoit les cœurs même de ſes Ennemis. Celles de Pompée roulent toutes ſur l'affaire de Corſinium. Il écrit avec une noble ſimplicité; en homme qui ſçavoit faire la guerre & en parler. C'eſt une choſe aſſez curieuſe que de voir Antoine & Ciceron en commerce d'honnêteté & de politeſſe. Après la mort de Céſar, Antoine ayant deſſein de rappeller de l'exil un Affranchi de Clodius, & l'un des principaux Miniſtres de toutes les violences de ce Tribun, il ne le voulut, comme on l'a lû dans cette Hiſtoire, ſans le conſentement de Ciceron. Il lui écrivit là-deſſus une Lettre très polie, mais où les expreſſions ſont meſurées avec beaucoup d'art. Ciceron ne demeura point dans de ſi juſtes bornes. Il oublia qu'il écrivoit à un homme contre lequel il ſeroit peut-être bien-tôt obligé de ſe déclarer, & les louanges qu'il lui donna tournerent en effet contre lui-même.

que celle d'être les derniers monumens de ce genre qui nous reſtent de la République Romaine. Elles ſont comme les dernieres expreſſions & les derniers ſoupirs de la liberté mourante. Ciceron les écrivoit dans la criſe de la ruine publique, pour exciter à la défenſe de la Patrie tout ce qui reſtoit de vertu & de courage dans le cœur des honnêtes gens de Rome. Il eſt aiſé de remarquer l'avantage qu'elles tirent de cette circonſtance, en les comparant avec les Epîtres des plus illuſtres & des plus vertueux Romains qui fleurirent enſuite ſous le régne des Empereurs. Les Lettres de Pline méritent l'eſtime qu'elles ont obtenues par le ſçavoir, l'eſprit, & la délicateſſe qui s'y font admirer; mais on y découvre une ſéchereſſe & une ſtérilité qui ne peut venir que de la terreur d'un Maître. Tous les récits & toutes les réflexions de l'Ecrivain ſe renferment dans la vie privée. On n'y trouve rien d'important qui appartienne à la Politique. Les grandes affaires, l'explication des conſeils publics, les motifs & les reſſorts des événemens y ſont toujours des ſujets étrangers. Pline avoit poſſedé les mê-

mes Emplois que Ciceron, dont il affecte de ſuivre l'exemple avec une eſpece d'émulation (*a*); mais tous ces honneurs n'avoient plus d'éclat que par leurs titres. Ils étoient conferés par un Pouvoir ſupérieur; l'adminiſtration s'en faiſoit avec la même dépendance; de ſorte que ſous le nom de Conſul & de Proconſul on cherche inutilement l'homme d'Etat, le Magiſtrat & le Politique. Dans le Gouvernement de la même Province, où Ciceron avoit une autorité ſuprême, & où il voyoit des Rois attendre reſpectueuſement ſes ordres, Pline n'auroit pas eu la hardieſſe de faire réparer un bain (*b*), de punir un Eſclave fugitif, ou d'établir une compagnie de Maçons, ſans avoir demandé la permiſſion de Trajan & ſans l'avoir obtenue.

Aucun de ſes Ouvrages Hiſtoriques n'eſt échapé aux ravages du tems.

(*a*) Lætaris quod honoribus ejus inſiſtam quem æmulari in ſtudiis cupio. *Plin. Ep.* 4. 8.

(*b*) Pruſenſes, Domine, balneum habent & ſordidum & vetus, id itaque indulgentia tua reſtituere deſiderant. *Ep. L.* X. 34. Quorum ego ſupplicium diſtuli, ut te conditorem diſciplinæ militaris firmatoremque conſulerem de modo pœnæ. *Ibid.* 38. Tu, Domine, deſpice an inſtituendum putes collegium fabrorum, duntaxat hominum C L. *Ibid.* 42.

Ainſi l'on a perdu les Commentaires de ſon Conſulat en Langue Grecque, l'hiſtoire de ſes propres affaires juſqu'à ſon retour de l'éxil, qu'il avoit composée en Vers Latins, ſes Anecdotes, ſon Hiſtoire naturelle, dont Pline nous cite un (*a*) Traité ſous le titre d'*Admiranda*, & un autre ſur les Parfums. Il avoit conçû le deſſein d'une Hiſtoire générale de Rome, que ſes Amis le preſſoient ſouvent d'exécuter, comme le ſeul Ecrivain de ſa Nation (*b*) qui fût capable de ſurpaſſer les Grecs dans un genre que les Romains avoient peu cultivé. Il ne pût ſe procurer aſſez de loiſir pour une ſi grande entrepriſe; mais le plan (*c*) qu'il nous en a laiſſé renferme en peu de mots la plus parfaite idée d'un Ouvrage Hiſtorique.

Ses Poëſies ont eu le même ſort que ſes Ouvrages d'Hiſtoire, à la réſerve de quelques fragmens qu'il a mêlés,

(*a*) Cicero in admirandis poſuit, &c. *Plin. Hiſt. nat.* 31. 2. Quod admirandis ſuis inſeruit M. Cicero. *Ibid. c.* 4. In monumentis M. Ciceronis invenitur, unguenta gratiora eſſe quæ terram quam quæ crocum ſapiant. *Hiſt. nat.* 13. 3. 17. 5.

(*b*) Poſtulatur à te jamdiu, vel flagitatur potius Hiſtoria. Sic enim putant, te illam tractante, effici poſſe, ut in hoc etiam genere Græciæ nihil cedamus.... abeſt enim Hiſtoria litteris noſtris. *De Leg.* 1. 2. 3.

(*c*) De Orat. 2. 15.

ſuivant l'occaſion, dans ſes autres Ecrits, & qui ſuffiſent pour nous perſuader que ſon génie Poëtique auroit égalé ſes talens pour l'Eloquence s'il eut été cultivé avec le même ſoin. L'alliance eſt ſi étroite entre ces deux arts, qu'il eſt difficile d'exceller dans l'un ſans avoir de la diſpoſition pour l'autre. Ils demandent eſſentiellement les mêmes qualités, c'eſt-à-dire, une imagination vive, une invention fertile, avec de l'abondance & de la nobleſſe dans l'expreſſion. C'eſt pendant la vie de Ciceron que l'ancienne ruſticité de la Muſe latine commença par dégrés à ſe polir, & ſe familiariſa inſenſiblement avec l'harmonie des nombres & les autres ornemens de l'art : mais la perfection où elle fut portée après ſa mort ayant exclu abſolument la médiocrité, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait conſervé peu de réputation dans un genre qu'il avoit trouvé ſi inculte & ſi barbare. Nos jugemens ne ſe forment que par des comparaiſons. Ciceron paſſe pour mauvais Poëte, parce qu'il n'eſt point au rang des Virgiles & des Horaces ; & cette maniere de juger s'étoit établi particulierement à la Cour d'Antoine

& d'Auguste, où c'étoit faire un compliment aux Souverains que de jetter du ridicule sur tous les traits de son caractere (*a*) qui pouvoient en recevoir. Delà vient cette raillerie perpétuelle, qui a subsisté jusqu'aujourd'hui, sur deux fameux vers :

Cedant arma Togæ, concedat laurea linguæ.
O fortunatam natam me Consule Romam !

Ainsi deux mauvaises lignes, choisies par la malignité de ses Ennemis & transmises à la Posterité comme un exemple de toutes les autres, ont servi à faire condamner un grand nombre de bons vers ; car Plutarque compte Ciceron entre les meilleurs Poëtes de Rome ; Pline faisoit gloire d'aspirer à l'imitation de sa Poësie (*b*), & Quintilien n'attribue les reproches de ses censeurs qu'à leur malignité (*c*). Mais la plus forte preuve du merite de ses vers, c'est qu'ils étoient dans le meilleur goût de son tems, & dans

(*a*) Postea vero quam Triumvirali proscriptione consumptus est, passim qui oderant, qui invidebant, qui æmulabantur, adulatores etiam præsentis potentiæ, non responsurum invaserunt. *Quint.* 12. 10.

(*b*) Sed ego verear ne me non satis deceat quod decuit M. Tullium. *Ep. L.* 5. 3.

(*c*) In carminibus utinam pepercisset, quæ non desierunt carpere maligni. *Quint.* XI. 1.

le ſtile de Lucrece, dont on prétend qu'il revit & qu'il corrigea le Poëme avant ſa publication (*a*). Enfin l'on ne peut douter du moins qu'il n'ait été conſtamment l'Ami & le Protecteur de tous les Poëtes célebres de ſon ſiécle, c'eſt-à-dire, (*b*) d'Accius, d'Archias, de Chilius, de Lucrece, & de Catulle, qui le remercie par une (*c*) Epigramme de quelque faveur qu'il avoit reçûë de ſon amitié.

D'ailleurs la Poëſie n'étoit pour Ciceron qu'un amuſement, & comme le délaſſement de ſes autres Etudes. Son talent diſtinctif, ſon ſouverain attribut, étoit l'Eloquence. Il lui avoit conſacré toutes les facultés de ſon ame (*d*) & jamais mortel ne s'eſt élevé

(*a*) Euſeb. Chronic.

(*b*) Adjicis M. Tullium mira benignitate Poetarum ingenia foviſſe. *Plin. Ep.* 3. 15. Ut ex familiari ejus L. Accio Poeta audire ſum ſolitus. *Brut.* 197. Lucretii Poemata, ut ſcribis, lita ſunt multis hominibus ingenii, multæ tamen artis. *Ad Quint.* 2. XI. *Ad Att.* 1. 9. 16.

(*c*) Diſertiſſime Romuli Nepotum,
Quot ſunt, quotque fuere, Marce Tulli,
Quoquot poſt aliis erunt in annis;
Gratias tibi maximas Catullus
Agit, peſſimus omnium Poeta,
Tanto peſſimus omnium Poeta
Quanto tu optimus omnium Patronus. *Catul.* 47.

(*d*) At oratio.... ita univerſa ſub Principe operis ſui erupit Tullio; ut delectari ante eum pauciſſimis, mirari vero neminem poſſis.... *Vell. Pat.* 1. 17.

à la même perfection. » Rome, observe un Historien poli, avoit peu » d'Orateurs avant lui qui méritassent » de lui plaire, mais elle n'en avoit » aucun qu'elle pût admirer.... Demosthenes fut son modéle. L'émulation le fit marcher avec tant de succès sur ses traces, (a) qu'il a merité ce *très bel Eloge*, comme l'appelle saint Jerôme : » Demosthenes t'a ravi la gloire d'ê» tre le premier Orateur, & tu lui » ôtes celle d'être l'unique. Leur génie, leur habileté, leur stile & leur maniere ont beaucoup de ressemblance. Leur éloquence est de ce genre étendu, grand, sublime, qui embellit toujours son sujet, & qui lui donne toute la force & la beauté qu'il est capable de recevoir. C'est cette rondeur de langage, pour me servir d'une expression des Anciens, à laquelle on ne peut rien ajouter, rien retrancher. Enfin leurs perfections sont si transcendantes, & si égales sur toutes sortes de points, que les Critiques ne

(a) Demosthenem igitur imitemur. O Dii boni! Quid quasi nos aliud agimus? Aut quid aliud optamus? *Brut.* 417. M. Tullius, in quem pulcherrimum illud elogium est : Demosthenes præripuit tibi ne esses primus Orator, tu illi ne solus. *Ad Nepot. de vita Clericor. T.* 4. *Edit. Bened.*

conviennent point encore auquel ils doivent donner la préference. A la vérité Quintilien, qui en est le plus judicieux, l'attribue entierement à Ciceron. Mais s'il est vrai, comme d'autres l'ont pensé, que Ciceron n'ait ni les nerfs, ni l'énergie, ni, comme il l'appelle lui même, le tonnerre de Demosthenes, il le surpasse par l'abondance & l'agrément de la diction, par la varieté des sentimens, & sur tout par la vivacité de (a) l'esprit & par la finesse des railleries. Demosthenes n'a rien d'enjoué ni d'agréable; & lorsqu'il tente quelquefois de badiner, la maniere dont il le fait montre que ce genre ne lui déplaît pas, mais qu'il lui convient peu; car suivant l'expression de Longin, » toutes » les fois qu'il affectoit d'être plaisant » il ne faisoit que se rendre ridicu- » le (b), & s'il lui arrivoit de faire » rire, c'étoit presque toujours à ses » dépens. Au lieu que par un fond

(a) Huic diversa virtus, quæ risum judicis movendo plerique Demostheni facultatem hujus rei defuisse credunt, Ciceroni modum. Nec videri potest noluisse Demosthenes, cujus pauca admodum dicta ostendunt non displicuisse illi jocos, sed non contigisse.... Mihi vero mira quædam videtur in Cicerone fuisse urbanitas... *Quintil. l.* 6. 3. *Ibid.* X. 1.

(b) Longin. de Sublim. c. 34.

perpétuel d'eſprit & de bonne plaiſanterie, Ciceron avoit toujours le pouvoir de plaire lorſqu'il perdoit l'eſperance de convaincre, & trouvoit le moyen d'inſpirer de la gaieté à ſes Juges auſſi-tôt qu'il commençoit à redouter leur ſeverité. On ſçait qu'une plaiſanterie bien placée *(a)* lui ſervit plus d'une fois à ſauver divers Cliens de leur ruine.

Cependant, au milieu même de ſa gloire & de ſa plus grande réputation, il y avoit de ſon tems à Rome une autre ſecte d'Orateurs, gens d'eſprit & de mérite, *(b)* & la plûpart même d'une haute naiſſance, qui en reconnoiſſant la ſupériorité de ſon génie critiquoient ſa diction, & ſuivant l'expreſſion d'un Ancien, n'y trouvoient pas le véritable caractere de l'Atticiſme. Les uns prétendoient qu'elle étoit lâche & languiſſante, les autres qu'elle étoit enflée & trop abondante : ces Cenſeurs affec-

(*a*) Ut pro L. Flacco, quem repetundarum rerum Joci opportunitate de manifeſtiſſimis criminibus exemit, &c. *Macrob. Sat.* 2. 1.

(*b*) Conſtat nec Ciceroni quidem obtrectatores defuiſſe, quibus inflatus & tumens, nec ſatis preſſus, ſuprà modum exultans & ſuperfluens & parum Atticus videretur, &c. *Tacit. Dialog.* 18. *Vid. Quintil.* 12. 1.

toient une exactitude qui s'étendoit jusqu'aux minucies ; c'étoient des sentences ingénieuses, (*a*) des périodes courtes & concises, auxquelles il n'y avoit point une syllabe à retrancher ; comme si l'éloquence consistoit dans la frugalité des mots, & n'étoit que l'art d'accumuler des idées & des sentimens dans un très-petit espace. Les chefs de cette méthode étoient M. Brutus, Licinius Calvus, Asinius Pollion, & particulierement Salluste, que Seneque fait regarder comme l'Auteur du style coupé, obscur, & sentencieux. Ciceron les railloit souvent (*b*) de leur prétention à l'élegance Attique, & de juger moins de l'Eloquence par la force de l'art que par leur propre foiblesse. Ils ont entrepris, disoit-il, de décrier ce qui est au-dessus de leur capacité, & de ne donner (*c*) leur admiration qu'à ce

(*a*) Mihi falli multum videntur qui solos esse Atticos credunt, tenues & lucidos & significantes, sed quadam eloquentiæ frugalitate contentos, ac manum semper intra pallium continentes. *Quintil.* XII. c. X.

(*b*) Sic Sallustio vigente, amputatæ sententiæ & verba ante expectatum cadentia, & obscura brevitas, fuere pro cultu. *L. Senec. Epist.* 114.

(*c*) Itaque nobis monendi sunt ii... qui aut dici se desiderant Atticos, aut ipsi Attice volunt dicere, ut mirentur Demosthenem maxime... eloquentiamque ipsius viribus, non imbe-

qu'ils croient pouvoir exécuter. Quoique leur maniere de parler, ajoûtoit-il, pût flatter l'oreille d'un Critique & d'un Grammairien, elle n'étoit point de ce genre harmonieux & ſublime, qui ne ſe propoſe pas ſeulement d'inſtruire, mais d'émouvoir une Aſſemblée; ce n'étoit pas cette Eloquence qui eſt propre à faire de puiſſantes impreſſions ſur la multitude, & qui prouvant ſon mérite par ſes effets, ravit l'admiration, arrache les applaudiſſemens & les ſuffrages, enfin, qui victorieuſe par ſa nature entraîne également (a) l'homme d'eſprit & la Populace.

Pendant la vie de Ciceron, le goût dominant de Rome fut toujours pour cette véritable Eloquence. Ses Oraiſons étoient les ſeules qui fuſſent admirées de la Ville; tandis que tous ces Orateurs Attiques, comme ils en prenoient eux-mêmes le nom, étoient gé-

cillitate ſua metiantur. Nunc enim tantum quiſque laudat, quantum ſe poſſe ſperat imitari. *Orator.* 248. *Tuſc. quæſt.* 2. 1.

(a) Sed ad calvum revertamur; qui metuens ne vitioſum colligeret, etiam verum ſanguinem deperdebat. Itaque ejus oratio nimia relligione attenuata, doctis & attente audientibus erat illuſtris; à multitudine autem & à foro, cui nata eloquentia eſt, devorabatur. *Brut.* 410. Itaque nunquam de bono Oratore & non bono doctis hominibus cum Populo diſſenſio fuit. *Ibid.* 297.

néralement méprisés, & leurs Audiences si desertes qu'on les abandonnoit quelquefois au milieu de leurs Harangues. (a) Mais après la mort de Ciceron & la ruine de la République, l'Eloquence Romaine disparoissant avec la liberté, laissa succéder à sa place un fantôme, qui prévalut bientôt dans toutes les Parties de l'Empire. Au lieu de cette maniere noble, abondante, naturelle, qui embrassoit librement toutes sortes de sujets, on ne vit plus qu'une méthode séche & resserrée, un genre sententieux, des sujets recherchés & des tours contraints, en un mot, une Eloquence convenable aux occasions pour lesquelles on la faisoit servir, c'est-à-dire, propre à faire des Panegyriques, & des complimens serviles aux Tyrans. On peut observer cette différence dans tous les Ecrivains qui ont suivi Ciceron, jusqu'à Pline le Jeune, qui a porté le nouveau stile à sa derniere perfection dans son fameux Panegyrique de l'Empereur Trajan. Cette Piece méritant l'admiration qu'elle a

(a) At cum isti Attici dicant, non modo à corona, quod est ipsum miserabile, sed etiam ab Advocatis relinquantur. *Ibid.* 417.

obtenuë par l'élégance du ſtile, la beauté des penſées & la délicateſſe des complimens, elle eſt devenue dans ces derniers tems comme l'étendart de la belle Eloquence, & l'on ne voit dans les Critiques modernes que des plaintes de l'ennuieuſe longueur & de l'exceſſive abondance de Ciceron. Mais une réflexion fort ſimple peut ſervir à regler là deſſus notre jugement: c'eſt que non-ſeulement le ſiécle le plus poli de la liberté de Rome a mis Ciceron au premier rang de l'Eloquence, mais que cette déciſion a reçu la confirmation la plus autentique que nous connoiſſions dans la nature des choſes humaines, par le conſentement unanime de tous les autres Peuples, qui négligeant toutes les productions de ſes Rivaux & de ſes Contemporains, nous ont conſervé ſes précieux reſtes, comme le plus parfait modele qui puiſſe être propoſé à l'imitation des Hommes; de ſorte que dans un tems auſſi éloigné de nous que celui de Quintilien, Ciceron jouiſſoit déja ſi parfaitement de cette réputation univerſelle, qui eſt le ſceau des vérités les plus conſtantes, (a) que ſon

(a) Apud poſteros vero id conſecutus, ut Cicero

nom étoit regardé comme le nom même de l'Eloquence.

On n'a fait considerer ici jusqu'à présent, que la partie extérieure du caractere de Ciceron. Il est tems de pénétrer les secrets de son ame, & d'y découvrir s'il est possible, la source réelle de ses actions, en examinant les principes de cette Philosophie, par laquelle il faisoit profession de régler toute sa vie. Il nous apprend dans une infinité d'occasions que c'étoit celle des Académiques, Secte qui tiroit son origine de Socrates, & son nom d'un célébre College, (*a*) ou d'un lieu

jam non hominis, sed eloquentiæ nomen habeatur. *Quintil.* X. 1.

(*a*) Illi autem, qui Platonis instituto in Academia, quod est alterum Gymnasium, cœtus erant & sermones habere soliti, è loci vocabulo nomen habuerunt. *Academ.* 1. 4. Ce lieu célebre, que Servius Sulpicius appelle le plus noble College du monde, avoit pris son nom d'Ecademus, ancien Heros, qui le possedoit du tems des Tyndarides. Mais, fameux comme il étoit, il n'avoit pas laissé d'être vendu dans la suite pour la somme d'environ deux mille livres de notre monnoie. On l'avoit consacré aux exercices publics des Citoyens d'Athenes, & par dégrés il avoit été embelli d'Allées, de Bosquets, de Portiques, & d'Appartemens commodes pour l'usage des Professeurs & des Maîtres de l'Ecole Académique. Il s'en trouva plusieurs qui y passerent toute leur vie, en s'abstenant si religieusement d'en sortir qu'ils ne mettoient pas même le pied dans la Ville. *Ep. fam.* 4. 12. *Plut. Vie de Thesée.* 15. *Diogen. Laert. in Plat.* 7. *Plut. de Exil.* 603.

d'éxercice, nommé l'Académie, situé dans un Fauxbourg d'Athenes, où les Professeurs de cette Ecole faisoient leurs lectures & leurs disputes Philosophiques. Socrates fut le premier qui bannit de la Philosophie les recherches Physiques (*a*), qui en étoient avant lui l'unique objet, & qui la tourna de cet obscur & difficile exercice aux questions de la Morale. S'étant proposé le bonheur de l'Homme & de la société humaine, il conçut que les notions les plus nécessaires étoient celles de la vertu & du vice, & celle de la différence naturelle qui est entre le bien & le mal. Comme il avoit trouvé le monde prévenu des plus fausses idées sur des matieres si importantes, il prit pour méthode, non d'établir directement ses propres opinions, mais de refuter celles d'autrui, & d'attaquer les erreurs qui avoient fait le plus de progrès. Cette voie lui avoit paru la plus propre à disposer les Hommes au goût de la vérité,

(*a*) Socrates.... id quod constat inter omnes, primus à rebus occultis & ab ipsa natura involutis, avocavisse Philosophiam & ad vitam communem adduxisse, ut de virtutibus & vitiis, omninoque de bonis rebus & malis quæreret, &c. *Ibid. vit. It. Tusc. quæst.* 5. 4.

ou, (*a*) ce qui en approche le plus, au goût du moins de la probabilité. Ainsi, pendant qu'il faisoit profession de ne rien sçavoir, il renversoit les systêmes de ceux qui prétendoient à quelque réputation de science; & les engageant dans une suite de questions embarrassantes, il les réduisoit, par l'enchaînement même de leurs réponses, à quelque absurdité sensible, qui les mettoit dans l'impossibilité de défendre (*b*) plus long-tems leur opinion.

Platon & ses Partisans ne s'attacherent point exactement à la Méthode de Socrate, quoiqu'ils fissent profession de le reconnoître pour leur Guide. Au lieu de cette modestie, qui l'avoit porté à ne rien affirmer & à se borner en apparence à de simples recherches, ils formerent un systême d'opinions, (*c*) qu'ils communiquerent à

(*a*) E quibus nos id potissimum consecuti sumus quo Socratem usum arbitrabamur; ut nostram ipsi sententiam tegeremus, errore alios levaremus, & in omni disputatione quid esset simillimum veri quæreremus. *Tusc. quæst.* 5.4. *It.* 1. 4.

(*b*) Socrates enim percunctando atque interrogãdo elicere solebat opiniones eorum quibuscum disserebat. *De Fin.* 2. 1.

(*c*) Illam autem Socraticam dubitationem de omnibus rebus, & nulla adfirmatione adhibita consuetudinem disserendi reliquerunt. Ita facta est, quod minime Socrates pro-

leurs disciples comme les principes de leur Secte. Speusippus, Neveu de Platon, héritier de son Ecole, & ses Successeurs, continuerent leurs Leçons dans l'Académie, d'où ils prirent le nom d'Académiques; tandis qu'Aristote, le plus distingué des disciples de Platon, se retira dans un autre College, qui s'appelloit le Lycée, où l'usage qu'il observa d'expliquer sa doctrine en se promenant, lui fit donner & à ses disciples le nom de Peripateticques. Ces deux Sectes, quoique distinguées (*a*) par des noms differens, s'accordoient dans les principes fondamentaux de leur Philosophie. Elles plaçoient le souverain bien dans la vertu, avec une portion suffisante de biens extérieurs. Elles enseignoient l'éxistence d'un Dieu, une Providence, l'immortalité de l'ame, & deux états futurs, l'un de récompense, l'autre de punition.

L'Ecole Académique se soutint dans cet état sous cinq Maîtres qui la gou-

babat, ars quædam Philosophiæ & rerum ordo, & descriptio disciplinæ. *Acad.* 1.4.

(*a*) Sed idem fons erat utrisque, & eadem rerum expetendarum fugiendarumque partitio. *Acad.* 1. 4. 5. 8. Peripateticos & Academicos nominibus differentes, re congruentes. *Ibid.* 2. 5.

vernerent ſucceſſivement après Platon ; Speuſippus, Xenocrates, Polemon, Crates & Crantor. Mais le ſixiéme, qui ſe nommoit Arceſilas, renverſa tous les ſyſtêmes de ſes Prédéceſſeurs, & rappellant la méthode Socratique de ne rien affirmer (*a*) & de douter de tout, il fit voir la vanité de toutes les opinions qui s'étoient établies. La raiſon qu'il apporta pour juſtifier la néceſſité de cette réformation, fut cette même obſcurité qui avoit réduit Socrates & les Anciens qui l'avoient précédé, à reconnoître modeſtement leur ignorance. Il fit obſerver, comme eux, que la ſphere des ſens eſt étroite, la raiſon foible, la vie courte, la vérité enſevelie dans les ténébres, l'opinion & l'uſage en poſſeſſion (*b*) de tous les eſprits ; enfin que tout eſt couvert d'une épaiſſe obſ-

(*a*) Arceſilas primum ex variis Platonis libris, ſermonibuſque Socraticis, hoc maxime arripuit, nihil eſſe certi, quod aut ſenſibus aut animo percipi poſſit. *De Orat.* 3. 18.

(*b*) Non pertinacia ſed earum rerum obſcuritate, quæ ad confeſſionem ignorantiæ adduxerant Socratem, & omnes pœne Veteres; qui nihil cognoſci, nihil percipi, nihil ſciri poſſe dixerunt, anguſtos ſenſus, imbecillos animos; brevia curricula vitæ; in profundo veritatem demerſam; opinionibus & inſtitutis omnia teneri; nihil veritati relinqui; deinceps omnia tenebris circumfuſa eſſe dixerunt. *Acad.* 1. 13.

curité

curité. Il enseigna par conséquent qu'il n'y avoit rien dans la nature qui fût connu parfaitement, & que l'erreur ni la vérité n'avoient point de caractere certain ; que rien n'étoit si déteſtable, si téméraire, si scandaleux pour un Philosophe que de se former des principes faux ou douteux ; qu'on ne doit rien affirmer d'un ton dogmatique ; que dans tous les cas il faut suspendre notre jugement, & renoncer à la certitude, pour nous borner à des opinions probables, qui sont le seul terme où la raison puisse s'arrêter. La Secte d'Arcesilas (*a*) prit le nom de nouvelle Académie, pour se distinguer de celle de Platon, & de celle des anciens Académiques. Son crédit s'étoit soutenu jusqu'au tems de Ciceron, par une succession d'habiles Professeurs, dont le chef étoit alors Carnéades, quatriéme successeur d'Ar-

(*a*) Hanc Academiam novam appellant, quæ usque ad Carneadem perducta, qui quartus ab Arcesila fuit, in eadem Arcesilæ ratione permansit. *Academ.* 1. 13. Et hæc in Philosophia ratio contra omnia disserendi, nullamque rem aperte judicandi, profecta à Socrate, repetita ab Arcesila, confirmata à Carneade, usque ad nostram viguit ætatem. *De Nat. Deor.* 1. 3. Hinc hæc recentior Academia emanavit, in qua extitit divina quadam celeritate ingenii, dicendique copia Carneades. *De Orat.* 3. 18.

cesilas. Elle parvint comme au sommet de sa gloire, sous un Maître dont l'esprit & l'éloquence meriterent les plus grands éloges de l'Antiquité.

Il ne faut pas néanmoins s'imaginer que ces Académiques passassent effectivement toute leur vie dans le doute, & que flotans sans cesse dans le scepticisme & l'irrésolution, ils demeurassent sans aucune opinion (*a*) déterminée ou sans aucune regle de jugement & de conduite. Leurs principes étoient aussi méthodiques & aussi certains que ceux des autres Sectes. Ciceron nous les represente dans plusieurs de ses Ouvrages : » Nous ne sommes pas, » dit-il, de ces Philosophes dont l'es» prit ne fait que passer d'erreur en » erreur, sans se proposer aucune fin » dans ses recherches. Que seroit-ce » qu'une vie passée dans une si triste » incertitude, sans regle & sans mé» thode pour nos actions & nos pen» sées ? La difference qui est entre » nous & les autres, c'est qu'au lieu » de donner à quelque chose le nom » de *certain*, ou d'*incertain*, nous nous » servons du terme de *probable* ou d'*im*-

(*a*) Neque enim Academici, cum in utramque differunt partem, non secundum alteram vivunt. *Quintil. l.* 12. 1.

» *probable.* Pourquoi ne m'attacherois-» je point à ce qui eſt probable, & ne » rejetterois-je pas ce qui manque de » probabilité ? Pourquoi n'éviterois-» je point d'affirmer avec arrogance, » pour éviter le reproche de témerité » qui eſt de tous les vices le plus éloi-» gné de la ſageſſe (*a*) ? Dans un autre endroit : » Nous n'aſſurons point » qu'il n'y ait aucune vérité, mais » ſeulement que toutes les vérités » ſont mêlées de quelques erreurs, » & que les apparences des unes & » des autres ſont ſi ſemblables qu'on » ne découvre aucune marque qui » puiſſe ſervir de regle pour les di-» ſtinguer ; (*b*) d'où l'on doit con-» clure que ſans concevoir parfaite-» ment les choſes on en trouve quan-» tité de probables, qui ſuffiſent pour » gouverner la vie d'un homme ſen-» ſé.... (*c*) Entre nous, dit-il, encore,

(*a*) De Offic. 2. 2.

(*b*) De Nat. Deor. 1. 5.

(*c*) Academ. 2. 3. Cette idée des principes de l'Académie peut nous mettre en état de décider la fameuſe conteſtation qui s'eſt élevée entre les Critiques ſur la maniere de lire le paſſage ſuivant du Traité de Ciceron ſur la Nature des Dieux. *De qua tam variæ ſunt doctiſſimorum hominum, tamque diſcrepantes ſententiæ, ut magno argumento eſſe debeat, cauſam, id eſt, principium Philoſophiæ eſſe* ſcientiam ; (Inſcientiam) *prudenterque Academicos à rebus incertis aſſenſionem cohibuiſſe.* Il eſt queſtion de ſçavoir ſi

» & ceux qui prétendent connoître » la vérité des choſes, il n'y a que » cette difference, qu'ils n'ont au- » cun doute de la certitude de leurs » opinions; & que nous, au contraire, » en reconnoiſſant des probabilités » auſquelles nous ne faiſons pas dif- » ficultéd e nous attacher, nous n'a- » vons pas la hardieſſe de les donner » pour des vérités. Cette maniere » de penſer garantit notre jugement » de toutes ſortes de préjugés, & » nous diſpenſe de combattre pour » la défenſe de nos principes; au lieu

s'eſt *ſcientiam* ou *inſcientiam* qu'il faut lire. La plupart des Editions & des Manuſcrits ont le premier de ces deux mots, mais Alde Manuce & le Docteur Davies preferent le ſecond, & l'on ſe range ici de leur ſentiment. L'intention de Ciceron n'eſt-elle pas de relever cette maxime fondamentale de ſa Secte, ,, que l'obſcurité naturelle ,, des choſes, & le témoi- ,, gnage que les hommes ,, ſe rendent de leur propre ,, ignorance eſt la premie- ,, re cauſe qui les a excités ,, à l'étude de la Phiioloſo- ,, phie? Platon avoit exprimé auparavant la même idée, lorſqu'il a dit, que l'admiration étoit une affection Philoſophique qui a donné naiſſance à la Philoſophie. (*In Theætet. p.* 155. *Edit. Serran.*) D'où Ciceron conclut que l'Académie marquoit beaucoup de prudence en ſuſpendant ſon jugement, & en ſoutenant que les hommes ne ſont point capables de SCIENCE, c'eſt-à-dire, de parvenir ſur aucun point à la certitude abſolue. Si c'eſt là le ſens du paſſage, comme il eſt clair, que ce l'eſt effectivement, on doit convenir qu'il demande *Inſcientiam. Traduction & Notes du M. l'Abbé d'Olivet, Davies, Edit. Cantab.*

» que les Partisans des autres Sectes » se trouvent attachés à certaines doc- » trines avant qu'ils ayent pû discer- » ner quelle est la meilleure ; & se » laissant conduire dès leur jeunesse » par l'autorité d'un ami, ou charmer » par le premier Maître qu'ils enten- » dent, ils portent leur jugement sur » des choses qu'ils ne connoissent » point, & s'attachent avec obstina- » tion à l'Ecole où le hazard les a fait » entrer.

Ainsi l'Académie tenoit proprement le milieu entre la rigueur des Stoïciens & l'indifference des Septiques. Les premiers embrassoient toute la doctrine de leur Ecole comme des vérités fixes & immuables, dont ils croyoient ne pouvoir s'écarter sans infamie ; & faisant à leurs Disciples un point d'honneur de cette constance, ils trouvoient ainsi l'art de se les attacher inviolablement. Les Septiques observoient une neutralité parfaite à l'égard de toutes les opinions. Dans la profession qu'ils faisoient de les croire également incertaines, ils étoient indifferens sur le parti que prenoient les autres. Jamais ils ne se déclaroient pour ou contre un principe ; & la regle de leur

vie étoit leur penchant naturel (*a*), ſoumis néanmoins aux Loix & aux uſages de leur Patrie. Mais les Académiques, en adoptant le probable au lieu du certain, ténoient la balance égale entre les deux extrêmes. Auſſi leur principe général étoit-il que la moderation doit être obſervée dans tous les ſentimens, & Plutarque, qui étoit attaché à leur Secte, (*b*) nous apprend qu'ils reſpectoient beaucoup cette ancienne maxime; *Μηδὲν ἄγαν, ne quid nimis.*

Comme cette Ecole ne combattoit particulierement aucune des autres, & qu'elle leur étoit oppoſée à toutes, ou plûtôt qu'elle étoit en général l'adverſaire de tous les Dogmatiques, chaque Secte lui donnoit volontiers après elle-même, la préférence ſur toutes les autres; & de ce droit à la ſeconde place (*c*), qui lui étoit accordée par toutes ſes Rivales, elle pouvoit conclure avec aſſez de raiſon

(*a*) Vid. Sext. Empirici Pyrrhon Hypotyp.... Aul. Gell. XI. 5.

(*b*) In Lib. de Ei apud Delph. 387. It. Lib. de primo Frigido fin.

(*c*) Academico ſapienti ab omnibus cæterarum Sectarum ſecundæ partes dantur; ex quo poteſt probabiliter confici eum recte primum eſſe ſuo judicio, qui omnium cœterorum judicio ſit ſecundus. *Fragm. Academ. ex Auguſt.*

qu'elle en avoit un fort juste à la premiere. En effet, si l'on jette les yeux sur l'état du Paganisme, & si l'on fait réfléxion aux plaintes que les plus sages faisoient eux-mêmes des ténébres dont ils étoient environnés, & aux disputes continuelles qui les divisoient sur les points les plus importans de la Religion & de la Morale (*a*), on reconnoîtra nécessairement que la Philosophie Académique étoit non-seulement la plus sensée & la plus modeste, mais la plus propre, par sa maniere de raisonner, à découvrir quelques rayons de la vérité. Son caractere étoit d'encourager ses Partisans dans leurs recherches, d'en pénétrer l'objet jusqu'au fond, & de balancer la valeur de chaque argument, jusqu'à ce qu'elle en eût trouvé le véritable (*b*) poids. C'est ce qui porta Ciceron, dans un âge avancé & dans toute la maturité de son jugement, à quitter la vieille Académie pour s'attacher à la nouvelle. Après avoir connu par une lon-

(*a*) De Natur. Deor. 1. 1. 3. Academ. 2. 3. 1. 13.

(*b*) Neque nostræ disputationes quicquam aliud agunt, nisi ut, in utramque partem disserendo, eliciant & tanquam exprimant aliquid quod aut verum sit aut ad id quam proxime accedat. *Academ.* 2. 3.

gue expérience la vanité de toutes ces Sectes qui se vantoient de posseder la vérité, & d'être les seuls guides de la vie; perdant enfin l'espérance de parvenir à quelque certitude, il se crut trop heureux, pour fruit de toutes ses peines (*a*), de pouvoir s'attacher du moins au Probable. Cependant le génie & le caractere général des deux Académies étoient encore à peu près les mêmes. Quoique l'ancienne fît profession d'un systême déterminé, c'étoit toujours avec beaucoup de défiance & de précaution; & si la nouvelle en étoit différente, c'étoit seulement parce qu'elle poussoit beaucoup plus loin le scrupule. Il suffit de lire les Ecrits de Platon (*b*), premier Maître de l'ancienne, qui suivant la remarque de Ciceron, » n'affirme jamais » rien sans reserve, ne donne rien

(*a*) Relictam à te veterem jam, tractari autem novam. *Ibid.* 4. Ultra enim quo progrediar, quam ut verisimilia videam non habeo : certa dicent hi, qui & percipi ea posse dicunt, & se sapientes profitentur. *Tuscul Quæst.* 1. 9. Sed nec in maximis rebus, quidquam adhuc inveni firmius, quod tenerem, aut quo judicium meum dirigerem, quam id quodcumque mihi simillimum veri videretur, cum ipsum illud verum in occulto lateret. *Orator. fin.*

(*b*) Cujus in Libris nihil affirmatur, & in utramque partem multa disseruntur, de omnibus quæritur, nihil certi dicitur. *Academ.* 1. 13.

» pour certain, examine librement » une queſtion, & diſcute ſans partia- » lité les divers ſentimens. Mais on peut ajoûter une autre qualité de cette Philoſophie, qui devoit y conduire auſſi naturellement Ciceron. De toutes les Sectes, elle étoit la plus favorable à l'éloquence, parce que l'uſage qu'elle avoit établi de diſputer pour & contre chaque opinion, donnoit à l'Orateur une occaſion admirable d'exercer ſes talens, & d'acquerir la facilité de traiter ſur le champ toutes ſortes de ſujets. Il l'appelle par cette raiſon la mere de l'élegance & de l'abondance. Il déclare qu'il doit toute ſa réputation dans l'art de parler (*a*), non aux régles méchaniques des Rhetoriciens, mais aux principes nobles & étendus de l'Ecole Académique.

Cependant cette célébre Ecole étoit preſque abandonnée dans la Grece,

(*a*) Itaque mihi ſemper Academiæ conſuetudo, de omnibus rebus in contrarias partes diſſerendi, non ob eam cauſam ſolum placuit, quod aliter non poſſet quid in quaque re veriſimile ſit inveniri, ſed etiam quod eſſet ea maxima dicendi exercitatio . . . . . *Tuſc. Quæſt.* 2. 3. *Quintil.* 12. 2. Ego autem fateor, me oratorem, ſi modo ſim, aut etiam quicumque ſim, non ex Rhetorum officinis, ſed ex Academiæ ſpatiis extitiſſe. *Orator. ſub init.* Nos ea Philoſophia plus utimur, quæ peperit dicendi copiam. *Proem. Paradox.*

& n'avoit à Rome qu'un petit nombre de Partisans, (*a*) lorsque Ciceron s'en rendit le Protecteur, & s'efforça de lui faire reprendre son ancien lustre. Elle imposoit à ses Disciples la pénible obligation de disputer contre chaque Secte & sur chaque point de Philosophie: & s'il étoit difficile, remarque Ciceron (*b*), d'en combattre une seule avec avantage, combien ne l'étoit-il pas de les vaincre toutes? Il n'est pas surprenant qu'avec des loix si rigoureuses

(*a*) Quam nunc propemodum in Græcia intelligo.... nam si singulas disciplinas percipere magnum est, quanto majus omnes? Quod facere iis necesse est quibus propositum est, veri reperiendi causa & contra omnes Philosophos & pro omnibus dicere. *De Nat. Deor.* 1. 5.

(*b*) Diogen. Laert. de Arcesila. Diogenes Laerce & quelques Ecrivains posterieurs parlent d'une troisiéme Académie qui tenoit comme le milieu entre les deux autres: sur quoi les Modernes ont fait Platon chef de la premiere, Arcesilas de la seconde, & Carneades de la troisiéme. (Voyez Carneades, dans la Vie des Philosophes par Stanley.) Mais cette distinction paroit peu réelle, puisque Ciceron n'en nomme que deux, l'ancienne & la nouvelle, & qu'il déclare expressément que la seconde subsistoit de son tems sous la même dénomination, c'est-à-dire, sous Carneades comme sous Arcesilas, & loin de diviser leur Ecole en trois Académies, Philon, Maître de Ciceron, fondé sur la ressemblance du génie & des principes de l'ancienne & de la nouvelle, soutint constamment dans ses Ouvrages qu'elles ne devoient passer que pour une seule Ecole. *Academ.* 1. 4. Perturbatricem autem harum omnium rerum Academiam, hanc ab Arcesila & Carneade recentem exoremus ut sileat. *De Legib.* 13.

l'Académie fût abandonnée de toutes parts à mesure que la molesse & le goût du plaisir devenoient des passions dominantes. Cette alteration de mœurs & de sentimens disposoit tout le monde à la doctrine d'Epicure : sur-quoi l'on trouve dans Laërce un assez bon mot d'Arcesilas : On lui demandoit pourquoi les Epicuriens faisoient tant de conquêtes dans toutes les Sectes, & pourquoi l'on ne voyoit jamais revenir un Déserteur à l'Ecole Academique ? » C'est, repondit-il, que d'un » Homme on peut faire un Eunuque, » mais qu'un Eunuque ne redevient » jamais Homme.

Cette idée générale de la Philosophie de Ciceron servira dans quelque mesure à rendre raison de la difficulté qu'on trouve à découvrir ses véritables sentimens, & des erreurs où l'on tombe ordinairement dans cette recherche. Qu'on se rappelle seulement que le principe fondamental de l'Académie étoit de refuter les opinions d'autrui plûtôt que de faire connoître les siennes. Cependant le principal embarras n'est point encore ici. Ciceron avoit peu de scrupule sur cet article, & n'affectoit point d'être obscur

dans l'explication de ſes principes. C'eſt la varieté de ſes Ecrits & la différence de leur caractere qui cauſe l'incertitude de ſes Lecteurs ; parce que ſans faire attention à la nature particuliere de chaque ouvrage & au rolle différent qu'il y ſoutient, ils croient pouvoir tirer indifféremment ſes véritables opinions, de ſes Harangues, de ſes Dialogues & de ſes Lettres.

Toutes ſes Harangues ſont dans le genre judiciaire, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont autant de Plaidoyers ; & le devoir d'un Avocat eſt bien moins de repréſenter la vérité que de faire valoir avec avantage tout ce qui peut être utile à l'intérêt de ſon client ; car c'eſt au (*a*) Juge que le ſoin de la vérité eſt confié par les Loix. On chercheroit donc envain les véritables ſentimens d'un Avocat dans ſes Plaidoyers. La nature de l'ouvrage ne le permet pas, & Ciceron même s'explique là-deſſus aſſez ouvertement pour nous ôter l'eſperance de découvrir les ſiens

(*a*) Judicis eſt ſemper in cauſis verum ſequi ; Patroni nonnunquam veriſimile, etiam ſi minus ſit verum defendere : quod ſcribere præſertim cum de Philoſophis ſcriberem, niſi idem placeret graviſſimo Stoicorum Panætio. *De Offic.* 2. 14.

par cette voie : » On se trompe beau-
» coup, dit-il (*a*), si l'on juge de nos
» véritables opinions par les discours
» que nous prononçons au Barreau.
» C'est le langage du tems & des af-
» faires, dans lequel il ne faut cher-
» cher ni l'homme ni l'Avocat. Si les
» Causes pouvoient s'expliquer d'elles-
» mêmes, elles n'auroient pas besoin
» du ministere d'un Orateur. On nous
» emploie pour dire publiquement,
» non ce que nous voudrions assurer de
» notre propre autorité, mais ce que
» demande l'interêt de la cause & du
» Client. Quintilien se conformant à ces idées (*b*) pense aussi, que l'Orateur le plus sage, & le plus attaché aux principes de l'honnêteté naturelle, ne doit pas faire difficulté d'employer toutes sortes d'argumens pour le succès de la Cause dont il entreprend la défense. Quoiqu'il soit donc fort ordinaire à Ciceron de mêler dans ses Harangues des sentences & des maximes Philosophiques, on ne doit pas toujours les prendre pour l'expression de ses véritables sentimens. Ce ne sont

(*a*) Sed errat vehementer, si quis in Orationibus nostris, quas in judiciis habuimus, auctoritates nostras consignatas se habere, arbitratur, &c. *Pro A. Cluent.* 50.

(*b*) Quintil. XI. 1.

ordinairement que des lieux communs, qui pouvoient servir à rendre l'Auditeur plus attentif *(a)*, en donnant de la gravité au discours & de la vraisemblance aux argumens.

Ses Lettres familieres, sur-tout celles qu'il écrivoit à son fidele Atticus, sont une image plus naturelle de ses véritables dispositions, & nous découvrent plus sincerement le fond de son cœur. Cependant il y faut mettre encore quelque distinction. Dans ses Lettres de complimens, de recommandation, de condoleance, ou dans celles qu'il écrit pour solliciter quelque affaire d'importance, il employe des argumens convenables à l'occasion ; c'est-à-dire, comme dans ses Harangues, les plus propres à persuader ce qu'il se propose, ou à obtenir ce qu'il desire. Mais il lui arrive si rarement de tomber sur quelque point de Philosophie, ou s'il le fait quelquefois,

(*a*) Si les Harangues de Ciceron sont de mauvais garans de ses opinions, elles sont au contraire des garans certains de tous les faits qui s'y trouvent rassemblés ; sur tout celles qu'il prononça devant le Sénat & devant le Peuple ; car les évenemens, les actions, les caracteres des personnes vivantes, & tout ce qu'il y rapporte d'historique, étoit aussi connu de ceux à qui il parloit que de lui-même. Aussi est-ce une des plus pures sources de l'Histoire.

c'eſt ſi legerement & avec ſi peu d'étenduë, qu'il ne faut pas s'en promettre beaucoup de lumieres pour la découverte de ſes opinions Philoſophiques.

C'eſt donc aux Ouvrages qu'il nous a laiſſés ſur la Philoſophie même, qu'il faut recourir immédiatement pour connoître la ſienne ; encore cette entrepriſe n'eſt-elle pas ſans difficulté. Son deſſein général étoit moins d'expliquer ſes propres principes que de faire exactement l'Hiſtoire de l'ancienne Philoſophie. Il vouloit apprendre à ſes Concitoyens, dans leur langue naturelle, ce que les Philoſophes de toutes les Sectes & de tous les tems avoient penſé de plus raiſonnable ſur chaque queſtion, & de plus propre à l'inſtruction de l'eſprit ou à la réformation des mœurs. Dans un tems où la force des armes & celle d'un pouvoir ſuperieur ne lui permettoient pas de ſervir *(a)* autrement ſa

(*a*) Nam cum otio langueremus & is eſſet Reipublicæ ſtatus ut eam unius conſilio atque cura gubernari neceſſe eſſet, primum ipſius Reipublicæ cauſa Philoſophiam noſtris hominibus explicandam putavi ; magni exiſtimans intereſſe ad decus & ad laudem Civitatis, res tam graves, tamque præclaras latinis etiam litteris contineri. *De Nat. Deor.* 1. 4. *Academ.* 1. 5. *Tuſcul.* 1. 1. *De Finib.* 1. 3. 4.

Patrie, il s'efforçoit de se rendre utile par ses méditations & par les compositions de sa plume. C'est ce qu'il nous déclare lui-même dans son Traité du Souverain-bien & du Souverain-mal, dans celui de la Nature des Dieux, dans ses Tusculanes, & dans son Livre de la Philosophie Académique. Il y fait quelquefois le rolle d'un Stoïcien, quelquefois celui d'un Epicurien, ou d'un Peripateticien, pour expliquer avec plus de poids les différentes opinions de chaque Secte; & comme il se couvre du nom de l'un pour refuter plus facilement les autres, il reprend aussi par intervalles son caractere d'Académique pour les combattre tous; d'où il arrive souvent qu'un Lecteur inconsideré, qui ne fait pas d'attention à la nature du dialogue, s'imagine que c'est toujours Ciceron qui parle; & dans cette erreur il prend pour ses véritables opinions, celles d'autrui, que Ciceron ne cite que pour les refuter.

Mais dans ces Dialogues, comme dans tous ses autres Ouvrages, lorsqu'il fait profession de traiter particulierement quelque sujet, ou lorsqu'il en porte son jugement avec délibéra-

tion, soit qu'il parle directement ou sous le caractere d'Académique, on peut s'assurer qu'il explique ses propres sentimens. S'il ne paroît pas lui-même sur la scene, il prend soin ordinairement de nous informer sous quel caractere il défend ses principes. C'est le principal interlocuteur qu'il choisit presque toujours pour le représenter, Crassus, dans le Traité de l'Orateur, Scipion dans celui de la République, Caton dans le Dialogue sur la Vieillesse, &c. Avec cette clé, on parviendra infailliblement à connoître sa doctrine, en distinguant ses véritables opinions dans toutes les parties de ses Ouvrages. Mais faisons nous-mêmes l'essai de cette entreprise.

Sur la Physique & la Philosophie naturelle, il pensoit comme Socrates, que des recherches trop détaillées & capables de fixer uniquement notre attention étoient une étude moins utile qu'amusante, & qui contribuoit peu à perfectionner la vie humaine. Ce n'est pas qu'il n'eût approfondi les divers systêmes de tous les anciens Philosophes qui s'étoient fait quelque réputation, & qu'il ne les eût

même expliqués dans ses Ecrits ; mais il (*a*) croyoit pouvoir faire un meilleur usage de son loisir qu'à former de nouvelles opinions, ou du moins qu'à les écrire. Cependant on peut observer dans l'idée qu'il nous donne de ces systêmes, qu'un grand nombre de principes fondamentaux de la nouvelle Philosophie, dont on attribuë la découverte aux Modernes, ne sont que d'anciennes notions, qui étoient familieres aux premiers Philosophes dont l'Histoire nous a conservé les noms ; telles, par exemple, que *le mouvement de la Terre*, *les Antipodes*, *le Vuide* (*b*), *la Gravitation universelle*, ou la qualité attractive de la matiere, qui soutient le monde dans la forme & dans l'ordre qu'il conserve.

A l'égard des grands points de Religion & de Morale qui ont un rapport plus immédiat & plus nécessaire au bonheur de l'Homme, tels que *l'existence d'un Dieu*, *la réalité d'une* PROVIDENCE, L'IMMORTALITÉ DE L'AME, *l'état futur de récompense & de punition*, *la difference éternelle du bien*

(*a*) Ut enim modo dixi, omnibus fere in rebus, & maxime in Physicis, quid non sit, citius quam quid sit, dixerim. *De Nat. Deor.* 1. 21. *Academ.* 2. 39.

(*b*) De Natur. Deor. 2. 45. Academ. 2. 38. 39.

& du mal, Ciceron s'eſt expliqué nettement dans pluſieurs endroits de ſes Ecrits. Il ſoutenoit l'exiſtence d'un premier Etre, ou d'un Dieu, incorporel, éternel, exiſtant par lui-même, qui a créé le Monde par ſon pouvoir, & qui le conſerve par ſa Providence. Il croyoit cette vérité bien établie par le conſentement général de toutes les Nations, par la beauté & l'harmonie des Corps céleſtes, par les caracteres d'ordre & de ſageſſe qui éclatent de toutes parts dans le rapport des choſes à certaines fins. (*a*) Il déclare indi-

(*a*) Nec Deus ipſe alio modo intelligi poteſt, niſi mens ſoluta quædam & libera, ſegregata ab omni concretione mortali, omnia ſentiens & movens, ipſaque prædita motu ſempiterno. *Tuſcul. quæſt.* 1. 27. Sed omnes gentes, una lex & ſempiterna & immortalis continebit unuſque erit quaſi Magiſter & Imperator omnium Deus. *Fragm. l.* 3. *de Repub.* Ut porro firmiſſimum hoc adferri videtur, cur Deos eſſe credamus, quod nulla gens tam fera.... cujus mentem non imbuerit Deorum opinio... omni autem in re conſenſio omnium gentium lex naturæ putanda eſt. *Tuſcul. quæſt.* 1. 14. Hæc igitur & tam innumerabilia cum cernimus, poſſumuſne dubitare quin his præſit aliquis vel effector, ſi hæc nata ſunt, ut Platoni videtur, vel, ſi ſemper fuerunt, ut Ariſtoteli placet, moderator tanti operis & muneris. *Ibid.* 28. Id eſt primum quod inter omnes, niſi admodum impios, convenit, mihi quidem ex animo exeri non poteſt, eſſe Deos. *Nat. Deor,* 3. 3. Eſſe præſtantem aliquam æternamque naturam, & eam ſuſcipiendam admirandamque hominum generi, pulchritudo mundi, ordoque rerum cœleſtium cogit confiteri. *De Divinat.* 2. 72. Quæ quanto conſilio ge-

gne du nom d'Homme celui qui ose attribuer un si bel Ouvrage au hazard, tandis que toutes les forces de la Sagesse humaine ne peuvent pénétrer la profondeur de cette Sagesse qui a produit tant de merveilles.

Il croyoit aussi la réalité d'une Providence, qui veilloit constamment à la conservation du systême universel, & dont les soins en embrassoient toutes les Parties. Il lui attribuoit une attention particuliere sur la conduite & les actions des Hommes, en laissant néanmoins la direction des Etres inférieurs au cours des Loix générales. Ces conclusions lui paroissoient couler nécessairement de la nature & des attributs de la Divinité, qui ne pouvoit abandonner ni négliger ce qu'elle avoit une fois produit (a); &, sans cette persuasion, il soutenoit qu'il ne

rantur, nullo consilio assequi possumus. *De Natur. Deor.* 2. 38.

(a) De maxima autem re eodem modo: divina mente atque natura mundum universum atque maximas ejus partes administrari. *De Fin.* 4. 5. Quam vim animum esse dicunt mundi, eandemque esse mentem sapientiamque perfectam, quam Deum appellant; omniumque rerum quæ sunt ei subjectæ, quasi prudentiam quandam, procurantem cœlestia maxime, deinde in terris ea quæ pertinent ad homines. *Academ.* 1. 8. *Nat. Deor.* 1. 2. 44. 2. 66. 3. 36.

pouvoit ſe trouver dans le monde, de pieté ni de Religion.

Il n'étoit pas moins perſuadé de l'immortalité de l'ame & de ſon exiſtence ſéparée après la mort, dans un état de bonheur ou de miſére. Il tiroit cette certitude du deſir ardent de vivre, qui eſt commun à tous les Hommes, & plus encore de cette paſſion pour l'immortalité qui ſe déclare dans les grandes ames, régle aſſez juſte pour connoître en général la nature de toutes les autres : il la tiroit de l'eſſence même de l'ame, qui eſt indiviſible, parce qu'elle eſt ſans mêlange & ſans compoſition ; de ſes facultés naturelles, telles que la force de ſe mouvoir, la memoire, l'invention, l'eſprit, la compréhenſion, & le raiſonnement, qualités *(a)* qui ſont incompatibles avec la péſanteur & l'inſenſibilité de la matiere.

(a) Quod quidem ni ita ſe haberet, ut animi immortales eſſent, haud optimi cujuſque animus maxime ad immortalitatem niteretur. *Cat.* 23. Num dubitas quin ſpecimen naturæ capi debeat ex optima quaque natura ? *Tuſc. qu.* 1. 14. Sic mihi perſuaſi, ſic ſentio, cum tanta celeritas animorum ſit, tanta memoria præteritorum, futurorumque prudentia, tot artes, tot ſcientiæ, tot inventa, non poſſe eam naturam quæ res eas contineat, eſſe mortalem ; cumque ſemper agitetur animus, &c. *Cat.* 21. *Tuſcul. quæſt.* 1. 23. 25. 36. *De Amicit.* 4.

Les Stoïciens se figuroient que l'ame étoit une substance ignée & subtile, qui continuoit de subsister après la destruction du Corps, mais dont la durée n'étoit point éternelle. Ils en fixoient la fin au tems de la consommation générale, qui devoit se faire par les flammes. Surquoi Ciceron remarque *(a)* qu'ils accordoient la seule chose qui étoit difficile à concevoir, c'est-à-dire, l'existence de l'ame, séparée de celle du Corps; & qu'ils rejettoient ce qui se comprenoit beaucoup plus facilement, & ce qui sembloit n'être qu'une conséquence du même principe, son éternelle durée. Aristote pensoit qu'outre les quatre Elemens du Monde materiel, dont tout le reste étoit composé, il y avoit une cinquiéme nature, une essence distinguée, qui étoit propre à la Divinité & à l'ame des Hommes, & qui n'avoit rien de commun avec tous les autres Etres *(b)*.

(*a*) Zenoni Stoico animus ignis videtur. *Tuscul. quæst.* I. 9. Stoici autem usuram nobis largiuntur, tanquam cornicibus; diu mansuros alunt animos, semper negant... qui, quod in tota hac causa difficillimum est, suscipiunt, posse animum manere corpore vacantem: illud autem, quod non modo facile ad credendum est, sed eo concesso quod volunt, consequens idcirco non dant, ut cum diu permanserit ne intereat. *Ibid.* I. 31. 32.

(*b*) Ibid. X.

C'eſt à cette opinion que Ciceron paroît s'être attaché. Il s'explique avec une nobleſſe & une netteté admirable dans ſes Queſtions Tuſculanes : » Ce » n'eſt pas, dit-il, ſur la terre qu'il » faut chercher l'origine de l'ame. » Sa nature ne renferme rien de » mixte, de materiel, & de terreſtre, » rien qui reſſemble à l'eau, à l'air, » ni au feu. Tous ces Etres ne ſont » capables ni d'intelligence, ni de » penſée, ni de memoire. Ils n'ont » rien qui les rende propres à retenir » le paſſé, à prévoir l'avenir, & à » faire uſage du préſent; qualités pu- » rement divines, & qui ne peuvent » avoir été communiquées à l'Hom- » me, que par Dieu même. Ainſi la » nature de l'ame eſt d'une eſpece » particuliere, diſtinguée réellement » de celle de tous les Etres. Tout ce » qui ſent, qui penſe, qui vit & qui » ſe remuë, doit être céleſte & di- » vin, & par conſéquent doit être » éternel. Dieu même, dont nous dé- » couvrons ſi clairement l'exiſtence, » ne peut être compris que ſous l'idée » d'un Eſprit pur, & dégagé de tout » mêlange corruptible, qui obſerve » tout, qui donne le mouvement à

» tout, & qui trouve dans lui-même » le principe de ses propres mouvemens. L'ame humaine est de la même » me nature (*a*).

De l'immortalité de l'ame, Ciceron concluoit la nécessité d'un état futur de récompense & de punition. Les attributs de Dieu & la condition de l'Homme dans cette vie mortelle concouroient également à lui faire trouver sa conclusion si probable, qu'il ne croyoit pas qu'on pût former là-dessus le moindre doute; à moins, dit-il, que l'ame ne puisse être éblouïe par la lumiere qu'elle trouve dans elle-même, comme les yeux le sont (*b*) quelquefois en regardant fixement le Soleil. Il suivoit pour guides, dans cette opinion, Platon & Socrates, » dont le jugement lui paroissoit si respectable, » que s'ils s'étoient bornés à déclarer » leur sentiment, sans le soutenir, » comme ils avoient fait, par d'ex» cellentes preuves, (*c*) il n'en auroit » pas été moins convaincu par le seul

(*a*) Ibid. 27.

(*b*) Nec vero de hoc quisquam dubitare posset, nisi idem nobis accideret diligenter de animo cogitantibus, quod his sæpe usu venit, qui acriter oculis solem intuerentur, ut aspectum omnino amitterent, &c. *Tusc. quæst.* 1. 30.

(*c*) Ibid. 21. de Amicit. 4.

» poids

» poids de leur autorité. Il nous ap-
» prend qu'à l'heure de la mort, So-
» crates déclara qu'il y avoit deux
» chemins ouverts à l'ame, lorſqu'elle
» ſe ſéparoit du Corps : que ceux qui
» s'étoient livrés à l'excès des plaiſirs
» ſenſuels, & qui s'étoient ſouillés
» par des vices privés ou par des cri-
» mes publics contre leur Patrie, pre-
» noient une route obſcure & détour-
» née, loin du ſéjour & de l'aſſem-
» blée des Dieux ; tandis que ceux
» qui avoient vécu dans l'innocence,
» & qui s'étoient préſervés de la con-
» tagion du Corps en s'élevant par
» l'eſprit à l'imitation des Dieux,
» trouvoient une voie douce & fa-
» cile pour monter juſqu'à ces mêmes
» Dieux, dont (*a*) il avoient tiré leur
» origine.

On s'imaginera aiſément, après cette explication, quel cas Ciceron devoit faire de la Religion de ſon Pays. Un eſprit pénétré de tant de grands principes n'étoit gueres capable de trouver la moindre apparence de vérité dans un culte ſi abſurde. La liberté qu'il ſe donne, & que tous les anciens Ecrivains ſe donnoient com-

(*a*) Ibid. 30.

me lui (*a*), de tourner en ridicule & leurs Dieux, & les fictions de leur Enfer, marque assez qu'il suffisoit d'avoir reçu une éducation libérale pour considerer la Religion établie, comme un systême politique, dont toute l'utilité se rapportoit au gouvernement, & se bornoit à contenir le Peuple dans l'ordre. Sous ce point de vûë, Ciceron la recommande toujours comme une sage institution, qui convenoit particulierement au genie Romain, (*b*) & ne cesse pas d'en louer

(*a*) Dic quæso, num te illa terrent? triceps apud inferos Cerberus? Cocyti fremitus? Transvectio Acherontis? Adeone me delirare censes ut ista credam? *Ibid.* 1. 5. 6. 21. Quæ anus tam excors inveniri potest, quæ illa quæ quondam credebantur apud inferos portenta extimescat? *De Natur. Deor.* 2. 2.

(*b*) Ordiar ab Haruspicina, quam ego Reipublicæ causa communisque Religionis colendam censeo. *De Divin.* 2. 12. Nam & majorum instituta tueri sacris ceremoniisque retinendis sapientis est. *Ibid.* 72. *De Leg.* 2. 12. 13. On trouve dans Polybe une réflexion qui s'accorde fort bien avec le sentiment de Ciceron : Le plus grand avantage, dit-il, que le Gouvernement de Rome eut sur les autres Etats, consistoit dans l'opinion que le Peuple Romain avoit des Dieux ; & cette manie qui est si décriée parmi tous les autres mortels, la superstition, soutenoit la République Romaine. Elle étoit portée si loin, dans les affaires publiques & particulieres, qu'on ne doit point être surpris de ses effets. Cependant je suis persuadé que tout ce qu'on appelloit Religion à Rome n'avoit été institué que pour la Populace; car si l'on pouvoit supposer une Societé formée de Sages, ces sortes de sistêmes seroient peu nécessai-

l'exercice & les maximes, comme le devoir de tous les bons Citoyens.

La Religion des Romains avoit deux branches principales, l'obſervation des Auſpices & le culte des Dieux; la premiere inſtituée par Romulus, celle-ci par Numa ſon ſucceſſeur, qui dreſſa un Rituel ou un ordre de cérémonies, pour les différens ſacrifices des Divinités établies. Dans la ſuite on joignit à ces deux parties de la Religion, un troiſiéme miniſtere, qui regardoit les avertiſſemens Divins par les prodiges, par les naiſſances monſtrueuſes (*b*), par les entrailles des Bêtes & les Prophéties des Sibylles. C'étoit le College des Augures qui préſidoit aux Auſpices, comme l'interprête ſuprême des vo-

res. La multitude étant toujours emportée, toujours agitée par des deſirs illicites, par des reſſentimens furieux & par des paſſions violentes, il n'y avoit point de moyen plus ſûr pour la contenir que de lui inſpirer des terreurs ſecretes par toutes ces fictions tragiques d'Enfer, de furies, & de tourmens. C'étoit donc par une inſigne prudence que les Anciens avoient pris ſoin d'établir toutes ces idées, que les Modernes, ajoute Polybe, s'efforcent témérairement de détruire. *Polyb. l. 6. p.* 497.

(*a*) Cum omnis Populi Romani Religio in Sacra & Auſpicia diviſa ſit, tertium adjunctum ſit, ſi quid prædictionis cauſa ex portentis & monſtris Sibyllæ interpretes, Haruſpices-ve monuerunt. *De Nat. Deor.* 3. 2.

lontés de Jupiter, & qui déterminoit quels étoient les ſignes malheureux ou propices. Les autres cas de Religion & tout ce qui concernoit le culte public (a) ou privé, appartenoit au Tribunal des autres Prêtres.

Les Miniſtres de la Religion étoient choiſis entre la premiere Nobleſſe de Rome, & les Augures ſur-tout étoient communément des Senateurs du rang Conſulaire, qui avoient paſſé par toutes les dignités de la République. Leur autorité ſur les Auſpices leur donnoit le droit d'arrêter toutes les affaires, & de rompre les aſſemblées du Peuple. Pour la garde & l'interprétation du Livre des Sibylles, on choiſiſſoit dans le College des Prêtres dix perſonnes du rang le plus diſtingué, qui portoient le nom de Decemvirs. Le troiſiéme miniſtere, c'eſt-à-dire, l'interpretation des prodiges & l'inſpection des entrailles, étoit exercé par les Haruſpices, qui étoient aux gages du Public, & qui accompagnant les Magiſtrats dans tous les ſacrifices,

(a) Cur Sacris Pontifices, cur Auſpiciis Augures præſunt? *Ibid.* 1. 44. Eſt autem boni Auguris, meminiſſe maximis Reip. temporibus præſto eſſe debere, Jovique optimo maximo ſe conſiliarium atque adminiſtrum datum. *De Legib.* 3. 19.

ne manquoient point de conformer leurs réponſes aux vûës de ceux qui les employoient, & dont la protection les faiſoit ſubſiſter.

Cet établiſſement de Religion, dans un Etat où le Peuple étoit naturellement ſuperſtitieux, mettoit comme néceſſairement la diſpoſition de toutes les affaires entre les mains du Senat & des perſonnes du plus haut rang, qui pouvoient ſans ceſſe uſer de leurs avantages pour arrêter les violences de la Populace & les factieuſes entrepriſes des Tribuns. *(a)* Auſſi le voit-on continuellement applaudi & recommandé par Ciceron, comme le fondement de l'ordre & le rempart de la République, quoiqu'il n'y reconnût, avec tous les gens ſenſés, qu'une invention humaine & un ſyſtême de pure Politique. La ſeule partie dont l'origine paroiſſoit ſujette à quelques difficultés étoit celle des Augures, ou de l'art de diviner par les Auſpices *(b)*. Les Stoiciens ſe figuroient que

(*a*) Omnibus Magiſtratibus Auſpicia... dantur, ut multos inutiles Comitiatus, probabiles impedirent moræ: ſæpe enim Populi impetum injuſtum Auſpiciis Dii immortales repreſſerunt. *De Leg.* 3. 12.

(*b*) Duo ſunt enim divinandi genera, quorum alterum artis eſt, alterum naturæ... Eſt enim vis &

Dieu par bonté pour les Hommes avoit imprimé dans la nature des choses certains caracteres qui se rapportoient à l'avenir, comme dans les entrailles

natura quædam, quæ cum observatis longo tempore significationibus, tum aliquo instinctu inflatuque divino futura prænunciat. *De Divin.* 1. 6. *ibid.* 18.

Cet art est fort ancien, car nous le voyons défendu par Moyse au Chap. 17. du Lévitique, & au 18. du Deuteronome. Les Grecs l'avoient appris des Chaldéens, & les Toscans s'y rendirent ensuite fort habiles. Mais les Romains avoient tant de considération pour les Augures qu'il étoit expressément ordonné de suivre leurs ordres ou leurs avis; *Auguri parento. De Leg. l.* 2. Romulus avoit composé un College de trois Augures seulement, tirés des trois Tribus dans lesquelles il avoit d'abord partagé le Peuple Romain. Servius en ajouta un quatriéme. Ils étoient tous de race Patricienne, jusqu'à l'an 454. lorsque sous le Consulat de Q. Apuleius Pansa & de M. Valerius Corvinus, les Tribuns du Peuple demanderent qu'on élevât les Plebeiens à la dignité d'Augures; ce qu'on leur accorda après quelque contestation, & l'on en créa cinq du Peuple. Ainsi ce College des Augures se trouva composé de neuf personnes jusqu'au tems de Sylla, qui en augmenta le nombre jusqu'à quinze, selon Florus, & Tite-Live; & selon d'autres, jusqu'à vingt-quatre. Ils étoient sous l'autorité d'un Doyen, qu'on appelloit *Magister Collegii Augurum.*

Un peu de détail sur la maniere de prendre les Augures, fera connoître jusqu'où alloit la superstition Romaine. On en distinguoit trois especes: *Augurium*, *Auspicium*, & *Tripudium solistimum.* Lorsque les Augures favorisoient une entreprise, on les appelloit *Prospera*, & les Augures étant consultés, répondoient, *id aves addicunt*; mais lorsqu'ils étoient contraires, on les nommoit *adversa*, *infausta & piacularia*, & les Augures répondoient, *id aves abdicunt.* Si les Augures se présentoient d'eux-mêmes, & sans que l'Augure y fît attention, on les nommoit *Ablativa*; que s'ils ne se présentoient qu'après les avoir deman-

des Bêtes, le vol des Oiseaux, le tonnerre & les autres signes Célestes, & que par une longue observation, ces connoissances ayant été réduites en

dés on les appelloit *Impetrata*. L'augure qu'ils tiroient des Phenoménes qui paroissoient dans les airs étoit le plus considerable & le plus solemnel, parce qu'il ne pouvoit se réiterer le même jour, & qu'il rompoit toutes les Assemblées ; de sorte qu'un Magistrat qui vouloit empêcher une Assemblée du Peuple, ou la faire differer, faisoit afficher par les carrefours qu'il observeroit ce jour là les signes du Ciel. *Alio die dixerit*. Le Sénat abolit enfin cet abus.

Cette sorte d'Augure qu'ils appelloient *Augurium de Cœlo*, ou *Servare de Cœlo*, se prenoit des signes extraordinaires & subits qu'ils remarquoient dans le Ciel. Or parmi ces signes, il y en avoit qu'ils nommoient *Bruta* ou *Vana*, qui ne pronostiquoient rien ; d'autres nommés *Fatidica*, qui promettoient du bien & du mal ; & de ces derniers les uns étoient appellés *Consiliaria*, parce qu'arrivant lorsqu'on déliberoit de quelque affaire ils sembloient la conseiller : les autres *Auctoritativa* ou *Auctoritatis*, qui venant après la chose faite, la confirmoient & l'aprouvoient. Il y en avoit enfin d'autres nommés *Postularia*, qui demandoient qu'on réiterât les sacrifices ; d'autres *Monitoria*, qui avertissoient de ce qu'il falloit éviter. Plutarque nous apprend que Metellus, Souverain Pontife, defendoit de prendre les Augures après le mois d'Août, parce qu'en ce tems là les Oiseaux muent ; & tous les mois de l'année immédiatement après les Ides, parce que la Lune commence à décroître ; enfin tous les jours après midi.

Le lieu où l'on prenoit l'Augure étoit élevé, & pour cette raison il se nommoit *Templum*, *Arx*, ou *Auguraculum*. Il y avoit hors de Rome un champ destiné pour cela, nommé *Ager effatus*, suivant la remarque de Servius sur Virgile. Lorsque tout étoit disposé pour la céremonie, l'Augure dans son Pavillon, revêtu de sa robe Augurale, appellée *Cœna* ou *Trabea*, tenant en sa main droite sa *Litue*, qui étoit le bâton augural, courbé par le bout d'en-haut, à

art, chaque caractere ou chaque signe pouvoit être appliqué à l'évenement qu'il signifioit. C'est ce qu'ils appelloient la *Divination artificielle*, pour la

peu près comme la Crosse des Evêques & des Abbés. S'étant assis il portoit la vûe autour de lui, & marquoit les quatre parties du Ciel avec ce Bâton, tirant une ligne de l'Orient nommée *Antica*, une à l'Occident appellée *Postica*, & une autre de travers, du Midi au Septentrion, nommée *Dextra & Sinistra.* Cette céremonie achevée, il sacrifioit aux Dieux, leur faisant cette priere: *Jupiter Pater, si est fas.... ut tua signa nobis certa & clara sint inter eos fines quos feci.* Après cela l'Augure se remettoit sur son siege, & demeuroit attentif à regarder de quel côté & de quelle maniere viendroit un signe du Ciel. Il se faisoit alors un grand silence, chacun joignant ses prieres & ses vœux à ceux de l'Augure. Cette pratique fait entendre l'expression latine *sedere Augurem*, qui veut dire *attendre* l'Augure ou quelque signe pour connoître la volonté des Dieux. Si les signes paroissoient à gauche, ils étoient favorables, parce que suivant Donat (sur le I. L. de l'Eneïde, v. 630.) ils venoient alors de la droite des Dieux. Les foudres qui passoient du Septentrion à l'Orient étoient de mauvais augure; au contraire ceux qui alloient de l'Orient à l'Occident étoient heureux. S'il ne faisoit que du vent, ils remarquoient de quel côté il venoit, le regardant comme le messager des volontés du Ciel. Quelquefois ils attendoient que les Dieux ratifiassent un présage par quelque nouveau signe. (Æneïd. L. II. v. 691.) Ce qui se faisoit pour les signes du Ciel se pratiquoit aussi pour les Oiseaux. On appelloit particulierement cet Augure, *Oscinum*, & ceux qui le prenoient *Oscines*. La differente maniere dont les Oiseaux voloient les faisoient nommer tantôt *sinistræ*, de mauvais augure; tantôt *funebres* ou *arculæ*, funestes & qui défendoient quelque entreprise; tantôt *cliviæ*, qui montroient que l'exécution seroit difficile; tantôt *remores*, qui la retardoient, tantôt *inebræ*, qui y apportoient quelque obstacle, & tantôt enfin *alteræ*, quand un second

distinguer de la naturelle, qu'ils regardoient comme un instinct, ou comme l'effet d'un pouvoir que l'ame avoit reçû de la nature, & qui n'agissoit

présage détruisoit le premier. Dans les grandes affaires de la République, on consultoit les signes du Ciel, dans celles de la guerre le vol, le gazouillement des Oiseaux, & leur maniere de prendre leurs alimens, & dans cette vûe, ils nourrissoient des poulets dans des cages, qu'ils nommoient Poulets sacrés, & qu'ils faisoient ordinairement venir de l'Isle de Négrepont. Celui qui avoit soin de ces Poulets s'appelloit *Pullarius*. Le Consul l'avertissoit de préparer tout pour prendre l'Auspice. Il jettoit ensuite du grain aux Poulets; s'ils le prenoient avec avidité, en trépignant & l'écartant çà & là, l'auspice étoit favorable. Si au contraire ils refusoient de manger & de boire, l'auspice étoit funeste.

Voici la formule dont ils se servoient pour prendre l'Auspice, consultant toujours quelque personne intelligente dans ces sortes de divinations. *Quinte Fabi, te volo mihi in Auspiciis esse*, ou *in Auspicium adhibere: Dicito si silentium esse videtur*. Quintus Fabius, je veux que vous me serviez à prendre l'Auspice; dites-moi si toutes les céremonies usitées en pareil cas ont été exactement observées, & si l'Auspice n'est pas défectueux. Il répondoit: *Silentium esse videtur*. Rien ne manque. *Dicito si pascuntur aves. Quæ? Aut ubi? Attulit in cavea pullos Pullarius*. Dites-moi encore si les Oiseaux mangent & où ils mangent? & si le Pouletier a apporté les Poulets dans la cage. Il y avoit un College de trois cens Augures. Clement Alexandrin veut que les Phrygiens ayent été les premiers qui observerent le vol des Oiseaux qu'on appelloit *Præpetes*, comme on nommoit *Oscines* ceux qui observoient le chant & la maniere de manger... Les trois Oiseaux les plus considerables étoient le Corbeau, la Corneille & le Hibou. Après eux venoient l'Aigle, le Vautour, le Milan, &c.

A l'égard des Aruspices, qui devinoient par l'inspection des Entrailles, on croïoit les Toscans si habiles dans cet art, que suivant

jamais avec plus de force que dans les ſonges & dans la folie, où l'ame étoit comme dégagée des liens du Corps. Mais cette notion étoit tournée en ridicule par tous les autres Philoſophes; & dans le College même des Augures il n'y avoit alors qu'Appius Claudius qui ſoutînt de bonne foi cette opinion. Tous ſes Collegues le railloient de ſa crédulité, *(a)* & lui avoient donné le ſurnom de Piſidien. Il eut même un démêlé public avec Marcellus, Augure comme lui, qui

le témoignage de Ciceron, le Sénat envoya dans la Toſcane ſix jeunes gens de famille noble pour y recevoir cette ſorte d'inſtruction. Il rapporte (Divin. l. 2.) qu'un Payſan labourant ſa terre, & le centre de la charue ayant pénetré plus avant qu'à l'ordinaire, il vit qu'une motte prit la figure d'un jeune enfant, que les Habitans appellerent *Tages*, & qui lui apprit ſur le champ comment on pouvoit pénetrer l'avenir par les animaux. Ovide rapporte auſſi cette fable. (Métam. l. 15. v. 558.) On tiroit des conjectures, ſoit des mouvemens de l'animal qu'on alloit ſacrifier, ſoit de ſes entrailles qu'on lui arrachoit, ſoit enfin du feu où on les jettoit après les avoir ſoigneuſement examinées. On tiroit encore des préſages du vin & de l'eau ſacrée dont on arroſoit la victime, ſi le vin dont on faiſoit des Libations ne perdoit point ſa couleur ni ſon goût. (Æneid. L. IV. v. 453.) Valere Maxime rapporte que Xercés à la veille d'attaquer la Ville de Sparte, vit le vin qu'on lui verſoit pour boire, ſe changer trois fois en un ſang fort mauvais.

(*a*) Quem irridebant Collegæ tui, eumque tum Piſidam, tum Soranum Augurem eſſe dicebant. *Ibid.* 47. Les Piſidiens étoient un Peuple fort livré à la divination. *Ibid.* I. 41. 42.

ſoutint dans quelques Ecrits, que leur art commun étoit l'invention de la Politique (*a*), tandis qu'Appius s'efforça de prouver que l'art Augural renfermoit un pouvoir réel dans ceux qui l'exerçoient avec l'autorité publique. Appius dedia ſon Traité à Ciceron, qui préferoit au fond le ſentiment de Marcellus, (*b*) mais qui ſans être entierement de l'un ni de l'autre avis, étoit perſuadé que dans l'origine l'art des Augures avoit eu pour fondement la perſuaſion qu'il venoit du Ciel, & qu'enſuite à meſure que les connoiſſances humaines s'étoient éclaircies on avoit abandonné cette opinion; ce qui n'avoit point empêché les Légiſlateurs & les Sages de la conſerver, parce qu'elle étoit utile à la République (*c*).

Mais quelque origine que les Ro-

(*a*) Sed eſt in Collegio veſtro inter Marcellum & Appium, optimos Augures, magna diſſenſio.... cum alteri placeat Auſpicia iſta ad utilitatem Reipublicæ compoſita, alteri diſciplina veſtra quaſi divinare prorſus poſſe videatur. *De Leg.* 2. 13.

(*b*) Illo Libro Augurali quem ad me amantiſſime ſcriptum, ſuaviſſimum miſiſti. *Ep. fam.* 3. 4.

(*c*) Non enim ſumus ii nos Augures, qui avium reliquorumque ſignorum obſervatione futura dicamus; & tamen credo Romulum, qui urbem auſpicato condidit, habuiſſe opinionem eſſe in providendis rebus augurandi ſcientiam. Errabat multis in rebus antiquitas, &c. *De Divin.* 2. 33.

mains ayent donné à leur Religion ; celle de Ciceron lui venoit ſans doute du Ciel, puiſqu'elle avoit pour fondement un Dieu, une Providence, & l'Immortalité. Il conſideroit ce court eſpace, dans lequel notre vie eſt renfermée, comme un état d'épreuve, ou comme une école, dans laquelle nous devons nous former, & faire nos préparatifs pour cette éternité d'exiſtence qui nous attend après la mort. Il nous croyoit ici placés par la main du premier Etre *(a)* : » Moins » pour habiter la terre que pour con» templer le Ciel, où tous nos de» voirs ſont tracés en caracteres in» telligibles. Il obſervoit, que ce ſpec» tacle ne pouvoit convenir qu'à » l'Homme, puiſqu'il eſt le ſeul Ani» mal à qui Dieu ait donné une figu» re droite, avec des yeux, qui ne » ſont pas tournés vers la terre, com» me ceux de tous les autres Animaux,

(a) Sed credo Deos ſparſiſſe animos in corpora humana, ut eſſent qui terras tuerentur, quique cœleſtium ordinem contemplantes, imitarentur eum vitæ modo & conſtantia, &c. *Cato.* 21. Nam cum cæteras animantes adjeciſſet ad paſtum, ſolum hominem erexit, ad cœlique quaſi cognationis domiciliique priſtini conſpectum excitavit. *De Leg.* 1. 9. Ipſi autem homo ortus eſt ad mundum contemplandum, & imitandum, nullo modo perfectus, ſed eſt quædam particula perfecti. *Nat. Deor.* 2. 14. 50.

» mais qui s'élevent naturellement
» vers le Ciel, pour y regarder ſans
» ceſſe le lieu d'où il eſt deſcendu,
» & vers lequel il eſt rappellé par
» de ſublimes eſperances. Le ſyſtême
de l'Univers & tous les Ouvrages ſenſibles de la Main de Dieu lui paroiſſoient une déclaration de ſa Loi, & une explication de ſes volontés. Comme il en avoit tiré la certitude de ſon exiſtence, & la connoiſſance de ſa nature & de ſes attributs, il croyoit qu'on en pouvoit recueillir auſſi les motifs & la fin de ſes actions, pour apprendre à nous conduire par ſes exemples, & pour trouver dans les operations de ſa ſageſſe le moyen de perfectionner la nôtre, puiſque la perfection de l'Homme conſiſte effectivement dans l'imitation de Dieu.

C'étoit de cette ſource que Ciceron tiroit l'origine de tous les devoirs, & la regle de toutes les obligations morales (*a*). La volonté de Dieu mani-

(*a*) Sed etiam modeſtiam quandam cognitio rerum cœleſtium adfert iis, qui videant, quanta ſit etiam apud Deos moderatio, quantus ordo; & magnitudinem animi, Deorum opera & facta cernentibus:-juſtitiam etiam cum cognitum habeas quid ſit ſummi Rectoris & Domini Numen, quod conſilium, quæ voluntas, cujus ad Naturam apta ratio vera illa & ſumma lex à Philoſophia dicitur. *De finib.* 4. 5. Nos

festée dans ses Ouvrages, la raison éternelle, la convenance & le rapport de toutes les choses qui existent, tels étoient les principes dont il ne faisoit que développer les effets & les conséquences. Il les appelle la premiere Loi, la Loi immuable, la regle infaillible pour discerner le bien & le mal, le juste & l'injuste; régle imprimée dans la nature, modele ineffaçable de toutes les Loix humaines. S'imaginer, ajoute-t-il, que la distinction du bien & du mal n'a pas son fondement dans la Nature, & qu'elle n'est qu'un effet de la coutume, de l'opinion, ou de toute autre

Legem bonam à mala, nulla alia nisi naturæ norma dividere possumus. Nec solum jus & injuria natura dijudicantur, sed omnino honesta ac turpia: nam & communis intelligentia nobis notas res effecit; easque in animis nostris inchoat, ut honesta in virtute ponantur, in vitiis turpia. Et autem in opinione existimare, non in natura posita, dementis est. *De Leg.* 1. 44. Erat enim ratio profecta à rerum natura; & ad recte faciendum impellens, & à delicto avocans; quæ non tum demum incipit lex esse, cum scripta est, sed tum cum orta est: orta autem simul est cum mente divina; quamobrem lex vera atque princeps apta ad jubendum adque ad vetandum, recta est ratio summi Jovis, &c. Ex quo intelligi potest eos qui perniciosa & injusta Populis jussa descripserint, cum contra fecerint quam polliciti professique sint, quidvis potius tulisse quam Leges, &c. *De Leg.* 2, 10, &c.

institution des Hommes, c'est un aveuglement, une folie capable de renverser la societé, & de confondre parmi les Hommes toutes sortes de droits & de justice. Les Sages de tous les tems, (a) dit-il encore, ne se sont-ils pas accordés dans ces notions ? Ils faisoient profession de croire que l'Esprit de Dieu, qui gouverne l'Univers par son éternelle raison, est la principale & souveraine Loi, dont les substituts sur la terre sont l'esprit & la raison des Sages.

Tous les Ecrits de Ciceron sont remplis de ces admirables passages : La vraie Loi, dit-il, (b) dans un Fragment de son Traité de la République, » est la droite raison, conforme à la » nature des choses, constante, éter- » nelle, répandue dans tout ce qui » existe, qui nous appelle au devoir » par la force du commandement, » qui nous éloigne du peché par celle » de la défense, qui ne perd jamais » son influence avec les Bons, & qui

(a) Hanc igitur video sapientissimorum fuisse sapientiam, legem neque hominum ingeniis excogitatam, nec scitum aliquod esse Populorum, sed æternum quiddam, quod universum mundum regeret, imperandi prohibendique sapientia, &c. *Ibid.* &c.

(b) Fragment. Lib. 3. de Repub. ex Lactantio.

» ne peut la conſerver avec les Mé-
» chans. Elle eſt ſupérieure à toutes
» les autres Loix. Il n'y en a point de
» nouvelle qui puiſſe l'abroger, ſoit
» entierement, ſoit en partie. Ni le
» Sénat ni le Peuple ne peuvent nous
» diſpenſer de ſon obſervation. Et
» nous n'avons pas beſoin pour l'en-
» tendre, d'autre commentaire ni
» d'autre interprête qu'elle-même. Il
» ne faut pas croire qu'il y ait une
» Loi à Rome & une autre Loi à Athe-
» nes; une Loi préſente, & une Loi
» future: c'eſt la même Loi, la Loi
» éternelle, immuable, qui comprend
» tous les tems & toutes les Nations,
» ſous Dieu, le Maître & le Gouver-
» neur Univerſel. Il eſt l'Inventeur,
» le Promulgateur & le ſoutien de
» cette Loi. Quiconque refuſe d'obéïr,
» doit avoir commencé par renon-
» cer à lui-même, & par ſe dépouil-
» ler de la qualité d'homme. Ce ſeul
» excès eſt un rude châtiment, quand
» on pourroit ſe dérober à tous les
» ſupplices qu'on croit préparés pour
» les Méchans. Dans un autre Ouvra-
ge, il nous avertit que l'étude de cette
Loi eſt l'unique moyen de nous bien
remplir de la plus importante de tou-

tes les Leçons (a), celle de nous connoître nous-même ; c'eſt-à-dire, de connoître notre vraie nature, le rang que nous tenons dans le ſyſtême univerſel, & pour quelle fin nous nous trouvons placés dans ce monde : » Quand un Homme, dit-il, a jetté » une vûe attentive ſur le Ciel, ſur » la Terre, ſur la Mer, & ſur-tout » ce qu'ils renferment, qu'il a obſer- » vé d'où ils viennent, où ils ten- » dent, comment ils doivent finir, ce » qu'ils ont de mortel & de périſſa- » ble, ce qu'ils contiennent de divin » & d'éternel ; quand il s'eſt élevé & » qu'il a preſque atteint à l'Auteur » & au Gouverneur de tout ce qui » exiſte autour de lui, & que tour- » nant les yeux ſur lui-même, il voit » qu'il n'eſt pas renfermé dans l'étroit » eſpace d'un lieu borné, mais que » le monde eſt une ville commune » dont il eſt Citoyen ; dans cette ma- » gnifique perſpective, avec une con- » noiſſance ſi étendue de la Nature, » grands Dieux ! qu'il apprendra fa- » cilement à ſe connoître lui-même ! » Qu'il ſçaura bientôt mépriſer, re- » jetter, compter pour rien, ce qui

(a) De Legib. 1. 23.

» paroît le plus ſplendide & le plus
» glorieux aux yeux du vulgaire !

La Religion & la Morale de Ciceron étoient fondées ſur ces principes. Ils jettent une lumiere éclatante dans tous ſes Ouvrages ; mais ils ſe trouvent expliqués avec plus d'étendue dans ſes Traités du Gouvernement & des Loix, auxquels il ajouta dans la ſuite celui des Offices, pour rendre ſon ſyſtême complet : Ouvrages, Traités, qui méritent, comme le premier des deux Plines le diſoit à ſon Empereur, non-ſeulement d'être lus (*a*), mais d'être appris par cœur, & de n'être jamais oubliés. Le plus conſiderable de ces Traités, celui du Gouvernement, s'eſt perdu, à la reſerve de quelques Fragmens. Il y avoit expliqué ſi nettement ſes véritables idées, que dans une Lettre à Atticus, il appelle les ſix Livres dont cet excellent Ouvrage étoit composé, des garants de la droiture de ſon cœur, qu'il n'avoit pas fait difficulté de donner à ſa Patrie, & ſur leſquels ils n'auroit jamais la hardieſſe de jetter les yeux, s'il

(*a*) Quæ volumina ejus ediſcenda, non modo in manibus habenda quotidie, noſti. *Præfat. ad Hiſt. Natural.*

étoit capable d'oublier ses (a) propres principes. Dans son Livre des Loix, il continue de traiter le même sujet, & l'origine de la Loi est toujours pour lui la volonté du Dieu suprême. Ces deux Ouvrages contiennent donc sa Doctrine, & son Livre des Offices nous représente sa pratique. Il a tracé dans celui-ci les devoirs de l'Homme, ou la regle d'une vie conforme aux divins principes qu'il s'est efforcé d'établir dans les deux autres. Aussi renvoie-t-il souvent son Lecteur à ces deux Ouvrages (b), comme au fondement de tout son systême. Ses Offices sont un de ses derniers Ecrits, composé particulierement pour l'instruction de son fils, à qui il l'adresse, comme le recueil des maximes, par lesquelles il s'étoit gouverné, & qu'il lui laissoit vers le declin de sa vie pour lui servir de modele. Si les Chrétiens n'ont point de lumiere à tirer des principes de sa morale & de l'application qu'il en fait aux diverses circonstances de la vie humaine, ils

(a) Præsertim cum sex Libris, tanquam prædibus, meipsum obstrinxerim, quos tibi tam valde probari gaudeo. *Ad Att.* 6. 1. Ego audebo legere unquam aut attingere eos Libros, quos tu dilaudas, si tale quid fecero? *Ibid.* 2.

(b) Offic. 3. 5. 6. 17.

peuvent trouver du moins dans ſa pratique le ſujet d'un juſte reproche. La Doctrine qu'il enſeigne à ſon fils eſt cette Loi dont parle Saint Paul, *tracée par la nature dans le cœur des Gentils*, pour les guider au travers de l'ignorance & des ténebres dont ils ſe plaignoient eux-mêmes, juſqu'au tems d'une plus parfaite révelation des volontés divines. Ce ſyſtême, tel que Ciceron l'expoſe, eſt aſſurément le plus complet qui ait jamais été connu du monde idolâtre. C'eſt le plus grand effort que la nature humaine ait pû faire pour s'élever vers la fin qui lui convient, vers ce bien ſuprême qui eſt l'objet de ſa deſtination. Eraſme, en contemplant les ſublimes vérités qui venoient d'un Payen (*a*), ne doutoit pas que le cœur d'où elles étoient ſorties n'eût été inſpiré de Dieu même.

Malgré tant de glorieux ſentimens que nous attribuons à Ciceron, & qui ſont puiſés dans ſes propres Ecrits, il s'eſt trouvé des Cenſeurs qui les ont

(*a*) Quid aliis accidat neſcio; me legentem ſic afficere ſolet M. Tullius, præſertim ubi de bene vivendo differit, ut dubitare non poſſim, quin illud pectus, unde iſta prodierunt, aliqua divinitas occuparit. *Eraſm. Ep. ad Joan. Vlatten.*

pris pour des fleurs d'éloquence plûtôt que pour des conclusions de sa raison, parce que dans quelques autres endroits de ses Ouvrages, il semble marquer non-seulement de la défiance, mais même de l'incrédulité sur les grands points de l'immortalité de l'Ame, & d'un état futur de punition & de récompense. On allegue particulierement ses Lettres, où l'on suppose qu'il expliquoit les secrets de son ame (*a*) avec plus d'ouverture. Mais

(*a*) Sæpissime & legi & audivi, nihil mali esse in morte; in qua si resideat sensus, immortalitas illa potius quam mors ducenda est; sin sit amissus, nulla videri miseria debeat quæ non sentiatur. *Ep. fam.* 5. 16. Ut hoc saltem in maximis malis boni consequamur, ut mortem, quam etiam beati contemnere debeamus, propterea quod nullum sensum esset habitura, nunc sic affecti, non modo contemnere debeamus, sed etiam optare. *Ibid.* 21. Sed hæc consolatio levis; illa gravior, qua te uti spero, certe utor: nec enim dum ero angar ulla re, cum omni vacem culpa; & si non ero, sensu omnino carebo. *Ibid.* 6. 3. Deinde si jam voces ad exitum vitæ, non ab ea Republica avellar qua carendam esse doleam, præsertim cum id sine ullo sensu futurum sit. *Ibid.* 4. Una ratio videtur, quidquid evenerit, ferre moderate, præsertim cum omnium rerum mors sit extremum. *Ibid.* 21. Sed de illa fors viderit, aut si quis est qui curet Deus. *Ad Att.* 4. X.

Cette idée des principes moraux de Ciceron doit nous faire sentir la force d'une regle qu'il nous prescrit souvent: celle de suivre la Nature, comme le guide le plus fidéle & le plus infaillible de la vie. (*De Legib.* 1. 6. *De Senec.* 2. *De Amicit.* 5.) Il entend par là cette loi ou cette volonté de Dieu qui se manifeste dans la nature des choses: & non pas suivant l'explication de quelques

comme les Passages dont on appuie cette objection, & dans lesquels il parle effectivement de la mort comme d'un terme au-delà duquel l'homme n'a plus rien à prétendre, se trouvent dans diverses Lettres de consolation qu'il écrivoit à des Amis malheureux, les Commentateurs moderés n'y découvrent que cette Sentence commune; » La mort est la fin de toutes les » choses du monde, & ne laisse aucun sentiment de ce qui se fait sur » la terre.... Si l'on prétend que ces expressions renferment l'entiere destruction de notre Etre, on doit observer aussi que Ciceron écrivoit probablement à des Epicuriens, & qu'il mesuroit ses argumens à leur caractere, (a) en prenant de leur Philoso-

Commentateurs, les mouvemens de nos passions déreglées, ausquelles on donne faussement le nom de naturelles, quoiqu'elles ne soient que les mouvemens de nos appetits vicieux, & que loin d'être l'ouvrage de la nature, elles ne soient que celui de l'habitude. Le déreglement qui nous livre à leur tirannie est plus contraire à la nature, suivant la doctrine de Ciceron, & par conséquent doit être évité avec plus de soin que la pauvreté, la douleur, & même la mort. *De Offic.* 3. 5. 6.

(a) Cette réflexion ne paroîtra point sans vraisemblance si l'on fait attention que la plupart des Seigneurs Romains & des Amis de Ciceron étoient en effet de la Secte d'Epicure, particuliérement les Torquatus, ausquels deux de ces Lettres sont adressées.... ACCURATE quon-

phie même les motifs de consolation qu'ils croyoient les plus efficaces. Mais quand cette raison seroit sans force, il faudroit se souvenir que Ciceron étoit de la Secte Académique, & qu'en faisant profession de croire un état futur, en chérissant cette opinion, en déclarant qu'il ne l'abandonneroit jamais *(a)*, il ne la traitoit néanmoins que d'opinion probable. Comme la probabilité renferme toujours un mêlange de doute, & qu'elle en admet differens dégrés, on conçoît qu'elle peut mettre aussi de la varieté dans la fermeté & la constance de notre persuasion. Ainsi, dans un moment de mélancolie, lorsque les esprits de Ciceron étoient abbatus & languissans, il pouvoit arriver que les mêmes argumens ne fissent plus sur lui la même impression; les difficultés & les doutes prenoient l'ascendant, & ce qui se

dam à L. Torquato, homine omni doctrina erudito, defensa est Epicuri Sententia de voluptate, à meque ei responsum. *De fin.* I. 5.

(*a*) Quod si in hoc erro quod animos hominum immortales esse credam, lubenter erro. Nec mihi hunc errorem, quo delector, dum vivo extorqueri volo. *Cat.* 23. Geram tibi morem, & ea quæ vis, ut potero, explicabo: nec tamen quasi Pythius Apollo, certa ut sint & fixa quæ dixero: sed ut hominibus unus è multis, probabilia conjectura sequens. *Tuscul. quæst.* c. 9.

faiſoit le plus goûter de ſa raiſon étoit ce qui flatoit alors ſon chagrin. Les Lettres qu'on prend ſoin de citer ſont de cette nature, c'eſt-à-dire, écrites dans un tems d'infortune, où tout paroiſſoit déclaré contre lui; dans le plus grand éclat de la fortune de Céſar: & quand on conviendroit qu'elles ont toute la force poſſible, & qu'elles expriment ce que Ciceron penſoit dans ces ſombres momens, elles prouveroient tout au plus que ſuivant le caractere & les principes de ſa Secte, il doutoit quelquefois de ce qu'il croyoit habituellement. Mais dans quelque ſens qu'on les veuille prendre, il y auroit auſſi peu de raiſon que de juſtice à oppoſer quelques idées jettées comme au hazard, dans des occaſions où ſon ſujet ne le conduiſoit point à des recherches bien méditées, aux volumes qu'il a compoſés avec de profondes & tranquilles réflexions ſur l'autre côté de la queſtion (*a*).

(*a*) Il naît de cette idée génerale de la Religion de Ciceron, une réflexion qui ſervira peut-être à corriger ce qu'il y a d'exceſſif dans la penſée d'Eraſme. C'eſt que l'état le plus exalté de la raiſon humaine étoit ſi éloigné de rendre inutile l'uſage de la révelation, qu'il prouvoit au contraire le beſoin d'en obtenir une plus explicite & plus étendue. Quoique la Loi naturelle, dans la perfection où Ciceron l'avoit compriſe, parût

La

La conduite politique de Ciceron est à couvert de toutes ſortes de cenſures. Jamais Citoyen ne fut plus ferme dans ſes principes, & plus conſtant dans ſon affection pour ſa Patrie. Son temperamment naturel, le caractere de ſon eſprit & de ſes mœurs, le genre de vie auquel il s'étoit attaché, rendoient ſes propres interêts comme inſeparables de ceux du Public. Auſſi ne varia-t-il jamais dans la vûe génerale (a) de ſoutenir la liberté de la République ſous la même forme que les Romains de ſon ſiécle l'avoient reçûe de leurs Ancêtres. Il étoit perſuadé que l'Etat n'avoit point de fondement plus ſolide

un guide ſuffiſant pour quelques Eſprits diſtingués, tels que le ſien, elle avoit été corrompue dans tous les hommes par tant d'erreurs & de vices, qu'il n'avoit pû la découvrir lui-même que par de longs efforts; & tout ce qu'il en avoit pû tirer pour l'avenir étoit une eſperance plutôt qu'une perſuaſion. D'ailleurs le reſte des hommes, & la plupart même de ceux qui avoient de l'amour pour la vertu & la vérité, vivoient ſans la connoiſſance de Dieu & de l'avenir. La multitude étoit plongée dans une groſſiere Idolâtrie. Ce n'étoit point par les idées particulieres d'un Philoſophe que tant de ténébres pouvoient être éclaircies. Toutes ces réflexions montrent quelle reconnoiſſance nous devons à Dieu pour le preſent qu'il nous a fait de ſon Evangile.

(a) Sic tibi, mi Pœte, perſuade, me dies & noctes nihil aliud agere, nihil curare, niſi ut mei Cives ſalvi liberique ſint. *Ep. fam.* I. 22.

que l'ancienne Conſtitution, & rien ne ſortoit plus ſouvent de ſa bouche qu'un vers d'Ennius, qu'il reſpectoit comme un Oracle, parce que la conſervation de Rome y eſt attribuée à ſon attachement pour l'ancienne diſcipline.

(a) Moribus antiquis ſtat res Romana viriſque.

C'étoit une autre de ſes maximes, & ſans ceſſe il la repête dans ſes Ecrits, » que ſi la fin d'un Pilote (b) eſt de faire » une heureuſe navigation, celle d'un » Médecin de rendre la ſanté à ſon » malade, celle d'un Géneral de remporter la victoire; de même la fin » d'un Homme d'Etat eſt de rendre » les Citoyens heureux, d'affermir » leur pouvoir, d'augmenter conti» nuellement leurs richeſſes, leur » gloire & leur vertu. Il déclare que de tous les objets de la Societé humaine, cette entrepriſe eſt le meilleur & le plus noble; & comme elle ne peut réuſſir que par la concorde & l'harmonie de tous les Membres d'un

(a) Quem quidem ille verſum vel brevitate vel veritate tanquam ex oraculo mihi quodam effatus videtur, &c. *Fragm. de Rep. l.* 5.

(b) Ut gubernatori curſus ſecundus,.... ſic huic moderatori Reip. beata Civium vita propoſita eſt, &c. *Vid. ibid.*

Etat, (a) il s'attachoit conſtamment à réunir les differens Ordres de ſa République dans les mêmes vûes, & à leur inſpirer une confiance mutuelle, en établiſſant une balance ſi juſte entre la ſouveraine autorité du Peuple & le pouvoir du Sénat, que la force légiſlative fût d'un côté, & le conſeil de l'autre; c'eſt-à-dire, que le pouvoir du Peuple fût reglé par l'influence du Sénat. Telle étoit en effet cette ancienne Conſtitution qui avoit élevé Rome à toute ſa grandeur, comme ſes diſgraces n'étoient venues que du principe oppoſé, qui avoit jetté ſouvent la défiance & la diviſion entre le Sénat & le Peuple. La politique de Ciceron ſe propoſoit donc comme ſon principal objet de mettre l'aſcendant des affaires du côté des Magiſtrats & du Sénat, (b) autant du moins que cette diſpoſition pouvoit s'accorder avec les droits & les libertés du Peuple: & dans un Gouvernement popu-

(a) Quæ harmonia à Muſicis dicitur in cantu, ea eſt in Civitate concordia, arctiſſimum atque optimum omni in Republica vinculum incolumitatis, &c. *Ibid. l. 2.*

(b) Nam ſi Senatus dominus ſit publici conſilii... poſſit, ex temperatione Juris, cum poteſtas in Populo, auctoritas in Senatu ſit, teneri ille moderatus & concors Civitatis ſtatus, *De Legib. 3. 12. It. 17.*

laire, ce principe ſera toujours l'objet des Sages, & la regle des honnêtes gens.

Ciceron ne s'en propoſa point d'autre dès le premier moment qu'il prit part aux affaires publiques, & juſqu'à la fin de ſa vie il ſuivit conſtamment la même route. S'il paroît s'en être écarté dans quelques endroits de ſon Hiſtoire; avec un peu de réflexion ſur les circonſtances, on trouvera bientôt que le changement ne fut jamais que dans ſes meſures, & que tendant toujours à la même fin, il fut ſeulement obligé de céder quelquefois à la force des conjonctures, à la violence du pouvoir, ou perſonnellement aux juſtes égards qu'il devoit à ſa ſureté. Il pouvoit appliquer à ſa conduite ce qu'un Orateur Athenien diſoit pour excuſer ſon inconſtance, (a) » qu'à » la vérité dans quelques occaſions il » avoit agi contre ſes principes, mais » qu'il n'avoit jamais agi contre les » interêts de la République. D'ailleurs ſa Philoſophie Académique n'étoit pas d'un moindre uſage dans les affaires de la vie civile que dans les

(a) Plut. De Demade, in vit. Demoſt. p. 851. Edit. Par.

ſpéculations de la morale. Elle lui donnoit toujours la liberté de ſe déterminer ſuivant les regles de la nature & les lumieres de la raiſon ; & quand les tems ou les affaires changeoient de face, elle lui permettoit de changer de conduite, & d'employer de nouveaux moyens pour arriver à la même fin.

Les trois Sectes qui partageoient alors les Philoſophes de Rome étoient celles des Stoïciens, des Epicuriens & des Académiques ; & leurs Chefs, ou du moins leurs principaux ornemens, étoient Caton, Atticus, & Ciceron. Ils étoient liés tous trois par une étroite amitié, fondée ſur l'eſtime qu'ils avoient mutuellement pour leur vertu. Mais la difference de leur conduite fera connoître par un exemple réel le different merite de leurs principes, & leſquels en effet étoient les plus utiles à la ſocieté.

Les Stoïciens étoient une Secte de Bigots & d'Enthouſiaſtes, qui ne reconnoiſſoient de ſageſſe & de bonté que dans eux-mêmes, qui plaçoient le ſouverain bien dans la vertu, dépouillée même de tous les autres biens, qui croyoient que tous les crimes

étoient égaux, *(a)* toutes les fautes contre la justice également criminelles ; qui ne mettoient point, par exemple, de difference entre tuer un Cocq sans raison & massacrer son Pere ; qui prétendoient que le Sage ne devoit jamais pardonner, jamais être touché par la colere, la faveur ou la pitié ; jamais se tromper, jamais se répentir, jamais être sujet à la moindre alteration dans ses desirs & dans ses pensées. Caton étoit rempli de ces principes lorsqu'il étoit entré dans les affaires ; & suivant le témoignage de Ciceron, *(b)* » il regla » sa conduite & ses discours comme » s'il eut vêcu dans la République de » Platon, & non parmi la canaille de » Rome. Il ne distingua ni les tems ni les affaires. Il n'accorda rien à la foiblesse de la République ni au pouvoir de ceux qui l'opprimoient. Sa maxime étoit de combattre toute au-

(*a*) Sapientem gratia nunquam cujusquam delicto ignoscere : neminem misericordem esse, nisi stultum ; viri non esse, neque exorari, neque placari ; omnia peccata esse paria, nec minus delinquere eum, qui gallum gallinaceum, cum opus non fuerit, quam eum qui patrem suffocavit : sapientem nihil opinari, nullius rei pœnitere, nulla in re falli. sententiam mutare nunquam. *Pro Muræn.* 29.

(*b*) Dicit enim tanquam in Platoni πολιτεια, non tanquam in Romuli fœce sententiam. *Ad Att.* 2. 1. *p.* 178.

torité qui n'étoit pas fondée ſur les Loix, & s'il ne pouvoit la réprimer, de la traiter du moins avec mépris. Il ne connoiſſoit pas d'autre chemin que le plus droit, pour aller à ſon but. Y trouvoit-il des obſtacles ? Il marchoit du même pas, réſolu de les ſurmonter ou de périr dans l'entrepriſe. Dans ſes idées, le moindre mouvement qui l'eut détourné de ſa ligne, étoit une baſſeſſe & un aveu de ſa défaite. Vivant dans un ſiécle corrompu où la diſcipline & le gouvernement touchoient également à leur ruine, il oſa s'emporter contre la corruption avec un zele ſans meſure, & s'armer avec la derniere obſtination contre un Pouvoir ſuperieur. En vain s'apperçut-il que la rigueur de ſes principes lui faiſoit perdre plus d'Amis qu'elle ne lui réconcilioit d'adverſaires, & qu'en irritant le pouvoir qu'il ne pouvoit ſubjuguer, *(a)* il ne faiſoit que précipiter ſa ruine. Après une infinité de pertes & de diſgraces, ſe trouvant enfin dans l'impuiſſance abſolue de ſuivre ſa premiere route ; au

(*a*) Pompeium & Cæſarem, quorum nemo alterum audebat offendere, niſi ut alterum demereretur, ſimul provocavit. *Senec. Epiſt.* 104.

lieu de s'en ouvrir une nouvelle, il prit encore conſeil de ſa Philoſophie, qui lui dicta la réſolution deſeſperée de ſe poignarder.

Mais ſi les Stoïciens élevoient trop la nature humaine, les Epicuriens l'aviliſſoient honteuſement, & de l'état héroïque où les prémiers s'efforçoient de la faire monter, ceux-ci la rabbaiſſoient juſqu'à la brutalité. Pour les Partiſans d'Epicure, le plaiſir étoit le ſouverain bien, & la mort étoit la deſtruction abſoluë de notre Etre. Ils plaçoient par conſequent le bonheur dans la jouiſſance paiſible & agréable de la vie, n'eſtimant la vertu qu'autant qu'elle ſert au plaiſir & qu'elle peut en aſſurer la durée en conſervant la ſanté du corps & nous conciliant l'eſtime & l'amitié des Hommes. Ainſi tous les devoirs du Sage ſe réduiſoient dans leurs principes, à ſe procurer une vie aiſée, à fuir toutes ſortes de peines & d'embarras, à ſe dérober aux affaires publiques, & à ſuivre pour modele la vie de leurs Dieux, telle du moins qu'ils ſe la figuroient, en paſſant ſes jours dans une tranquillité profonde, au milieu des jardins & des plus délicieuſes re-

traites. Atticus s'étoit déclaré pour ce voluptueux ſyſtême. Il réuniſſoit dans ſa perſonne mille qualités qui pouvoient le rendre utile à la ſociété, de l'eſprit, du jugement, du ſavoir, de la bonté, de la candeur, de la générosité, avec le même attachement que Ciceron (*a*) pour ſa Patrie, & les mêmes principes de Politique. Il l'avoit preſſé de ſervir l'Etat. Il avoit pris plaiſir à l'aider de ſes conſeils. Cependant il n'avoit jamais pû ſe déterminer lui-même à ſe donner le moindre mouvement dans les mêmes vûës; ou s'il étoit quelquefois ſorti de cette indifférence, il avoit toujours obſervé de n'expoſer ni ſa ſureté, ni ſon repos. Quoiqu'il fit profeſſion d'aimer tendrement ce grand Homme, & qu'il ne lui égalât rien dans ſon eſtime, il ne laiſſa point d'entretenir des liaiſons avec le Parti oppoſé, & de cultiver même l'amitié de Clodius & d'Antoine, ſes plus mortels Ennemis, dans la ſeule vûë, ſans doute, de ſe précautionner contre tous les événemens, & d'aſſurer la tranquillité de ſa

(*a*) In Republica ita eſt verſatus, ut ſemper optimarum partium & eſſet & exiſtimaretur; neque tamen ſe civilibus fluctibus committeret. *Corn. Nep. Vit. Att.* 6.

vie, qui faiſoit le principal objet de ſes deſirs. C'eſt ainſi que deux Hommes d'un mérite diſtingué, trompés par de fauſſes notions de vertu, qu'ils avoient tirées des principes de leur Secte, devinrent en quelque ſorte inutiles à leur Patrie: chacun dans l'excès le plus contraire à l'autre; l'un agiſſant ſans ceſſe, & s'expoſant à toutes ſortes de dangers ſans aucune apparence d'utilité; l'autre inſenſible à la gloire de ſe rendre utile, & déterminé par ſon indolence à vivre continuellement dans l'inaction.

Ciceron prit un temperamment entre ces deux extrémités. Pour ſe porter à ce qui lui paroiſſoit juſte, il préfera toujours la voie la plus convenable & la plus droite, lorſqu'il la crut ouverte; mais s'il y prévoyoit des obſtacles, il prenoit celle qui en approchoit le plus, & qui lui paroiſſoit la plus propre à le conduire au même terme. En un mot, dans la Politique comme dans la Morale, lorſqu'il déſeſperoit d'arriver à la vérité il ſe réduiſoit à ce qui lui ſembloit probable. (*a*) Il compare ſouvent l'Homme

(*a*) Nunquam enim præſtantibus in Republica gubernanda viris laudata eſt in una ſententia perpetua

d'Etat au Pilote, dont l'art consiste à ménager tous les vents, & à faire servir les plus contraires, au progrès de sa Navigation; de sorte qu'en changeant quelquefois sa course & faisant un circuit plus étendu il puisse arriver surement, quoique plus tard, au terme de sa route. Il fait observer, ce qu'une longue expérience lui avoit confirmé, que tous ces Citoyens ambitieux & populaires qui aspiroient à des commandemens extraordinaires, & qui vouloient se rendre les Chefs de la République, n'avoient tenté de parvenir à leurs fins par la faveur du Peuple (*a*), qu'après avoir essuyé le refus du Senat. Cette observation étoit vérifiée par toute la suite des dissensions civiles, depuis les Gracchus jusqu'à Jules Cesar. Sur un principe si constant, lorsque Ciceron voyoit à la tête des affaires des gens de ce carac-

permansio: sed ut in navigando tempestati obsequi artis est, etiam si portum tenere non queas; cum vero id possis mutata velificatione assequi, stultum est eum tenere cursum cum periculo quem ceperis, potius quam eo commutato, quo velis tandem pervenire, &c. *Ep. fam.* 1. 2.

(*a*) Neminem unquam est hic ordo amplexus honoribus & beneficiis suis qui ullam dignitatem præstabiliorem ea quam per vos esset adeptus, putarit! Nemo unquam hic potuit esse Princeps, qui maluerit esse popularis. *De Provinc. Consular.* 16. *It. Phil.* 5. 18.

tere, qui par la ſplendeur de leur vie & de leurs actions, avoient acquis de l'aſcendant ſur la Populace, il ne ceſſoit point d'exhorter le Senat à les gagner par des complaiſances, & à leur accorder volontairement des faveurs qui fuſſent capables de moderer leur ambition & de les détourner des entrepriſes deſeſperées. Il penſoit que la contention devenoit une imprudence, lorſqu'elle n'étoit pas d'une utilité manifeſte, ou lorſqu'on n'étoit pas ſur du moins qu'elle ne pouvoit nuire (*a*). Mais ſi les forces d'une faction emportoient une fois la balance, il vouloit qu'on ceſſât de réſiſter, & qu'on ne penſât plus qu'à tirer quelque bien du mal, en calmant par la patience le Pouvoir qu'on n'avoit pû réduire par d'autres voies, & s'il étoit poſſible, en le faiſant rentrer dans des vûes ſalutaires au Public. Sa conduite s'accordoit là-deſſus avec ſes conſeils, & cette remarque explique aſſez la complaiſance & les

(*a*) Sed contentio tamdiu ſapiens eſt quamdiu aut proficit aliquid, aut ſi non proficit, non obeſt Civitati; voluimus quædam, contendimus, experti ſumus, non obtenta ſunt. *Pro Cornel. Balbo.* 27. Sic ab hominibus doctis accepimus, non ſolum ex malis eligere minima oportere, ſed etiam excerpere ex his ipſis ſi quid ineſſet boni. *De Offic.* 1. 1.

ménagemens qu'on lui reproche dans plus d'une occasion, pour divers usurpateurs de l'autorité publique.

Il mettoit une juste distinction entre suporter ce qui ne devroit pas être souffert, (a), & donner son approbation à ce qui mérite d'être condamné. S'il prenoit le parti de se soumettre à l'usurpation, c'étoit toujours sans y consentir; & dans le tems même qu'il cedoit à la force, les plaintes ameres qu'il en faisoit à ses Amis dans ses Lettres, rendoient témoignage de la violence qu'il faisoit à ses inclinations. Aussi n'avoit-il pas plûtôt la liberté de suivre ses principes, & d'agir avec une certaine indépendance, comme dans son Consulat, dans son Gouvernement, & dans le tems qui suivit la mort de Cesar, qu'on le voyoit briller avec tout l'éclat de son caractere; excellent Citoyen, grand Magistrat, Amateur zelé de la Patrie, enfin tel, qu'attestant Atticus, ce fidele dépositaire de tous ses sentimens, (a) il étoit

(a) Non enim est idé ferre si quid non ferendum est, & probare si quid probandum non est. *Ep. fam.* 9. 6.

(b) Præclara igitur conscientia sustentor, cum cogito me de Republica aut meruisse optime cum potuerim, aut certe nunquam nisi divine cogitasse. *Ad Att.* X. 4.

en droit de dire, » Qu'il avoit ren-
» du d'importans ſervices à la Répu-
» blique, lorſqu'il en avoit eu le pou-
» voir; & que s'il ne l'avoit pas tou-
» jours pû, il avoit toujours penſé *di-*
» *vinement* ſur ſon devoir. S'il eſt
donc néceſſaire de le comparer avec
Caton, comme pluſieurs Ecrivains
l'ont fait avec affectation, il eſt cer-
tain que la vertu de Caton a plus
d'éclat dans la Théorie, mais que
celle de Ciceron l'emportoit réelle-
ment dans la pratique. L'une étoit
romaneſque, l'autre raiſonnable. Ca-
ton avoit tiré la ſienne des rafinemens
de l'Ecole, & celle de Ciceron cou-
loit des principes de la nature & de
la ſocieté. L'une étoit ſouvent nuiſi-
ble, & preſque toujours inutile; l'au-
tre produiſit conſtamment des avanta-
ges certains, & ſervit plus d'une fois
au ſalut de la République.

Enfin la mort de Ciceron, quoique
violente, ne mérite point le nom de
prématurée. C'étoit la fin qui con-
venoit à ſa vie. Une prolongation
de quelques années, dont il auroit
été redevable à Marc Antoine, auroit
terni ſa gloire. Non-ſeulement il s'at-
tendoit à ſon ſort, mais dans les cir-

constances où il se voyoit réduit, c'étoit sans doute le plus ardent de ses desirs *(a)*. Après avoir marqué de la timidité dans les dangers & de l'abbattement dans la disgrace, ne le voit-on pas, après la mort de Cesar, comme réveillé tout d'un coup par l'état déseſperé de sa Patrie, & reprendre les sentimens d'un courage héroïque *(b)* ? Il ne connoît plus la crainte, il méprise le danger; & ne pouvant délivrer Rome de la Tyrannie, il excite les Tyrans à lui arracher une vie qu'il n'avoit plus d'intérêt à conserver. Ainsi, tel qu'un Acteur sur le Theâtre, il s'étoit réservé pour le dernier Acte; & satisfait d'avoir joué son rolle avec dignité, il prit la résolution de le finir avec gloire.

Le caractere de Marcus, son fils, n'est pas venu à nous sous des couleurs fort avantageuses. Les Anciens & les Modernes s'accordent à nous représenter l'héritier d'un si grand nom,

(*a*) Nullum locum prætermitto monendi, agendi, providendi; hoc denique animo sum, ut si in hac cura atque administratione, vita mihi ponenda sit, præclare actum mecum putem. *Ep. fam.* 9. 24.

(*b*) Sed plane animus, qui dubiis rebus forsitan fuerit infirmior, desperatis confirmatus est multum. *Ep. fam.* 5. 21.

comme un Homme vicieux & ſtupide (*a*), juſqu'à faire paſſer ce contraſte en proverbe. Mais lorſqu'on cherche le fondement d'une tradition ſi ſcandaleuſe, on ne le trouve pas auſſi-bien établi qu'on ſe l'imagine.

Dans ſa jeuneſſe & pendant tout le tems qu'il paſſa ſous les yeux & ſous la diſcipline de ſon Pere, il donna toutes les preuves qu'on peut eſperer à cet âge d'un excellent naturel & d'un eſprit au-deſſus du commun. Il étoit modeſte, docile, reſpectueux, appliqué à l'étude, & ſi avancé dans ſes exercices, qu'au combat de Pharſale, à peine âgé de dix-ſept ans, il ſe diſtingua (*b*) par ſon adreſſe à monter à cheval, à lancer le javelot, & par toutes les autres qualités militaires. Après la mort de Pompée, il fit le voyage d'Athenes, pour s'y perfectionner dans l'étude de la Philoſophie & des Belles-Lettres, ſous Cratippus le plus fameux Philoſophe de

(*a*) Ciceronem filium quæ res Conſulem fecit, niſi Pater? *Senec. de Benef.* 4. 30. Nam virtutes omnes aberant, ſtupor & vitia aderant. *Lipſii Not. ad locum.*

(*b*) Quo in bello cum te Pompeius alæ alteri præfeciſſet, magnam laudem & à ſummo viro & ab exercitu conſequebare, equitando, jaculando, omni militari labore tolerando. *Offic.* 2. 13.

ſon tems, à qui Ciceron procura dans la ſuite le droit de Bourgeoiſie Romaine. (*a*) A la vérité, dans cet éloignement de Rome, Marcus n'uſa pas bien de ſon indépendance. L'ardeur de ſa jeuneſſe le précipita dans quelques folles dépenſes qui chagrinerent ſon Pere, & dans leſquelles on le croyoit entraîné par Gorgias ſon Maître de Rhétorique, qui aimoit beaucoup le vin & le plaiſir. Ciceron reprocha fort amerement cette conduite à Gorgias, & le déchargea des ſoins qu'il donnoit à l'inſtruction de ſon fils. Mais le jeune Marcus ouvrit bientôt les yeux ſur ſa folie, & cedant aux remontrances de ſes Amis, ſur-tout à celles d'Atticus, il reprit tant de goût pour ſon devoir, que Ciceron paya ſes dettes (*b*), & qu'il augmenta ſa penſion annuelle juſqu'à la ſomme d'environ vingt mille francs.

Depuis cet incident on ne trouve que des témoignages avantageux de ſa conduite, ſoit de la part des honnêtes gens d'Athenes, ſoit dans les relations de pluſieurs Romains, que leurs

(*a*) Plut. Vie de Ciceron.

(*b*) Ad Ciceronem ita ſcripſiſti, ulli ut neque ſeverius, neque temperatius ſcribi potuerit, nec magis quamque madmodum ego maxime vellem. *Ad Att.* 13. 1. *It.* 16. 1. 15. *Plut. Vie de Cicer.*

affaires conduisoient dans cette Ville; & leurs expressions sont si fortes qu'on ne sçauroit les prendre pour de simples complimens, par lesquels ils voulussent flatter le cœur de Ciceron. Il marquoit souvent à son cher Atticus la joie qu'il en ressentoit (*a*). Trebonius allant en Asie lui écrivoit d'Athenes: » Etant arrivé ici le 21. de May, j'y » ai vû votre fils, & j'ai eu le plaisir » de le voir attaché à tout ce qu'il y » a d'honnête, avec l'estime & l'affec- » tion de tout le monde. Ne vous ima- » ginez pas, mon cher Ciceron, que » je cherche à vous flatter. Personne » n'est si généralement aimé que vo- » tre jeune Homme l'est des Athe- » niens; personne ne s'applique avec » plus d'ardeur à tous ces arts dont » vous faites vos délices, c'est-à-di- » re, aux meilleurs. J'en félicite & » vous & moi, avec autant de vérité » que de satisfaction. Il est heureux » pour nous que celui que nous se- » rions obligés d'aimer de quelque » caractere qu'il pût être, soit tel, que

(*a*) Cæteri præclara scribunt. Leonidas tamen retinet illud suum adhuc, summis vero laudibus Herodes... *Ad Att.* 15. 16. Gratissimum, quod pollicerit Ciceroni nihil defuturum; de quo mirabilia Messala.. *Ibid.* 17.

» nous l'aimerions par notre propre » choix (*a*).

Mais rien ne causoit une joie plus sensible à Ciceron que les Lettres de son fils. Il les trouvoit écrites non-seulement avec le respect & la tendresse qui pouvoit toucher le cœur d'un Pere, mais même avec tant d'exactitude & d'élégance qu'elles méritoient, disoit-il à Atticus, d'être lues dans (*b*) une Assemblée de Gens d'esprit; & si l'affection paternelle pouvoit lui faire illusion sur d'autres points, il sentoit réellement que le sçavoir & le goût de son fils se perfectionnoient de jour en jour. De toutes ces Lettres, qui pourroient servir de preuves au mérite du jeune Marcus, il ne nous en reste que deux à Tiron. Il suffira d'en traduire une pour faire juger tout à la fois de son caractere & de ses talens. Il avoit alors environ dix-neuf ans; mais on doit se souvenir qu'avec un Homme de la

(*a*) Ep. fam. 12. 16. *It.* 14.

(*b*) A Cicerone mihi litteræ sane πεπινωμέναι & bene longæ. Cætera autem vel fingi possunt πινως litterarum significat doctiorem. *Ad Att.* 14. 7. Hercule ipsius litteræ sic & φιλοστόργως & ἀστείως scriptæ, ut eas vel in Acroasi audeam legere: quo magis illi indulgendum puto. *Ibid.* 15. 16. 17.

condition de Tiron, il ne pouvoit prendre qu'un ton familier.

Marcus Ciceron à Tiron.

J'attendois votre Meſſager de jour en jour avec la derniere impatience (*a*). Il eſt arrivé enfin, après quarante-ſix jours de marche, & rien ne pouvoit me cauſer plus de plaiſir. La Lettre de mon Pere eſt ſi remplie de bonté & de tendreſſe qu'elle m'a pénétré de joie. La vôtre y a mis le comble; de ſorte qu'au lieu de me repentir d'avoir manqué la derniere occaſion d'écrire à Rome, je dois m'applaudir de mon ſilence, qui m'a procuré des témoignages ſi particuliers de votre affection. Je ſuis charmé que vous ayiez goûté mes excuſes, & je ne doute pas, mon cher Tiron, que les récits qu'on vous fait à préſent de moi, ne vous cauſent une vraie ſatisfaction. Tous mes ſoins & mes efforts vont être employés à confirmer de jour en jour la bonne opinion qu'on commence à prendre de moi; & puiſque vous me promettez de publier mes louanges, je vous aſſure que vous le pouvez hardiment,

(*a*) Ep. fam. 16. 21.

ſans craindre que je les démente jamais. Je ſuis ſi humilié de mes erreurs paſſées, que non-ſeulement je les ai priſes en haine, mais que je ne puis en entendre parler ſans honte. Vous avez pris part, dites-vous, à mon inquiétude & à mes regrets. Je ne m'en étonne point; car en me ſouhaitant du bien pour l'amour de moi-même, vous devez m'en ſouhaiter auſſi pour votre propre intérêt, puiſque ma réſolution a toujours été de partager avec vous tout le bien qui peut m'arriver. Après vous avoir cauſé du chagrin, je veux m'attacher préſentement à vous donner une double joie par ma conduite. Vous ſçaurez que je vis dans la plus intime union avec Cratippus, & qu'il me traite moins comme ſon Diſciple que comme ſon fils. Je prens autant de plaiſir à ſes converſations qu'à ſes lectures. Nous paſſons enſemble des jours entiers, & fort ſouvent une partie de la nuit; car je l'engage auſſi ſouvent que je le puis à ſouper avec moi; & comme il eſt d'une humeur fort agréable, il met à part toute la ſévérité Philoſophique pour ſe réjouir ſi familierement avec nous que la nuit nous gagne ſans que nous nous

en appercevions. Tâchez de nous venir joindre le plûtôt qu'il vous sera possible pour jouir d'une societé si charmante. Que vous dirai-je de Bruttius ? Je vous assure que je ne le perd pas un moment de vûë. Sa compagnie est aussi amusante que sa conduite est exemplaire. Il possede l'art de mêler des questions de litterature dans les conversations les plus enjouées, & d'assaisonner la Philosophie de beaucoup d'agrément. J'ai loué pour lui une Maison près de la mienne, & je l'aide dans sa pauvreté autant que mon petit revenu le permet. J'ai commencé aussi à déclamer en Grec sous Cassius; mais pour le Latin, je m'exerce plus volontiers avec Bruttius. Je ne vois pas moins familierement les Gens de Lettres qui sont venus de Mitylene avec Cratippus. Il fait beaucoup de cas de leur sçavoir. Epicrates, l'homme le plus consideré d'Athenes, Leonidas, & plusieurs autres personnes du même rang, passent de même une partie de leur tems avec moi. Voilà quels sont à peu près mes amusemens & mes occupations. A l'égard de Gorgias, il m'étoit assurément fort utile pour m'exercer à la déclamation; mais

je n'ai rien mis en balance avec les ordres de mon Pere qui a voulu absolument que je cessasse de le voir. La moindre incertitude lui auroit paru suspecte, & j'ai fait refléxion d'ailleurs qu'il ne convenoit point de délibérer sur le jugement d'un Pere. Au reste votre zele & vos avis me touchent sensiblement. Je reçois l'excuse que vous tirez de vos occupations. Je sais que tout votre tems est bien employé. Vous avez acheté une Ferme. Je m'en réjouis beaucoup, & je souhaite qu'elle vous procure toute la satisfaction que vous en esperez. Vous ne devez pas être surpris que je choisisse cet endroit de ma Lettre pour vous en féliciter, car c'est le même où vous m'apprenez dans la vôtre que vous avez fait cette nouvelle acquisition. Enfin vous êtes le maître d'un lieu où vous pouvez mettre à part toutes les formalités de la Ville, & vous voilà devenu, graces au Ciel, un Romain de l'ancienne trempe. Je me représente déja votre figure, & je me plais à vous voir occupé du soin de vos affaires rustiques, consultant votre Fermier, ou portant dans un coin de votre robe des semences pour votre jardin. Raillerie

à part, je ſuis auſſi fâché que vous de ce que je me ſuis trouvé abſent dans ces circonſtances, & je regrette de n'avoir pû vous aſſiſter. Mais comptez, mon cher Tiron, que je rendrai quelque jour votre fortune aiſée ſi la mienne répond à mes eſperances, ſur tout connoiſſant que vous avez acheté cette Ferme pour mon uſage autant que pour le vôtre. Je vous remercie de la diligence avec laquelle vous avez exécuté mes ordres; mais ayez ſoin, je vous prie, qu'on m'envoie promptement un Copiſte, qui ſçache particuliérement écrire le Grec; car vous ne ſçauriez vous imaginer combien je perds de tems à tranſcrire. Sur toutes choſes conſervez votre ſanté, & vivons long-tems s'il ſe peut, pour tenir quelque jour enſemble beaucoup de ſçavantes conferences. Je vous recommande Antherus. Adieu.

Le jeune Marcus étoit dans cette ſituation, lorſque Brutus paſſant par Athenes, conçut tant d'eſtime pour ſon caractere & pour ſa vertu, que non-ſeulement il en fit l'éloge à ſon Pere, mais que ſans être arrêté par ſon âge, qui ne ſurpaſſoit point encore vingt ans, il le chargea d'un office

important dans ſon Armée. Marcus animé par cette faveur ſe diſtingua par ſa conduite autant que par ſon courage, & ſortit victorieux de pluſieurs rencontres où il commandoit en chef. Après la bataille de Philippes & la mort de Brutus il ſe retira près de Pompée, qui s'étoit ſaiſi de la Sicile avec une armée conſiderable & la plus grande flote de l'Empire. Cette Iſle devint comme le dernier aſile des malheureux Républiquains, & le jeune Ciceron y reçut des honneurs particuliers. Il continua d'y ſoutenir avec beaucoup de vigueur l'interêt de ſa Patrie & la cauſe de la Liberté ; juſqu'à ce que Pompée ayant fait ſa paix avec le Triumvirat obtint entre les articles de ſon Traité le pardon & le rétabliſſement de tous les Citoyens (*a*) exilés ou proſcrits qui portoient ſous lui les armes.

Ciceron s'étant alors ſéparé de Pompée rentra dans Rome avec le reſte de ſon Parti, pour y mener une vie privée dans l'éloignement de la Cour & des affaires ; car ſans compter le déſagrément des conjonctures, qui n'étoient point encore favorables à ſon

(*a*) Appian. p. 619. 713.

nom ni à ses principes, il conservoit un reste de zele pour le Parti Républiquain qui ne lui permettoit pas de se lier trop étroitement avec les oppresseurs de la liberté. Dans cette situation, où il ne s'offroit rien qui pût exciter son ambition & sa vertu, il n'est pas surprenant que l'oisiveté & le goût du plaisir ayent eu la force de l'amollir. L'exemple d'Antoine, qui étoit livré à l'excès du vin & qui avoit publié depuis peu un Livre sur les triomphes de son ivrognerie, avoit mis cette passion fort à la mode. On prétend que le jeune Ciceron tomba dans le même déreglement, & qu'il se rendit fameux par la quantité extraordinaire de vin qu'il avaloit d'un seul trait : comme s'il eût entrepris, suivant la remarque de Pline, de ravir à Marc-Antoine, le meurtrier de son Pere, la gloire d'être le plus grand ivrogne de l'Empire Romain (a).

Cependant Auguste n'étoit pas sans considération pour lui puisqu'il le fit recevoir dans le (b) College des Augu-

(a) Nimirum hanc gloriam auferre Cicero voluit interfectori Patris sui, Antonio. Is enim ante eum avidissime apprehenderat hanc Palmam, edito etiam volumine de sua ebrietate. *Plin. Hist. nat.* 14. 22.

(b) Appian. p. 619.

res, & qu'il le mit au nombre des Magistrats qui présidoient à la fabrique de la Monnoie. Il nous reste une Médaille qui porte d'un côté le nom de Marcus Ciceron, & de l'autre celui d'Appius Claudius, (a) un de ses Collegues dans cet Office. Après avoir renoncé à l'amitié d'Antoine, Auguste ne se vit pas plutôt seul Maître à Rome, qu'il choisit le jeune Ciceron pour son Collegue dans la dignité de Consul. Les Lettres par lesquelles il informa le Peuple Romain de la vic-

(a) Vid. And. Morell. Thesaur. Numism. inter Num. Consul. GoltziiTab. 33. 4. Ces Sur-Intendans de la Monnoie portoient le nom de *Treviri* ou *Triumviri Monetales*; dans les Médailles, & les anciennes Inscriptions ils sont designés par ces Lettres initiales, III. Vir. A. A. A. F. F. c'est-à-dire, *Auro*, *Argento*, *Ære Flando*, *Feriundo*. Ils n'avoient jamais été que trois, jusqu'au tems de Jules-César qui en établit quatre; de-là vient que dans la Médaille de Ciceron dont on vient de parler, on trouve *IIII. Vir.* Il y avoit à Rome d'autres Magistrats d'un rang inferieur, qu'on nommoit *Treviri capitales*, & qui jugeoient les crimes capitaux entre les Etrangers & les Esclaves, ou même entre les Citoyens de basse condition. On trouve dans les Lettres de Ciceron à Trebatius une allusion assez plaisante à cette Magistrature. Trebatius accompagnant César dans la guerre contre les Habitans de Treves, *Treviri*, une des plus belliqueuses Nations des Gaules: „Je vous avertis, lui „écrivit Ciceron, de vous „bien garder de ces *Trevi-* „*ri*. J'apprends qu'ils sont „du genre *Capital*. J'ai- „merois mieux qu'ils fus- „sent de celui de la Mon- „noie. *Ep. fam.* 7. 3.... L'allusion de *Capital* regarde les Triumvirs.

toire d'Actium & de la conquête de l'Egypte furent adreſſées *à Ciceron Conſul*, qui eut la ſatisfaction de les lire au Sénat & au Peuple, & celle de porter ce fameux Décret qu'il fit lui-même exécuter, par lequel il fut ordonné que toutes les Statues & les autres Monumens d'Antoine ſeroient renverſés, & que ſa famille ne prendroit plus le nom de *Marcus*. Ces honneurs qu'Auguſte accordoit au fils étoient une ſorte de réparation pour la trahiſon qu'il avoit faite au Pere. D'ailleurs en laiſſant au fils le pouvoir de venger la mort de ſon Pere ſur la famille d'Antoine, il ſembloit faire tomber du même côté le blâme de cette action. Mais le Peuple regarda comme une diſpoſition admirable de la Providence, que la ruine d'Antoine & de tous les reſtes de ſa fortune eût été réſervée pour le triomphe du fils de Ciceron (*a*). Pline nous apprend auſſi que Marcus Ciceron pendant ſon Conſulat décerna des honneurs particuliers à Auguſte ſon Collegue. Il nomme la Couronne Graminée, qui paſſoit dans les tems de l'ancienne diſ-

(*a*) Plut. Vie de Cicer. Dio, p. 456. Appian. p. 619. 672.

cipline pour la plus noble de toutes les récompenſes militaires, (*a*) quoiqu'elle ne fût compoſée que de l'herbe la plus commune qui ſe trouvoit ſur le champ de Bataille, & qui ne s'accordoit que pour la délivrance d'une Armée dans le plus preſſant danger. Depuis la fondation de Rome elle n'avoit pas été donnée plus de huit fois; mais ſous les Deſtructeurs de la liberté, tous les honneurs étoient proſtitués ſervilement, ſuivant le caprice du Monarque.

Quelque tems après ſon Conſulat, Ciceron fut nommé Proconſul d'Aſie, ou ſuivant le témoignage d'Appian, Proconſul de Syrie, qui étoit une des plus belles Provinces de l'Empire. Son nom ne ſe trouvant plus dans l'Hiſtoire, il eſt fort vraiſemblable qu'il mourut avant que la maturité de l'âge & l'expérience des affaires euſſent été capables de reparer le tort qu'il s'étoit fait par ſon intempérance. Mais s'il ne ſe diſtingua point

(*a*) Corona quidem nulla fuit graminea nobilior; nunquam niſi in deſperatione ſuprema contigit ulli, niſi ab univerſo exercitu ſervato decreta.... Eadem vocatur obſidionalis..., dabatur hæc viridi è gramine, decerpto inde ubi obſeſſos ſervaſſet aliquis.... Ipſum Auguſtum cum M. Cicerone Conſulem, Idibus Septembribus, Senatus obſidione donavit, &c. *Plin. Hiſt. nat.* 22. c. 3. 4. 5. 6.

dans les Conseils, on doit juger par les honneurs auxquels il fut élevé, que sa vie, quoique souillée de quelques taches, ne fut pas sans dignité. Au milieu des vices dont on charge sa mémoire, on lui accorde *l'urbanité* de son Pere *(a)*.

Pline nous a conservé un trait de son caractere, qui prouve du moins que la ruine de son Parti & de sa fortune n'avoient point abbatu l'élevation naturelle de son courage. Dans une partie de débauche il jetta un verre à la tête d'Agrippa, qui tenoit le premier rang de l'Empire après Auguste *(b)*; & cette querelle venoit sans doute de quelque vive contestation sur les anciens intérêts qui avoient divisé la République, ou de quelque terme insultant d'Agrippa contre les Heros du Parti vaincu. Pendant qu'il gouvernoit l'Asie, Cestius, qui fut élevé ensuite à la Préture, flatteur du tems & l'ennemi declaré de la réputation de son Pere, eut un jour la hardiesse de se présenter à sa table. Ciceron, qui le connoissoit peu, apprenant que c'étoit

(*a*) Qui nihil ex paterno ingenio habuit, præter urbanitatem. *M. Senec. Suasor.* 6.

(*b*) Marcoque Agrippæ à temulento scyphum impactum. *Plin. Hist. nat.* 14. 22.

l'Homme qui outrageoit perpétuellement la memoire de ſon Pere & qui l'accuſoit d'ignorance dans les Belles-Lettres, le fit enlever de ſa préſence, & donna ordre qu'il fut foueté publiquement (*a*).

Il paroît que Marcus Ciceron étoit d'un naturel gai, ouvert, généreux, tourné particulierement à la gloire militaire, par le goût que les diſgraces de ſa Patrie lui avoient fait prendre pour les armes, dans un âge qui n'eſt propre ordinairement qu'aux exercices de la Paix. Il avoit ſervi avec honneur dans trois guerres conſécutives & les plus fameuſes de l'hiſtoire; celle de Pharſale, de Philippes & de Sicile. Si la ſuite de ſa vie répondit mal à la grandeur de ſon Pere, il ſemble que ce fut moins ſa faute que celle de la fortune & des malheureuſes conjonctures, qui ne lui offroient ni le moyen de parvenir aux honneurs de ſon Pere, ni l'occaſion d'imiter ſes vertus. Mais dans un autre tems & ſous un gouvernement libre, ſans être égal à ſon Pere du côté de l'Eloquence, du Savoir & de la Politique, il l'auroit ſurpaſſé dans le caractere d'hom-

(*a*) M. Senec. Suaſor. 6.

me de guerre, qui produit ordinairement une gloire plus éclatante, ou qui rend du moins le pouvoir plus ferme & plus ſolide.

On a vû paroître tant de fois dans le cours de cette Hiſtoire, Quintus Ciceron, Quintus ſon fils, & Pomponius Atticus, qu'il reſte peu d'éclairciſſement à deſirer pour la connoiſſance de leurs caracteres. Les deux premiers ayant quitté Ciceron lorſqu'il avoit pris la fuite vers la Mer, étoient retournés à Rome, pour ſe fournir d'argent & des autres commodités qui leur devoient être néceſſaires dans la retraite qu'ils étoient reſolu de chercher en Macedoine. Ils eſperoient de pouvoir exécuter leur deſſein avant que la Proſcription fût commencée, ou paſſer ſecretement quelques jours à Rome ſans craindre d'y être découverts. Mais la diligence des Satellites d'Antoine & l'ordre qu'ils avoient reçû particulierement de ſurprendre les Cicerons, l'emporterent ſur toutes les précautions de la prudence. Ce fut le fils qui fut découvert le premier. On rapporte qu'étant moins inquiet pour ſa vie que pour la ſureté de ſon Pere, il refuſa conſtamment de déclarer le lieu de ſa

retraite ; ſur quoi les Soldats d'Antoine eurent la cruauté de le mettre à la torture. Mais le Pere apprenant le malheur & la généreuſe tendreſſe de ſon fils, ſe hâta volontairement de paroître pour le délivrer de ſes tourmens, & demanda pour unique faveur d'être exécuté le premier. Son fils preſſa les Boureaux de lui accorder la même grace, & de lui épargner la douleur de voir maſſacrer ſon Pere à ſes yeux. Ils ſe laiſſerent toucher par un combat ſi tendre, & pour les ſatisfaire tous deux, ils les prirent à part, (*b*) & les tuerent dans le même inſtant.

A l'égard d'Atticus, l'art qu'il avoit trouvé de mener une vie tranquille dans des tems ſi difficiles & ſi tumultueux, confirme l'idée qu'on a donnée de ſes principes, & doit le faire régarder comme un Maître conſommé dans cette agréable doctrine, qui propoſoit le plaiſir & le repos pour ſouverain bien. On s'imagineroit naturellement que ſes liaiſons avec Ciceron & Brutus, joint à la renommée de ſes richeſſes, devoient le faire envelopper dans l'Arrêt de la Proſcription. Il en fut lui-même ſi allarmé qu'il

(*a*) Dio, p. 333. Appian. 601. Plut. Vie de Ciceron.

demeura quelque tems caché ; mais ſes défiances étoient ſans fondement. L'intérêt de ſon repos lui avoit fait prévoir les maux dont Rome étoit menacée. Il avoit fait fort aſſidument ſa cour à Marc-Antoine ; & dans le tems même de ſa diſgrace, lorſqu'il étoit chaſſé de l'Italie, & que ſes affaires paroiſſoient deſeſperées, il avoit rendu d'importans ſervices à ſes Amis de Rome. Il avoit pris ſoin de ſa femme & de ſes enfans, juſqu'à les aſſiſter de ſes richeſſes dans l'extrémité de leur beſoin ; de ſorte qu'Antoine en arrivant à Rome & dans la chaleur du maſſacre, n'eut pas de ſoin plus preſſant que celui de faire chercher Atticus. Ayant découvert ſon aſyle il lui écrivit de ſa propre main pour calmer toutes ſes craintes & l'inviter à le venir joindre. Il lui envoya même une garde, pour le mettre à couvert de l'inſulte (*a*) & de la violence des Soldats.

C'eſt encore aux ſoins prudens d'At-

(*a*) Atticus cum Ciceronis intima familiaritate uteretur, amiciſſimus eſſet Bruto : non modo nihil iis indulſit ad Antonium violandum, ſed è contrario familiares ejus ex urbe profugientes, quantum potuit, texit.... ipſi autem Fulviæ, cum litibus diſtineretur ... ſponſor omnium rerum fuerit.... Itaque ad adventum Imperatorum de foro deceſſerat, timens proſcriptionem. ... Antonius autem.... ei, cum requi-

ticus & aux précautions qu'il prenoit continuellement pour aſſurer ſon repos qu'il faut attribuer la ſuppreſſion de toutes ſes Lettres. On admire qu'après une ſi longue correſpondance, dont il nous reſte ſeize Livres entiers de celles de Ciceron ſur les plus grandes affaires de leur ſiecle, il n'en paroiſſe pas une ſeule d'Atticus. Mais on n'en doit pas chercher d'autre cauſe que le ſoin qu'il eut de retirer toutes les ſiennes après la mort de ſon Ami, & de les ſupprimer ſans exception, dans la crainte qu'elles ne puſſent lui nuire ou diminuer ſon crédit auprès de ſes nouveaux Maîtres. Sa tranquillité & ſa fortune furent bientôt établies ſur un fondement plus ſolide que celui de ſon mérite, par le mariage de Pomponia, ſa fille unique, avec Marcus Agrippa. Il fut redevable à Marc-Antoine de cette (a) haute alliance, qui le fit admettre à la familiarité d'Auguſte, par la faveur d'Agrip-

ſiſſet ubinam eſſet, ſua manu ſcripſit ne timeret, ſtatimque ad ſe veniret.... ac ne quid periculum incideret, præſidium ei miſit. *Corn. Nep. in vit. Att.* X.

(a) Atque harum nuptiarum, non enim eſt celandum, conciliator fuit Antonius. *Ibid.* 12. Nata eſt autem Attico Neptis ex Agrippa. Hanc Cæſar vix anniculam, Tiberio Claudio Neroni, Druſilla nato, Privigno ſuo deſpondit. Quæ conjunctio neceſſitudinem eorum ſanxit. *Ibid.* 19.

pa, Miniſtre & Favori de ce Prince ; & dans la ſuite il eut l'honneur de s'allier au Maître même de l'Empire Romain, en mariant ſa petite-fille à Tibere. Ainſi Atticus joignit de la dignité à ſon repos, & parvint à l'extrême vieilleſſe par la voie qu'il s'étoit propoſée ; heureux, reſpecté, à couvert de toutes ſortes de troubles & de dangers. Mais s'il vit encore dans la memoire & dans l'eſtime des Hommes, il ne doit cet avantage qu'à l'amitié de Ciceron ; car c'eſt au fond la plus glorieuſe circonſtance de ſon Hiſtoire : & Seneque obſerve avec raiſon que les Epîtres de Ciceron l'ont ſauvé de l'oubli (a). » Ni ſon gendre Agrippa, ni » Tibere, mari de ſa petite fille, ni Dru» ſus ſon arriere petit-fils, n'auroient » pas ſervi beaucoup à ſa gloire, ſi le » nom de CICERON emportant celui » d'Atticus à ſa ſuite, ne l'eût comme » aſſocié à ſon immortalité.

(a) Nomen Attici perire Ciceronis Epiſtolæ non ſinunt. Nihil illi profuiſſet gener Agrippa & Tiberius progener, & Druſus pronepos ; inter tam magna nomina taceretur, niſi Cicero illum applicuiſſet. *Senec. Epiſt.* 21.

Fin du quatriéme Tome.

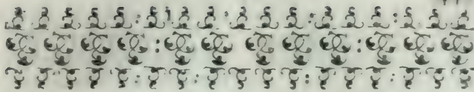


TABLE GENERALE DES PRINCIPALES MATIERES.

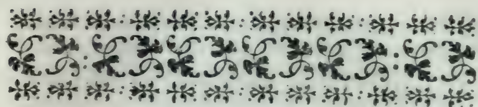
Ces Chiffres Romains I. II. III. & IV. mis avant les Chiffres Arabes, indiquent les Volumes.

A

E

O

Fin de la Table des Matieres.



CATALOGUE

Des Livres qui ſe vendent à Paris chez DIDOT, *Quai des Auguſtins à la Bible d'Or. 1743.*

ABREGE' de la Bible par demandes & réponſes, *par Dom Guerard*, 2. vol. *in*-12. 3. l. 10. ſ.

Antiquités Romaines de Denis d'Halicarnaſſe, traduites du Grec, avec des Notes Hiſtoriques, Critiques, & Géographiques, *par le Pere le Jay de la Compagnie de Jeſus*, 2. vol. *in*-4. 10. l.

Amuſemens du cœur & de l'eſprit, Ouvrage périodique, 15. feuilles *in*-12. 2. l. 10. ſ.

Aſtrée de M. Durfé. Paſtorale allégorique avec la clef, nouvelle Edition, où ſans toucher au fond, ni aux épiſodes, on s'eſt contenté de corriger le langage, & d'abréger les converſations, *par M.... de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres*, 10. vol. *in*-12. fig. 20. l.

BIbliotheque des Hiſtoriens Profanes, contenant leurs Vies, l'Abregé, la Chronologie, la Géographie & la Critique de leurs Ouvrages, avec un jugement ſur leur ſtile, *par M. Louis-Elie Dupin, Docteur de Sorbonne*, 2. vol. *in*-8. 6. l.

CONseils de la Sagesse, ou Recueil des Maximes de Salomon les plus nécessaires à l'homme pour le conduire sagement, avec des réflexions sur les Maximes, derniere édition, 2. vol. en un. 2. l. 10. s.

Le saint Concile de Trente œcuménique & général nouvellement traduit, *par M. l'Abbé Chanut*, derniere édition, *in*-12. 2. l.

Corpus Juri Canonici, autore Gibert, 3. vol. *in-fol*, 26. l.

Le Comte de Gabalis, ou Entretiens sur les Sciences secrettes. Nouvelle Edition augmentée des nouveaux Entretiens, des Génies assistans, & du Gnome irréconciliable, &c. *par l'Abbé de Villars*, *in*-12. 2. vol. 4. l.

Chansons (Nouveau Recueil de) choisies, avec les airs notés, 7. vol. *in*-12. 21. l.

Le 8e Volume paroîtra incessamment.

Le Chevalier des Essarts, & la Comtesse de Berci, ou Anecdotes de la Cour d'Henri IV. Roy de France, Histoire remplie d'événemens, 2. vol. *in*12. *sous presse.*

Contes des Fées (les trois nouveaux) *par M. de*... avec une Préface qui n'est pas moins sérieuse, *par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de qualité*, in-12. 2. l.

Contes des Fées allégoriques, (nouveaux) contenant le Phœnix, Lisandre & Carline, Boca, &c. *in*-12. 2. l.

DEfense de la Grace efficace, *par M. de la Broue, Evêque de Mirepoix*, in-12. 2. l. 10. s.

Dissertation sur l'existence de Dieu, où l'on démontre cette vérité, par l'Histoire Universelle de la premiere Antiquité du Monde, par la réfutation du Systême d'Epicure & de

Spinosa ; par les caracteres de Divinité qui se remarquent dans la Religion des Juifs, & dans l'Etablissement du Christianisme. Nouvelle Edition augmentée de la Révélation des Livres Sacrés, *par M. Jacquelot*, *in*-12. *sous presse.*

Défense des Prophéties de la Religion Chrétienne contre Grotius, Simon, & ceux qui ont écrit sur ces matieres, *par le Pere Baltus, de la Compagnie de Jesus*, 3. vol. *in*-12. 6. l.

Dictionnaire Chronologique, Historique & Critique sur l'origine de l'Idolâtrie, des Sectes des Samaritains, des Juifs, des Schismes, des Antipapes, & de tous les principaux Hérétiques & Fanatiques qui ont causé des troubles dans l'Eglise, *par le Pere Pinchinat, Prédicateur du Roy*, in-4. 7. l. 10. s.

Description Géographique, Historique, Ecclésiastique, Civile & Militaire de la Haute Normandie, 2. vol. *in*-4. *avec des Cartes*, 1740. 18. l.

Description des Isles de l'Archipel, traduite du Flamand de d'O. Dapper, enrichie de Cartes Géographiques & de figures, *in fol.* 15. l.

Les délices de l'Italie, contenant une Description exacte du Pays, des principales Villes, de toutes les Antiquités & des Raretés qui s'y trouvent, 4. vol. *in*-12. figures, 10. l.

Les Dons de Comus, *in*-12. 2. l. 5. s.

Suite des Dons de Comus, ou l'Art de la Cuine réduit en pratique, 3. vol. *in*-12. 6. l. 15. s.

EXplication des Prophéties de l'ancien & du nouveau Testament, qui regardent le Messie ; dans laquelle on prouve la venue du Messie contre les Juifs, & la vérité de la Reli-

gion Chrétienne contre les Déiſtes, *in*-12. *ſous preſſe.*

Eſſai critique ſur le Goût, *par M. Carteau de la Vilate*, in-12. 2. l. 10. ſ.

Eſſai Philoſophique ſur l'entendement humain, traduit de l'Anglois de Locke, *par M. Coſte*, derniere Edition, *in*-4. 10. l.

Eſſai Politique ſur le Commerce, *par M. Melon*, in-12. 3. l. 10. ſ.

Epigrammes & autres Pieces, *de M. de Senecé*, avec un Traité ſur l'Epigramme, *in*-12. 2. l.

GRammaire Italienne à l'uſage des Dames, derniere Edition, *par M. l'Abbé Antonini*, in-12. 2. l.

La Guide des Pécheurs, par le R. P. Louis de Grenade, traduite en François par *M. Girard*, nouvelle Edition, *in*-8. 3. l.

Méthode pour apprendre facilement la Géographie, contenant un Abregé de la Sphere, la diviſion de la Terre en ſes Continens, Empires, Royaumes, Etats, Républiques, Provinces, &c. avec la Table des principales Villes de chaque Province, ſeptiéme Edition, *par M. Robbe*, 2. vol. *in*-12. avec des Cartes Géographiques, 1739. 6. l.

HIſtoire Sainte des deux Alliances, &c. avec des Réflexions ſur chaque Livre de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & un Supplément qui conduit l'Hiſtoire des Machabées juſqu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, *par M. de Saint-Aubin, Bibliothecaire de Sorbonne*, 7. vol. *in*-12. 15. l.

Hiſtoire Univerſelle, *par M. de l'Iſle, Hiſtoriographe & Cenſeur Royal*, avec des Cartes Géographiques, 7. vol. *in*-12. 14. l.

Abregé

Abregé de l'Hiſtoire de France, *par M. de Mezeray*, nouvelle Edition, avec les Remarques & Notes de feu M. Amelot de la Houſſaye, *in*-12. 13. vol. 1740. 32. l. 10. ſ.

La même, 4. vol. *in*-4. 1740. 36. l.

L'on vend ſéparément l'Hiſtoire de Louis XIII. & de Louis XIV. 3. vol. *in*-12. 7. l. 10. ſ.

Hiſtoire & Deſcription générale du Japon, contenant les Mœurs & les Coutumes de ſes Peuples, & les Plantes qu'il produit, *par le P. de Charlevoix de la Compagnie de Jeſus. Sous preſſe.*

Hiſtoire & Deſcription de la Nouvelle France, connue ſous le nom du Canada, avec des figures & des Cartes Géographiques, *in*-4. & *in*-12. *par le P. de Charlevoix, de la Compagnie de Jeſus. Sous preſſe.*

Hiſtoire Critique de l'Etabliſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules, *par M. l'Abbé Dubos, de l'Académie Françoiſe*, ſeconde Edition, augmentée conſidérablement, 2. vol. *in*-4. 18. l.

La même, *in*-12. 4. vol. 10. l.

Hiſtoire de l'Empire Ottoman, traduit de Sagredo. Nouvelle Edition continuée juſqu'à préſent, avec une Table des Matieres à chaque Tome, 7. vol. *in*-12. 1730. 14. l.

Hiſtoire de Pierre le Grand, Empereur de Ruſſie, de l'Imperatrice Catherine, & des Czars qui les ont précedés, nouvelle Edition, 5. vol. *in*-12. figures, 1740. 12. l. 10. ſ.

Hiſtoire Généalogique & Chronologique de la Maiſon Royale de France, & des Grands Officiers de la Couronne, avec un Catalogue des Chevaliers du S. Eſprit, derniere Edition, augmentée des anciens Barons du Royaume, *par les RR. PP. Ange & Sim-*

plicien, avec les Armes des Familles, 9. vol. *in-fol.* 200. l.

Histoire d'Henri de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, où l'on trouve ce qui s'est passé de plus remarquable sous les Regnes de François II. Charles IX. Henri III. Henri IV. & la Minorité de Louis XIII. *par M. de Marsolier*, 3. vol. *in-12.* 7. l. 10. s.

Histoire de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez, depuis sa fondation; contenant la Vie de leurs Abbés, les Hommes illustres qu'elle a produits, les Privileges qui lui ont été accordés, avec la description de ce qu'elle a de plus remarquable, enrichie de Plans & de figures, *par Dom Jacques Bouillard, in fol.* 12. l.

Histoire de Madame Henriette d'Angleterre, premiere femme de Philippe de France, Duc d'Orleans, avec les Mémoires de la Cour de France pour les années 1688. & 1689. *par Madame la Comtesse de la Fayette*, 2. vol. *in-12.* en un. 2. l. 10. s.

Histoire de la Conquête du Méxique & de la Nouvelle Espagne, par Fernand Cortez. Traduite de l'Espagnol de Dom Antoine de Solis, *par l Auteur du Triumvirat*, 2. vol. *in-12. sous presse.*

Histoire de la Découverte & de la Conquête du Perou, traduite de l'Espagnol d'Augustin de ZARATE, *par S. C. D.* 2. vol. *in-12.* 5. l.

Histoire de Cyrus le jeune, & de la retraite des dix mille de Xenophon, avec un Discours sur l'Histoire Grecque, *par M. l'Abbé Pagi*, in-12. 2. l.

Histoire de Scipion l'Afriquain, pour servir de suite aux Hommes Illustres de Plutarque, avec les Remarques de M. le Chevalier

Follart, *par M. l'Abbé de la Tour*, in-12. 2. l. 10. ſ.

Hiſtoire d'Epaminondas, pour ſervir de ſuite aux Hommes Illuſtres de Plutarque, avec les Remarques de M. le Chevalier Follart, & un Diſcours ſur le grand homme & l'homme illuſtre de M. l'Abbé de S. Pierre, *par M. l'Abbé de la Tour*, in-12. 2. l. 10. ſ.

Hiſtoire ſecrette des Femmes galantes de l'Antiquité, 6. vol. *in*-12. *ſous preſſe*.

Les Tomes 7, 8. & 9. paroîtront en même-tems.

Hiſtoire des Plantes uſuelles, dans leſquelles on donne leur nom tant François que Latin, la maniere de s'en ſervir, la doſe & les principales compoſitions de Pharmacie dans leſquelles elles ſont employées, *par M. Chomel, Docteur en Médecine*, derniere Edition, 3. vol. *in*-12. 6. l.

Hiſtoire des Plantes, avec leurs qualités & leurs vertus ſpécifiques, *rangée ſuivant l'ordre du Pinax de Gaſpard Bauhin*, 2. vol *in*-12. 5. l.

Huetii (*Pet. Dan.*) *& Cl. Fr. Fraguerii Carmina*, in-12. 2. l. 10. ſ.

LEttres ſpirituelles (Recueil de) ſur divers ſujets de Morale & de Piété, *par un Prêtre de l'Oratoire*, 3. vol. *in*-12. 6. l.

Lettres du Cardinal d'Oſſat, avec des Notes Hiſtoriques & Politiques de M. Amelot de la Houſſaye. Nouvelle Edition, plus belle & plus correcte que les précédentes, 5. vol. *in*-12. 12. l. 10. ſ.

Lettres Hiſtoriques, contenant le Journal des Campagnes de Louis XIV. *par M. Peliſſon de l'Académie Françoiſe*, 3. vol. *in*-12. 7. l. 10. ſ.

Lettres Hiſtoriques & Galantes de Madame du

Noyer, contenant des avantures curieuses & singulieres. Nouvelle Edition augmentée d'un volume & d'une Table des Matieres à chaque Tome, 6. vol. *in*-12. 15. l.

Lettres à Madame la Marquise de P. sur l'Opera, *in*-12. 1. l. 15. s.

Nouvelles Lettres Persanes traduites de l'Anglois, *in*-12. 2. vol. 3. l. 10. s.

La Lusiade du Camoëns, Poëme Héroïque sur la Découverte des Indes Orientales, traduit du Portugais, *in*-12. 3. vol. figures. 6. l.

Lidéric, premier Comte de Flandre, ou Histoire anecdote de la Cour de Dagobert Roy de France, *par M. le Commandeur de Vignacourt*, 2. vol. *in*-12. 4. l.

Le Spectateur, ou le Socrate moderne, où l'on voit un Portrait naïf des mœurs de ce siécle; traduit de l'Anglois, cinquiéme Edition, 6. vol. *in*-12. 12. l.

MEmoires & Réflexions sur les principaux Evénemens du Regne de Louis XIV. *par le Marquis de la Fare*, Nouvelle Edition avec des Notes, *in*-12. 2. l.

Mémoires du Cardinal de Retz, contenant ce qui s'est passé de remarquable en France, pendant les premieres années du Regne de Louis XIV. avec les Mémoires de Gui-Joly sur l'Histoire de la Regence d'Anne d'Autriche, 6. vol. *in*-12. 15. l.

Mémoires de M. de la Colonie, contenant les Evénemens de la Guerre derniere depuis 1692. jusqu'à la Bataille de Belgrade en 1717. avec les avantures & les combats particuliers de l'Auteur, 2. vol. *in*-12. 5. l.

Mémoires d'Angleterre, ou Histoire des deux Roses, *in*-12. 1. l. 10. s.

Métamorphoses d'Ovide traduites en François, avec des Remarques & des Explications Historiques, *par M. l'Abbé Banier, de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres*, avec figures à chaque sujet, 2. vol. *in*-4. 20. l.

——Les mêmes avec des figures à chaque Livre, dessinées par Picard, 3. *in*-12. 7. l. 10. s.

Mariane, Tragédie du Sieur Tristan Lhermite, remise au Théatre *par M. Rousseau*, Brochure, 1. l. 4. s.

Mémoires pour servir à l'Histoire de France & de Bourgogne, contenant un Journal de Paris sous Charles VI. & Charles VII. &c. *in*-4. 7. l. 10. s.

Moliere, (Œuvres de) nouvelle édition revûe & corrigée, *in*-4. 6. vol. figures, 120. l.

NOuveau Traité de Physique sur toute la Nature, ou Méditations sur tous les corps dont la Médecine tire les plus grands avantages pour guérir le Corps Humain, *in*-12. 2. vol. en un, 2. l. 10. s.

Nouveau Traité d'Agriculture, contenant la Méthode de bien cultiver tous les Arbres à fruits, avec la maniere d'élever les Treilles, *par MM. de la Riviere & Dumoulin*, in-12. 2. l.

ŒUvres de Pieté de Saint Ephrem, Diacre d'Edesse, & Docteur de l'Eglise, *in*-12. *sous presse.*

Œuvres diverses de *M. Pelisson de l'Académie Françoise*, contenant ses Ouvrages d'Eloquence & de Poësie, &c. dont la plus grande partie n'avoit pas encore paru, avec une Préface instructive sur tous les Ouvrages de l'Auteur, 3. vol. *in*-12. 7. l. 10. s.

Œuvres de.... Nouvelle Edition corrigée & augmentée d'un grand nombre de Pieces qui n'ont point encore paru. *Sous presse.*

Œdipe, Tragédie de Sophocle, & les Oiseaux, Comedie d'Aristophane; *traduites par feu M. Boivin, de l'Académie Françoise*, in-12. 2. l. 10. s.

Œuvres mêlées *du Chevalier de S. Jory*, contenant des Lettres galantes & singulieres, des Anecdotes, Romans, Factums, & Pieces du Théatre Italien, 2. vol. *in*-12. 4. l.

——Les Femmes Militaires, par le même Auteur, *in*-12. avec figures, 2. l.

Œuvres de Mathématique & de Physique *de M. Mariotte*, de l'Académie Royale des Sciences, comprenant les Traités de cet Auteur, tant ceux qui avoient déja paru séparément, que ceux qui n'avoient pas encore été publiés; nouvelle Edition, 2. vol. *in*-4. avec figures, 1740. 16. l.

Opera (Recueil de tous les) représentés à l'Académie Royale de Musique, 14. vol. *in*-12. figures, 28. l.

——Les Tomes 15. 16. 17. *sous presse.*

Œuvres Poëtiques de Melin de S. Gelais, nouvelle Edition augmentée d'un grand nombre de Pieces Latines & Françoises, *in*-12. 2. l. 10. s.

Pamela, ou la Vertu récompensée, traduit de l'Anglois, troisiéme Edition, 4. vol. *in*-12. 8. l.

Pausanias, ou Voyage Historique de la Grece, avec des Remarques, *par M. l'Abbé Gedoyn de l'Académie Françoise*, 2. vol. *in*-4. figures, 20. l.

——Le même en grand papier, 30. l.

Parallele des Romains & des François par rap-

port au Gouvernement, *par M. De....* 2. vol. *in*-12. 1740. 5. l.

Projet de Taille tariffée, *par M. l'Abbé de Saint Pierre*; nouvelle Edition augmentée de nouvelles Obſervations, *in*-12. 2. l. 10. ſ.

RAiſonnemens hazardés ſur la Poëſie Françoiſe, avec des Réflexions ſur les Vers non rimés : Ouvrage curieux & ſingulier, *in*-12. 1. l. 15. ſ.

Recherches ſur les Courbes à doubles courbures, *par M. Clairault Mathématicien*, in-4. figures, 5. l. 10. ſ.

Récréations Mathématiques & Phyſiques, qui contiennent pluſieurs Problêmes d'Arithmétique, de Géometrie, de Muſique, d'Optique, de Gnomonique, de Coſmographie, &c. avec un Traité des Horloges Elémentaires, *par feu M. Ozanam*; nouvelle Edition, 4. vol. *in*-8. avec figures, 20. l.

Remarques de M. de Vaugelas ſur la Langue Françoiſe, avec les Notes de MM. Patru, Thomas Corneille & autres; nouvelle Edition, 3. vol. *in*-12. 7. l. 10. ſ.

Réflexions ſur les Paſſions & ſur les Goûts, avec l'Epître aux Dieux Pénates, & autres Poëſies, *par M. L. de B. in*-8. 2. l.

SErmons de l'Avent & du Carême, *par M. l'Abbé Anſelme*, 6. vol. *in*-12. 12. l.

Sermons & Homélies ſur les Myſteres de N. S. *par M. l'Abbé Jerôme de Paris*, *in*-12. 2. l.

Du même. Les Myſteres de la Vierge, & les Panégyriques des Saints, 2. vol. *in*-12. 4. l.

Singularités Hiſtoriques & Litteraires, contenant pluſieurs recherches & éclairciſſemens ſur l'Hiſtoire, *par Dom Liron, de la Congré-*

Œuvres de.... Nouvelle Edition corrigée & augmentée d'un grand nombre de Pieces qui n'ont point encore paru. *Sous presse.*

Œdipe, Tragédie de Sophocle, & les Oiseaux, Comedie d'Aristophane; *traduites par feu M. Boivin, de l'Académie Françoise*, in-12. 2. l. 10. ſ.

Œuvres mêlées *du Chevalier de S. Jory*, contenant des Lettres galantes & singulieres, des Anecdotes, Romans, Factums, & Pieces du Théatre Italien, 2. vol. *in*-12. 4. l.

——Les Femmes Militaires, par le même Auteur, *in*-12. avec figures, 2. l.

Œuvres de Mathématique & de Physique *de M. Mariotte*, de l'Académie Royale des Sciences, comprenant les Traités de cet Auteur, tant ceux qui avoient déja paru séparément, que ceux qui n'avoient pas encore été publiés; nouvelle Edition, 2. vol. *in*-4. avec figures, 1740. 16. l.

Opera (Recueil de tous les) représentés à l'Académie Royale de Musique, 14. vol. *in*-12. figures, 28. l.

——Les Tomes 15. 16. 17. *sous presse.*

Œuvres Poëtiques de Melin de S. Gelais, nouvelle Edition augmentée d'un grand nombre de Pieces Latines & Françoises, *in*-12. 2. l. 10. ſ.

PAmela, ou la Vertu récompensée, traduit de l'Anglois, troisiéme Edition, 4. vol. *in*-12. 8. l.

Pausanias, ou Voyage Historique de la Grece, avec des Remarques, *par M. l'Abbé Gedoyn de l'Académie Françoise*, 2. vol. *in*-4. figures, 20. l.

——Le même en grand papier, 30. l.

Parallele des Romains & des François par rap-

port au Gouvernement, *par M. De....* 2. vol. *in*-12. 1740. 5. l.

Projet de Taille tariffée, *par M. l'Abbé de Saint Pierre*; nouvelle Edition augmentée de nouvelles Observations, *in*-12. 2. l. 10. s.

RAisonnemens hazardés sur la Poësie Françoise, avec des Réflexions sur les Vers non rimés : Ouvrage curieux & singulier, *in*-12. 1. l. 15. s.

Recherches sur les Courbes à doubles courbures, *par M. Clairault Mathématicien*, in-4. figures, 5. l. 10. s.

Récréations Mathématiques & Physiques, qui contiennent plusieurs Problêmes d'Arithmétique, de Géometrie, de Musique, d'Optique, de Gnomonique, de Cosmographie, &c. avec un Traité des Horloges Elémentaires, *par feu M. Ozanam*: nouvelle Edition, 4. vol. *in*-8. avec figures, 20. l.

Remarques de M. de Vaugelas sur la Langue Françoise, avec les Notes de MM. Patru, Thomas Corneille & autres; nouvelle Edition, 3. vol. *in*-12. 7. l. 10. s.

Réflexions sur les Passions & sur les Goûts, avec l'Epître aux Dieux Pénates, & autres Poësies, *par M. L. de B. in*-8. 2. l.

SErmons de l'Avent & du Carême, *par M. l'Abbé Anselme*, 6. vol. *in*-12. 12. l.

Sermons & Homélies sur les Mysteres de N. S. *par M. l'Abbé Jerôme de Paris*, *in*-12. 2. l.

Du même. Les Mysteres de la Vierge, & les Panégyriques des Saints, 2. vol. *in*-12. 4. l.

Singularités Historiques & Littéraires, contenant plusieurs recherches & éclaircissemens sur l'Histoire, *par Dom Liron, de la Congré-*

gation de S. Maur, 4. vol. *in*-12. 14. l.

Le Songe d'Alcibiade, traduit du Grec; Brochure, 15. ſ.

TRaité de l'Abus, & du vrai ſujet des Appellations qualifiées du nom d'Abus, *par Charles Fevret*, derniere Edition, 2. vol. *in-fol.* 30. l.

Traité de l'Art Métallique, extrait des Œuvres d'Alvare Iſonſe Barba, auquel on a joint un Mémoire concernant les Mines de France, *in*-12. figures, 2. l.

Traité de la Peinture, *par Leonard de Vincy*, in-12. figures, 3. l. 10. ſ.

VIe du Vicomte de Turenne, *par M. l'Abbé Raguenet*, avec les Médailles frappées à l'occaſion de ſes Victoires, *in*-12. 2. l. 10. ſ.

Voyage de la Mer du Sud aux Côtes de Chily & du Perou, fait pendant les années 1712. 1713. & 1714. avec une Réponſe à la Préface critique des Obſervations Phyſiques du R. P. Feuillée, *par M. Fraizier Ingénieur du Roy*, *in*-4. figures, 7. l. 10. ſ.

Voyages de Cyrus, ou la nouvelle Cyropédie, avec un Diſcours ſur la Mythologie, en Anglois & en François, *par M. Ramſay*, 2. vol. *in*-12. 6. l.

Voyage de Meſſieurs de Bachaumont & la Chapelle, auquel on a joint les Poëſies du Chevalier d'Aceilly, & la Comédie des Viſionnaires de Jean Deſmarets, de l'Académie Françoiſe, *in*-12. 2. l. 10. ſ.

Ouvrages de M. BARREME.

LE Livre des Comptes faits, ou Tarif général de toutes les Monnoyes, tant anciennes que nouvelles, avec lequel on peut faire toutes ſortes de Comptes, Multiplications par entier & par fraction, quelque difficiles qu'ils ſoient, pourvû qu'on ſçache l'Addition, *in*-12. 2. l. 10. ſ.

Le Livre facile pour apprendre l'Arithmétique ſans Maître. Nouvelle Edition augmentée de la Géométrie, ſervant à l'Arpentage & au Toiſé, *in*-12. 2. l. 10. ſ.

Le Livre néceſſaire, ou Tarif général des Eſcomptes, des Changes & des Diviſions toutes faites, *in*-12. 2. l. 10. ſ.

Le Livre du grand Commerce, où l'on trouve les Tarifs généraux pour la réduction des Monnoyes de France, en Monnoyes d'Hollande & d'Angleterre; & des Monnoyes d'Hollande & d'Angleterre, en Monnoyes de France. Les Tarifs généraux pour la réduction des Monnoyes de France, en Monnoyes d'Eſpagne; & des Monnoyes d'Eſpagne, en Monnoyes de France. L'on peut apprendre dans cet Ouvrage à faire une Remiſe, une Traite, un Roulement, une Négociation, & un Arbitrage, *in*-8. 2. vol. grand papier, 16. l.

L'on vend ſéparément,

Les Tarifs généraux pour la réduction des Monnoyes d'Eſpagne en Monnoyes de France, &c. *in*-8. grand papier, 4. l.

Le Traité des Parties-Doubles, ou Méthode aiſée, pour apprendre à tenir en Partie-Dou-

ble les Livres du Commerce & des Finances, *in*-8. grand papier, 4. l.

Ouvrages de M. BOURSAULT.

LEs Lettres, cinquiéme Edition, 3. vol. *in*-12. 7. l. 10. ſ.

Le Théatre, nouvelle Edition, 3. vol. *in*-12. *ſous preſſe.*

L'on vend ſéparément,

Les Fables d'Eſope, & Eſope à la Cour, Comédies, 20. ſols piece.

Les Romans, contenant le Prince de Condé; Ne pas croire ce qu'on voit; le Marquis de Chavigny, Artemiſe & Poliante, 2. vol. *in*-12. 5. l.

Ouvrages du Pere LAMY, Prêtre de l'Oratoire.

LEs Elemens de Géométrie, qui comprennent les Elémens d'Euclide, les Propoſitions d'Archimede, avec une idée de l'Analyſe, & une Introduction aux Sections Coniques, *in*-12. 3. l.

Les Elemens de Mathématique, ou Traité de la Grandeur en géneral, qui comprend l'Arithmétique, l'Algébre, l'Analyſe, & les Principes de toutes les Sciences qui ont la Grandeur pour objet, cinquiéme Edition, revûe & augmentée, *in*-12. 3. l.

La Réthorique, ou l'Art de parler, *in*-12. derniere Edition. 2. l. 10. ſ.

Ouvrages de M. l'Abbé DE VERTOT, *de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.*

HIstoire des Révolutions arrivées dans le Gouvernement de la République Romaine, nouvelle Edition, 3. vol. *in*-12 7. l. 10. s.

Histoire des Révolutions de Suede, où l'on voit les changemens arrivés dans ce Royaume, au sujet de la Religion & du Gouvernement, 2. vol. *in*-12. 5. l.

Histoire des Révolutions de Portugal, *in*-12. 7. l. 10. s.

Histoire Critique de l'Etablissement des Bretons dans les Gaules, & de leur dépendance des Rois de France, & des Ducs de Normandie, 2. vol. *in*-12. 5. l.

Histoire des Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, appellés depuis Chevaliers de Rhodes, & aujourd'hui Chevaliers de Malthe, 5. vol. *in*-12. 12. l. 10. s.

Ouvrages de M. l'Abbé PREVOST.

MEmoires & Avantures d'un Homme de qualité qui s'est retiré du monde, 8. vol. *in*-12. en 5. Tomes, 12. l. 10. s.

Histoire de M. Cleveland, fils de Cromwel, nouvelle Edition, 6. vol. *in*-12. 15. l.

Le Pour & Contre, Ouvrage périodique d'un goût nouveau, dans lequel on s'explique librement sur tout ce qui peut interesser la curiosité du Public en matiere de Sciences, d'Arts, de Livres, &c. sans prendre parti, & sans offenser personne, 20. vol. *in*-12. 70. l.

Le Doyen de Killerine, Histoire Morale composée sur les Mémoires d'une illustre Famille d'Irlande, ornée de tout ce qui peut rendre

une lecture utile & agréable, 6. vol. *in*-12. 12. l.

Histoire de Marguerite d'Anjou, Reine d'Angleterre, contenant les Guerres de la Maison de Lancastre contre la Maison d'York, 2. vol. *in*-12. 6. l.

Histoire d'une Grecque moderne, 2. vol. *in*-12. 4. l.

Mémoires pour servir à l'Histoire de Malthe, ou l'Histoire de la jeunesse du Commandeur de **** 2. vol. *in*-12. 4. l.

Campagnes Philosophiques, ou Mémoires de M. de Montcal, Aide de Camp de M. le Maréchal de Schomberg, contenant l'Histoire de la Guerre d'Irlande, 2. vol. *in*-12. 6. l.

Tout pour l'Amour, ou le Monde, bien perdu, ou la mort d'Antoine & de Cléopatre, Tragédie, traduite de l'Anglois, 1. l. 4. s.

Histoire de Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie & Roi d'Angleterre, 2. volumes, 7. l.

Histoire de la Vie de Ciceron, tirée de ses Ecrits & des Monumens de son Siécle; avec des Preuves & des Eclaircissemens, 4. vol. *in*-12. 10. l.

Les Voyages du Capitaine Robert Lade dans les Colonies Angloises, *in*-12. *sous presse*.

Ouvrages du Pere BUFFIER, *de la Compagnie de* JESUS.

LA Grammaire Françoise, *in*-12. *sous presse*.

La Mémoire artificielle, pour apprendre l'Histoire Sainte & Prophane, l'Histoire de France & la Chronologie, *in*-12. 2. vol. 4. l. 10. s.

La Géographie univerſelle, expoſée dans les differentes Méthodes qui peuvent abréger & faciliter l'uſage de cette Science, avec le ſecours des Vers artificiels, *in*-12. 2. l. 10. ſ.

Elémens de Métaphyſique à la portée de tout le monde, & Examen des Préjugés vulgaires, pour diſpoſer l'eſprit à juger ſainement & préciſément de tout, avec l'Analyſe & l'uſage moral de chaque choſe, *in*-12. 2. l.

L'on trouve chez le même Libraire les Livres nouveaux, tant de France que des Pays Etrangers.